

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du samedi 2 décembre 2023

(38^e jour de séance de la session)



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME SYLVIE ROBERT

Secrétaires :

Mme Sonia de La Provôté, M. Mickaël Vallet.

1. **Procès-verbal** (p. 10819)
2. **Loi de finances pour 2024.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10819)

SECONDE PARTIE
(SUITE) (p. 10819)

Engagements financiers de l'État (p. 10819)

Compte d'affectation spéciale :
Participations financières de l'État (p. 10819)

Compte de concours financiers :
Accords monétaires internationaux (p. 10819)

Compte de concours financiers :
**Prêts et avances à divers services de l'État
ou organismes gérant des services publics** (p. 10819)

Remboursements et dégrèvements (p. 10819)

- M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial de la commission des finances
- M. Claude Raynal, rapporteur spécial de la commission des finances
- M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial de la commission des finances
- Mme Martine Berthet, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques
- M. Éric Bocquet
- M. Christian Bilhac
- M. Stéphane Fouassin
- M. Thierry Cozic
- M. François Bonhomme
- M. Christopher Szczurek
- M. Vincent Louault
- M. Michel Canévet
- Mme Ghislaine Senée

Suspension et reprise de la séance (p. 10828)

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT (p. 10830)

État B (p. 10830)

Amendement n° II-1 de la commission. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10831)

Adoption des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », figurant à l'état B, modifiés.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT (p. 10831)

État D (p. 10831)

Amendement n° II-6 rectifié de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-573 de M. Fabien Gay. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-574 de M. Fabien Gay. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-124 de M. Christopher Szczurek. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-540 rectifié de Mme Ghislaine Senée, II-572 rectifié de M. Fabien Gay et II-614 rectifié de M. Franck Montaugé. – Rejet, par scrutin public n° 85, des trois amendements.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10838)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », figurant à l'état D, modifiés.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX (p. 10839)

État D (p. 10839)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10839)

Adoption des crédits du compte de concours financiers « Accords monétaires internationaux », figurant à l'état D.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
PRÊTS ET AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT
OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS (p. 10839)

État D (p. 10839)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10839)

Adoption des crédits du compte de concours financiers
« Prêts et avance à divers services de l'État ou organismes
gérant des services publics », figurant à l'état D.

Après l'article 70 (p. 10840)

Amendement n° II-626 de M. Vincent Capo-Canellas. –
Non soutenu.

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS (p. 10840)

État B (p. 10840)

Amendement n° II-1075 du Gouvernement. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10841)

Adoption des crédits de la mission « Remboursements et
dégrèvements », figurant à l'état B, modifiés.

Suspension et reprise de la séance (p. 10841)

PRÉSIDENCE DE MME SOPHIE PRIMAS

Économie (p. 10841)

**Compte de concours financiers :
Prêts et avances à des particuliers
ou à des organismes privés** (p. 10841)

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial de la commission des
finances

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la
commission des finances

M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis de la commis-
sion des affaires économiques

Mme Anne-Catherine Loisiert, rapporteure pour avis de la
commission des affaires économiques

Mme Sylviane Noël, rapporteure pour avis de la commission
des affaires économiques

M. Michel Masset

M. Stéphane Fouassin

M. Serge Méryllou

M. Patrick Chaize

M. Vincent Louault

M. Daniel Fargeot

Mme Antoinette Guhl

M. Fabien Gay

Mme Évelyne Renaud-Garabedian

M. Yves Bleunven

M. Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé de l'industrie

ÉCONOMIE (p. 10852)

État B (p. 10852)

Amendement n° II-19 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-513 rectifié de Mme Antoinette Guhl. –
Rejet.

Amendement n° II-605 de M. Jean-Jacques Michau. –
Adoption.

Amendement n° II-547 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize. –
Retrait.

Amendement n° II-575 rectifié de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-133 de Mme Anne-Cathe-
rine Loisiert, rapporteur pour avis de la commission des
affaires économiques et II-174 rectifié de M. Patrick
Chaize. – Adoption des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-134 de Mme Anne-Cathe-
rine Loisiert, rapporteur pour avis de la commission des
affaires économiques et II-176 rectifié de M. Patrick
Chaize. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-557 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. –
Retrait.

Amendements identiques n°s II-561 rectifié *ter* de M. Michel
Canévet et II-630 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère. –
Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-71 rectifié de M. Sébastien
Fagnen, au nom de la commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable et II-154 rectifié
bis de M. Thani Mohamed Soilihi. – Rectification des
deux amendements.

Amendement n° II-155 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize

Amendement n° II-132 de Mme Anne-Catherine Loisiert,
rapporteur pour avis de la commission des affaires écono-
miques. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-155 rectifié *bis* de M. Patrick
Chaize, II-71 rectifié *bis* de M. Sébastien Fagnen, au nom
de la commission de l'aménagement du territoire et du
développement durable, II-154 rectifié *ter* de M. Thani
Mohamed Soilihi et II-132 rectifié de Mme Anne-Cathe-
rine Loisiert, rapporteur pour avis de la commission des
affaires économiques (*suite*). – Adoption des quatre
amendements.

Amendement n° II-585 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-510 rectifié de Mme Antoinette Guhl. –
Adoption.

Amendement n° II-576 de M. Fabien Gay. – Devenu sans
objet.

Amendement n° II-628 de M. Patrice Joly. – Rejet.

Amendement n° II-577 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-516 rectifié de Mme Antoinette Guhl. – Rejet.

Amendement n° II-514 rectifié de Mme Antoinette Guhl. – Rejet.

Amendement n° II-608 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendement n° II-512 rectifié de Mme Antoinette Guhl. – Rejet.

Amendement n° II-511 rectifié de Mme Antoinette Guhl. – Rejet.

Amendement n° II-158 rectifié de M. Daniel Chasseing. – Rejet.

Amendement n° II-367 rectifié de M. Patrick Chaize. – Adoption.

Amendement n° II-374 de Mme Isabelle Florennes. – Adoption.

Amendement n° II-203 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-611 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendement n° II-612 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendement n° II-251 de M. Franck Dhersin. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-131 de Mme Anne-Catherine Loïsier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et II-177 rectifié de M. Patrick Chaize. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-609 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendement n° II-156 rectifié de M. Daniel Chasseing. – Rejet.

Amendement n° II-568 de Mme Viviane Artigalas. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-157 rectifié de M. Daniel Chasseing et II-610 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-515 rectifié de Mme Antoinette Guhl. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10880)

Adoption des crédits de la mission « Économie », figurant à l'état B, modifiés.

Après l'article 52 *sexies* (p. 10880)

Amendement n° II-130 rectifié *bis* de M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-39 de la commission. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS
OU À DES ORGANISMES PRIVÉS (p. 10881)

État D (p. 10881)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10882)

Adoption des crédits du compte de concours financiers « Prêts et avance à des particuliers ou à des organismes privés », figurant à l'état D.

Article 70 (*nouveau*) – Adoption. (p. 10882)

Suspension et reprise de la séance (p. 10882)

Plan de relance (p. 10882)

Investir pour la France de 2030 (p. 10882)

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Laurent Somon, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Raphaël Daubet

M. Victorin Lurel

Mme Christine Lavarde

M. Vincent Louault

M. Vincent Capo-Canellas

M. Grégory Blanc

M. Fabien Gay

M. Stéphane Fouassin

M. Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie

PLAN DE RELANCE (p. 10892)

État B (p. 10892)

Vote sur les crédits de la mission (p. 10892)

Rejet des crédits de la mission « Plan de relance », figurant à l'état B.

INVESTIR POUR LA FRANCE DE 2030 (p. 10892)

État B (p. 10892)

Amendement n° II-201 rectifié *bis* de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-579 rectifié de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-580 rectifié de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-604 rectifié *bis* de M. Lucien Stanzione. – Non soutenu.

Amendement n° II-629 rectifié de M. Daniel Gremillet. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10896)

Adoption des crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 », figurant à l'état B.

Article 54 *bis* (*nouveau*) (p. 10896)

Amendement n° II-582 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-578 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-22 de la commission. – Rectification.

Amendement n° II-22 rectifié de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-1092 du Gouvernement. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-23 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-581 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-488 rectifié de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Adoption de l'article modifié.

Après l'article 54 *bis* (p. 10900)

Amendement n° II-487 rectifié de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-99 rectifié *ter* de Mme Vanina Paoli-Gagin. – Retrait.

Pouvoirs publics (p. 10902)

Conseil et contrôle de l'État (p. 10902)

Direction de l'action du Gouvernement (p. 10902)

**Budget annexe :
Publications officielles
et information administrative** (p. 10902)

M. Grégory Blanc, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Christian Billhac, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Mickaël Vallet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Mickaël Vallet, en remplacement de M. Olivier Cadic, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Éric Kerrouche, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Nathalie Delattre, en remplacement de M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis de la commission des lois

Mme Marie-Pierre de La Gontrie

Mme Christine Lavarde

Mme Vanina Paoli-Gagin

Mme Olivia Richard

M. Daniel Salmon

M. Fabien Gay

M. Michel Masset

Mme Solanges Nadille

M. Franck Riester, ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des relations avec le Parlement

POUVOIRS PUBLICS (p. 10914)

État B (p. 10914)

Vote sur les crédits de la mission (p. 10915)

Adoption des crédits de la mission « Pouvoirs publics », figurant à l'état B.

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT (p. 10915)

État B (p. 10915)

Vote sur les crédits de la mission (p. 10915)

Adoption des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », figurant à l'état B.

État G (p. 10915)

Amendement n° II-77 de M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois. – Adoption.

Article 50 F (*nouveau*) (p. 10917)

Amendement n° II-18 de la commission. – Retrait.

Adoption de l'article.

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (p. 10918)

État B (p. 10918)

Amendement n° II-204 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-491 de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet par scrutin public n° 86.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10920)

Adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », figurant à l'état B.

Après l'article 50 F (p. 10920)

Amendement n° II-631 rectifié *bis* de M. Éric Kerrouche. –
Rejet par scrutin public n° 87.

BUDGET ANNEXE :
PUBLICATIONS OFFICIELLES
ET INFORMATION ADMINISTRATIVE (p. 10921)

État C (p. 10921)

Vote sur les crédits du budget annexe (p. 10921)

Adoption des crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative », figurant à l'état C.

3. Ordre du jour (p. 10921)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTENCE DE MME SYLVIE ROBERT

vice-présidente

Secrétaires :

Mme Sonia de La Provôté,

M. Mickaël Vallet.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures trente.)

1

PROCÈS-VERBAL

Mme la présidente. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2024

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (projet n° 127, rapport général n° 128, avis n°s 129 à 134).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Engagements financiers de l'État

Compte d'affectation spéciale: Participations financières de l'État

Compte de concours financiers: Accords monétaires internationaux

Compte de concours financiers: Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

Remboursements et dégrèvements

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », des comptes de concours financiers « Accords monétaires internationaux » et « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », ainsi que de la mission « Remboursements et dégrèvements ».

La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP.*)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, 3 000 milliards d'euros de dettes : voilà ce que nous allons examiner en moins de deux heures. C'est dire l'importance du sujet. Si je devais résumer en quelques mots ce qui caractérise ces crédits, je dirais que c'est le coût de l'accoutumance à une dépense publique qui n'est pas maîtrisée, et à des comptes publics qui ne sont pas équilibrés.

C'est bien ce que montre l'évolution des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État ». Malheureusement, le Gouvernement n'arrive pas à sortir de la politique du « quoi qu'il en coûte », ce qui se traduit par un alourdissement de la dette publique en 2022, qui se confirme en 2023 et devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Pour 2024, les crédits de la mission devraient s'élever à 60,8 milliards d'euros en crédits de paiement (CP) et à 54,2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE). En apparence, ces montants sont stables par rapport à 2023, mais ils se maintiennent à un niveau historiquement élevé.

L'absence totale – je pèse mes mots – de maîtrise de la dépense publique par le Gouvernement a donc un coût, qui reflète le niveau abyssal de la dette de l'État. Celle-ci atteindra 2 560 milliards d'euros en 2024 ; plus largement, la dette publique dépassera 3 000 milliards d'euros.

Alors que les crédits de cette mission représentent aujourd'hui le deuxième poste de dépenses du budget de l'État, après ceux de la mission « Enseignement scolaire », ils pourraient devenir le premier poste d'ici à 2027. Cela signifierait que la totalité du produit de l'impôt sur le revenu servirait uniquement à payer les intérêts de notre dette. On se rassure souvent en se disant qu'on ne remboursera jamais le capital, mais il s'agit là des intérêts seulement...

Le temps des taux d'intérêt négatifs est malheureusement révolu ; c'est sans doute une des principales causes de cette situation alarmante. Tous instruments confondus, à l'exception des titres indexés, le taux moyen de financement de l'État est passé de -0,3 % en 2021 à +3,1 % pour les dix premiers mois de 2023. Pendant six ans, en tant que rapporteur général de la commission des finances, je n'ai eu de cesse d'avertir du risque d'un accident. Bruno Le Maire en riait et se moquait de moi, arguant que nous empruntons à des taux de plus en plus bas.

Malheureusement, l'accident est arrivé, avec la hausse brutale des taux. De ce fait, le coût de gestion de la dette devrait s'élever à 50,86 milliards d'euros en 2024. En incluant la dette de SNCF Réseau reprise par l'État, soit 800 millions d'euros, la charge de la dette représentera 51,7 milliards d'euros en 2024, soit 8,9 % des dépenses du budget général.

Il y a bien une avancée, certes partielle, concernant le périmètre de la mission, avec l'intégration du programme 355 « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État », précédemment rattaché à la mission « Écologie ». Nous avions dénoncé cet artifice budgétaire. Un autre subsiste, le maintien du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 », avec 6,5 milliards d'euros de CP. Aucun argument économique ne justifie le maintien d'une prétendue « dette covid ». Le Gouvernement cherche simplement à donner l'impression qu'il gère la dette. La commission des finances vous proposera donc d'amender les crédits de la mission afin de supprimer ce programme artificiel.

Nous avons appris hier soir, vers 23 heures, le maintien de la note de la dette française au niveau AA par Standard and Poor's. Mais l'agence l'assortit d'une perspective négative, « dans un contexte de déficit budgétaire élevé [...] et d'une dette publique élevée ». On ne peut être plus clair ! Quoi qu'il en soit, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 3 000 milliards d'euros de dette !

D'ailleurs, les hypothèses très optimistes sur lesquelles le Gouvernement fonde ses projections pourraient être remises en cause, notamment s'agissant des perspectives de croissance.

Les incertitudes pesant sur l'évolution de la conjoncture économique invitent à la vigilance quant aux crédits appelés en garantie, dont le montant est censé diminuer. Nous devons porter la plus grande attention aux prêts garantis par l'État (PGE), dont l'encours s'élève toujours à 76,5 milliards d'euros, soit 53 % du montant total octroyé.

À la lumière de ces différentes observations, la commission propose d'adopter les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », sous réserve de l'adoption de son amendement n° II-1, et d'adopter sans modification les crédits des comptes spéciaux « Accords monétaires internationaux » et « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », rattachés à la mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, INDEP et RDSE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Claude Raynal, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'État » nous donne l'occasion d'étudier la politique du Gouvernement en matière de participations publiques.

Force est de constater que le Gouvernement n'a pas fait les efforts nécessaires de formalisation d'une doctrine et utilise le levier économique des participations publiques par à-coups, sans stratégie d'ensemble.

Nous avons auditionné le commissaire aux participations de l'État, qui nous a fourni un inventaire à la Prévert des priorités de l'agence : responsabilité sociale et environnementale, transition énergétique, innovation, disruption, réindustrialisation verte, résilience, achat responsable et local, etc.

Je ne mets pas en cause l'importance de ces éléments, mais il faut impérativement que l'État actionnaire se dote d'une feuille de route. Le philosophe Alain, dans ses *Propos sur les pouvoirs*, écrivait : « La tâche d'un ministre n'est pas du tout de porter à sa perfection le service dont il a charge, mais tout au contraire, de résister à des ambitions en elles-mêmes raisonnables, d'après un regard continu sur l'ensemble des besoins et sur l'ensemble des moyens. L'utile peut nuire. »

Oui, madame la ministre, l'utile peut nuire. Il vous faut faire des choix, fixer un cap ; en un mot, mener une politique.

Les participations financières de l'État doivent aujourd'hui être mobilisées comme un levier de politique économique à part entière. Je considère que l'État doit être clair et déterminé, notamment pour faire face aux défis des transitions écologique et numérique, mais aussi pour défendre notre souveraineté et se tenir prêt à intervenir, en particulier lorsque des acteurs aussi stratégiques que l'entreprise Atos se trouvent en difficulté.

Je m'étonne d'ailleurs des réserves du Gouvernement dans ce dossier, alors que la doctrine d'intervention de l'État actionnaire de 2017 visait en premier lieu à recentrer les interventions en capital sur les entreprises stratégiques qui contribuent à la souveraineté de notre pays, notamment dans la défense et le nucléaire. Ce sont précisément les secteurs dans lesquels les activités stratégiques d'Atos s'exercent ! Il n'y a pas de souveraineté si tous les maillons ne sont pas protégés, surtout en matière de calcul et de sécurité informatique.

Néanmoins, la doctrine de 2017 n'est pas à jour. Les interventions en capital de l'État durant la crise sanitaire ont conduit à faire évoluer profondément l'action de l'Agence des participations de l'État (APE). La Cour des comptes qualifiait même en 2022 cette doctrine d'obsolète.

Cette situation se manifeste de plusieurs façons.

Tout d'abord, le CAS n'est plus alimenté que par des versements du budget général. L'année prochaine, près de 10 milliards d'euros de recettes sont envisagés, mais les recettes de cession du compte, c'est-à-dire les recettes normales, si tant est que ce terme ait encore un sens, ne représenteront que 45 millions d'euros, soit 0,5 % des recettes totales du compte.

Ensuite, la principale opération sur le compte en 2023 a concerné EDF. L'offre publique d'achat simplifiée a été menée à son terme, pour 9,7 milliards d'euros, et a donné lieu, le 8 juin dernier, au retrait de la cote. Elle laisse néanmoins entièrement ouverte la question de la situation

financière du groupe, dont la dette se situe autour de 65 milliards d'euros et dont les besoins d'investissements sont évalués entre 20 et 25 milliards d'euros par an.

Ces deux constats montrent qu'il n'y a plus vraiment de pilotage des participations publiques, qui répondent en fait à des objectifs politiques fixés par le Gouvernement, sans cohérence d'ensemble. De ce point de vue, l'APE est passée du statut de gestionnaire actif du portefeuille des participations publiques à celui de simple courtier passant les ordres d'achat de l'exécutif.

La commission des finances n'a néanmoins pas souhaité remettre en cause les crédits du CAS, afin de maintenir la capacité d'interventions en capital de l'État.

Enfin, nous n'avons que trop dénoncé dans notre commission le programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État », qui constitue un pur effet d'affichage. Le remboursement qui apparaît sur le CAS creuse par ailleurs le déficit. La commission des finances a donc déposé un amendement n° II-6 rectifié visant à supprimer les crédits de ce programme.

Sous cette réserve, la commission des finances vous propose d'adopter les crédits du CAS « Participations financières de l'État ».

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pascal Savoldelli, *rapporteur spécial de la commission des finances.* Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Remboursements et dégrèvements » retrace les dépenses budgétaires résultant mécaniquement de l'application de dispositions prévoyant des dégrèvements, des remboursements et des restitutions d'impôt. Le caractère mécanique de ces dépenses implique – ce n'est pas un détail – que les crédits de la présente mission sont évaluatifs.

Par ailleurs, cette mission est la première en volume de crédits, tous budgets confondus. Ses crédits s'élèvent en effet à plus de 140 milliards d'euros. Ils ont augmenté en vingt ans de 76 milliards d'euros, soit une hausse de 117 %, ce qui s'explique par la hausse des recettes fiscales brutes de l'État, mais surtout par les modifications des politiques fiscales, qui, au gré de la multiplication des exonérations, contribuent à la perte de recettes fiscales.

Concernant les remboursements et dégrèvements d'impôts, les dépenses sont évaluées, pour 2024, à 135,9 milliards d'euros, soit une hausse de 8,9 milliards d'euros sur un an.

On assiste à une hausse des restitutions de TVA, qui devraient atteindre plus de 79 milliards d'euros en 2024. En dix ans, les remboursements de TVA ont augmenté de près de 32 milliards d'euros. Si le contexte inflationniste explique cette augmentation, ce niveau historiquement haut doit conduire à des interrogations sur le niveau de fraude. Certes, des avancées notables sont constatées dans la lutte contre ce fléau, mais il est nécessaire d'aller plus loin, alors que la TVA finance différentes politiques publiques – la sécurité sociale, l'audiovisuel public et, largement, les collectivités territoriales, à hauteur de 55 milliards d'euros en 2024.

À l'inverse, le niveau des remboursements d'impôt sur les sociétés baisse de 3 milliards d'euros, ce qui résulte d'une prévision d'accélération du bénéfice fiscal en 2023. L'imposition des bénéfices semble en berne, même si, dans un contexte inflationniste incertain, il convient d'être prudent sur ces prévisions. L'année dernière, j'avais déjà alerté sur le fait que le niveau des remboursements d'impôt sur les

sociétés pourrait s'avérer supérieur à la prévision. L'inflation des profits de quelques grands groupes doit être mise en regard de la dette privée, qui explose pour atteindre 162 % du PIB.

Par ailleurs, les remboursements liés à des contentieux de série continuent de peser lourd, ce qui appelle à renforcer les moyens de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les remboursements liés à des politiques publiques enregistrent pour leur part une baisse de l'ordre de 800 millions d'euros. Cela s'explique par le fait que la montée en puissance du crédit d'impôt contemporain est beaucoup plus lente que prévu. En revanche, le montant du crédit d'impôt recherche (CIR) continue à croître, pour atteindre 7,6 milliards d'euros. Malgré cette hausse continue, les dernières évaluations de ce dispositif datent de 2021 et se basent sur des données allant jusqu'en 2018. Or le CIR, première niche fiscale, doit être, sinon révolutionné ou repensé, au moins réformé pour en réduire le coût et s'assurer de son utilité sociale, au service d'une recherche stimulée et orientée vers les grands défis du siècle.

Concernant les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux, les crédits pour 2024 s'élèvent à 4,3 milliards d'euros, soit une baisse de 6,45 % par rapport à la loi de finances pour 2023. Cette diminution poursuit la tendance entamée depuis 2021 en raison de la suppression de la taxe d'habitation, de la réforme des impôts dits « de production » et de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les remboursements et dégrèvements d'impôts économiques enregistrent quant à eux une baisse de près de 20 %, pour se limiter à 1,6 milliard d'euros. Cette baisse s'explique par la suppression partielle en 2023, puis totale en 2027, de la CVAE, compensée, comme d'autres suppressions d'impôts locaux, par l'allocation d'une fraction du produit de la TVA. Je m'interroge sur les baisses de ressources pour les collectivités territoriales qui résulteraient d'une baisse du produit de la TVA une fois l'inflation revenue à la normale.

De manière plus générale, chaque suppression d'impôt est désormais compensée par le versement d'une fraction du produit de la TVA aux collectivités territoriales. Cette pratique pose, d'une part, la question de l'autonomie fiscale de ces dernières et, d'autre part, celle de la pérennité de ce système de financement. En effet, le Gouvernement ne peut pas continuer à diminuer ses propres ressources et à exposer les collectivités territoriales à des retournements de conjoncture.

Enfin, les remboursements et dégrèvements de taxe foncière augmentent chaque année, de sorte que, entre 2018 et 2024, ils ont enregistré une hausse de 707 millions d'euros, soit près de 66 %. La hausse des taux appliqués par les collectivités territoriales explique une partie de cette évolution, qui résulte surtout de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales. Cette tendance est assez révélatrice de la perte d'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Ces dernières utilisent leur dernier levier fiscal, avec pour conséquence une hausse des taxes annexes à la taxe foncière, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), fortement affectée par l'inflation.

Il me paraît donc nécessaire de mener une réflexion plus profonde sur le financement des collectivités territoriales et sur les marges de manœuvre qu'elles ont dans leurs ressources.

Cela étant dit, je vous propose d'adopter ces crédits.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Martine Berthet, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la commission des affaires économiques a émis un avis défavorable sur l'adoption des crédits du CAS « Participations financières de l'État ».

Certes, le portefeuille coté de l'État actionnaire a retrouvé son dynamisme en 2023, avec un rythme de valorisation similaire à celui du CAC 40, tandis que les dividendes en numéraire sont estimés à 2,2 milliards d'euros, niveau le plus élevé depuis 2017.

Néanmoins, la commission déplore le manque de clarté de la stratégie de l'État actionnaire et les lacunes dans l'information du Parlement, qui amoindrissent considérablement la portée de l'autorisation parlementaire.

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement d'une opération structurante pour l'État actionnaire, d'un montant de 9,7 milliards d'euros : la finalisation du rachat de 100 % du capital d'EDF. Il est salutaire que l'État garde dans son giron les entreprises stratégiques pour sa souveraineté. En revanche, les perspectives de l'État actionnaire pour EDF, entreprise confrontée à des défis immenses, sont floues : avec une dette qui avoisine les 65 milliards d'euros, comment financer les 20 à 25 milliards d'euros d'investissements annuels nécessaires au grand carénage et à la construction d'au moins six réacteurs pressurisés européens (EPR) de deuxième génération ?

Ce flou concernant l'avenir d'EDF est commun à tout le portefeuille de l'État actionnaire. Certes, l'APE a identifié des priorités – souveraineté économique et réindustrialisation, environnement, numérique – tandis que l'axe relatif au soutien aux entreprises frappées par la crise a été abandonné, trois ans après la crise sanitaire. Mais la doctrine officielle de l'État actionnaire n'a toujours pas été mise à jour par le Gouvernement. Or celle de 2017, qui allait vers un désengagement progressif de l'État, est totalement obsolète. Le Gouvernement doit fixer un cap clair.

De plus, l'information du Parlement sur les opérations en capital est toujours aussi lacunaire. En 2024, 45 millions d'euros de produits de cession sont censés alimenter en recettes ce CAS. Or nous n'avons aucune information sur le détail de ces cessions. De même, en dépenses, un montant de plus de 1,8 milliard d'euros consacré aux opérations en capital relevant du périmètre de l'APE ne peut être détaillé pour des raisons de confidentialité.

C'est pourquoi notre commission appelle fortement l'APE et le Gouvernement à revenir devant le Parlement, sans attendre l'examen du prochain budget, afin de nous expliquer si des opérations en capital sont prévues dans un futur proche.

Enfin, comme chaque année, la commission des affaires économiques rejoint les critiques de la commission des finances sur la contribution totalement artificielle du CAS à la réduction de la dette publique. Le programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » est ainsi doté de 6,5 milliards d'euros, soit deux fois plus de crédits que le programme 731, dédié aux opérations en capital.

C'est pour toutes ces raisons que la commission des affaires économiques a émis un avis défavorable sur l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Éric Bocquet.

M. Éric Bocquet. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, il y a quatre ans, lors des débats sur le projet de loi de finances pour 2020, M. Le Maire nous prédisait l'effondrement, indiquant que notre ratio de dette sur PIB approchait dangereusement de la barre des 100 %. Nous étions alors à 98,5 %, je crois. Six mois plus tard, nous étions à 117 %, et la France ne s'est pas effondrée.

Surgit aujourd'hui une nouvelle barre fatidique, celle des 3 000 milliards d'euros de dette publique – 3 013 milliards au premier trimestre 2023, pour être précis –, accompagnée des habituels discours catastrophistes et culpabilisateurs. Il nous faut trouver 16 milliards d'euros d'économie, il y va de la survie de l'État, du pays ! C'est le ministre qui nous le dit : « Sans les transformations indispensables de notre modèle économique et social afin d'inciter davantage au retour à l'emploi, la France ne réussira pas dans les prochaines décennies. » Il dit aussi : « Il faut être très ferme sur les comptes publics. » Mais nous ne savons ce que le terme de « réussite » recouvre. Surtout, il a déjà décidé d'emprunter 285 milliards d'euros l'an prochain et le total de notre dette a dépassé les 3 000 milliards d'euros !

Ce que nous savons, c'est que le temps de payer la facture est arrivé : en effet, le 15 avril 2020, le FMI nous rappelait qu'en période de pandémie, « la politique budgétaire est essentielle pour sauver des vies et protéger les populations ». Selon lui, « les pouvoirs publics doivent prendre toutes les mesures nécessaires, mais ils doivent veiller à en garder une trace » – conserver les factures, en d'autres termes. De fait, les politiques publiques sont essentielles pour sauver des vies et protéger la population, non seulement en période de crise, mais en tout temps !

Or l'état d'abandon de nos hôpitaux et les drames quotidiens de non-prise en charge de certains malades, voire de tri des patients, nous le rappellent cruellement, alors même que la pandémie est, fort heureusement, derrière nous. La population se paupérise, quoique notre pays soit encore la septième puissance économique mondiale.

Vos choix, madame la ministre, risquent d'approfondir ce phénomène de paupérisation, par exemple en alignant la durée d'indemnisation du chômage des plus de 55 ans sur celle des autres chômeurs, ce qui est à rebours des objectifs que devrait viser une politique publique et budgétaire véritablement adaptée aux besoins du pays.

Et pourtant, vous confirmez votre volonté de réduire la dépense publique à tout prix ; vous persistez dans vos choix dogmatiques en refusant d'agir sur la fiscalité des plus aisés de notre pays, alors que les dividendes explosent et que les patrimoines prospèrent. Ces options réduisent la capacité de l'État à agir pour répondre aux grands défis de notre temps.

Le FMI nous recommandait aussi d'« apporter en priorité une aide aux ménages pour leur garantir un accès aux biens et services de base et à un niveau de vie décent ». Il ajoutait que,

« pour éviter des séquelles permanentes », nous devons « privilégier un soutien aux entreprises viables, afin de limiter les licenciements et les faillites ».

Ainsi, s'il fallait intervenir massivement pour atténuer la crise de la covid-19 et la crise énergétique qui a suivi, il aurait sans doute fallu mieux cibler et contrôler les aides massives dont les entreprises ont bénéficié sans conditionnalité réelle ni suivi sérieux.

Le FMI nous appelait enfin à « renforcer les principes de bonne gouvernance à la hauteur de l'ampleur des mesures prises » et à « avoir une comptabilité précise, divulguer l'information fréquemment, complètement et en temps opportun et adopter des procédures permettant une évaluation *a posteriori* et une responsabilisation ». En bref, les dirigeants devraient prendre toutes les mesures nécessaires, mais veiller à en garder une trace. Nous en sommes loin, au vu de l'opacité qui règne sur le bouclier tarifaire, de l'amortisseur et d'autres suramortisseurs, pour lesquels nous ne disposons pas d'une évaluation fine à ce jour.

Les programmes d'évaluation fixés par les dernières lois de programmation des finances publiques n'ont pas été respectés. Ainsi, sur les onze évaluations prévues dans le programme de travail pour 2022, aucune n'a été réalisée. Certains dispositifs, y compris à fort enjeu, n'ont en outre pas fait l'objet d'évaluation depuis dix ans. C'est la Cour des comptes qui le disait, en juillet dernier... (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K, ainsi que sur des travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Bilhac. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et UC.*)

M. Christian Bilhac. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, au départ de l'étape 2024, la mission « Engagements financiers de l'État » est dans le peloton de tête. Elle occupe actuellement la deuxième position dans le classement général des dépenses de l'État, après l'enseignement scolaire. Mais, au pied du col qui s'annonce, que certains ont baptisé « hausse des taux d'intérêt », la pente va être difficile à escalader. Les observateurs sont nombreux à penser que cette mission va bientôt rattraper la mission « Enseignement scolaire » et s'emparer du maillot jaune !

L'objet de la présente mission est aride, mais crucial. Elle reflète le coût de la dette de l'État, qui emprunte désormais à des taux d'intérêt de plus de 3 %.

Les crédits du programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » atteignent désormais 51,4 milliards d'euros – une hausse relativement faible, de 1,08 %, mais qui vient après celle enregistrée lors de la loi de finances pour 2023, qui était de 31,5 %.

En attendant, on pédale, madame la ministre, et ce n'est qu'un début, car la ligne d'arrivée est encore loin ! Après un faux plat bienvenu, dû à l'inflation, la pente va bientôt se raidir et l'effort à fournir va se durcir avec la montée des taux d'intérêt. De plus, dans cette ascension, il y a un épais brouillard, dissimulant la dette liée au covid-19, qu'on ne voit pas trop, et une partie de celle de SNCF Réseau.

La dette covid n'apparaît pas, cachée dans la brume du programme 369, mais rien ne justifie cette échappée d'information. Je suis réservé sur le fait même d'imputer cette dette à un programme budgétaire spécifique. Comme je l'ai déjà dit à cette tribune, l'argument de la meilleure lisibilité ne peut pas faire oublier un principe : les mêmes règles s'appliquent en ce qui concerne le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

Pour ce qui est de la dette de SNCF Réseau, elle a été transférée au programme 355 alors qu'elle relevait l'année dernière de la mission « Écologie ». Mais une partie, figurant dans le programme 117, est, elle aussi, cachée par la brume. Il ne faut pas fausser les données, madame la ministre ! Il y va de la sincérité budgétaire sur l'ensemble des dettes publiques qui, tôt ou tard, finiront par apparaître, car le brouillard finit toujours par se dissiper.

Permettez-moi, à cette occasion, de vous faire part de ma perplexité en constatant, ici et là, des transferts de programme, d'une mission à l'autre ou d'une année sur l'autre. Cela réduit notre capacité à comparer l'évolution des crédits.

Pour conclure, madame la ministre, je ne crains pas la crevasse, parce que le Gouvernement a démontré sa maîtrise dans la pose de rustines.

Mon tempérament optimiste me fait penser que, si nous sommes vigilants, nous pourrons, par la suite, éviter la sortie de route !

Avec mes collègues du groupe RDSE, je voterai donc les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – M. Serge Méryllou applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Fouassin.

M. Stéphane Fouassin. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, notre discussion sur les engagements financiers de l'État pour l'année 2024 est cruciale. Elle façonne notre responsabilité en matière de développement économique international, de préservation de nos intérêts nationaux et de promotion de politiques d'épargne solides.

Bien que légèrement inférieurs aux prévisions de la loi de finances initiale pour 2023, les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » maintiennent une position solide.

En 2024, ils s'élèveraient à 60,8 milliards d'euros, soit 96 % des crédits liés à la dette, dont 6,5 milliards d'euros pour l'amortissement de la dette liée au covid-19.

Cette trajectoire est étroitement liée à notre situation macroéconomique. Les décisions antérieures, dont l'endettement pour soutenir notre économie durant les périodes de crise, ont été cruciales. Elles ont permis de maintenir notre résilience nationale et de nous positionner parmi les territoires les plus résistants aux turbulences économiques.

Cependant, cette trajectoire n'est pas exempte de défis. Une inflation soutenue a contraint les banques centrales à ajuster leur politique monétaire, affectant nos taux d'intérêt et projetant une dette estimée à 61 milliards d'euros en 2026.

Dans ce contexte de fluctuations et d'incertitudes géopolitiques mondiales, une prudence accrue s'impose.

Dans son engagement envers les citoyens français, l'État a mobilisé des garanties pour faire face aux crises, les appels en garantie ayant même atteint 1,6 milliard d'euros en 2024.

Ces garanties touchent plusieurs secteurs vitaux tels que les entreprises, les exportations, l'industrie, le développement, le logement, l'agriculture et le social ; elles soulignent notre détermination à assurer le bien-être et la stabilité des citoyens.

Le financement des entreprises de l'industrie, soutenu par les prix garantis par l'État, a été crucial pour maintenir la santé financière des entreprises. Plus de 30 milliards d'euros sur les 106 milliards d'euros qui ont été alloués depuis 2020 aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) ont été remboursés intégralement.

Parallèlement, notre action internationale visant à favoriser le développement économique, notamment en Afrique subsaharienne, par le soutien des secteurs privés africains, témoigne de notre engagement en faveur de la croissance globale et de la solidarité internationale.

Ces chiffres, ces programmes, ces montants ne sont pas de simples données sur le papier. Ils traduisent notre responsabilité présente et pour l'avenir de notre nation. Ils incarnent notre engagement à maintenir la stabilité économique, à relever les défis actuels et à bâtir un avenir prospère pour tous les Français.

Pour l'année 2024, les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » s'établissent à 55,155 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 60,818 milliards d'euros en crédits de paiement.

Cette mission comprend huit programmes, dont six sont dotés dans le cadre du PLF 2024, chacun revêtant une importance particulière dans la garantie de la santé financière de notre nation.

Le programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » demeure un pilier essentiel ; il assure le financement quotidien à moyen et long terme de l'État, dans des conditions optimales de coût et de sécurité.

Le programme 114 « Appels en garantie de l'État » consolide les crédits pour couvrir, par une garantie de l'État, divers dispositifs touchant les entreprises, les exportations, l'industrie, le développement, le logement et l'agriculture.

Le programme 145 « Épargne » est crucial : il pilote les instruments de financement du logement et favorise l'accès des organismes de logement social à une ressource financière attrayante, tout en équilibrant les systèmes d'épargne réglementée.

Le programme 344 « Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque » soutient les collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts sensibles et garantit la stabilité financière régionale.

Le programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 » témoigne de notre engagement à absorber le surcroît de dette issu de la crise sanitaire.

Ces programmes nous permettent d'atteindre quatre objectifs : assurer une émission de dette optimale ; gérer efficacement la trésorerie ; garantir un niveau de contrôle des risques de qualité ; enfin, minimiser la charge de la dette pour le contribuable.

Néanmoins, la route vers la stabilité financière en 2024 n'est pas sans défis : les besoins de financement croissants et les incertitudes économiques exigent une gestion prudente si nous voulons préserver l'équilibre budgétaire.

Ensemble, nous devons maintenir une stratégie solide pour gérer notre dette et notre trésorerie. Nous devons honorer nos engagements tout en minimisant la charge pour nos concitoyens ; il nous faut continuer à travailler pour bâtir un avenir économique solide, garantir une prospérité partagée et offrir des perspectives prometteuses à chaque Français.

Enfin, l'étude de la mission « Remboursements et dégrèvements » est l'occasion de saluer les efforts de Bercy pour améliorer la qualité du service offert aux particuliers et aux professionnels en proposant une gestion plus souple de leur trésorerie. Ces efforts viennent soutenir la politique de compétitivité menée par le Gouvernement.

Notre groupe votera donc ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Cozic.

M. Thierry Cozic. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, j'ai souhaité concentrer mon propos sur la mission « Engagements financiers de l'État », principalement sur le programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État ».

Ce programme vise à couvrir le besoin de financement de l'État, tout en minimisant, sur la durée, le coût pour le contribuable.

Cette ambition se traduit essentiellement par la politique d'émission de la dette négociable sur le marché primaire et par le maintien de bonnes conditions de liquidité de cette dette sur le marché secondaire.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur un poncif que l'on assène paresseusement sans analyse économique sérieuse : non, la charge de la dette n'est pas le deuxième poste de dépenses de l'État !

En 2023, le déficit public devrait s'établir à 4,9 % du PIB, dont 1,9 point d'intérêts. La France n'a pas remboursé sa dette et cela lui a permis de financer 3 points de PIB de dépenses publiques.

Le taux d'intérêt payé sur la dette est de 1,7 %, mais la croissance du PIB en valeur devrait s'établir à 6,5 %, ce qui produit un taux d'intérêt corrigé de -4,8 %.

Je note que ce détail intéresse peu de monde. Pourtant, il fait toute la différence, car, *in fine*, la dette ne coûte rien, elle ne fait que reporter.

Certes, l'écart va baisser et tendre vers zéro. La France s'endette aujourd'hui à 3 % pour une croissance anticipée de 3,3 %. À terme, la charge d'intérêt passera à 3,3 % quand le déficit public devrait passer à 3,6 %, pour stabiliser le ratio de dette sur PIB. Le solde primaire devrait, quant à lui, passer de -3 % à -0,3 %.

Ne nous méprenons pas : la dette et ses intérêts ne sont pas des sujets mineurs. Toutefois, soyons honnêtes : la charge de la dette est devenue le nouveau cheval de bataille des prophètes de l'orthodoxie budgétaire. Il est donc utile de remettre dans nos débats de la perspective et du contexte politique.

Si la barre des 70 milliards d'euros était atteinte en 2027, nous retrouverions simplement le niveau moyen de la charge de la dette depuis 1980. Certes, cette charge a bondi en un an d'un peu plus de 15 milliards d'euros. Mais les tenants du chantage à la dette oublient de mentionner que cette « explosion » est liée pour 13 milliards d'euros, comme le souligne l'Insee, à l'effet de la hausse de l'inflation sur les titres indexés sur cette dernière : les obligations assimilables du Trésor indexées sur l'inflation (OATi).

Ils oublient aussi de dire que, si l'inflation ralentit – cela semble se dessiner –, cette charge se réduira alors d'autant. En effet, si les taux augmentent, ils restent inférieurs à l'inflation et sont donc, en réalité, négatifs.

Ces considérations ont conduit M. Pisani-Ferry et Mme Mahfouz à qualifier d'excessives les alarmes sur la remontée des taux et à suggérer d'accroître l'endettement pour la transition écologique, de 250 milliards d'euros à 300 milliards d'euros, d'ici à 2030.

Enfin, il nous faut aussi relativiser la hausse de la charge de la dette, car cette charge, ainsi que le prix que nous coûtent les emprunts, permet à l'État d'investir. Contrairement à ce qu'on laisse parfois entendre, cet investissement n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. En plus d'être créatrice de richesses, la hausse de la charge de la dette est évidemment nécessaire, dans le système actuel, pour répondre aux besoins des Français.

Enfin, puisqu'il est question de dette dans cette mission, j'aimerais vous rappeler que, s'il y en a une dont il faut tenir compte en priorité, c'est la dette écologique. Celle-ci n'est ni négociable, ni reportable, ni renouvelable. Elle pose la question de la survie de l'espèce humaine, question qui me semble infiniment plus grave, concrète et urgente que n'importe quelle dette financière. C'est donc elle qui doit dicter nos choix politiques, au service desquels la dette financière n'est qu'un outil, qu'il faut manier du mieux possible.

Si vous souhaitez trouver des financements pour résorber la dette, l'analyse de la mission « Remboursements et dégrèvements » peut être une piste de réflexion.

Bien que les crédits affichés ne posent pas de difficulté de chiffrage – quelques évaluations restent néanmoins sujettes à caution –, cette mission illustre bien les errements de la politique budgétaire du Gouvernement.

En effet, madame la ministre, en maintenant une trajectoire de désarmement fiscal, ainsi que des niches fiscales coûteuses en dépit d'une utilité contestée, vous n'allez pas dans le sens de la quête du « sérieux budgétaire » dont vous réclamez tant.

Les entreprises françaises bénéficient d'environ 80 milliards d'euros d'exemptions d'impôt, dont l'efficacité est loin d'être toujours prouvée. Ce constat pourrait justifier des économies importantes.

Pour ne prendre que l'un des plus coûteux de ces dispositifs, le crédit d'impôt recherche est devenu, depuis sa réforme en 2008, une vache sacrée. Les entreprises sont manifestement très attachées à ce mécanisme fiscal extrêmement avantageux. En volume, le CIR profite surtout aux grands groupes, qui en font de plus en plus un instrument d'optimisation fiscale. Un rapport de la Cour des comptes souligne en revanche son coût élevé pour les finances publiques, alors même que son efficacité est difficile à établir. Cet aspect doit être revu, d'autant que, d'un point de vue macro-économique, la réduction des niches fiscales accordées aux entreprises améliore leur santé à long terme, en les rendant moins dépendantes des stéroïdes fiscaux.

En conclusion, les trajectoires financières, assises sur des choix politiques que nous ne partageons pas, ne nous permettent pas de voter les crédits de ces missions budgétaires. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.)*

Mme la présidente. La parole est à M. François Bonhomme. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. François Bonhomme. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont, pour l'essentiel, ceux affectés au remboursement de la dette, enjeu majeur de notre souveraineté nationale.

En effet, alors que près de la moitié de notre dette est détenue par des acteurs étrangers, nous ne pouvons pas, entre autres raisons, laisser ce stock augmenter d'année en année de manière quasi mécanique. Notre endettement, pourtant, ne cesse de croître, dans un écho médiatique somme toute très relatif.

Ainsi, en 2023, la dette publique a franchi le cap symbolique de 3 000 milliards d'euros, atteignant 3 047 milliards d'euros au deuxième trimestre 2023, soit 45 000 euros par Français.

Cette situation nous amène à emprunter en 2024 le montant colossal de 285 milliards d'euros sur les marchés financiers, soit 15 milliards de plus qu'en 2023, qui était pourtant une année record.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, notre stock de dette a augmenté de 800 milliards d'euros. En conséquence, la France est passée en 2023 du vingt-troisième au vingt-cinquième rang des pays les plus endettés d'Europe. Peut-on encore se rassurer quand seules désormais la Grèce et l'Italie ont un taux d'endettement supérieur à celui de la France ?

La dette de la France s'élève à 111,9 % du PIB, contre 90 % en moyenne pour la zone euro, 83 % pour l'Union européenne et 64 % pour l'Allemagne.

Malgré cette situation extrêmement préoccupante, le Gouvernement procrastine. L'année prochaine, notre endettement ne diminuera pas, le projet de loi de finances pour 2024 tablant sur une dette à 109,7 % du PIB, comme en 2023.

D'après le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, notre taux d'endettement diminuerait de seulement 3,7 % sur l'ensemble du quinquennat. À ce rythme, il nous faudrait soixante-quatre ans pour égaler le niveau d'endettement actuel de l'Allemagne. Le différentiel avec nos voisins européens est donc abyssal !

Le Sénat a pourtant alerté à maintes reprises sur la situation. De loi de finances en loi de finances, année après année, le groupe Les Républicains n'a cessé de prévenir les gouvernements successifs du risque mortel que nous courrons en renonçant à nous attaquer au mur de la dette. En cas de remontée des taux d'intérêt, la situation pourrait devenir incontrôlable.

Les craintes contre lesquelles nous mettons en garde sont donc devenues une réalité douloureuse, mais est-ce véritablement surprenant ?

Les taux d'intérêt ont explosé, passant de taux négatifs en décembre 2021 à plus de 3,5 % actuellement pour les emprunts à dix ans, qui sont la référence. La dernière fois que nous avons franchi ce seuil, c'était il y a douze ans, en 2011.

Placé au pied du mur du réel, le Gouvernement lui-même est contraint de se baser sur une hypothèse de rendement de 3,5 % en 2024 pour les obligations assimilables du Trésor (OAT) à dix ans.

Les conséquences sont naturellement lourdes. Je rappelle qu'un point de taux d'intérêt de plus représente, au bout de dix ans, un coût supplémentaire de 40 milliards d'euros, soit peu ou prou le budget actuel de la défense. Un point de taux d'intérêt en plus, c'est aussi 2,5 milliards d'euros supplémentaires de charge de la dette la première année, 6 milliards la deuxième, 10 milliards la troisième et près de 17 milliards à l'horizon 2027 !

Voilà, nous y sommes. La situation n'est plus tout à fait théorique, ni imaginaire, ni encore moins virtuelle. Les effets de la hausse des taux d'intérêt seront de plus en plus forts, et ce dès 2024.

Ainsi, le Gouvernement prévoit que la charge de la dette augmentera de 11 milliards d'euros en 2024. Cette hausse se poursuivra de manière inexorable, à raison d'une dizaine de milliards d'euros de plus chaque année : 48 milliards d'euros en 2023, 56 milliards en 2024, 66 milliards en 2025, 75 milliards en 2026, 84 milliards en 2027. Comme l'a très bien dit M. le rapporteur spécial Albéric de Montgolfier, cela représente quasiment l'équivalent du produit de l'impôt sur le revenu.

Dès 2025, la charge de la dette sera donc sans nul doute, à elle seule, supérieure au plus important poste de budget de l'État, à savoir l'éducation.

Nous le voyons bien : nous sommes enfermés dans un cercle vicieux qu'il nous faut absolument briser.

Madame la ministre, quelle est votre attitude ? Que fait le Gouvernement ?

Revenons aux sources : l'engagement pris par le Président de la République le 3 juillet 2017, devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles. Pendant une heure et quinze minutes, nous avons bu les paroles présidentielles.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Oui !

M. François Bonhomme. Le Président nous faisait part de son « impatience d'agir ».

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Il n'a pas ergoté !

M. François Bonhomme. Il était, disait-il, animé d'une volonté de fer et du sentiment d'obligation d'une « transformation résolue et profonde, tranchant avec les années immobiles », pour « renouer avec l'esprit de conquête » et répondre à « une impérieuse attente ».

Nous en étions tout retournés (*Rires sur les travées du groupe Les Républicains.*), d'autant qu'il nous faisait part d'une prise de conscience : il avait compris que le peuple français pouvait, à force de déceptions, être en proie à « la colère et au dégoût devant l'inefficacité ». Il allait demander au Gouvernement d'agir, car « être fidèle à ce que le peuple français a voulu » supposerait « une certaine forme d'ascèse » – rien de moins ! – et « une exigence renforcée ».

La feuille de route présidentielle était claire et même éloquente : « réduire nos dépenses publiques pour éviter à nos enfants de payer le prix de nos renoncements ».

Or nous connaissons aujourd'hui le prix de ce renoncement : 45 000 euros net pour chaque nouveau-né !

Dans son exhortation personnelle, le Président de la République allait même jusqu'à dire : « Voyons la réalité en face. Les forces de l'aliénation sont extrêmement puissantes. » Il citait « l'aliénation à la contrainte financière », si nous ne rétablissions pas notre budget, si nous ne réduisions pas notre dette publique pour rendre au peuple sa « pleine souveraineté ». On ne saurait mieux dire !

Certes, il nous rappelait que la tâche était lourde. Assurément. Heureusement, il se disait aiguillonné par une « éthique de l'action ». Il nous objurgait : nous n'avions « pas cinq ans devant nous d'ajustements et de demi-mesures ». C'en était terminé du temps des « renoncements et des mauvaises habitudes ». Les engagements seraient « tenus » et les réformes « conduites ».

Tellement sûr de son fait et emporté par son élan – l'enthousiasme des débuts, sans doute ! –, il ajoutait : « Tous les ans je reviendrai devant vous pour vous rendre compte. » (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Cette promesse s'est évaporée. Même Bruno Le Maire ne vient plus devant le Sénat.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Eh oui, quel regret !

M. François Bonhomme. Les propos sont restés incantatoires, les actions lettre morte, et le Gouvernement assiste à sa propre impuissance devant une réalité budgétaire devenue inexorable et plus rude que jamais.

Pour les plus croyants, les engagements se sont perdus dans les limbes, c'est-à-dire aux marges de l'enfer. Pour les âmes plus prosaïques, ils ont fini leur course au 36, rue des Morillons ou au 55, rue du Faubourg-Saint-Honoré, c'est-à-dire aux objets perdus de la Présidence. (*Rires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Pour notre part, nous voterons les crédits de ces missions, parce que nous avons proposé 5 milliards d'euros d'économies et parce que nous devons tenir nos engagements auprès de nos créanciers. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.* – *M. Vincent Louault applaudit également.*)

M. Antoine Lefèvre. Très bien !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Une fine lame ! Précis, lucide et tranchant !

Mme la présidente. La parole est à M. Christopher Szczurek.

M. Christopher Szczurek. Madame la ministre, vous nous demandez principalement d'approuver des perspectives d'endettement abyssales pour l'année 2024.

Selon ce texte, qui – nous le savons – sera adopté une nouvelle fois par le biais de l'utilisation abusive du 49.3 à l'Assemblée nationale, l'État devra lever 285 milliards d'euros sur les marchés financiers – soit près de 10 % de notre PIB, un record historique – pour équilibrer un budget qui ne peut pas l'être.

Cette trajectoire profondément inquiétante de nos comptes publics nous pousse à nous interroger sur la soutenabilité générale de notre endettement.

Notre pays attend fébrilement les décisions obscures des agences de notation, liées à l'humeur versatile de créanciers du bon vouloir desquels dépend la politique tout entière de la Nation.

Madame la ministre, face à cette situation, vous persistez à recourir à des dispositifs d'endettement coûteux. Le maintien des obligations assimilables du Trésor, titres de dettes indexés sur l'inflation, aggravera encore nos dettes de 30 milliards d'euros. Vous vous voulez responsable et, pourtant, vous vous obstinez à abonder cet outil, en pleine crise inflationniste.

Alors que les Français demandent désespérément le secours de l'État et des services publics, nous savons désormais que la charge de la dette deviendra le premier budget de la Nation et imposera une austérité destructrice.

Vous nous direz covid-19, vous argumenterez Ukraine, mais les causes extérieures ne peuvent pas tout justifier. Pendant près de dix ans, la Banque centrale européenne a largement financé notre dette. Jamais le coût de celle-ci n'avait été si bas alors que son stock explosait.

Qu'avez-vous fait de cette manne ? Avez-vous investi dans l'avenir et dans la modernisation de la France ? Avez-vous soutenu la transition économique et écologique ? À peine !

La promesse du macronisme était de rompre avec le vieux monde ; huit ans plus tard, vous mettez la France désespérément en retard.

Vous ajoutez à cela un fardeau qui sera à terme trop lourd : la dette européenne que représente le plan de relance pour l'Europe, dont la France devra rembourser entre 60 et 80 milliards d'euros pour à peine 40 milliards d'euros promis, mais pas encore reçus.

Ni vos perspectives de croissance par trop optimistes, ni les vagues promesses de bonne gestion, ni les rodomontades du ministre de l'économie – où est-il, d'ailleurs, encore une fois ? peut-être à un salon du livre... – ne camouflent ce budget de faillite.

Nous ne voterons évidemment pas ces crédits, pour ne pas apposer nos noms à la banqueroute financière qui s'annonce.

« Encore une minute, monsieur le bourreau ! » disait Mme du Barry. Avant la potence financière, l'urgence, plus que jamais, c'est l'alternance !

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, cinquante ans de déficit public et cinquante milliards d'euros de charge de la dette.

Un peu plus de cinquante secondes me suffiront pour commenter cette mission, dont l'examen des crédits se résume à la comptabilisation des engagements financiers de l'État. Tout a été dit et redit sur le sujet ; tout a été dit sur un cumul de déficits chroniques qui hypothèquent l'avenir de nos enfants, celui de plusieurs générations actuelles comme celui de bon nombre à venir.

Demain, l'enseignement scolaire, premier budget de l'État, sera dépassé par celui qui est consacré à la charge de la dette. Le symbole est terrible et la réalité, d'un cynisme absolu : le budget qui doit permettre à chacun de s'émanciper de sa condition en s'inscrivant dans une destinée commune sera dépassé par un budget dont l'ampleur dictera des restrictions et imposera des choix parfois dramatiques.

Ce budget, qui devrait être le signe d'un investissement dans l'avenir, se trouve être celui qui le plombe un peu plus chaque jour.

Rendez-vous compte : j'avais un an lorsque fut voté le dernier budget excédentaire ! Cette époque, les jeunes de moins de 50 ans ne pourront sûrement pas la connaître...

Au sein du groupe Les Indépendants, nous nourrissons l'espoir que, à l'occasion du cinquantenaire du déficit à répétition, les noces d'or se transforment en règle d'or.

Nous voterons les crédits de cette mission.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Canévet. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. Michel Canévet. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons à présent deux missions très importantes – la mission « Remboursements et dégrèvements » et la mission « Engagements financiers de l'État » –, qui sont respectivement les première et deuxième missions de l'État.

Nous avons d'ailleurs bénéficié, pour ce faire, de rapporteurs d'un très bon niveau.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Excellents ! La crème !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial. Vous avez un amendement à faire passer ? *(Sourires.)*

M. Michel Canévet. Le niveau de la dette de l'État, qui s'élève à 2 560 milliards d'euros, en augmentation de 560 milliards d'euros depuis 2020, préoccupe très fortement les membres du groupe Union Centriste.

M. Cozic a affirmé que la charge de la dette n'était pas le second poste de dépenses de l'État, relativisant la situation. Au groupe Union Centriste, nous considérons au contraire que la situation est particulièrement grave. Comme vient de le dire notre collègue Vincent Louault, nous risquons de reporter une charge insupportable sur les générations futures. Cela n'est absolument pas acceptable !

Si nous constatons que la part de la dette détenue par les non-résidents diminue depuis 2010 – c'est un des rares points positifs –, cette part reste toutefois majoritaire, ce qui continue de nous préoccuper.

Par ailleurs, le besoin de financement de la dette pour l'année à venir, 285 milliards d'euros – il va bien falloir les lever ! –, est tout à fait colossal. Il était de 270 milliards d'euros cette année et de 260 milliards d'euros l'année passée. Cette évolution devrait nous inquiéter.

M. le rapporteur spécial Albéric de Montgolfier l'a dit : nous avons reçu une bonne nouvelle hier, avec la décision de Standard and Poor's (S&P) de maintenir la note AA pour la France. Il s'agit de la meilleure notation, Fitch ayant noté la France AA– et Moody's Aa2.

Nous restons préoccupés, car les perspectives de notation demeurent à la baisse. Or les risques sont connus de chacun d'entre nous : chaque fois que les agences de notation diminuent notre note, le taux auquel nous empruntons s'élève et la charge de la dette s'accroît en conséquence.

Voilà pourquoi il est important de maintenir des perspectives positives. Dans ces conditions, madame la ministre, nous pouvons nous réjouir que S&P ait maintenu la note de la France.

En ce qui concerne les remboursements et dégrèvements, nous observons tout de même une part croissante des remboursements de TVA. Ils ont augmenté de 66 % en dix ans, pour atteindre près de 80 milliards d'euros sur les 140 milliards d'euros de la mission.

Ces montants importants doivent nous conduire à nous interroger : pourquoi ce niveau d'évolution ? Que devons-nous faire pour tenter de le réduire ?

M. le rapporteur spécial Pascal Savoldelli évoquait la question du crédit d'impôt recherche. Oui, il coûte cher – 7,8 milliards d'euros –, mais il revêt une très grande importance. En effet, au travers des actions de recherche, on prépare l'économie de demain, on permet à nos acteurs économiques de proposer les services et produits dont la population aura besoin.

Chacun voit bien que notre économie est en pleine évolution. Il est donc nécessaire d'accompagner les entreprises dans cet effort et de les inciter à mener des recherches. Dans ce domaine, la France est très attractive et doit le rester. Je nous invite donc à rester attentifs à ceci : si nous changeons les règles en la matière, nous risquerions de voir un certain nombre d'actions de recherche partir à l'étranger. Alors que nous n'atteignons pas encore les objectifs que nous

nous étions fixés en 2000 à Lisbonne – 3 % du PIB consacrés à la recherche, contre 2,3 % actuellement selon M. le rapporteur spécial –, nous devons encore accroître nos efforts.

Au fil de l'examen de ce projet de loi de finances, la ligne du groupe Union Centriste est claire : nous voulons une meilleure maîtrise des dépenses. Nous avons déposé différents amendements en ce sens et nous sommes d'ores et déjà heureux que la version de la première partie issue des travaux du Sénat améliore le solde budgétaire par rapport au texte initial.

Nous voulons aussi améliorer nos recettes. Cela passe notamment par le renforcement de la lutte contre la fraude. Notre collègue Nathalie Goulet a fait plusieurs propositions en ce sens.

Nous devons être plus actifs, en particulier en matière de remboursements et dégrèvements.

Nous devons aussi, bien sûr, trouver les moyens de contre-carrer l'optimisation fiscale qui est mise en œuvre par un certain nombre d'acteurs. Ce sont des recettes qui s'envolent. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Notre groupe a enfin proposé différentes revues des dépenses fiscales, car il faut bien se dire que certaines de nos habitudes doivent être remises en cause.

Nous espérons que le Gouvernement retiendra nos propositions. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Ghislaine Senée. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

Mme Ghislaine Senée. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui les crédits des missions « Remboursements et dégrèvements » et « Engagements financiers de l'État ».

Malgré la grande diversité des crédits afférents à ces deux missions, ouvrir mon propos sur le niveau historiquement élevé des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », qui constitue désormais le deuxième poste de dépenses du budget de l'État, s'impose comme une évidence.

Si le groupe écologiste s'était félicité de la hausse des crédits de cette mission en 2021, dans la mesure où elle témoignait du soutien de l'État à l'économie, force est de constater que, depuis 2022, le contexte nous offre nettement moins l'occasion de nous réjouir. L'inflation et la remontée des taux d'intérêt pèsent désormais de tout leur poids sur les crédits de cette mission et aggravent, notamment, la charge de la dette.

Hélas ! les grands gagnants de cette situation ne sont ni les comptes publics, ni le pouvoir d'achat des Français, ni les investissements en faveur de la transition, mais bien le portefeuille des prêteurs de l'État.

Face à ce fâcheux constat, mon groupe récuse toutefois le principe d'une mise en œuvre drastique de l'austérité budgétaire. Notre pays a d'autres armes que celle du désarmement de l'État pour faire face aux crises sociales et environnementales. Nous pouvons lutter contre l'inflation en combattant les spéculateurs et les profiteurs de crise. Nous pouvons également réduire le déficit en augmentant les recettes fiscales, notamment celles qui portent sur les plus hauts revenus, les grandes entreprises ultrabénéficiaires et les énergies fossiles.

C'est la position que nous avons défendue lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances.

Cette pulsion de rigueur budgétaire comporte un réel risque, celui de la réduction des investissements en faveur de la transition écologique. Nous défendons l'idée que le recours à l'emprunt est nécessaire pour anticiper et assurer l'avenir de notre société dans un monde menacé par l'emballlement climatique.

En ce qui concerne les participations financières de l'État, nous voyons d'un bon œil le dynamisme qui caractérise le portefeuille de l'État actionnaire.

J'aurai cependant deux remarques à formuler.

La première concerne EDF. Si l'opération de nationalisation a été menée à son terme, la question de la situation financière du groupe demeure entièrement ouverte. Sa dette avoisine 65 milliards d'euros et ses besoins d'investissement sont évalués entre 20 et 25 milliards d'euros par an. Je tiens à rappeler la très grande inquiétude des écologistes sur l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le nucléaire français et sur les dérapages récurrents de ses coûts.

Ma seconde remarque concerne Atos. Il ne vous a pas échappé, madame la ministre, que de nombreux amendements, issus de tous les groupes, de gauche comme de droite, ont été déposés sur ce sujet dans les deux assemblées. Nous en débattons tout à l'heure et je vous exhorte, dès à présent, à prendre en considération les inquiétudes des parlementaires de la Nation.

Je dirai enfin quelques mots sur la mission « Remboursements et dégrèvements ».

Ses crédits sont d'ordre prévisionnel, comme l'a rappelé utilement notre rapporteur spécial. Ils tirent donc les conséquences de choix passés et ils reflètent relativement fidèlement les politiques fiscales mises en place par les gouvernements d'Emmanuel Macron depuis 2017.

Aussi, nous pouvons voir, en transparence, dans la baisse des dégrèvements d'impôts locaux, la perte d'autonomie fiscale des collectivités territoriales, qui constitue un sujet éminemment préoccupant.

Enfin, en ce qui concerne la hausse des remboursements liés au CIR, nous soutenons la demande du rapporteur spécial pour obtenir une nouvelle évaluation de l'impact du dispositif en fonction des types d'entreprises et des secteurs. Nous, écologistes, serons notamment attentifs à la capacité de cette dépense publique à accélérer la recherche environnementale, encore trop faible dans notre pays.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques, mon groupe s'abstiendra sur le vote de ces deux missions. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures trente-trois, est reprise à onze heures trente-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Madame la présidente, messieurs les rapporteurs spéciaux, madame la rapporteure pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à remer-

cier les rapporteurs et les orateurs des groupes pour leur analyse précise et approfondie, comme c'est toujours le cas dans cette enceinte, des crédits des missions examinées.

Je m'efforcerai, dans le temps qui m'est imparti, de répondre aux principaux sujets soulevés, et structurerais mon propos autour des trois blocs de politiques publiques de cette discussion.

Je commencerai par les engagements financiers de l'État.

Le Gouvernement partage naturellement la préoccupation exprimée par Albéric de Montgolfier sur l'évolution des taux d'intérêt.

Notre programmation budgétaire intègre déjà, comme vous le savez, une hausse des taux d'intérêt, dans le contexte de normalisation de la politique monétaire. Le scénario retenu est celui d'une remontée progressive des taux longs.

Ainsi, le projet de loi de finances repose sur l'hypothèse que le taux d'intérêt à dix ans s'établirait à 3,40 % à la fin de 2023, puis à 3,50 % à la fin de 2024, et à 3,60 % à la fin de 2025. Actuellement, il évolue dans une fourchette comprise entre 3,10 % et 3,30 %. La situation sur les marchés, bien que volatile, est toujours cohérente avec les prévisions sous-jacentes au PLF 2024.

Le scénario de hausse progressive des taux d'intérêt est également cohérent avec le scénario macroéconomique du Gouvernement et avec la cible d'inflation de la Banque centrale européenne, dont le mandat est de maintenir l'inflation de long terme proche de 2 %.

Je souhaite rappeler ensuite que le calibrage du montant retenu pour les appels en garantie en 2024 des prêts garantis par l'État prend appui sur les calculs réalisés par la Banque de France pour la direction générale du Trésor. Ces derniers sont actualisés au moins deux fois par an. L'évolution des appels en garantie dépend étroitement de l'évolution de la conjoncture économique et financière, de la dynamique des défaillances d'entreprises et de leur santé financière.

Sur la base des dernières modélisations de la Banque de France, le montant total de pertes brutes est estimé à 6,4 milliards d'euros pour la période 2020-2028, soit 4,44 % en proportion. Comme ces pertes seront en partie compensées par des recettes issues des primes perçues, les pertes nettes sont estimées à 3,6 milliards d'euros.

En ce qui concerne la dette covid, que plusieurs d'entre vous ont mentionnée, son isolement dans un programme budgétaire dédié revêt avant tout des vertus pédagogiques. Le programme 369 vise principalement à retracer dans les comptes publics, de manière lisible et claire, le montant de la dette de l'État qui résulte de la crise sanitaire et à afficher une trajectoire de résorption de cette dette entre 2022 et 2042.

J'espère répondre aux observations du rapporteur général et du rapporteur spécial sur l'inscription de 6,5 milliards d'euros au titre de la contribution au désendettement de l'État.

Le programme 369 permet de matérialiser le coût complet de l'effort national, dans un esprit de transparence, de lisibilité et de responsabilité quant à la gestion de nos finances publiques.

Il s'agit de pouvoir faire le point chaque année d'ici à 2042 sur l'état de remboursement de la dette de l'État liée à la crise covid, sachant que celle-ci se montait à 165 milliards d'euros à la fin de 2021 – je sais que vous êtes attentifs à ce sujet, même si nous n'avons pas d'accord en la matière.

J'en viens maintenant au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

Je souhaite revenir sur les observations du rapporteur spécial Claude Raynal, qui juge délicate toute analyse prévisionnelle des crédits inscrits sur ce compte spécial, en raison du caractère confidentiel de la majeure partie des opérations que ces crédits ont vocation à financer.

Puisque les opérations patrimoniales financées à partir de ce compte visent la défense des intérêts stratégiques de l'État, le caractère confidentiel de ces opérations doit être absolument préservé, afin de ne pas mettre en cause leur réalisation et de ne pas porter préjudice aux intérêts patrimoniaux de l'État, notamment lorsqu'il s'agit d'entreprises cotées.

Cela étant, le Gouvernement s'efforce de satisfaire de plusieurs manières l'obligation d'information et de transparence à l'égard du Parlement qui est la sienne : publication de la documentation budgétaire exigée par la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), réponses aux sollicitations du Parlement tout au long de l'année budgétaire, audition du commissaire aux participations de l'État, contrôle de l'Agence des participations de l'État (APE) par plusieurs corps d'inspection.

Grâce à l'ensemble de ces dispositifs, la représentation nationale dispose d'un très haut niveau d'information et d'une forte capacité de contrôle sur les crédits inscrits au sein du compte d'affectation spéciale.

Toujours en réponse à M. Raynal, je tiens à dire que notre vision d'un État stratège existe bel et bien. Elle se concrétise par le recours à trois outils d'intervention en fonds propres, dont les doctrines sont complémentaires.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) investit sans horizon de temps, en tant qu'actionnaire stratégique d'influence ou de contrôle, dans des secteurs prioritaires, tout en restant attachée à certains niveaux de rentabilité.

La Banque publique d'investissement (BPI) investit par ailleurs en tant qu'actionnaire minoritaire actif au capital d'entreprises françaises, à l'occasion d'une évolution actionnariale et aux côtés d'un actionnaire majoritaire, ou de référence, pour assurer un actionariat français dans ces entreprises, avec un horizon d'investissement qui s'apparente à celui d'un fonds d'investissement, même si la durée de détention n'est pas fixée *ex ante*.

L'APE est, pour sa part, un actionnaire stratégique sur les sujets les plus critiques. Son intervention conjugue un fort niveau de contrôle de l'État - l'État est majoritaire dans quarante-quatre des quatre-vingt-trois entreprises dans lesquelles il est actionnaire -, une priorité donnée aux objectifs stratégiques ou industriels sur les attentes de rendement, et des capacités financières pouvant être gérées sur le long terme et sans limite d'horizon d'investissement.

Par ailleurs, je souhaiterais préciser la doctrine d'emploi du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

La part des recettes du budget général dans le montant total de ses recettes qui est mentionnée dans le rapport de Claude Raynal est moindre qu'annoncé : tandis que le rapport avance une part de 98 %, celle-ci n'est que de 65,7 % à la fin de novembre 2023 au sein des recettes totales du compte, hors prise en compte du report de solde de 2022 sur 2023.

La part des recettes du budget général au sein des recettes du CAS a sensiblement évolué ces dernières années : faible entre 2017 et 2019, cette part a augmenté sur la période

2020-2022, en raison des besoins de financement des opérations effectuées sur la période en lien avec la crise de la covid-19 – Air France-KLM, SNCF, fonds sectoriels –, et d'opérations capitalistiques de grande ampleur, comme celles qui ont été menées avec le groupe EDF.

In fine, le CAS « Participations financières de l'État » est le seul instrument budgétaire permettant le financement des opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'État, à l'exclusion de toute opération de gestion courante. Dès lors qu'une opération patrimoniale s'impose, elle doit pouvoir être réalisée *via* ce compte, quelle que soit la nature de la recette.

Je termine avec la mission « Remboursements et dégrèvements ».

En premier lieu, la hausse marquée des remboursements de la TVA en 2023 et la poursuite anticipée de cette hausse en 2024 nécessitent, comme l'a fort justement relevé le rapporteur spécial Pascal Savoldelli, une vigilance accrue quant aux risques de montages frauduleux.

Cette vigilance doit permettre d'assurer la pérennité d'un dispositif apprécié des entreprises, qui contribue à leur liquidité dans un contexte d'incertitude. Compte tenu de la part majoritaire que représente ce dispositif dans les crédits dédiés aux remboursements et aux dégrèvements d'impôts de l'État – 58,3 % –, la lutte contre la fraude à la TVA en particulier constitue l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement.

En deuxième lieu, les moyens juridiques évoluent afin de moderniser les méthodes de contrôle et de mieux lutter contre les différentes formes de fraude. L'arsenal juridique s'est accru avec la loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude et la loi de finances pour 2020, en même temps que la coopération entre les administrations sur le sujet. Celles-ci peuvent procéder à des croisements de données et d'applications. En outre, une nouvelle impulsion interministérielle à la politique de lutte contre la fraude est engagée, afin de donner la priorité aux partages opérationnels de renseignements et à la définition de stratégies communes d'action entre les différentes administrations partenaires.

Sur un plan opérationnel, la DGFIP a également engagé des actions spécifiques en ciblant des secteurs à risque, par exemple l'utilisation abusive du régime de TVA sur la marge dans le secteur du négoce des véhicules d'occasion.

La DGFIP s'est aussi engagée dans une démarche de généralisation de la facturation électronique aux personnes assujetties à la TVA.

L'augmentation de 15 % d'ici à la fin du quinquennat des effectifs du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale - 1 500 équivalents temps plein travaillé (ETPT) en plus - et le doublement dès 2025 des effectifs d'officiers fiscaux judiciaires du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) illustrent l'ampleur des moyens déployés en matière de lutte contre la fraude.

En ce qui concerne les remboursements liés à des politiques publiques, je souhaite rappeler que le crédit d'impôt recherche a pour objectif de stimuler les investissements des acteurs privés en recherche et développement.

Un mot enfin sur la suppression des parts communale et départementale de la CVAE : l'enjeu est de poursuivre la baisse de la fiscalité de production, en supprimant intégralement l'impôt qui génère le plus d'effets économiques « distorsifs ». C'est une réforme essentielle au redressement productif de notre pays.

Mon propos ne sera pas plus long, afin de respecter le temps qui m'est imparti. J'espère avoir répondu à l'essentiel de vos questions. (*M. Stéphane Fouassin applaudit.*)

M. François Bonhomme. C'est toujours le brouillard londonien !

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures. Nous devrions donc avoir terminé son examen à douze heures trente. Cependant, si nous parvenons à l'achever plus tôt, nous passerions à l'examen de la mission « Économie ».

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Engagements financiers de l'État	54 155 502 785	60 818 123 694
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	51 375 000 000	51 375 000 000
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1 902 436 463	1 902 436 463
Épargne	71 066 322	71 066 322
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	807 000 000	807 000 000
Dotations du Mécanisme européen de stabilité	0	0
Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0	0
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	0	187 669 310
Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	0	6 474 951 599

Mme la présidente. L'amendement n° II-1, présenté par M. de Montgolfier, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

I. – Supprimer le programme :

Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits de programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)				
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)				
Épargne				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Dotations du Mécanisme européen de stabilité				
Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement				
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				
Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19				6 474 951 599
TOTAL				6 474 951 599
SOLDE				- 6 474 951 599

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial. Cet amendement vise à supprimer le programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 ».

Les raisons sont simples : comme je l'ai indiqué dans mon intervention, nous voulons nous opposer à un artifice comptable. Si 6,5 milliards d'euros en crédits de paiement sont prévus dans la mission « Engagements financiers de l'État » pour 2024, ces sommes ne proviennent pas de la cession d'un actif. Il s'agit simplement de crédits budgétaires ouverts spécifiquement à cet effet. Le Gouvernement cherche à donner l'impression qu'il maîtrise la dette. C'est donc un pur artifice comptable, que nous souhaitons, comme l'année dernière, dénoncer.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. En effet, la commission des finances avait déposé un amendement identique l'an dernier ; le Sénat l'avait voté, mais il n'avait pas été retenu dans la loi de finances finalement adoptée. Je comprends que le sujet revienne cette année, mais la position du Gouvernement n'a pas évolué.

L'adoption de tout amendement visant à supprimer le programme 369 entraînerait la suppression des abondements préalables du CAS « Participations financières de l'État » en recettes et donc l'interruption des versements à la Caisse de la dette publique (CDP), *via* le programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État ».

Je rappelle, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, que la création du programme 369 permet d'identifier, de retracer et de suivre l'amortissement de la dette liée à la crise sanitaire. Maintenant que cette crise est terminée, nous devons rembourser la dette générée par la mise en place de dispositifs exceptionnels. Les crédits du programme 369 et le programme en lui-même doivent être maintenus.

C'est pourquoi l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », figurant à l'état D.

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Participations financières de l'État	9 861 951 599	9 861 951 599
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	3 387 000 000	3 387 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	6 474 951 599	6 474 951 599

Mme la présidente. Je suis saisie de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-6 rectifié, présenté par M. Raynal, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État				
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		6 474 951 599		6 474 951 599
TOTAL		6 474 951 599		6 474 951 599
SOLDE		- 6 474 951 599		- 6 474 951 599

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Claude Raynal, rapporteur spécial. Si vous me le permettez, madame la présidente, je voudrais tout d'abord dire que Mme la ministre a confondu, je crois, les budgets 2023 et 2024. Quand nous disions dans notre rapport que 98 % des recettes prévisionnelles du CAS « Participations financières de l'État » provenaient du budget général, nous parlions de 2024 ; or, dans votre réponse, madame la ministre, vous avez évoqué le budget 2023.

Cet amendement vise à annuler 6,5 milliards d'euros de crédits de paiement du programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », qui sont affectés à la Caisse de la dette publique. Il s'agit toujours de la dette covid. Cette annulation est cohérente

avec l'adoption de l'amendement que vient de présenter Albéric de Montgolfier sur la mission « Engagements financiers de l'État ».

Mme la présidente. L'amendement n° II-573, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo et Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Nationalisation d'Engie

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État				
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		950 000 000		950 000 000
Nationalisation d'Engie	950 000 000		950 000 000	
TOTAL	950 000 000	950 000 000	950 000 000	950 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Cet amendement et le suivant visent à nationaliser deux grands groupes énergétiques. Au travers de celui-ci, nous proposons de nationaliser Engie.

Notre groupe considère que l'énergie est un bien commun et qu'elle donc doit être sortie des griffes du marché. La question de la nationalisation du secteur énergétique a toujours fait partie de l'histoire de la gauche. Je rappelle que Jaurès fut le premier à vouloir nationaliser Charbonnages de France. Je pourrais mentionner aussi, évidemment, l'action du ministre communiste Marcel Paul, qui est à l'origine de la création, après la guerre, des deux entreprises publiques EDF et GDF – on peut dire qu'il est leur père.

Depuis, la libéralisation du secteur énergétique est intervenue. Les libéraux nous avaient expliqué que les prix baisseraient ; or c'est tout le contraire qui s'est passé puisque, depuis vingt ans, ils ne cessent d'augmenter !

Aujourd'hui, sous l'effet de la crise énergétique et de la mise en place du marché européen, le prix ne correspond plus aux coûts de production ; en réalité, les traders s'enrichissent tandis que les gens paient très cher leurs factures.

C'est pourquoi nous proposons de réunir, au sein d'une même entreprise publique, EDF, Engie et TotalEnergies. Il s'agirait d'un monopole public allant de la production

jusqu'à la facturation, en passant par le transport et la distribution. On arrêterait ainsi d'engraisser les acteurs alternatifs, des « requins » devrais-je dire.

Je rappelle que le bouclier tarifaire et ce qui l'accompagne nous ont coûté plus de 50 milliards d'euros. Cette somme, contrairement à ce que dit le Gouvernement, n'est pas allée dans la poche des consommateurs. Ces derniers ont payé deux fois : ils ont d'abord payé cher, l'année dernière, l'augmentation, de 25 %, du prix de l'énergie, laquelle va d'ailleurs se poursuivre ; ils ont ensuite été mis à contribution, en tant que contribuables, pour que ces groupes puissent verser des dividendes à leurs actionnaires, qui ne sont, j'y insiste, que des requins !

C'est pourquoi nous proposons de renationaliser Engie.

Mme la présidente. L'amendement n° II-574, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo et Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Nationalisation de TotalEnergies

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État				
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		1		1
Nationalisation de TotalEnergies	1		1	
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Nous proposons cette fois de nationaliser TotalEnergies.

Certes, cette entreprise est maintenant exclusivement privée, mais l'État a une longue histoire avec ce groupe, qui s'appelait autrefois Elf Aquitaine. Il détenait encore, en 1992, plus de 30 % du capital, ce qui nous permettait, d'ailleurs, d'avoir un débat public sur le prix du carburant. Aujourd'hui, l'État n'est plus du tout actionnaire, mais des États étrangers le sont : la Chine et le Qatar sont montés au capital, à tel point qu'ils sont devenus des actionnaires non pas minoritaires, mais majeurs dans le grand groupe qu'est TotalEnergies.

Nous souhaitons le renationaliser. Seule une grande entreprise publique pourra répondre au défi climatique, aux enjeux consistant à décarboner notre énergie et à sortir

15 millions de personnes de la précarité énergétique. Il faut qu'elle ait la main sur le gaz, sur l'électricité, mais aussi sur le carburant, sur le nucléaire et sur les énergies renouvelables. Elle doit pouvoir investir dans tous ces secteurs.

Nous vous proposons donc d'adopter ces deux amendements. Nous devons ensuite travailler à une grande loi de nationalisation. C'est nécessaire si nous voulons relever le défi climatique et le défi social.

Mme la présidente. L'amendement n° II-124, présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Nationalisation d'ATOS

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État				
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		500 000 000		500 000 000
Nationalisation d'ATOS	500 000 000		500 000 000	
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christopher Szczurek.

M. Christopher Szczurek. Atos assure la sécurité des communications de l'armée et du renseignement. Son savoir-faire en matière de supercalculateurs, de systèmes d'intégration, de sécurité et de cybersécurité est indispensable au programme de simulation des essais nucléaires, notamment. Cette entreprise française joue donc un rôle stratégique.

Ses difficultés ont conduit Daniel Kretinsky, milliardaire tchèque, à envisager de reprendre l'activité historique des services informatiques, qui est aujourd'hui la moins rentable, tout en laissant la totalité de la dette dans le giron du groupe...

La branche la plus sensible d'Atos, Eviden, qui chapeaute les activités les plus dynamiques et les plus utiles à l'armée, serait reprise à 7,5 % par le milliardaire. Le repreneur étant européen et sa participation minoritaire, la commission de contrôle des investissements étrangers n'est pas compétente sur le sort d'Eviden.

Au minimum, l'État pourrait nationaliser Atos Big Data and Cybersecurities (BDS) et la division Atos Worldgrid.

Mais l'option d'une nationalisation totale et temporaire apparaît préférable, le temps de réévaluer l'avenir du groupe, tout en préservant les intérêts fondamentaux du pays. Tel est, ainsi, le sens de cet amendement.

Celui-ci diminue, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de 500 millions d'euros les crédits de l'action n° 01 « Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État » du programme 732 et les transfère vers un nouveau programme intitulé « Nationalisation d'Atos ».

Mme la présidente. Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-540 rectifié est présenté par Mme Senée, MM. G. Blanc, Dossus, Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-572 rectifié est présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo et Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-614 rectifié est présenté par MM. Montaugé et Temal, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot, Cozic et Kanner, Mme Conway-Mouret, M. Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. Marie, M. Vallet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Nationalisation temporaire des actifs stratégiques d'Atos

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État		390 000 000		390 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État				
Nationalisation temporaire des actifs stratégiques d'Atos	390 000 000		390 000 000	
TOTAL	390 000 000	390 000 000	390 000 000	390 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Ghislaine Senée, pour présenter l'amendement n° II-540 rectifié.

Mme Ghislaine Senée. Les membres du groupe écologiste ont déposé, comme leurs collègues socialistes et communistes, un amendement visant à nationaliser temporairement les activités stratégiques d'Atos. J'indique, au demeurant, à mes collègues du groupe Les Républicains, qu'un amendement similaire a été déposé par leurs homologues à l'Assemblée nationale. Ce dernier était d'ailleurs encore plus ambitieux, car il visait à nationaliser l'ensemble des activités du groupe, à l'instar de l'amendement qui vient d'être défendu.

Pour notre part, nous avons repris l'amendement déposé par le rapporteur spécial et adopté par la commission des finances à l'Assemblée nationale, qui tend à nationaliser les activités les plus stratégiques pour nos armées, notre sûreté nucléaire et nos connaissances des effets du changement climatique, qui menacent tout autant notre Nation.

Nous faisons tous le même constat : l'État français ne devrait pas accepter que des activités aussi stratégiques passent sous pavillon étranger, fût-il européen. Le groupe Atos participe en effet au bon fonctionnement et à la sécurité de nombreux secteurs essentiels – je ne les rappellerai pas –, mais il est également le seul fabricant européen de supercalculateurs, outils éminemment stratégiques dans un contexte de forte concurrence entre grandes puissances et qui permettent, notamment, de simuler la circulation mondiale des épidémies ou de lutter contre les cyberattaques de plus en plus sophistiquées dans un monde qui se polarise.

Nous offrons donc l'opportunité à la France d'éviter, à temps, une perte de souveraineté profondément regrettable et espérons que le Gouvernement ne sera pas sourd aux inquiétudes exprimées par des parlementaires de toutes sensibilités.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay, pour présenter l'amendement n° II-572 rectifié.

M. Fabien Gay. Atos est un groupe stratégique français, dont les activités se déploient dans nombre de nos services publics : gestion du portail des douanes, des systèmes sécurisés de l'armée ou des centrales nucléaires, production de supercalculateurs, etc.

Suivant les conseils du cabinet McKinsey – désormais bien connu... –, la direction du groupe a annoncé, au début de l'année 2022, son souhait de scinder l'entité en deux branches : l'une consacrée à l'activité d'infogérance, l'autre regroupant les activités de cybersécurité, de *cloud* et de *data*. Par la suite, une cession totale de la première branche sera envisagée, ainsi que l'introduction de la seconde en bourse.

L'objectif annoncé serait de retrouver des marges de manœuvre financières pour remédier aux difficultés liées notamment à des crises successives de gouvernance industrielle et à une situation financière sous pression.

En août 2023, se sont ouvertes des discussions pour le moins assez opaques entre Atos et le fonds d'investissement EP Equity Investment (EPEI) détenu par Daniel Kretinsky, homme d'affaires tchèque, déjà bien connu pour les rachats du groupe Casino ou de médias nationaux, qu'il a effectués avec le soutien du Gouvernement.

Le mois dernier, David Layani, PDG de la société Onepoint, proche de l'Élysée, a annoncé avoir acheté 10 % des actions d'Atos, devenant ainsi le premier actionnaire du groupe. Il s'est déclaré favorable aux préconisations du cabinet McKinsey. Le dossier est suivi exclusivement par l'Élysée, alors qu'il intéresse la représentation nationale puisqu'il est au cœur des enjeux de souveraineté industrielle et numérique.

Ainsi, mes chers collègues, nous vous demandons avec l'ensemble des groupes de gauche de voter cet amendement de nationalisation temporaire du groupe, afin de gagner du temps pour envisager collectivement une stratégie relative à l'avenir d'Atos.

Mme la présidente. La parole est à M. Franck Montaugé, pour présenter l'amendement n° II-614 rectifié.

M. Franck Montaugé. Cet amendement a déjà été déposé à l'Assemblée nationale par le groupe socialiste ; il a ensuite été adopté tant en commission des finances qu'en séance publique, mais il a été rejeté par le Gouvernement dans le cadre du 49.3.

La position du Gouvernement est difficilement compréhensible, parce qu'Atos est un fleuron industriel français. Certaines de ses activités affectent directement notre souveraineté nationale dans plusieurs domaines : la défense avec des systèmes d'armes et de conduite de combat, le renseignement et la cyberdéfense ; le nucléaire militaire et civil ; les supercalculateurs et le codage quantique, secteurs si fondamentaux en termes de cryptographie.

Une scission de l'entreprise mal maîtrisée du point de vue de ces enjeux nationaux pourrait se traduire par des transferts de ressources et de savoirs stratégiques dans des mains étrangères, fussent-elles européennes.

Pour cette raison, l'État ne peut se désintéresser de cette question. Il doit s'y impliquer et nous y associer en tant que parlementaires. Nous proposons donc une nationalisation temporaire des actifs stratégiques d'Atos le temps nécessaire à la protection des intérêts vitaux de la Nation.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Raynal, rapporteur spécial. En ce qui concerne l'amendement n° II-573 relatif à Engie, on peut d'abord relever que, depuis l'examen de la loi Pacte, le niveau de participation de l'État dans cette entreprise n'a pas changé : 23,64 % des actions et 33,82 % des droits de vote.

L'État demeure donc un actionnaire incontournable des choix stratégiques de cette entreprise. En réalité, le lien est extrêmement fort entre Engie et l'État, puisque ce dernier, avec plus d'un tiers des droits de vote, garde un niveau élevé de contrôle sur l'entreprise.

Ensuite, le Parlement s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur l'ouverture du capital de Gaz de France, Engie désormais ; c'était, pour la dernière fois, dans le cadre de la loi Pacte. Rien, dans la situation actuelle, ne vient modifier les termes de ce débat.

Par ailleurs, Engie a rapporté à l'État plus de 800 millions d'euros en 2023 et sa valeur peut être estimée aujourd'hui autour de 60 milliards, si bien que – sans se lancer dans des calculs complexes – le montant prévu dans cet amendement pour la nationalisation – 950 millions d'euros – paraît un tout petit peu faible... (*Sourires.*)

Pour toutes ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement.

L'amendement n° II-574, qui vise à nationaliser TotalEnergies pour un euro symbolique, me paraît constituer un amendement d'appel, puisque le coût approximatif d'une telle opération tournerait autour de 180 milliards d'euros... J'imagine donc que les auteurs de cet amendement demandent avant tout des réponses de la part du Gouvernement. En tout cas, la commission des finances ne peut qu'émettre un avis défavorable.

J'en viens maintenant aux amendements qui concernent l'entreprise Atos.

Il est indiscutable que cette entreprise est confrontée à des difficultés et qu'elle doit faire l'objet d'une restructuration de grande ampleur. Cette situation doit nous alerter ; d'ailleurs, je crois que, sur toutes les travées de notre assemblée, nous nous interrogeons, en particulier parce qu'une part des activités du groupe est d'importance stratégique, notamment pour notre dissuasion nucléaire et certains armements de la défense nationale.

La presse fait état de plusieurs projets en cours de discussion autour d'Atos, par exemple la proposition de M. Kretinsky d'entrer à hauteur de 7,5 % au capital de la filiale Eviden, qui gère les actifs stratégiques dont j'ai parlé. Ces projets ne semblent pas arrêtés, mais, malgré mes demandes, je n'ai pas reçu d'informations particulières à ce sujet.

Nous en sommes donc là ! Pour ma part, il me semble indispensable de garantir que ces actifs restent dans le giron français : les intégrer dans le périmètre de l'État actionnaire me paraît donc plutôt une bonne solution.

Une nationalisation complète du groupe Atos aurait un coût compris entre 3 et 4 milliards d'euros pour les finances publiques ; cette solution doit donc être écartée : c'est pour cette raison que la commission est défavorable à l'amendement n° II-124.

En revanche, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques n° II-540 rectifié, II-572 rectifié et II-614 rectifié. À titre personnel, il s'agit d'une sagesse positive... (*Sourires.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Nous avons déjà débattu de la question soulevée par l'amendement n° II-6 rectifié en examinant l'amendement n° II-1. Pour les mêmes raisons que tout à l'heure, le Gouvernement y est donc défavorable.

Le Gouvernement n'est pas favorable non plus à l'amendement n° II-573 : son coût serait colossal, puisque, au moment où je vous parle, la capitalisation boursière d'Engie est légèrement supérieure à 39 milliards d'euros.

Comme l'a indiqué le rapporteur spécial, l'État détient aujourd'hui 23,64 % du capital et près de 34 % des droits de vote d'Engie. L'État a donc une présence importante dans l'entreprise et y garde la main. Ni Engie ni ses filiales ne pourront céder un actif sans l'accord de l'État compte tenu de la présence importante de celui-ci au capital.

C'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à la proposition de nationalisation formulée à l'amendement n° II-573.

Pour ce qui est de l'amendement n° II-574 qui vise une nationalisation de TotalEnergies, je rappelle que la capitalisation boursière de cette entreprise est, là encore au moment

où je vous parle, de 151 milliards d'euros, ce qui représente à peu près l'intégralité de la valeur du portefeuille de l'État actionnaire. Vous imaginez donc les difficultés !

L'intervention de l'État au capital des entreprises se justifie dans un petit nombre de cas qui ont été clairement définis depuis 2017 dans une doctrine *ad hoc*. Nous ne considérons pas que tout secteur ou toute entreprise fournissant un service important a vocation à être nationalisé.

C'est pourquoi le Gouvernement demande le retrait de l'amendement n° II-574. À défaut, l'avis sera défavorable.

En ce qui concerne les amendements identiques n° II-124, II-540 rectifié, II-572 rectifié et II-614 rectifié, le ministère de l'économie et des finances a déjà eu l'occasion, encore récemment, d'exprimer sa position au sujet d'Atos : nous excluons tout projet de nationalisation.

Il s'agit d'une entreprise dont les activités représentent effectivement un enjeu stratégique pour l'État. On parle ici d'un champion de rang mondial pour lequel nous devons être ambitieux.

Pour autant, la nationalisation ne réglerait pas les problèmes opérationnels, financiers ou de rentabilité que peut connaître l'entreprise.

En revanche, nous sommes d'accord sur le fait que le rôle de l'État est bel et bien de protéger les actifs sensibles et nous n'hésiterons pas à mobiliser le dispositif de contrôle des investissements étrangers en France, si cela est nécessaire et opportun. L'État serait ainsi en mesure de conditionner l'acquisition d'Atos à la prise d'engagements quant au maintien, voire au développement des activités intéressant la défense et la sécurité nationales.

C'est pourquoi le Gouvernement demande le retrait de l'amendement n° II-124 et des amendements identiques n° II-540 rectifié, II-572 rectifié et II-614 rectifié. À défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. Dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat que vient de présenter le Gouvernement, une question majeure n'est pas traitée : quel sera l'engagement contributif des grandes entreprises nationales, telles que TotalEnergies ou Engie, en vue de la fin de l'utilisation du pétrole et du méthane à l'horizon 2050 ?

En France, l'État doit, comme nous le demandons de budget en budget, mettre en place des prélèvements significatifs sur les superprofits. Le cadre européen le permet.

Ces recettes doivent être affectées au financement des 66 milliards d'euros qui sont nécessaires chaque année à la transition énergétique et écologique – c'est une estimation avancée dans le rapport de référence de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz. Une part des superprofits répondrait ainsi, pour partie, aux besoins immédiats des Français en matière notamment de logement et de transport.

Compte tenu du niveau astronomique de la dette française et de ses conséquences potentielles négatives, la taxation des superprofits ne pèserait pas sur des comptes publics déjà très dégradés.

En conséquence, nous privilégions cette façon de procéder. Aussi, nous nous abstenons sur les amendements n° II-573 et II-574 qui ont le mérite de poser la question de la contribution des grandes entreprises à la transition écolo-

gique et énergétique pour la part prépondérante de leurs activités basées sur les ressources fossiles en France et dans le monde.

Ne rêvons pas trop, mais la COP28 qui vient de s'ouvrir devrait traiter la question de la fin du thermo-fossile pour tous les grands groupes dont l'aire géographique d'activité est mondiale. Entreprise par entreprise, c'est d'un cadre contractuel planifié d'extinction de l'extraction et de l'exploitation des ressources fossiles que nous avons urgemment besoin pour relever les défis dont nous partageons la responsabilité.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Le groupe Union Centriste a pour philosophie : autant de liberté que possible, autant de régulation que nécessaire.

M. Pascal Savoldelli. C'est beau... (*Sourires.*)

M. Michel Canévet. Et nous ne sommes pas favorables à ces nationalisations, tout simplement parce que, comme nous l'avons évoqué toute la matinée, la situation financière des comptes publics est déjà particulièrement dégradée et qu'il faut éviter le risque qu'elle s'aggrave davantage.

Et puis, il est clair que nous devons laisser place à l'initiative pour que l'économie progresse.

En tout état de cause, nous considérons que l'État dispose des outils permettant d'empêcher que des actifs stratégiques ne quittent le territoire. Nous faisons confiance au Gouvernement en ce sens.

Mme la présidente. La parole est à M. Roger Karoutchi, pour explication de vote.

M. Roger Karoutchi. Dès le mois d'août, avec une centaine de sénateurs, j'ai cosigné une tribune qui faisait état de nos inquiétudes sur la situation d'Atos et les réponses de Bruno Le Maire, comme les vôtres ce matin, madame la ministre, ne laissent pas de nous inquiéter. Dire que l'État va exercer son contrôle sur les investissements étrangers, c'est quand même le minimum, ou alors il n'y a plus d'État !

Dans cette affaire, il n'y a pas de transparence – c'est le moins que l'on puisse dire. C'est pourquoi Cédric Perrin, qui était à l'origine de cette tribune et qui préside désormais la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, a souhaité que notre commission travaille sur le dossier Atos, en entende les principaux responsables et fasse des propositions.

Je suivrai naturellement l'avis de la commission sur ces amendements, mais, madame la ministre, il ne suffit pas de nous dire qu'il y aura un regard de l'État au titre du contrôle des investissements étrangers. C'est quand même la base ! Lorsqu'il y a, depuis six mois, une difficulté aussi claire que dans le cas d'Atos, il faut en dire plus, il nous faut plus d'éléments, il faut plus de transparence de la part de l'État. Il faut que les choses soient mises sur la table, si on ne veut pas que cet outil stratégique devienne un problème pour la France.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Lorsque, à la sortie de la guerre, on a nationalisé les mille trois cents entreprises électriques et gazières, beaucoup, à droite, ont dit que ce serait impossible et que cela coûterait cher ; pourtant, on l'a fait, et c'était un gouvernement composé notamment de communistes et de gaullistes.

Nous sommes aujourd'hui dans la même situation. Chacun voit bien que les prix sont en train de s'affoler et que, d'un côté, de nombreuses personnes basculent dans la précarité énergétique et, de l'autre, des gens se gavent.

La question climatique ne sera pas réglée avec de grands groupes privés – c'est normal finalement, car ce n'est pas leur but : pour eux, la question n'est que financière.

Pendant ce temps, les acteurs alternatifs distribuent des milliards d'euros de dividendes, tout en ne produisant rien, si ce n'est des factures ! Ils s'engraissent sur le dos des consommateurs et des usagers comme sur le dos de l'État.

On peut continuer de nous dire que rien ne va bouger, mais pour notre part, nous continuerons de déposer des amendements et des propositions de loi de nationalisation. Il doit y avoir un débat sur ces sujets !

Il y a cinq ans, quand nous parlions dans cet hémicycle de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), tout le monde nous disait qu'il n'y avait pas de problème. (*Mme Sophie Primas le conteste.*) Aujourd'hui, tout le monde reconnaît qu'il y a des problèmes.

Sur les tarifs réglementés, chaque année depuis cinq ans, nous déposons des amendements : au début, on nous disait que nous étions des fous furieux ; aujourd'hui, les choses commencent à bouger.

La crise énergétique et la crise climatique vont nous imposer de mettre sous monopole public les biens communs.

S'agissant d'Atos, la réponse que vous nous faites, madame la ministre, ne nous rassure pas du tout – à cet égard, je suis d'accord avec Roger Karoutchi. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose, avec toute la gauche, de voter nos amendements.

Quoi qu'il arrive, le Sénat, en particulier la commission des affaires étrangères et de la défense et la commission des affaires économiques, doit mener des auditions sur cette question qui touche à la fois à l'emploi – Atos, c'est 118 000 salariés, dont 48 000 en France – et à des aspects stratégiques. Le Parlement doit s'en saisir, parce que l'affaire ne peut pas être réglée de façon opaque à l'Élysée !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Dans la continuité des propos de Roger Karoutchi et même de ceux de Fabien Gay quand il parlait d'Atos – je suis moins d'accord avec lui sur la première partie de son intervention... –, je voudrais simplement dire à Mme la ministre qu'on a énormément parlé du contrôle des investissements étrangers dans le projet de rachat de Carrefour par l'entreprise Couche-Tard.

Or l'intérêt stratégique de la France me semble beaucoup plus prégnant en ce qui concerne Atos que dans cette dernière affaire.

Ce que nous essayons de vous dire, madame la ministre, c'est qu'il faut que le Gouvernement soit plus transparent et qu'il participe à nos travaux sur ce dossier. Nous sommes inquiets au plus haut point, parce que les activités du groupe nous semblent extrêmement stratégiques.

Je dois d'ailleurs dire que nous aurions déjà dû être plus attentifs au moment de l'affaire Alstom-General Electric : l'aller-retour des turbines Arabelle montre bien que nous aurions dû agir de façon beaucoup plus précise.

Atos est vraiment une pépite ; c'est une entreprise beaucoup plus stratégique pour la France qu'un groupe de distribution.

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Il me semble normal de passer un petit moment sur cette question.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Et même un long moment...

M. Pascal Savoldelli. Tout le monde connaît maintenant les enjeux liés au stockage et à la circulation des données et donc à la sécurité numérique. Les *data*, c'est l'organisation future du monde. Cela aura des conséquences sur l'activité des entreprises et même sur les régimes politiques.

En ce sens, la restructuration d'Atos est un danger et, si l'on veut être responsable, il faut nationaliser cette entreprise, parce que la manière dont nous utilisons et stockons les données interagit avec nos valeurs. Or en la matière, nous n'avons pas les mêmes valeurs que les États-Unis ou la Chine – je pourrais prendre d'autres exemples.

Je le disais, cette question des *data* a également des conséquences quant à la nature des régimes politiques. C'est pour cela que nous devons, pour ce sujet aussi, coller aux valeurs de la République et au modèle français. On n'a pas besoin de valeurs – d'où qu'elles viennent ! – qui supplantent les nôtres !

C'est un enjeu extrêmement important tant pour notre modèle de société que pour le devenir de nos activités scientifiques et industrielles.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Claude Raynal, rapporteur spécial. Madame la ministre, vous nous avez servi la réponse habituelle du Gouvernement sur Atos – ou plutôt la non-réponse, devrais-je dire, pour rebondir sur les propos de Roger Karoutchi. C'est la même depuis plusieurs semaines et mois, alors que le temps de l'indécision n'est pas une très bonne chose dans le monde économique.

Je voudrais d'abord dire à Michel Canévet, dont chacun connaît la ligne de conduite, qu'une nationalisation, temporaire ou non, ne dégrade pas le solde public, puisque face à une dépense on enregistre un actif.

Je prends l'exemple de ce qui vient d'être fait avec EDF. L'opération est neutre, pour ainsi dire, pour les finances publiques : d'un côté, il y a une dépense ; de l'autre, un actif entre dans le patrimoine de l'État. On peut même aller plus loin : si le plan proposé par EDF réussit, l'État pourra valoriser de façon extraordinaire son investissement à la sortie. Il faut toujours regarder les choses en perspective !

Dans le cas d'Atos, il ne s'agit pas tant de nationaliser effectivement, ou non, tout ou partie de l'entreprise que d'envoyer un message – c'est aussi l'objectif de ces amendements –, parce qu'on sait très bien qu'au fond la question n'est pas financière, elle est politique.

Il s'agit d'envoyer un message, d'appuyer la position de l'État, car il n'est pas inutile, y compris dans une telle négociation entre différents acteurs privés, de montrer que les parlementaires sont ouverts à l'idée d'une nationalisation pour une durée donnée. Il s'agit donc de peser dans le débat et avoir le Parlement derrière lui peut aider l'État à négocier en position de force.

Nous avons déjà utilisé l'outil de la nationalisation temporaire et je suis certain que nous l'utiliserons de nouveau. C'est une procédure qui peut être utile.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sociale : Atos est un groupe de plus de 110 000 salariés. Et ces salariés ne vivent pas bien cette situation, ils attendent des réponses ! Le groupe va-t-il être découpé et vendu à l'encan ? En deux blocs ? Dans quelles conditions économiques et sociales ?

Dans ce contexte, l'État doit afficher son envie d'être au cœur des négociations et il faut que le Parlement, qui doit être informé, joue son rôle, y compris en faisant un peu pression sur les discussions en cours.

C'est pour ces raisons que la commission s'en remet, je le redis, à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques n^{os} II-540 rectifié, II-572 rectifié et II-614 rectifié et qu'à titre personnel il s'agit d'une sagesse ... favorable ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o II-6 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, les amendements n^{os} II-573, II-574 et II-124 n'ont plus d'objet.

Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} II-540 rectifié, II-572 rectifié et II-614 rectifié.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Républicains.

Je rappelle que la commission s'en remet à la sagesse du Sénat et que l'avis du Gouvernement est défavorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

Mme la présidente. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

Mme la présidente. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n^o 85 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	340
Pour l'adoption	113
Contre	227

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Accords monétaires internationaux », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Accords monétaires internationaux	0	0
Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine	0	0
Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale	0	0
Relations avec l'Union des Comores	0	0

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
PRÊTS ET AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT
OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	10 533 217 124	10 533 217 124
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000	10 000 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	210 000 000	210 000 000
Prêts et avances à des services de l'État	238 217 124	238 217 124
Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000	15 000 000
Prêts aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité	0	0
Prêts destinés à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19	0	0
Prêts destinés à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19	0	0
Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence	0	0
Prêts à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens	70 000 000	70 000 000

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle en discussion l'amendement portant article additionnel, qui est rattaché pour son examen aux crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics ».

Après l'article 70

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements », figurant à l'état B.

Mme la présidente. L'amendement n° II-626 n'est pas soutenu.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Remboursements et dégrèvements	140 250 561 424	140 250 561 424
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	135 959 561 424	135 959 561 424
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	4 291 000 000	4 291 000 000

Mme la présidente. L'amendement n° II-1075, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	908 584 598		908 584 598	
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)				
TOTAL	908 584 598		908 584 598	
SOLDE	+ 908 584 598		+ 908 584 598	

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Cet amendement vise à prendre en compte les conséquences sur la mission « Remboursements et dégrèvements » des votes intervenus sur la première partie du texte au Sénat.

Il s'agit tout d'abord de prendre en compte l'impact de l'amendement n° I-321 rectifié *bis*, qui prévoit de transformer en crédit d'impôt la réduction d'impôt dont bénéficient les personnes en perte d'autonomie accueillies en établissement, ce qui entraîne une hausse des dépenses de remboursements et dégrèvements de 640 millions d'euros.

Il s'agit ensuite de prendre en compte l'impact de l'amendement n° I-995 rectifié *bis*, qui a pour objet de doubler le plafond du crédit d'impôt innovation en le passant de 400 000 euros à 800 000 euros, ce qui majore les dépenses de remboursements et dégrèvements de 39 millions d'euros.

Il s'agit enfin de prendre en compte l'impact de l'amendement n° I-184, qui exclut les terrains à bâtir du champ de l'avantage fiscal sur les cessions de locaux à usage professionnel, ce qui entraîne une baisse des dépenses de remboursements et dégrèvements de 10 millions d'euros.

Cet amendement vise également à tenir compte de nouvelles informations disponibles sur les recettes fiscales nettes, entraînant une hausse de 239,6 millions d'euros des dépenses de remboursements et dégrèvements, essentiellement au titre de l'impôt sur le revenu.

Cette actualisation des crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements » permet de mettre en cohérence l'état B avec les votes intervenus en première partie et avec les nouvelles informations relatives aux ressources fiscales dont dispose l'État. Pour autant, elle ne conduit pas à dégrader l'équilibre du budget de l'État. En effet, celui-ci, tel qu'il apparaît dans l'article d'équilibre des ressources et des charges, est présenté net du programme 200, c'est-à-dire avec des impôts d'État nets de remboursements et dégrèvements ; en outre, l'état A voté en fin de première partie intègre déjà l'impact des votes intervenus et des informations nouvelles que je viens d'évoquer.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial. Madame la ministre, je comprends bien l'objet de l'amendement, qui est de prendre en compte dans la mission un certain nombre de votes intervenus dans cet hémicycle, mais vous auriez pu nous le présenter au moment de l'actualisation de l'article d'équilibre. Cela aurait permis à la commission des finances de l'examiner.

C'est donc à titre personnel que je vais m'exprimer. Il s'agit d'adaptations presque automatiques ou mécaniques de nos votes, que vous avez présentées en détail : réduction d'impôt dont bénéficient les personnes en perte d'autonomie, à hauteur de 640 millions d'euros ; dépenses de remboursement au titre de l'impôt sur le revenu à hauteur de 239,6 millions d'euros, etc.

J'y insiste, à titre personnel, je donne un avis favorable sur cet amendement, mais je souhaite poser une dernière question à Mme la ministre: quelles sont les raisons de cette hausse prévisionnelle liée à l'impôt sur le revenu? C'est un sujet qui nous préoccupe.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Monsieur le rapporteur spécial, si vous le voulez bien, je vais mettre à profit la suspension de séance qui s'annonce pour vous faire parvenir une réponse écrite.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1075.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », des comptes de concours financiers « Accords monétaires internationaux » et « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », ainsi que de la mission « Remboursements et dégrèvements ».

Mes chers collègues, l'ordre du jour de ce matin étant épuisé, nous allons maintenant interrompre nos travaux; nous les reprendrons à quatorze heures cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quatorze heures cinq, sous la présidence de Mme Sophie Primas.)

PRÉSIDENTE DE MME SOPHIE PRIMAS vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

Économie

Compte de concours financiers : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Économie » et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » (et article 70).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année, les crédits demandés pour la mission « Économie » sont en baisse d'environ 3,5 milliards d'euros par rapport à 2023.

Néanmoins, cette forte baisse est intégralement liée à la fin du guichet temporaire d'aide aux entreprises pour le paiement de leurs factures de gaz et d'électricité. Lorsque l'on neutralise ce poste de dépenses, le budget de la

mission apparaît en réalité en hausse. Il augmente ainsi de 375 millions d'euros en crédits de paiement, soit de près de 10 %.

Je focaliserai mon propos sur quelques faits saillants.

Je commence en abordant rapidement les moyens des administrations et des opérateurs. Globalement, il est prévu une légère hausse de ces moyens. Si les crédits de fonctionnement sont relativement stables, les dépenses de personnel sont, elles, en hausse d'environ 35 millions d'euros. Hors mesures de périmètre, cette augmentation est principalement concentrée sur la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), pour les administrations, et sur l'Agence nationale des fréquences (ANFR), pour les opérateurs.

Concernant la DGCCRF, Frédérique Espagnac et moi-même avons recommandé, dans notre rapport de septembre 2022, de mettre fin à la dynamique de suppression de postes qui avait été trop marquée depuis 2007, avec la disparition de plus de 900 ETPT. Nous avons proposé le rétablissement de 49 postes au bénéfice de tous les territoires. Nous avons visiblement été entendus: ce sont exactement 49 ETPT qui ont été recrées en deux ans, 15 en 2023 et 34 en 2024. *(M. le ministre délégué s'en amuse.)*

Je poursuis avec les trois principales évolutions des instruments budgétaires en faveur des entreprises.

La première évolution concerne le guichet temporaire d'aide aux entreprises très consommatrices d'électricité ou de gaz. Ce guichet a été mis en place en juillet 2022 dans un contexte de fortes tensions sur le prix de l'énergie, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il a été maintenu en 2023.

L'aide proposée consiste en une compensation partielle de la hausse des factures d'énergie pour les entreprises concernées. Nous avons demandé à l'administration de nous fournir les chiffres concernant les aides effectivement accordées. Sur cette base, nous avons fait les comptes, et nous pouvons aujourd'hui le dire clairement: les objectifs annoncés ne sont pas atteints.

En effet, en 2022 et 2023, sur un total de plus de 7 milliards d'euros de crédits ouverts, les dossiers validés représentent 830 millions d'euros, soit moins de 12 %.

Ce chiffre révèle deux écueils. D'une part, les critères du dispositif sont sans doute trop restrictifs et les modalités de demande trop lourdes, en particulier pour les petites entreprises. D'autre part, le calibrage budgétaire initial était probablement exagérément ambitieux.

La deuxième évolution concerne la compensation carbone. Celle-ci est octroyée aux sites électro-intensifs exposés au risque de fuite de carbone pour compenser les coûts liés au système européen des quotas d'émission. Depuis plusieurs années, la hausse du prix du carbone conduit à une augmentation mécanique du coût de la compensation. En 2024, le coût prévu dépasse 1 milliard d'euros, soit un niveau supérieur de plus de 200 millions d'euros par rapport à 2023. Cependant, ayant constaté une sous-exécution des crédits ouverts à ce titre cette année, la commission des finances propose de minorer par amendement les crédits proposés en 2024 pour éviter que cela ne se reproduise.

Enfin, la troisième évolution, s'agissant des instruments budgétaires en faveur des entreprises, porte sur le financement des activités de Bpifrance.

En 2024, une ligne de financement est rétablie au sein du programme 134 pour financer plusieurs de ses actions. C'est une bonne chose, tant la traçabilité des financements de Bpifrance en faveur des entreprises apparaît aujourd'hui peu aisée.

En revanche, ce seront encore des ressources non budgétaires qui seront mobilisées pour financer, notamment, les fonds de garantie gérés par Bpifrance, comme nous le regrettons, avec Frédérique Espagnac, dans un rapport de contrôle de juillet dernier. À compter de 2025, le financement de ces fonds devra être budgété sur le programme 134. En outre, je présenterai un amendement, au nom de la commission des finances, visant à compléter le jaune budgétaire relatif à Bpifrance. Il s'agit de faire en sorte que le Parlement dispose d'une synthèse consolidée de l'ensemble des flux financiers provenant de l'État et alimentant spécifiquement les fonds de garantie, qui représentent plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite pour ma part aborder trois sujets : les compensations des missions de service public au groupe La Poste ; l'état du déploiement de la fibre optique ; la création du nouveau fonds territorial d'accessibilité.

Je commence par les compensations versées à La Poste au titre de ses différentes missions de service public. Mon propos se concentrera sur la mission d'aménagement et de développement du territoire. Elle consiste à maintenir des points de contact dans l'ensemble du pays. Cette mission fait l'objet d'un financement public par le biais du fonds postal national de péréquation territoriale (FPNPT). Celui-ci est alimenté de deux façons : d'un côté, des allègements de fiscalité locale ; de l'autre, une dotation budgétaire. L'objectif est d'apporter une compensation globale de l'État de 174 millions d'euros.

Dans un contexte de baisse de rendement des allègements de fiscalité locale, liée notamment à la baisse de la CVAE, la dotation avait été rehaussée l'année dernière de 74 millions à 105 millions d'euros. Le problème, selon moi, est que, pour 2024, la dotation soit maintenue à ce même niveau, alors que le rendement prévu des abattements fiscaux en 2024 va encore baisser. Une somme de 15 millions d'euros pourrait manquer en 2024 pour atteindre le niveau de compensation cible de 174 millions d'euros nécessaires.

Je m'inquiète, à titre personnel, des conséquences concrètes de la baisse de cette dotation pour nos territoires.

Je souhaite également faire un point sur le plan France Très Haut Débit (PFTHD), qui vise un déploiement complet de la fibre optique à l'horizon 2025. Il est financé, en particulier, par le programme 343 de la mission « Économie », dont l'objet est de subventionner les réseaux d'initiative publique (RIP) dans des zones où le déploiement de la fibre n'est pas rentable pour les opérateurs. Ces RIP sont mis en œuvre dans le cadre de projets portés et financés par les collectivités territoriales.

Il est certain que les crédits du programme 343 ont des effets positifs sur le déploiement de la fibre dans ces zones. Néanmoins, lorsque l'on regarde la situation globalement, il y a en réalité de quoi être inquiet sur l'atteinte de l'objectif d'un déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire en 2025, dans les zones RIP et ailleurs.

À ce jour, seuls 81 % des locaux recensés en France sont éligibles à la fibre, c'est-à-dire raccordables. En outre, si ce taux progresse, la dynamique ralentit fortement : au deuxième trimestre 2023, 870 000 locaux ont été raccordés, contre plus de 1,2 million au deuxième trimestre 2022.

Ce ralentissement touche toutes les zones, RIP ou non, ce qui ne manque pas d'inquiéter.

Par ailleurs, le taux de déploiement est très hétérogène sur le territoire. Alors qu'il est effectué à 92 % dans les zones très denses, le taux chute à 62 % dans les zones où les opérateurs ont pourtant pris des engagements de déploiement auprès des collectivités territoriales. C'est très problématique.

J'en viens, enfin, au nouveau fonds territorial d'accessibilité (FTA). Ce fonds doit être crédité, selon le Gouvernement, d'une enveloppe totale de 300 millions d'euros sur une période s'étendant de novembre 2023 au 31 décembre 2028. En 2024, 50 millions d'euros sont ainsi ouverts en autorisations d'engagement et 20 millions d'euros en crédits de paiement.

L'objectif est de participer au financement des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie des TPE et PME. Sont principalement ciblés les magasins de vente, les restaurants et débits de boissons, les hôtels et pensions de famille, ainsi que les établissements bancaires. L'aide, plafonnée à 20 000 euros, sera d'un taux de 50 % sur les dépenses d'équipement et de travaux en lien avec l'accessibilité des locaux.

Nous nous félicitons de la création de ce fonds. D'une part, il répond à des enjeux d'insertion des personnes en situation de handicap, et, d'autre part, il apportera un soutien bienvenu aux établissements de proximité.

Néanmoins, nous ne pouvons que constater qu'il ne répond qu'à un besoin spécifique. Selon moi, un soutien plus significatif est nécessaire pour l'installation et le développement des établissements de commerce, de services et d'artisanat dans tous nos territoires. Plusieurs dispositifs coexistent, c'est vrai, mais ils sont parfois quasiment inconnus. Je pense qu'il est aujourd'hui indispensable de faire une revue de l'existant en la matière pour déterminer ce qui doit être fait pour l'avenir.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me suis plus particulièrement penché, au nom de la commission des affaires économiques, sur les crédits de la mission « Économie » relatifs à l'industrie. Comme chaque année, j'ai le regret de constater qu'ils ne reflètent pas du tout les moyens accordés à la politique industrielle de notre pays.

Dans le maquis des documents budgétaires, j'ai compté, en étant généreux, 1,5 milliard d'euros. Évidemment, la force de frappe de France 2030, avec ses 54 milliards d'euros, est sans commune mesure. Pour le reste, lorsque l'on parle de décarbonation, de réhabilitation du foncier industriel, tout passe par le fonds vert, c'est-à-dire hors du périmètre d'intervention de la commission des affaires économiques. N'est-ce pas un peu paradoxal?... J'y reviendrai.

Deux éléments m'inquiètent dans ce budget.

Premièrement, la seule aide à l'industrie qui augmente réellement est, comme les années précédentes, la compensation carbone, qui dépasse cette année le milliard d'euros. Certes, ce dispositif est tout à fait essentiel pour préserver

la compétitivité de nos industries électro-intensives exposées à la concurrence internationale. Il est d'ailleurs mis en œuvre par tous les autres grands pays européens, y compris, et surtout, par nos amis allemands. Cependant, son coût risque d'exploser à mesure que nos entreprises vont s'électrifier pour décarboner leur production.

J'invite aussi le Gouvernement à réfléchir bien en amont à la manière de soutenir nos industries qui pâtiront de la disparition des quotas carbone gratuits, lorsque la taxe carbone aux frontières entrera réellement en vigueur en 2026. Nous y serons très attentifs, monsieur le ministre, de même qu'à la question du prix de l'électricité, dans le système post-Arenh, bien sûr, mais aussi d'ici à 2026.

Le différentiel de prix de l'énergie fait sans doute plus pour l'attractivité des États-Unis que les subventions de l'*Inflation Reduction Act* (IRA), qui ont cependant leur efficacité propre.

Pour en revenir au budget, à mesure que la compensation carbone augmente, le reste des aides à l'industrie est réduit à la portion congrue. Or ce sont ces dépenses pilotables qui devraient permettre de soutenir la transition vers une industrie plus en phase avec les changements d'usage et avec les enjeux climatiques et environnementaux.

Tout ne peut pas passer par les grands appels à projets de France 2030, nos TPE-PME étant trop souvent mal outillées pour y répondre. Or ce sont elles qui font vivre nos territoires, et les enjeux de l'industrie de demain ne concernent pas que les *gigafactories*.

J'en profite d'ailleurs, monsieur le ministre, pour saluer – il faut bien saluer ce qui marche...

M. Roland Lescure, *ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie*. Je m'y attendais! (*Sourires.*)

M. Franck Montaugé, *rapporteur pour avis*. Vous voyez où je veux en venir?...

Je salue donc la reconduction pour la période 2023-2027 du programme Territoires d'industrie.

En conclusion, j'émet, au nom de la commission des affaires économiques, un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Économie », que je subordonne toutefois à l'adoption de l'amendement que je vous présenterai tout à l'heure, toujours au nom de la commission. Cet amendement a pour but de clarifier ce qui relève du périmètre de la mission « Économie », ce qui nous aidera à faire correctement notre travail d'évaluation et de contrôle parlementaire. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*M. Daniel Fargeot applaudit.*)

Mme Anne-Catherine Loisier, *rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques*. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je concentrerai mon intervention sur les crédits dédiés au numérique.

Si, à première vue, les objectifs du plan France Très Haut Débit semblent pouvoir être atteints, la généralisation de l'accès à la fibre optique d'ici à 2025 rencontre encore des obstacles.

Tout d'abord, le ralentissement des déploiements dans les zones les plus denses et dans les zones d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) se confirme. Les engagements pris par les opérateurs de télécommunications ne sont pas toujours respectés. En témoignage la récente sanction de 26 millions

d'euros prononcée par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) à l'encontre d'Orange.

Ensuite, nous confondons vitesse et précipitation, ce qui nuit à un déploiement durable et de qualité de nos réseaux. Pour des raisons économiques, l'aérien est privilégié par rapport à l'enfouissement terrestre, accentuant la vulnérabilité des réseaux aux aléas climatiques, comme l'on a malheureusement encore pu s'en rendre compte lors des récentes tempêtes qui ont éprouvé notre pays. C'est d'autant plus problématique que les réseaux de télécommunications ne bénéficient pas d'un raccordement prioritaire au réseau de transport d'électricité en cas de coupure.

Par ailleurs, de fortes inégalités de déploiement perdurent. La situation du département de Mayotte est particulièrement préoccupante à cet égard. Alors que le conseil départemental a lancé un appel d'offres pour déployer son réseau d'initiative publique sur cinq ans, estimant les besoins de financement de l'État à 60 millions d'euros, seulement 4,5 millions d'euros sont prévus dans le PLF 2024. Si le projet doit effectivement être précisé, l'enveloppe allouée ne permet pas un amorçage suffisant, monsieur le ministre. Néanmoins, il semblerait que vous en soyez conscient, puisque vous seriez prêt à modifier votre position en portant l'autorisation d'engagement à 50 millions d'euros. Si c'est le cas, je modifierai notre amendement en séance.

Enfin, les objectifs ne seront pas atteints tant que la question du financement des raccordements complexes, sur les domaines public et privé, ne sera pas réglée. L'appel à projets de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) s'est clos avec quarante et une demandes de financement, mais la consommation de l'enveloppe de 150 millions d'euros n'est toujours pas précisée. Je constate avec inquiétude que cette enveloppe n'est même pas reconduite en 2024 et qu'aucune proposition opérationnelle n'est présentée par le Gouvernement pour permettre de réaliser ces raccordements absolument essentiels en 2024.

Pour conclure, j'attire votre attention sur le financement des 3 600 conseillers numériques dans les maisons France Services.

Ce dispositif de lutte contre l'illectronisme est aujourd'hui une source de préoccupation majeure pour les élus locaux, inquiets de devoir porter l'intégralité de la charge financière de ces postes. Nous suivrons donc avec attention la consommation de l'enveloppe de 250 millions d'euros mobilisée dans le cadre du plan de relance et nous nous assurerons d'un financement adéquat après 2025.

Les objectifs de numérisation des services publics ne sauraient se faire en laissant de côté les plus vulnérables et les plus isolés : c'est un point sur lequel le Sénat demeurera très vigilant.

J'aurai l'occasion de revenir sur les services publics postaux et le fonctionnement de l'Arcep lors de la présentation des amendements de la commission, qui est globalement favorable à l'adoption de ces crédits.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Sylviane Noël, *rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques*. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, en ce qui concerne les crédits relatifs au commerce, à la consommation et à l'artisanat, nous partions de loin. Des évolutions sont donc à saluer cette année, même si beaucoup reste à faire.

S'agissant de la consommation, les alertes répétées du Sénat ont porté leurs fruits : les moyens de la DGCCRF connaîtront de nouveau une hausse en 2024, avec 34 ETPT recréés, après 15 en 2023. Cela fait suite à une décennie de réduction d'effectifs : la DGCCRF avait perdu 400 ETPT net depuis 2007. Dans le même temps, ses missions n'avaient pas cessé d'augmenter. Or comment protéger les consommateurs avec moins d'enquêteurs pour effectuer les contrôles ? De plus, la DGCCRF a besoin de ces moyens supplémentaires pour poursuivre sa transformation, notamment numérique, en lien avec l'évolution des modes de consommation et, malheureusement, l'évolution des modes de fraude. Elle a déjà développé des outils numériques comme Polygraphe, qui détecte les faux avis sur internet. D'autres chantiers sont en cours et il faut qu'elle puisse les poursuivre.

Dans un tel contexte, la hausse des crédits de cette direction est justifiée. Son rôle en période inflationniste est crucial pour protéger le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi la trésorerie des entreprises. Elle constate d'ailleurs actuellement une recrudescence des retards de paiement, les grandes entreprises profitant de l'inflation au détriment de nos TPE-PME. Ce sont des pratiques inacceptables ! La DGCCRF les sanctionne déjà lourdement, mais ce n'est sans doute pas assez dissuasif : c'est pour cette raison que la commission des affaires économiques estime qu'une réflexion doit avoir lieu sur l'efficacité de ces sanctions.

Concernant le commerce, la mission ne comporte quasiment plus de crédits de soutien au commerce depuis la disparition du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) en 2019. Je note une seule évolution positive : la création d'un fonds territorial d'accessibilité, doté de 300 millions d'euros d'ici à 2028. Axé sur les TPE-PME, il financera des travaux de mise en accessibilité de nos restaurants, bars ou hôtels, mais il est loin d'être transversal, comme l'était le Fisac, qui permettait le développement et la modernisation des commerces.

Sur l'artisanat, une stratégie nationale pour les métiers d'art a enfin été lancée en mai dernier. C'est un secteur qui œuvre à la transmission de savoir-faire qui font l'excellence et le rayonnement de la France. C'est donc pour moi une avancée que d'avoir, pour la première fois, une politique publique unifiée, avec une stratégie interministérielle regroupant l'économie et la culture. En revanche, il ne faut pas être dupe sur les effets d'affichage : cette stratégie ne comporte que 2,4 millions d'euros de mesures nouvelles, ce qui est très peu.

En conclusion, je dirai que la mission « Économie » est porteuse d'avancées, même si elles sont inégales, pour les crédits « commerce, consommation, artisanat ». Pour ces raisons, la commission des affaires économiques a souhaité donner un avis favorable à leur adoption. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » est très éclectique. Elle concerne aussi bien des organismes rattachés à Bercy que des mécanismes d'aide aux entreprises.

Je ne reviens pas en détail sur l'augmentation des crédits de l'Agence nationale des fréquences à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques ni sur la hausse de la rémunération de Bpifrance Assurance Export ou sur le renforcement des effectifs de la direction générale du Trésor.

Nous tenons à accorder un bon point au Gouvernement pour avoir significativement augmenté les effectifs de la DGCCRF, avec 49 ETPT supplémentaires. Cette direction a notamment désormais pour mission de réguler la publicité faite par les influenceurs. Les affaires passées, et à venir, comme nous pouvons le présager, nous ont démontré les dangers des placements de produits au profit d'entreprises peu regardantes sur les risques engendrés. Renforcer ce « gendarme de la pub » sur internet est un impératif pour protéger nos concitoyens, particulièrement les jeunes.

Toutefois, monsieur le ministre, nous relevons deux mauvais points dans la copie que vous nous présentez.

D'une part, il y a l'échec relatif, pointé par les rapporteurs spéciaux, du guichet d'aide au paiement par les entreprises de leurs factures d'énergie, ouvert à la suite de l'invasion de l'Ukraine. Nous avons accordé 7 milliards d'euros d'aides, qui n'ont été distribués qu'à hauteur de 12 %.

Nos collègues Thierry Cozic et Frédérique Espagnac avancent deux explications dans leur rapport : des critères d'accès trop restrictifs et un calibrage budgétaire trop ambitieux.

D'autre part, en ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, le Gouvernement avait tablé sur un objectif ambitieux de couverture du territoire à l'horizon 2025, mais le financement des réseaux d'initiative publique pâtit d'une baisse des crédits demandés pour l'année 2024. Alors que la dynamique massive de raccordement était lancée, elle décroît depuis 2023.

En outre, nous regrettons la raréfaction de crédits en soutien à l'artisanat et au commerce. Une exception notable : le fonds territorial d'accessibilité créé en 2023 pour les ERP est bien lancé. Les 300 millions d'euros prévus jusque 2028 seront principalement fléchés vers nos commerces. Nous nous en félicitons.

Un mot sur le Fisac, pour vous rappeler que le RDSE s'était opposé à sa suppression.

Dans le même esprit, monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que l'économie sociale et solidaire (ESS) est très importante. Dans mon département de Lot-et-Garonne, elle représente ainsi 15 % des emplois.

C'est un levier de développement des territoires, qui me paraît cependant sous-évalué.

En tant que vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises, je profite de cette intervention à la tribune pour demander explicitement au Gouvernement de lancer une réflexion pour réactiver le Fisac, qui assurait un équilibre entre les territoires. La délégation travaille par ailleurs sur les problématiques liées au foncier rencontrées par les entreprises.

En conséquence, je vous invite, mes chers collègues, à voter l'amendement de la présidente Maryse Carrère, qui vise à créer un fonds national de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité.

Nous réservons notre vote jusqu'à l'issue de nos échanges, que nous espérons constructifs. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Fouassin. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

M. Stéphane Fouassin. Madame la présidente, monsieur le ministre, la mission « Économie » comprend une grande variété de programmes : « Développement des entreprises et régulations », « Statistiques et études économiques », « Plan France Très Haut Débit », « Stratégies et études économiques », « Stratégiques économies » ainsi que le financement des opérations patrimoniales *via* le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

L'objectif de ces programmes est d'améliorer la compétitivité des entreprises, d'instaurer un environnement concurrentiel sain, de protéger les consommateurs et de soutenir une stratégie économique pour une croissance durable, équilibrée et propice aux exportations.

Comme le montrent les propositions émises par le comité interministériel des outre-mer (Ciom), l'État souhaite que nos territoires ultramarins puissent participer au rayonnement de la France dans le monde, à travers un renforcement des échanges dans les zones respectives. Dans le cas de La Réunion, il s'agirait ainsi de développer les échanges avec les pays de la zone de l'océan Indien.

Les crédits de cette mission connaissent une baisse significative de près de 45 % en autorisations d'engagement et de 45,8 % en crédits de paiement. Cette diminution s'explique principalement par la fin du dispositif d'aide temporaire aux entreprises les plus consommatrices en gaz et électricité, ce qui représente une baisse de près de 3,8 milliards d'euros.

Néanmoins, des ajustements sont opérés pour soutenir des secteurs clés. Ainsi, les moyens de Bpifrance augmentent de 100 millions d'euros en 2024 afin de renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs différentes transitions. Une attention particulière est accordée à la transition écologique, avec l'allocation de plus de 2 milliards d'euros en 2024 et 2025 pour soutenir celle des entreprises et la réindustrialisation.

Le plan France Très Haut Débit concentrera également davantage de ressources sur les raccordements complexes et le déploiement des réseaux par les collectivités locales, avec plus de 40 millions d'euros alloués à l'action « Inclusion numérique ».

En outre-mer comme dans de nombreuses zones rurales de l'Hexagone, la fracture numérique crée lentement un fossé entre les populations qui savent utiliser l'outil numérique et les autres. Il n'est pas concevable de laisser quiconque à l'écart de cette grande révolution qui n'a pas fini de modifier nos modes de vie.

Aussi, je me réjouis de l'effort porté sur l'inclusion numérique, qui garantira l'accès de chaque Français à un monde où le numérique est devenu un fondement de la vie économique et sociale.

Chacun pourra saisir l'opportunité du numérique, qui offre des perspectives de développement économique et d'accompagnement de nos entreprises, de nos entrepreneurs, de nos étudiants et de l'ensemble de nos concitoyens.

Notons également la mise en place du fonds territorial d'accessibilité, doté de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 20 millions d'euros en crédits de paiement pour l'année 2024, et qui atteindra 300 millions sur la période 2023-2028. Ce fonds vise à soutenir les petits commerces, restaurants, cafés et bars dans leurs travaux d'accessibilité, sous la supervision des préfets de département.

En matière de protection des consommateurs et de sécurisation des marchés face aux évolutions numériques, un renforcement des contrôles sera opéré notamment par la DGCCRF. Ces mesures incluent le contrôle des pratiques commerciales des influenceurs, la régulation du commerce en ligne et des applications ainsi que des contrôles renforcés des allégations environnementales des produits.

En moyenne, 3 500 colis arrivent à La Réunion et sont distribués chaque jour. Durant la période des fêtes de fin d'année, cette moyenne quotidienne oscille entre 4 500 et 5 000 colis.

Le programme 134, relevant du secrétariat général des ministères économiques et financiers, vise quant à lui à développer la compétitivité des entreprises et à favoriser un environnement économique propice à la croissance et à l'emploi, malgré les défis économiques actuels liés aux crises sanitaire et énergétique.

Pour appuyer cette modernisation économique et la transition énergétique, des leviers tels que le soutien à l'investissement et à l'innovation, le déploiement de mesures de cybersécurité, ainsi que des offres spécifiques pour la transition écologique seront mobilisés.

Le renforcement du développement de nos entreprises reste une priorité, alors que longtemps le manque d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) en France a été pointé comme une faiblesse de notre tissu économique. Le Président de la République et Olivia Grégoire ont annoncé le 21 novembre dernier le lancement du programme ETIncelles. Ce programme vise à accompagner 500 petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance afin qu'elles deviennent des ETI et qu'elles innovent dans les territoires, partent à la conquête de marchés extérieurs et créent des emplois de toute nature en France.

En conclusion, les crédits de la mission « Économie » sont à la hauteur des objectifs défendus. Cette mission s'articule avec l'ensemble des politiques publiques qui visent à soutenir nos entreprises, mais aussi l'activité dans tous les territoires.

Notre groupe votera donc ces crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Serge Méryllou. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

M. Serge Méryllou. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission que nous examinons s'inscrit dans un budget placé sous le signe de la volonté de décarbonation de notre industrie et du désendettement de l'État.

Le Gouvernement prévoit donc de réaliser 16 milliards d'économies, mais, dans le même temps, il continue de réduire les impôts tout en favorisant les grandes entreprises.

Baisser les recettes, c'est désarmer l'État et condamner les Français à subir les effets d'une politique d'austérité - réforme des retraites et de l'assurance chômage, coupes budgétaires dans les services publics. La recette est toujours la même et touche toujours les mêmes : les plus fragiles.

Pourtant, nous devons massivement investir pour faire face aux transitions présentes et futures - la transition environnementale, la transition énergétique, et bien d'autres. Nous devons mobiliser les moyens nécessaires et les rendre socialement inclusifs.

Or, si l'on soustrait les crédits exceptionnels de soutien aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie, il reste une mission « Économie » dans la continuité des précédentes, c'est-à-dire insuffisante pour répondre aux enjeux que j'ai cités. Comme le soulignent les rapporteurs, cette mission illustre l'absence de lisibilité de la politique économique du Gouvernement. Elle ne rassemble qu'une part infime des dépenses en faveur de l'activité économique, de plus en plus intégrées dans le plan France 2030.

Face à ce flou, je me réjouis de l'amendement de la commission des affaires économiques que défendra notre collègue Franck Montaigué visant à demander un rapport récapitulatif de l'ensemble des actions menées par l'État en faveur de la politique industrielle. Nous avons absolument besoin de clarté dans ce domaine.

La mission « Économie » est une mission hétéroclite, dispersée, peu lisible ; aussi, je ne reviendrai que sur certaines des thématiques qu'elle aborde.

En ce qui concerne le budget de La Poste, si je salue le renouvellement des compensations budgétaires pluriannuelles, je partage l'avis des rapporteurs quant à la nécessité de les revoir à la hausse. La Poste assure un rôle de service public indispensable dans tous les territoires. Or la présence postale est aussi menacée qu'elle est nécessaire, en particulier dans les zones rurales.

Dans un tout autre domaine, la baisse des recettes fiscales des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) ne doit pas se faire au détriment des entreprises artisanales. Celles-ci contribuent à l'attractivité et au rayonnement des territoires. Des dispositifs doivent donc permettre de compenser la réduction de 60 millions d'euros du plafond de la taxe pour frais de chambres affectée aux CMA d'ici à 2027.

J'en viens à deux points plus spécifiques de cette mission.

En premier lieu, le renforcement des investissements de l'État dans le plan France Très Haut Débit et l'ouverture d'appels à projets complémentaires en 2021 et 2022 est une excellente chose. Il doit permettre de nous rapprocher de l'objectif ambitieux de déployer le très haut débit pour tous et d'assurer une couverture générale en fibre optique du territoire d'ici à 2025.

La raréfaction des services publics dans la ruralité rend en effet l'accès à internet incontournable. Cependant, relier toutes les habitations n'est pas facile. Jean-François Fallacher, nouveau directeur général d'Orange, a d'ailleurs qualifié de « chimère » cet objectif. Aussi, où en sommes-nous ? Les moyens sont-ils à la hauteur de nos ambitions ?

La dégradation des réseaux de fibre optique doit aussi être traitée. Le Sénat a entamé une utile réflexion sur le sujet. Je pense notamment à la proposition de loi visant à assurer la qualité et la pérennité des raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique de Patrick Chaize.

La filière s'est d'ailleurs engagée dans un plan d'action visant à améliorer les pratiques des agents d'intervention. Pour l'heure, les résultats ne sont pas encore visibles. Notre vigilance est donc de mise.

En second lieu, je veux aborder la question de l'économie sociale et solidaire. L'ESS a démontré sa résilience pendant la crise de la covid-19. Ce secteur joue un rôle primordial dans la transition sociale et écologique. Pourtant, les soutiens qui lui sont accordés dans cette mission sont faibles : ils s'élèvent à seulement 20 millions d'euros contre 120 milliards d'aides recensés pour les entreprises classiques.

L'ESS ne saurait être le parent pauvre de ce budget quand on sait qu'elle représente 10 % du PIB et 14 % des emplois privés. La sous-estimer, c'est la mettre en péril, tout autant que les valeurs qui devraient être au cœur de toutes les entreprises.

Mon groupe et moi-même déplorons la stagnation des budgets des pôles territoriaux de coopération économique, dont le rôle est fondamental.

L'ESS doit donc être dotée de moyens conséquents. Elle est un outil indéniable pour faire face aux crises sanitaire, énergétique et écologique que nous vivons. Résilience et innovation en sont ses maîtres mots.

Ce budget ne répond pas à l'urgence. Les entreprises de l'ESS méritent d'être traitées à l'égal de leurs homologues de l'économie classique. Elles auraient sans doute plus leur place dans le programme 134 « Développement des entreprises et réglementations ».

L'an dernier, le groupe socialiste, par l'intermédiaire de Florence Blatrix Contat, avait déposé plusieurs amendements pour conforter ce secteur. Aussi, sous réserve de l'adoption des amendements qui seront examinés, nous voterons les crédits de cette mission « Économie ». (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Chaize. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Patrick Chaize. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » est devenue un ensemble de crédits disparates et ne représente plus les politiques économiques menées dans notre pays.

Ces politiques économiques sont désormais largement financées par des crédits d'autres missions et des mesures extrabudgétaires, ce qui nuit à la clarté des débats et au contrôle parlementaire du budget de l'État.

Parmi cet ensemble de crédits sans grande cohérence, je relève toutefois quelques points d'intérêt en matière de régulation des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Je souhaite d'abord faire un point d'actualité sur l'application du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (Sren), qui est toujours en cours d'examen parlementaire.

En tant que corapporteur de ce projet de loi, je peux me satisfaire de l'anticipation du déploiement du filtre antiarnaques, auquel est dédiée une enveloppe de 4,5 millions d'euros : plus tôt ce filtre sera opérationnel, mieux nous nous protégerons des actes de cybermalveillance en ligne, qui sont en forte hausse.

Toutefois, je m'inquiète de l'absence de budget alloué à l'Arcep pour faire face à ses nouvelles obligations en matière de régulation des marchés d'informatique en nuage et de services d'intermédiation des données.

Ces nouvelles missions, très éloignées du cœur de métier historique de l'Arcep, sont pourtant essentielles à l'atteinte de notre souveraineté numérique.

Cet oubli budgétaire est d'autant plus préjudiciable que les autres autorités de régulation chargées d'appliquer les nouveaux règlements européens sur le numérique bénéficient, dans le cadre de ce projet de loi de finances, d'un renforcement de leurs moyens.

Il me semble donc indispensable, dans le souci de la bonne application de la loi que nous votons, de rectifier cet oubli : un gendarme qui dispose seulement de son uniforme pour faire respecter la loi n'ira pas bien loin, vous en conviendrez...

Des oublis, dans le cadre de la mission « Économie », il y en a malheureusement d'autres, qui sont plus ou moins préjudiciables.

Je pense en particulier à la mission d'aménagement du territoire à laquelle contribue La Poste, sous-compensée *a minima* de 15 millions d'euros – ou de plus 190 millions d'euros selon l'estimation de l'Arcep !

Les effets de la poursuite de la réforme des impôts de production sur le financement de cette mission de service public ne sont pas entièrement pris en compte – et une nouvelle fois, c'est le Sénat qui le remarque...

Cet oubli est d'autant plus dommageable que c'est cette mission de service public qui permet le maintien de 17 000 points de contact sur notre territoire. Si une juste compensation n'est pas assurée, alors c'est directement le budget des commissions départementales de présence postale territoriale qui sera réduit.

Certains d'entre vous siègent peut-être au sein de ces commissions. Elles sont aujourd'hui le principal levier d'action des élus locaux en matière postale. Nous devons préserver leur capacité d'action.

Les collectivités territoriales ne sauraient être la variable d'ajustement de ce budget et de celui des années à venir. Leur capacité d'investissement doit donc être préservée.

C'est pourquoi je m'inquiète, comme nombre d'entre vous, de l'avenir du financement accordé aux conseillers numériques des maisons France Services. Ce dispositif essentiel pour favoriser l'inclusion numérique a été initié à juste titre par l'État, et son soutien financier doit perdurer.

De façon générale, les moyens alloués en faveur de l'inclusion numérique me paraissent largement insuffisants et ne sont pas de nature à permettre une politique ambitieuse et inclusive en la matière.

Enfin, je ne saurais m'exprimer ici sans évoquer la réalisation du plan France Très Haut Débit.

Nous partageons tous ici ce constat : la généralisation de la fibre optique d'ici à la fin de 2025 est encore loin d'être acquise. Nous le constatons chaque semaine dans nos territoires.

Les réseaux de fibre optique se déploient peut-être trop vite, au détriment de leur qualité et de leur pérennité. Il y a quelques mois, le Sénat a voté à l'unanimité ma proposition de loi sur le sujet. Nous ne pouvons que regretter son absence d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, même si les pratiques des opérateurs sont en train d'évoluer dans le bon sens sur le terrain.

Des parties entières de notre territoire demeurent en marge du plan France Très Haut Débit, en particulier le département de Mayotte. Avec mon collègue Thani Mohamed Soilihi, nous rappelons chaque année que Mayotte a plus que jamais besoin du soutien du Sénat face aux réticences incompréhensibles du Gouvernement à soutenir le déploiement de son réseau d'initiative publique – bien que, si j'en crois les récents échos,...

M. Roland Lescure, ministre délégué. Ça va s'améliorer !

M. Patrick Chaize. ... la situation semble s'améliorer. En tant que sénateurs, notre rôle est également de nous assurer qu'aucun territoire n'est oublié des politiques publiques.

Sur l'ensemble de ces sujets, je vous proposerai donc divers amendements, mes chers collègues, présentés en parfaite cohérence avec les amendements adoptés la semaine dernière par la commission des affaires économiques. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le développement économique recouvre de grands mots comme la croissance, la compétitivité, la consommation, l'inflation, la balance commerciale, des taux, des courbes, des chiffres à ne plus finir - et j'en passe.

Derrière ces grands mots, il y a une réalité : des femmes et des hommes, de la passion, du labeur, du savoir-faire, du travail, de la vitalité et de l'espoir - quand cela va bien. Mais aussi, quand cela va mal, du chômage, de la pauvreté, de l'isolement, des vies malmenées, parfois brisées, des patrons et agriculteurs étouffés - et j'en passe.

C'est le quotidien des Français que mettent en jeu les crédits de cette mission : faire ses courses alimentaires, se chauffer, disposer d'une connexion très haut débit à la maison, ou encore avoir accès, pour les personnes à mobilité réduite, à un simple service public - des enjeux concrets, comme le simple aménagement d'une rampe d'accès aux toilettes.

Nous examinons donc une belle mission qui pave le chemin entre le quotidien des Français et la souveraineté industrielle et numérique de notre pays.

En ces temps d'inflation, tout cela prend une connotation particulière. L'an dernier, les crédits de la mission étaient en forte hausse ; malgré la baisse apparente, qui est conjoncturelle, ils le sont toujours. L'augmentation des crédits correspondait en effet à la lutte contre la crise énergétique qui s'était déclarée quelques mois plus tôt.

Je salue les efforts que le Gouvernement a réalisés durant cette période, ainsi que le travail parlementaire fourni pour protéger autant que possible les ménages français des effets de cette crise. L'accumulation des crises aura des conséquences. Nous devons poursuivre nos efforts pour assainir nos finances et les inscrire dans les différentes transitions.

L'an dernier, nous soulignons la forte hausse des crédits alloués à la compensation carbone des sites et des entreprises électro-intensives. Cette augmentation se poursuit dans ce PLF, et la trajectoire devrait se maintenir dans les années à venir en raison de l'augmentation du prix des quotas carbone. La compensation carbone dépasse désormais le milliard d'euros.

La consommation d'énergie dans certains secteurs clés est importante. La quasi-totalité de nos entreprises a subi les effets du poison du coût de l'énergie en 2023. Nous regrettons donc que le guichet provisoire d'aides n'ait pas atteint ses objectifs, pourtant louables. Des aides différentes ont été évoquées au niveau national et européen. Connaissions-nous l'architecture de ces nouvelles formules ?

Pour conclure, les crédits de la mission « Économie », bien que perfectibles, devraient avoir des conséquences positives pour nos entreprises et les Français. C'est pourquoi le groupe Les Indépendants – République et Territoires votera en faveur de cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Fargeot. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Daniel Fargeot. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec pour maîtres mots le numérique, l'industrialisation et la compétitivité, cette mission « Économie » se situe au carrefour des enjeux stratégiques pour la France.

Je salue d'abord l'excellent travail réalisé par nos rapporteurs et notamment celui d'Anne-Catherine Loisier sur le numérique, qui représente un sujet fondamental à l'heure du « tout connecté ».

Les efforts budgétaires consentis par le Gouvernement sont perceptibles.

Ils vont dans le bon sens en finançant la montée en puissance du mécanisme de compensation carbone.

Ils vont dans le bon sens en poursuivant la réindustrialisation de notre pays ainsi que le déploiement du plan France Très Haut Débit.

Pour autant, le groupe Union Centriste estime que certaines réformes soutenues par cette mission sont, au mieux, problématiques, au pire, regrettables.

Tous ici sur ces travées, et partout dans nos départements, nous connaissons l'importance des chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour la vitalité de nos tissus économiques.

Tous ici, nous connaissons le rôle décisif de ces chambres pour soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation.

Tous ici, nous connaissons les missions majeures de service public que mènent les CCI et l'effet de levier de leurs actions de 1 à 5 pour l'économie française.

Le PLF continue pourtant de détricoter nos chambres en proposant une nouvelle fois de réduire la voilure. Rappelons l'important travail de restructuration des chambres accompli ces dix dernières années.

Certes, le navire CCI tangue. Mais nous ne pouvons pas l'accepter.

La proposition d'une baisse du plafond des taxes affectées aux CCI par le Gouvernement n'était à ce titre pas recevable. Sa transformation par l'Assemblée nationale en un prélèvement sur fond de roulement est une première avancée, mais nous ne pouvons nous en satisfaire.

Pourtant, ce prélèvement est encore perfectible et son lissage doit être obtenu par le Sénat avec une garantie de leur trajectoire financière. C'est un enjeu essentiel pour permettre aux CCI de rester à flot, *a minima*...

Il est fort regrettable de constater que le Gouvernement poursuit sa stratégie de verticalisation, au détriment d'un maillage d'acteurs au plus proche des territoires qui a prouvé son efficacité.

Notre groupe déplore également le manque de financement de Bpifrance, opérateur pourtant décisif pour la compétitivité de nos entreprises. Si nous saluons son intégration au sein du programme 134, qui était demandée de longue date par notre chambre, le compte n'y est pas. Nous devons budgétiser de nouveau le financement des fonds de garantie très rapidement. Ces garanties sur les prêts octroyés principalement par les banques commerciales aux très petites ou moyennes entreprises sont déterminantes pour leur développement. Ne les laissons pas de côté!

Pour conclure, le groupe Union Centriste restera particulièrement vigilant sur ces deux points. Il y va de la compétitivité de nos territoires.

Du fait de l'augmentation des crédits attribués aux programmes de la mission « Économie », nous voterons en faveur de leur adoption. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Antoinette Guhl. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme Antoinette Guhl. La mission « Économie » du projet de loi de finances 2024 est une mission importante. Les écologistes le savent : pour réussir la transition écologique, il faut déjà réussir la transition économique.

Six des neuf limites planétaires ont déjà été dépassées en raison de l'activité économique humaine. Pour sortir de cette impasse, nous devons rapidement « réencaster » l'économie dans le cadre des limites planétaires. C'est un besoin vital pour préserver et restaurer le capital naturel de notre Terre.

Quelles notions sous-tendent la mission « Économie » ? Compétitivité des entreprises, environnement de concurrence sain entre les acteurs économiques, protection des consommateurs, et enfin stratégie économique favorisant la croissance et encourageant les exportations. Derrière ces mots, une doctrine : la vôtre - croissance, compétitivité, attractivité et innovation.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Une doctrine qui me convient !

Mme Antoinette Guhl. Pour notre part, nous optons pour une croissance régénérative de la nature, une compétitivité de l'impact social et environnemental, une attractivité respectant les territoires et ses habitants et, enfin, une innovation sociale répondant aux besoins non satisfaits.

Les mêmes mots, mais un autre modèle.

L'orientation générale de la mission « Économie » ne nous convient pas entièrement.

Toutefois, nous saluons la création d'une sous-direction pour la transition écologique. Mais les crédits alloués sont trop faibles. Ils ne permettront pas de faire progresser les entreprises pour engager ce virage écologique dont nous avons tant besoin.

Nous saluons l'augmentation du plafond d'emplois de la DGCCRF. La protection des consommateurs, notamment dans l'espace numérique, est cruciale.

Nous soutenons la stabilisation des crédits aux associations de consommateurs.

Nous sommes pour la création du fonds territorial d'accessibilité, à l'instar des orateurs qui se sont exprimés sur le sujet. Les petits commerces et les artisans ont besoin de cette aide pour financer les travaux d'accessibilité de ces établissements.

Cependant, cela n'est pas suffisant. Nous vous proposons donc de rétablir le Fisac. Bien doté, ce dispositif répond aux difficultés des petites et moyennes entreprises dans les régions les plus vulnérables. Il est la garantie de centres-villes vivants et de la pérennité des commerces, en particulier dans les communes rurales.

Et puis, il y a une partie de l'économie qui est complètement oubliée. Cette économie qui emploie près de 14 % des salariés en France - 2,3 millions de salariés, soit deux fois plus que le BPT, quatre fois plus que l'agroalimentaire et deux fois plus que l'hôtellerie-restauration. Or cette mission n'accorde

que 19 millions d'euros en autorisations d'engagement et 22 millions d'euros en crédits de paiement à l'économie sociale et solidaire.

Le compte n'y est pas, monsieur le ministre. Ces crédits sont en décalage avec la réalité de ce secteur qui représente 10 % du produit intérieur brut de notre pays.

En conclusion, en tant qu'écologistes, nous croyons à la réconciliation entre l'économie et l'écologie. Nous devons passer d'une économie prédatrice et destructrice à une économie réparatrice, qui réponde aux besoins humains et qui régénère la nature.

Nous réservons notre position de vote jusqu'à l'issue du débat d'amendements. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation des petites et moyennes entreprises sur nos territoires est aussi complexe qu'alarmante. Une partie d'entre elles sont contraintes de réduire leur activité, ou risquent de mettre la clé sous la porte.

En effet, nombre de ces entreprises enregistrent de lourds déficits de trésorerie en raison de la conjoncture économique défavorable, à l'origine d'une augmentation des coûts logistiques, des coûts des matières premières et des retards de paiement de grands groupes donneurs d'ordres. Pour la fin de l'année 2023, les projections établissent que près de 55 000 procédures pour défaillance seront ouvertes en France, soit une augmentation de 23 % par rapport au troisième trimestre 2022.

Le texte que nous examinons aujourd'hui ne semble pas tenir compte de cette situation.

En effet, aucun effort supplémentaire n'est prévu pour soutenir les petites et moyennes entreprises. Au contraire, les crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » retrouvent leur niveau d'avant-crise sanitaire, notamment en lien avec la fin des prêts garantis par l'État ou le financement de l'activité partielle.

Si nous sommes défavorables à l'octroi d'aides publiques au secteur privé sans contreparties, nous considérons en revanche qu'il serait opportun de concevoir des dispositifs d'aide pérennes aux TPE et PME, en les conditionnant à de réels engagements sociaux ou environnementaux.

Dans cette logique, mes chers collègues, quand va-t-on enfin agir à la hauteur de la crise énergétique ?

Les petites et moyennes entreprises ont été sévèrement touchées par l'explosion des prix de l'énergie, qui, rappelons-le, n'ont plus aucun rapport avec les coûts de production.

Alors que le montant des factures a été multiplié par cinq, voire par dix, la seule réponse du Gouvernement a été l'octroi d'aides ponctuelles, avec de nombreux trous dans la raquette, qui ne remettent pas en cause l'économie de ce système mortifère.

Ce climat d'incertitude pèse lourdement sur la capacité des petites et moyennes entreprises, puisque l'impossibilité d'anticiper un prix stable et prévisible de l'énergie freine leur capacité à se projeter dans l'avenir et à investir.

Au mois d'octobre 2023, seuls 52 % des dirigeants de PME et TPE ont indiqué investir, ou envisager de le faire, soit une baisse de 5 points par rapport au deuxième trimestre.

Si les cours de l'électricité et du gaz sont désormais plus stables, il n'en demeure pas moins qu'ils restent deux fois plus élevés qu'avant la crise énergétique.

Les entreprises qui ont signé le renouvellement de leur contrat au plus fort de ces variations de prix restent soumises à d'importantes factures énergétiques.

Alors que le groupe CRCE-K a soutenu l'ouverture d'une possible renégociation de ces contrats ou l'extension des tarifs réglementés aux TPE et PME, cette demande est restée lettre morte, monsieur le ministre.

Cette situation est non seulement alarmante, mais également inique : alors que les grands groupes cotés en bourse se redistribuent, une fois de plus, des bénéfices records la survie d'un grand nombre de TPE et PME est aujourd'hui menacée sur notre territoire, avec le risque d'une destruction de dizaines de milliers d'emplois pour des salariés déjà étranglés par l'inflation, donc d'une nouvelle aggravation du taux de chômage.

Le sentiment que nous éprouvons de déconnexion entre ce texte et la réalité se retrouve également dans les mesures prévues pour le budget de la DGCCRF, qui est très insuffisant.

Non seulement la hausse proposée des effectifs sur les deux prochaines années ne suffit pas à pallier la baisse des emplois décidée de manière constante entre 2007 et 2022, mais elle ne semble pas tenir compte de l'extension des compétences confiées à cette direction, qui contraignent de plus en plus d'agents et agentes à exercer des tâches multiples au détriment de leur qualité d'exécution.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, nous ne voterons pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

M. Pascal Savoldelli. Très bien !

M. Roland Lescure, ministre délégué. J'espérais l'unanimité ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Évelyne Renaud-Garabedian. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » réunit des mesures disjointes visant à soutenir la croissance et la compétitivité de nos entreprises et à favoriser l'emploi.

Cela nous amène à examiner pêle-mêle les crédits pour le fonctionnement de l'Insee, de la direction générale du Trésor, pour le déploiement de la fibre optique, pour le service public postal, pour la ligne ferroviaire Paris-Charles-de-Gaulle Express, pour le commerce extérieur – et j'en passe.

Je me concentrerai pour ma part exclusivement sur les crédits consacrés au commerce extérieur, domaine qui devrait à mon sens faire l'objet d'une mission en elle-même.

A-t-on encore besoin de le rappeler ? Le déficit commercial de notre pays est abyssal.

Il était de 163,6 milliards d'euros en 2022 et devrait s'établir à 105 milliards d'euros à la fin de 2023, cette amélioration s'expliquant principalement par la baisse des prix de l'énergie au premier semestre.

Depuis 2018, le développement de nos entreprises à l'international est soutenu par la *Team France export*, qui réunit Business France, Bpifrance, les régions, les services de l'État et les chambres de commerce internationales.

Conscient de la nécessité d'augmenter nos capacités à l'export, le ministre délégué chargé du commerce extérieur a lancé au mois d'août 2023, le plan Osez l'export avec une enveloppe de 125 millions d'euros sur quatre ans.

Pour accompagner les PME et ETI à l'international, il prévoit des moyens supplémentaires pour certains acteurs de la *Team France export*. Je citerai le renforcement des programmes d'accompagnement collectif intensif, dit *Boosters*, la création d'un volontariat territorial de l'export, permettant d'amorcer l'internationalisation depuis la France, l'augmentation de la participation financière pour la présence des PME dans les salons à l'étranger.

Comment ce plan se reflète-t-il dans les crédits accordés aux acteurs de l'export l'année prochaine ?

En 2024, nous constatons pour Business France et les garanties de Bpifrance Assurance export une stabilité des moyens, sans crédits supplémentaires pour le plan Osez l'export. Pour les chambres de commerce et d'industrie, nous observons une baisse substantielle des ressources allouées de 25 millions d'euros. Des amendements transpartisans ont été adoptés par l'Assemblée nationale visant à corriger cette réduction.

Le Gouvernement réfléchit à une baisse plus raisonnable.

Le ministre délégué chargé du commerce extérieur l'a affirmé : « La France peut et doit redevenir une grande puissance exportatrice et commerciale. » Malheureusement, les moyens ne traduisent pas cette ambition. Pourquoi ne pas s'appuyer sur des forces vives existantes ? Vous les connaissez, monsieur le ministre, pour avoir été député représentant les Français établis hors de France (*M. le ministre délégué acquiesce.*) : toutes ces forces vives existantes sont présentes à l'international, connaissent le tissu économique local mieux que quiconque, distribuent des produits et services français et emploient du personnel français. Je parle ici des entrepreneurs français à l'étranger, les EFE, qui sont les ambassadeurs du talent et du savoir-faire français.

En 2023, avec l'aide de CCI France International – le réseau des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'international – et des conseillers du commerce extérieur, une proposition de loi a été adoptée à une très large majorité par le Sénat pour leur donner un statut juridique.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous aider à inscrire rapidement ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour que nos EFE soient enfin reconnus par la France comme un levier majeur de notre commerce extérieur ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Bleunven. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP. – M. Michel Masset applaudit également.*)

M. Yves Bleunven. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà arrivés aujourd'hui à l'examen des crédits de la mission « Économie ». À ce titre, je tiens à saluer le travail de qualité réalisé tant par nos collègues rapporteurs spéciaux de la commission des finances, Thierry Cozic et Frédérique Espagnac, que par nos rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques, Anne-Catherine Loisier, Sylviane Noël et Franck Montagé.

Je tiens aussi à saluer les ambitions affichées par la mission « Économie » et les moyens accordés aux différents programmes. Deux points ont particulièrement retenu mon attention : le fonds territorial d'accessibilité et les dispositifs d'accompagnement de nos entreprises.

Je ne peux que me réjouir de voir le soutien apporté à l'accessibilité des ERP, en particulier aux petits commerces et aux établissements du quotidien. Toutefois, s'il constitue une première étape essentielle, ce fonds ne représente qu'une réponse parcellaire. Soyons aussi vigilants quant aux mesures à mettre en place pour garantir l'attribution de ces crédits directement à nos épiceries de quartier, à nos fleuristes ou encore à nos bouchers.

Au-delà de l'accessibilité, c'est aussi de l'accompagnement des entreprises que je souhaite vous parler aujourd'hui.

En effet, 36 033 : tel est le nombre de défaillances d'entreprise entre janvier et août 2023. Plus que jamais, l'accompagnement est un enjeu clé pour l'avenir de notre pays. Je soutiens les efforts accomplis en faveur de l'assainissement de nos finances publiques, bien sûr, mais à quel prix cela doit-il se faire ?

Il est de notre responsabilité, mes chers collègues, de ne pas faire payer un lourd tribut à notre économie. Je pense ici aux entreprises électro-dépendantes, frappées de plein fouet par l'augmentation des prix de l'énergie, qui ont grandement bénéficié du bouclier tarifaire et des autres dispositifs mis en place. J'appelle l'attention du Gouvernement sur l'avenir de ces aides. Le guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz n'est pas renouvelé dans ce projet de loi de finances pour 2024 et s'éteindra au 31 décembre 2023. (*M. le ministre délégué acquiesce.*)

Quel signal pour nos entreprises ? Seront-elles accompagnées ? Les acteurs de notre écosystème économique ont besoin de réponses claires et fortes. Des crédits engagés dans d'autres missions permettront-ils de soutenir nos entreprises ?

Nous avons besoin de lisibilité sur ces questions absolument fondamentales.

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement poursuit son engagement aux côtés des entreprises françaises. À ce titre, nous ne pouvons que saluer son action. Cet engagement est néanmoins perfectible, en témoignent les points que je viens de soulever.

C'est donc avec vigilance que le groupe Union Centriste votera en faveur de l'adoption des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie. Madame la présidente, madame, monsieur les rapporteurs spéciaux, mesdames, monsieur les rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis très heureux de pouvoir passer avec vous cet après-midi d'hiver parisien à l'occasion de l'examen des crédits de la mission « Économie » et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ». (*Sourires.*)

M. Roger Karoutchi. Et nous donc ! (*Exclamations amusées.*)

M. Roland Lescure, ministre délégué. J'ai l'impression que ce bonheur est partagé ! (*Rires.*)

Comme l'a rappelé Bruno Le Maire ici même,...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Quand? (*Exclamations amusées.*)

M. Roland Lescure, ministre délégué. Il y a dix jours, jour pour jour! (*Exclamations ironiques.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cela fait longtemps qu'on ne l'a pas vu!

M. Roland Lescure, ministre délégué. Donc, comme il l'a rappelé lors de la discussion générale du projet de loi de finances pour 2024,...

M. Fabien Gay. Pour 2024? (*Rires.*)

M. Roland Lescure, ministre délégué. ... dont je ne doute pas que le rapporteur général a goûté tous les mots (*Sourires.*), nous traversons une période pleine d'incertitudes.

Incertitudes du fait du ralentissement de la conjoncture économique internationale, certains l'ont rappelé.

Incertitudes du fait d'une inflation, qui, certes, diminue, mais qui a eu des effets délétères sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens malgré les mesures fortes que nous avons prises.

Incertitudes du fait des conflits en Ukraine et désormais au Proche-Orient, et de leurs conséquences humaines et économiques, mais aussi des tensions commerciales qu'ils entraînent.

Incertitudes enfin, car nos défis structurels et de long terme s'accroissent, tandis que la France doit être à la hauteur des enjeux de la transition écologique, de la transition digitale et de l'accélération de l'innovation technologique mondiale, tout en étant au rendez-vous de la consolidation budgétaire.

À ce titre, je salue la décision prise par l'agence Standard & Poor's hier soir, qui a maintenu la note de la France. Il faut le prendre à la fois comme un satisfecit adressé la politique du Gouvernement et comme une exhortation à poursuivre la consolidation budgétaire à laquelle nous devons tous être sensibles. (*Exclamations sur les travées du groupe CRCE-K.*)

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai cru entendre une quasi-unanimité dans le soutien – certes assorti de conditions – à cette politique économique dont je vous présente aujourd'hui les crédits.

Le soutien aux acteurs économiques reste notre priorité.

Tout d'abord, des aides aux entreprises en matière énergétique se poursuivent, malgré la clôture des guichets exceptionnels ouverts en 2022. Nous poursuivons notre politique d'accompagnement des entreprises électro-intensives au travers du dispositif de compensation carbone. MM. Vincent Louault et Daniel Fargeot l'ont mentionné : nous sommes aujourd'hui au-delà du milliard d'euros de quotas carbone qui sont intégrés dans le soutien budgétaire à nos entreprises.

La clôture de ces guichets en 2024 me permet de dresser un premier bilan de ces dispositifs.

Les critères retenus pour bénéficier des guichets d'aides étaient jugés trop restrictifs dans le premier tir de ce dispositif. Ils ont été élargis par plusieurs décrets modificatifs en 2023. Les effets ont été considérables : alors que près de 5 300 aides ont été versées aux entreprises en 2022, près de 16 300 l'ont été en 2023.

Le calibrage budgétaire était jugé trop ambitieux, ainsi que certains l'ont relevé. Monsieur Bleunven, vous avez notamment noté une sous-utilisation, ce qui est une très bonne nouvelle. En effet, les prix de l'énergie ont baissé dès le début du printemps dernier, ce qui a limité l'appui nécessaire aux entreprises. Le Gouvernement continue d'aider les entreprises qui ont malheureusement signé des contrats au plus

mauvais moment, c'est-à-dire à l'automne 2022. Les autres ont vu leur facture diminuer d'autant, ce dont il faut se réjouir.

Ces dispositifs énergétiques d'appui conjoncturel aux entreprises viennent compléter des évolutions majeures survenues ces derniers mois : la réforme structurelle du marché européen de l'électricité, le lancement de six nouveaux EPR (*European Pressurized Reactors*) et l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, la montée à 100 % du capital d'EDF et l'accord fixant le niveau de prix moyen d'environ 70 euros le mégawattheure pour l'électricité nucléaire.

Nous avons fait le choix du marché régulé, et non de l'économie administrée ou du marché à tout prix. Il me semble qu'il s'agit là d'un accord gagnant-gagnant pour EDF, qui va pouvoir continuer à se développer,...

M. Fabien Gay. Ah...

M. Roland Lescure, ministre délégué. ... tout en soumettant aux grands industriels des factures modérées.

J'en profite pour rassurer Fabien Gay, qui m'a interpellé à ce sujet : nous avons annoncé à l'occasion de cet accord que les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) s'appliqueraient dorénavant à l'ensemble des TPE, y compris celles dont la consommation dépasse les fameux 36 kilovoltampères.

M. Patrick Chaize. Bravo !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Le soutien que nous apportons à l'économie passe aussi par un important effort pour renforcer l'accessibilité aux services essentiels.

Messieurs Patrick Chaize et Serge Mérillou, le soutien à La Poste, d'un montant de 935 millions d'euros en 2024, est le plus important soutien officiel d'Europe. C'est deux fois plus que nos voisins italiens, par exemple.

Ensuite, nous investissons massivement dans les réseaux de fibre optique, dans tous les territoires.

En 2013, nous partions très en retard. Aujourd'hui, nous comptons parmi les champions du très haut débit.

Nous devons aller au bout de la démarche. Je suis sensible aux recommandations formulées par les rapporteurs spéciaux et par les rapporteurs pour avis ; elles sont en ligne avec plusieurs de nos actions. Je pense au fait de sanctionner les opérateurs lorsque ceux-ci ne respectent pas leurs engagements ou à notre capacité à déployer de la fibre partout dans le territoire, y compris à Mayotte.

Le retard important pris dans le déploiement du très haut débit dans ce territoire a été à juste titre souligné par les rapporteurs pour avis. Je confirme que la Première ministre a prévu de se rendre dans ce département le 8 décembre prochain. En avant-première de ce déplacement, je vous informe que nous acceptons d'augmenter les autorisations d'engagement dédiées.

C'est la raison pour laquelle je demanderai à M. Chaize et à Mme la rapporteure pour avis Anne-Catherine Loisier de bien vouloir retirer leurs amendements au profit d'un amendement à l'objet encore plus ambitieux. Il va de soi que nous soutenons le développement de la fibre optique à Mayotte.

En parallèle, nous poursuivons notre objectif d'amélioration de la compétitivité des entreprises et de réindustrialisation. Je suis convaincu que la meilleure manière de remporter le combat de l'export passe par la réindustrialisation de la France.

Je suis sensible aux interpellations de Mme Renaud-Garabedian. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut évidemment s'appuyer sur les entrepreneurs présents à l'international, mais que nous avons aussi besoin d'un tissu industriel domestique plus fort.

À ce propos, M. le rapporteur pour avis a demandé un rapport sur la stratégie industrielle de la France. Mesdames, messieurs les sénateurs, vous l'avez déjà voté. En effet, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'industrie verte, vous avez demandé qu'une stratégie industrielle globale et cohérente soit présentée dans les six mois après la promulgation du texte, qui a été adopté définitivement. Nous y travaillons. C'est la raison pour laquelle je demande d'emblée le retrait de cet amendement, qui est satisfait.

Outre la compensation carbone, que j'évoquais précédemment, l'amplification de notre politique industrielle se traduit par une hausse de 33 % des crédits de la mission « Économie ».

Cela passe par la rebudgétisation de missions assumées de longue date par Bpifrance, chère à Stéphane Fouassin, l'accompagnement des entreprises et sa participation au plan Quartiers 2030 ; le renforcement du réseau international de la direction générale du Trésor, au service de notre politique d'export et d'attractivité, tout cela en cohérence avec le plan Osez l'export présenté par Olivier Becht.

En parallèle des dépenses budgétaires, la création d'un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) permettra de soutenir la production en France d'éoliennes, de batteries, de panneaux solaires et de pompes à chaleur. Nous voulons que notre transition écologique soit souveraine et en avoir la pleine maîtrise. Nous n'oublions pas les territoires d'industrie, qui ont été dotés de 500 millions d'euros pour les cinq ans qui viennent, 100 millions d'euros étant déployés dès l'année 2024.

Pour finir, les missions de régulation de l'économie sont elles aussi renforcées, notamment afin de préparer les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de poursuivre nos efforts en matière de transition écologique, qu'a évoqués Antoinette Guhl.

Mme la rapporteure pour avis Sylviane Noël et M. Michel Masset ont salué la hausse significative des effectifs de la DGCCRF – 53 ETPT, au total. Je tiens à rendre hommage avec vous aux agents de cette direction, qui ne chôment pas dans ce contexte d'inflation, de préparation des jeux Olympiques et Paralympiques – 34 ETPT seront pérennisés à l'issue de cet événement – et de contrôle de nouvelles

activités, notamment celles des influenceurs – une quinzaine d'ETPT. Par ailleurs, 4 ETPT seront versés au service informatique.

Le plafond d'emplois de l'Agence nationale des fréquences sera également relevé.

Par ailleurs, comme cela a été mentionné, le plafond d'emplois de la direction générale du Trésor et celui de la direction générale des entreprises (DGE) augmenteront respectivement de 19 ETPT et de 29 ETPT. Aujourd'hui, et cela m'est cher puisque j'ai été le premier économiste de l'environnement au ministère de l'économie et des finances il y a trente ans, nous créons une sous-direction dédiée à ces activités au sein de la DGE.

Il était temps, me direz-vous. Je vous répondrai : mieux vaut tard que jamais ! (*Sourires.*)

M. Michel Canévet. Bravo !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Je conclus en précisant que le compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » est ramené à un fonctionnement classique, du fait de la fin de la crise de la covid-19.

Ainsi, seuls le fonds pour le développement économique et social (FDES), qui attribue des financements de l'État à des entreprises, le prêt à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle et les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » demeureront actifs en 2024. (*M. Thani Mohamed Soilihi applaudit.*)

ÉCONOMIE

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Économie », figurant à l'état B.

Je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures trente.

En conséquence, il nous faut achever l'examen de cette mission à seize heures trente-cinq, afin de passer à la discussion des autres missions prévues à l'ordre du jour de nos travaux.

Nous avons quarante-trois amendements à examiner. C'est donc ambitieux, mais possible. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous invite à être percutants, mais économes de votre temps. (*Sourires.*)

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Économie	4 182 876 247	4 293 248 047
Développement des entreprises et régulations	2 946 947 565	2 656 729 661
<i>Dont titre 2</i>	<i>413 728 612</i>	<i>413 728 612</i>
Plan "France Très haut débit"	46 435 000	464 470 090
Statistiques et études économiques	485 760 309	473 471 923
<i>Dont titre 2</i>	<i>395 926 581</i>	<i>395 926 581</i>
Stratégies économiques	703 733 373	698 576 373

Dont titre 2	150 273 373	150 273 373
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État"	0	0

Mme la présidente. L'amendement n° II-19, présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		165 000 000		165 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	0	165 000 000	0	165 000 000
SOLDE		- 165 000 000		- 165 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Il s'agit d'un amendement de sincérisation budgétaire, qui vise à tirer les conséquences pour 2024 de la sous-exécution des crédits dédiés à la compensation carbone des sites très électro-intensifs en 2023.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Retrait ou avis défavorable.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est dommage !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-19.

(L'amendement est adopté.)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bien !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Ça commence mal ! (Sourires.)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Excellent début, au contraire ! (Même mouvements.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-513 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		270 000 000		270 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	270 000 000		270 000 000	

Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Les jeunes entreprises innovantes bénéficient de mesures fiscales pour soutenir leurs programmes à hauteur de 270 millions d'euros, principalement *via* les exonérations de cotisations sociales.

Par cet amendement, nous demandons que les structures d'économie sociale et solidaire dédiées à l'innovation sociale bénéficient d'un fonds d'un montant identique pour l'innovation sociale et la transition écologique.

Mme la présidente. L'amendement n° II-605, présenté par M. Michau, Mmes Blatrix Contat et Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Cardon, Redon-Sarrazy, Montaugé, Pla, Stanzone, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		4 000 000		4 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	4 000 000		4 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Serge Mérillou.

M. Serge Mérillou. L'économie sociale et solidaire promeut un modèle économique fondé sur la solidarité, s'appuyant sur des entreprises au mode de gouvernance transparent et démocratique, dont les finalités sont écologiques et sociales.

Alors que les inégalités ont eu tendance à se creuser dans une période où les crises deviennent récurrentes, l'ESS constitue un outil fondamental de résilience et d'innovation sociale permettant à la fois d'amortir les impacts sociaux de ces crises et de lutter contre les dérèglements climatiques. Elles constituent donc une véritable opportunité entre, d'un côté, le laisser-faire des mécanismes de marché, qui ne sont pas naturellement inclusifs et ont même plutôt tendance à exacerber les inégalités sociales, et, de l'autre, l'État, qui peut lui aussi être défaillant ou inefficace, et offrent ainsi une autre voie non seulement plus pragmatique, mais aussi plus ancrée, en lien avec les territoires.

Comme le souligne Robert Boyer dans l'un des derniers ouvrages consacrés à l'économie sociale et solidaire, le monde du XXI^e siècle pourrait bien être anthropogénétique, au sens où le travail humain serait essentiellement consacré à l'éducation, à la santé et à la culture, et non plus à l'accumulation

des richesses, sous l'impulsion de la recherche du profit – autant de secteurs dans lesquels peuvent prospérer les différentes formes de l'économie sociale et solidaire.

Cet amendement vise donc à augmenter de 4 millions d'euros les dotations de l'action n° 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme 305 « Stratégies économiques ».

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Si nous comprenons tout à fait la volonté de soutenir l'économie sociale et solidaire, dont les apports à la société sont indéniables, les crédits concernés du programme 305 sont globalement stables, en 2024, en légère hausse de 1,7 million d'euros, pour s'établir à 22,4 millions d'euros. Il faut reconnaître que c'est modeste.

Néanmoins, le montant fixé à l'amendement n° II-513 rectifié, à hauteur de 270 millions d'euros, paraît très élevé, alors que celui qui est proposé à l'amendement n° II-605 semble plus raisonnable.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de l'amendement n° II-513 rectifié et s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée sur l'amendement n° II-605.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Le Gouvernement demande le retrait de ces deux amendements.

Cumulées, l'ensemble des sommes potentiellement disponibles pour l'économie sociale et solidaire atteignent aujourd'hui plus de 10 milliards d'euros. Il est vrai que l'on constate une sous-consommation des crédits et qu'il y a un véritable défi pédagogique à relever à l'égard des entreprises elles-mêmes, de manière qu'elles postulent ces aides.

Je vous rappelle que la ministre déléguée Olivia Grégoire a annoncé un plan ambitieux sur l'ESS le 6 novembre dernier et est évidemment à votre disposition pour le présenter en détail en commission.

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-513 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-513 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-605.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-547 rectifié *bis*, présenté par MM. Chaize, J.B. Blanc, Somon, Mandelli et Bouchet, Mme Gosselin, M. Pernot, Mme Berthet, M. Michallet, Mmes Demas et Lassarade, MM. Klinger, D. Laurent, Meignen, Belin, Gremillet, C. Vial et Panunzi, Mme M. Mercier, M. Chatillon, Mme Primas et MM. Tabarot et Genet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Plan France Très haut débit	200 000 000		200 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize.

M. Patrick Chaize. L'ensemble des collectivités locales et leurs groupements sont pleinement engagés en faveur d'un numérique au service de l'humain.

Alors que la dématérialisation touche désormais toutes les activités de la vie courante, une récente étude pointe que 31,5 % des Français adultes demeurent éloignés du numérique. Une attention toute particulière doit être portée à la coordination et aux financements des politiques d'inclusion numérique.

La feuille de route nationale France numérique ensemble (FNE), coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes, lors du Conseil national de la refondation, a affiché des objectifs ambitieux partagés par l'ensemble des acteurs de terrain. L'objectif d'accompagner 8 millions de Français à l'acquisition de compétences numériques de base repose sur le concours dans la durée des 4 000 conseillers numériques recrutés à l'appui du plan France Relance – 200 millions d'euros sont mobilisés à cette fin pour la période 2020-2023 –, mais aussi sur la diversité des initiatives que devront déployer les collectivités en matière de médiation

numérique sur le terrain, notamment les diagnostics locaux, l'identification des publics fragiles, les démarches « d'aller vers ».

C'est pourquoi cet amendement vise à abonder de 200 millions d'euros l'action n° 03 « Inclusion numérique » du programme 343 « Plan France Très Haut Débit ».

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Nous comprenons tout à fait l'intention de favoriser les politiques d'inclusion numérique et nous la partageons. Puisque nous souhaitons faire bénéficier tout le territoire de la fibre optique, il faut en parallèle faire en sorte que le numérique parle à tous.

Des actions en ce sens sont déjà menées. Certes, ce n'est pas suffisant, mais ajouter 200 millions d'euros semble difficile. C'est pourquoi la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Je rappelle que cette mission était financée dans le cadre du plan de relance, elle s'est donc éteinte. Pour autant, les crédits sont encore dispo-

nibles dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, avec plus de 40 millions d'euros d'autorisations d'engagement et un report de plus de 20 millions d'euros non dépensés en 2023. Par conséquent nous disposons déjà de 62 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, ce qui paraît suffisant pour cette mission importante, mais déjà financée.

Par conséquent, le Gouvernement demande également le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Monsieur Chaize, l'amendement n° II-547 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Patrick Chaize. Non, je le retire, madame la présidente, mais il faudra être attentif pour 2025 !

Mme la présidente. L'amendement n° II-547 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisie de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-575 rectifié, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo et Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	130 000 000		130 000 000	
Plan France Très haut débit		50 000 000		50 000 000
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Cet amendement vise à augmenter les subventions de La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire, afin de conforter le service public postal, c'est-à-dire l'obligation qui revient à La Poste de fournir des services de qualité en matière de collecte et de distribution du courrier, mais aussi des colis sur l'ensemble du territoire, et ce de manière permanente et à des prix abordables pour tous.

Symbole du modèle français de service public, la contribution à l'aménagement du territoire est la deuxième mission du groupe La Poste. Elle se traduit par l'obligation de maintenir un réseau de 17 000 points de contact, ce qui garantit la densité du réseau postal, qui est une spécificité française et constitue le principal atout de l'entreprise.

Or, sans compensation suffisante de l'État, une réduction du service public s'imposera dans les faits, avec pour corollaire une diminution des services rendus aux usagers et un moindre maillage territorial.

Comme cela a été souligné précédemment, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 s'était posée la question du montant de cette dotation à La Poste dans un contexte où la réforme de la CVAE avait eu pour conséquence de réduire le produit des abattements dont bénéficiait le fonds postal national de péréquation territoriale. Par amendement, le Gouvernement avait finalement majoré

cette dotation de 31 millions d'euros, la portant à 105 millions d'euros. Cette hausse devait permettre de maintenir le niveau global de la compensation à 174 millions d'euros.

Or, en 2024, la dotation budgétaire est maintenue au même montant, mais le contexte a changé : en effet, le rendement des abattements fiscaux diminuera de nouveau, notamment en raison d'une nouvelle baisse de la CVAE. Cela risque de peser fortement sur la capacité de La Poste à exercer ses missions.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-133 est présenté par Mme Lozier, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-174 rectifié est présenté par MM. Chaize, J.B. Blanc, Somon, Mandelli et Bouchet, Mme P. Martin, M. Pernot, Mmes Imbert et Berthet, M. Michallet, Mmes Demas et Lassarade, MM. Klinger, D. Laurent, Belin, Gremillet, C. Vial et Panunzi, Mme M. Mercier, M. Chatillon, Mme Primas et MM. Tabarot et Genet.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	20 000 000		0	0
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		20 000 000		
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	0	0
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-133.

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis. L'amendement vise à augmenter de 20 millions d'euros la dotation budgétaire allouée à La Poste au titre du service universel postal.

Ce montant représente la tranche supplémentaire et optionnelle accordée si, et seulement si, La Poste atteint des objectifs de qualité et de service fixés par voie réglementaire. Or, pour que ces 20 millions d'euros soient versés, il est nécessaire de les inscrire en autorisations d'engagement.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-174 rectifié.

M. Patrick Chaize. Il est défendu.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont également identiques.

L'amendement n° II-134 est présenté par Mme Loisier, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-176 rectifié est présenté par MM. Chaize, J.B. Blanc, Somon, Mandelli et Bouchet, Mme P. Martin, M. Pernot, Mmes Imbert et Berthet, M. Michallet, Mmes Demas et Lassarade, MM. Klinger, D. Laurent, Belin, Gremillet, C. Vial et Panunzi, Mme M. Mercier et MM. Chatillon, Tabarot et Genet.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-134.

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis. Le présent amendement vise à augmenter de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement la dotation versée à La Poste au titre de sa mission de contribution à l'aménagement du territoire.

Je précise que le projet de loi de finances pour 2024 prévoit que la dotation de La Poste s'élèvera à 150 millions d'euros l'an prochain, alors que le contrat de présence postale territoriale autorise un financement à hauteur de 174 millions d'euros de sorte, notamment, à abonder le fonds postal national de péréquation territoriale.

Les ressources de ce fonds postal sont absolument essentielles : elles contribuent à maintenir 17 000 points de contact sur l'ensemble de notre territoire, et permettent aux élus locaux de continuer à agir dans ce secteur.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-176 rectifié.

M. Patrick Chaize. En complément des propos de Mme la rapporteure pour avis, je précise qu'il faut également tenir compte du contexte : le coût de cette mission de contribution à l'aménagement du territoire a en réalité été évalué à 348 millions d'euros.

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Absolument !

M. Patrick Chaize. Ce n'est qu'après négociation que le contrat de présence postale territoriale en est resté à un montant de 174 millions d'euros, soit la moitié du coût réel de la mission confiée à La Poste.

Or force est de constater que les crédits alloués à La Poste dans le cadre de ce projet de loi de finances ne permettront même pas d'atteindre ces 174 millions d'euros ; en effet, comme vient de le dire Anne-Catherine Loisier, il manque encore 15 millions d'euros pour atteindre ne serait-ce que la moitié de la compensation pourtant nécessaire à La Poste.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait de ces cinq amendements en discussion commune. Nous n'avons pas tant considéré que ces missions de La Poste ne sont pas importantes qu'estimé que leur mise en œuvre ne nécessitait aucun argent supplémentaire.

Sachez, mes chers collègues, que je m'exprime ici en tant que porte-parole de la commission, mais qu'à titre personnel j'y suis favorable. La preuve en est que je suis intervenue en ce sens, au même titre que plusieurs de mes collègues, en commission.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Le Gouvernement partage l'avis de la commission. En juin 2023, l'État a signé un contrat d'entreprise avec La Poste, qui intègre tout ce qui a été mentionné par les différents auteurs de ces amendements.

Selon moi, ce qui est prévu dans le projet de loi de finances pour 2024 respecte ce contrat d'engagement. Je demande par conséquent le retrait de ces cinq amendements ; à défaut j'y serai défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Chaize, pour explication de vote.

M. Patrick Chaize. Monsieur le ministre, contrairement à ce que vous affirmez, en fixant le montant des crédits à ce niveau-là dans le projet de loi de finances, le Gouvernement ne respecte pas le contrat de présence postale territoriale.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Mais si !

M. Patrick Chaize. Je note par ailleurs que c'est non pas La Poste, mais les collectivités qui seront pénalisées. Soyez-en certains, mes chers collègues. Le fonds alimenté par la contribution de 174 millions d'euros est en effet géré par l'Obser-

vatoire national de la présence postale, et les crédits sont redistribués dans les départements par le biais des commissions départementales de présence postale. C'est donc bien – disons-le – les collectivités locales qui seront perdantes dans cette affaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Nous tous, ici, quelles que soient les traverses sur lesquelles nous siégeons, avons demandé que La Poste dispose des moyens nécessaires pour exercer ses missions. Ainsi, nous avons tous parlé de réduction des services publics.

Or, à chaque fois que je déplore cette baisse des moyens devant les responsables de La Poste, ils me répondent que le groupe « diversifie les formes de présence ».

Monsieur le ministre, vous venez de mentionner le dernier contrat de présence postale territoriale signé en 2023. Permettez-moi de prendre l'exemple de mon département, étant entendu que tous mes collègues ici font le même constat sur leur territoire : depuis que vous êtes au pouvoir, depuis 2017 donc, quinze communes du Val-de-Marne ont subi la fermeture d'au moins un bureau de poste.

Pour éviter toute contestation, je vais les lister : Fontenay-sous-Bois, Noisieu, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Boissy-Saint-Léger, Saint-Maur-des-Fossés, Villeneuve-le-Roi, Fresnes, Cachan, Champigny-sur-Marne, Thiais, Villeneuve-Saint-Georges, Santeny et Orly. À ces villes, il faut ajouter le bureau de poste du centre commercial de Créteil !

Voilà pourquoi tous mes collègues et moi-même vous adressons des alertes et vous disons qu'il faut absolument nous tenir aux côtés de La Poste – à ce sujet, j'ai lu dans la presse que le nombre de colis transitant par les bureaux de poste augmentait fortement. Monsieur le ministre, vous le voyez bien, La Poste a besoin d'un réel accompagnement.

Ou alors, c'est que l'on cherche à fragiliser La Poste en laissant la concurrence s'intensifier. Je considère, pour ma part, que La Poste ne doit pas être qu'une banque d'affaires, qu'elle doit aussi exercer une mission de service public et de maillage de tout le territoire français.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, pour explication de vote.

M. Christian Redon-Sarrazy. Pour compléter les propos de notre collègue Patrick Chaize, ce sont effectivement les collectivités locales, et tout particulièrement les communes, qui paieront l'addition dans cette affaire.

Aujourd'hui, il existe certes un contrat de présence postale territoriale, mais ce sont les communes qui sont tenues de le faire respecter dans les faits. Le désengagement de La Poste d'un certain nombre de ses missions se traduira inévitablement par une baisse du service rendu aux populations et, en parallèle, par une hausse des dépenses engagées par les communes pour maintenir ce service.

Encore une fois, on joue un mauvais coup aux collectivités locales, en particulier aux communes !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Je ne voudrais pas donner l'impression que l'État ne soutient pas La Poste. Je l'ai dit tout à l'heure, la France soutient La Poste plus qu'aucun autre État européen. Je rappelle à cet égard que la compensation de la baisse séculaire des volumes de courrier

postal coûte plus de 1 milliard d'euros à l'État. (*Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis, et M. Fabien Gay le contestent.*)

Je confirme que les deux contrats évoqués prévoient que le montant annuel maximum alloué au fonds postal national de péréquation territoriale est de 174 millions d'euros. Cette enveloppe sera atteinte, même si c'est au prix d'une contribution de La Poste elle-même, qui devra alors faire une partie des efforts. En tout cas, on y arrivera.

Mme la présidente. Monsieur Savoldelli, l'amendement n° II-575 rectifié est-il maintenu ?

M. Pascal Savoldelli. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-575 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Madame la rapporteure pour avis, l'amendement n° II-133 est-il maintenu ?

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Monsieur Chaize, l'amendement n° II-174 rectifié est-il maintenu ?

M. Patrick Chaize. Oui, je le maintiens.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-133 et II-174 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. Je me tourne de nouveau vers vous, mes chers collègues, pour savoir si vous maintenez les amendements identiques n°s II-134 et II-176 rectifié. (*Assentiment.*)

Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-134 et II-176 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-557 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, M. Bonnecarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven, Cambier, Cigolotti, Kern, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mmes Jacquemet et Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	100 000 000		100 000 000	
Plan France Très haut débit		33 000 000		33 000 000
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		33 000 000		33 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		34 000 000		34 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Notre pays a bien failli connaître une catastrophe économique l'hiver dernier en raison de la crise de l'approvisionnement en énergie due, comme chacun le sait, à une multitude de facteurs. Dans ce contexte, soyons attentifs à ce que les entreprises soient en mesure de poursuivre leur activité, même en cas de rupture de l'approvisionnement énergétique.

Selon moi, nous avons un peu trop tendance à orienter notre production énergétique vers l'alimentation électrique. Or il est essentiel de diversifier nos sources d'alimentation énergétique. Je crois beaucoup à l'émergence du gaz renouvelable.

C'est pourquoi je propose la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des entreprises leur permettant de disposer des outils nécessaires au maintien d'une

production énergétique : je pense notamment au rétrofit ou à l'évolution des compresseurs par le recours au gaz, qui permettrait de faire fonctionner ces outils très efficacement.

Mon amendement a pour objet de garantir une forme de continuité économique fondée sur une politique dynamique visant à réduire notre consommation et notre dépendance au fioul et au pétrole, et ce en prévoyant un redéploiement de crédits dans le cadre du présent projet de loi de finances.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Nous comprenons bien l'esprit global de cet amendement, qui vise à sécuriser l'approvisionnement énergétique des entreprises, lequel nous semble essentiel aujourd'hui.

Néanmoins, un certain nombre de dispositifs existent d'ores et déjà dans ce domaine, et le présent projet de loi de finances prévoit d'y consacrer des sommes importantes

– au point, d'ailleurs, que nous avons voté, me semble-t-il, une baisse de ces crédits lors de l'examen du projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG).

Le dispositif de votre amendement est assez peu efficace, mon cher collègue, et mériterait d'être retravaillé en amont. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir le retirer ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

M. Michel Canévet. Je retire mon amendement, madame la présidente !

Mme la présidente. L'amendement n° II-557 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-561 rectifié *ter* est présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, M. Bonnecarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven, Cambier, Pillefer, Kern, Cigolotti, S. Demilly, Delcros et L. Hervé et Mmes Jacquemet et Saint-Pé.

L'amendement n° II-630 rectifié *bis* est présenté par Mme M. Carrère, MM. Guiol, Laouedj et Masset, Mme Pantel, M. Roux, Mmes Guillotin et N. Delattre et MM. Guérini et Gold.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds national de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Fonds national de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-561 rectifié *ter*.

M. Michel Canévet. L'État, tout comme les collectivités territoriales, propose un grand nombre de dispositifs d'accompagnement des entreprises.

Toutefois, j'ai parfois l'impression que ce sont toujours les mêmes entreprises qui en bénéficient, probablement parce qu'elles les connaissent très bien. Il s'agit souvent de grandes entreprises qui disposent des moyens de s'informer.

Or je crois beaucoup à la nécessité de l'émergence sur notre territoire d'activités artisanales et commerciales et à la nécessité d'encourager leur développement. Il me semblerait opportun qu'un certain volume de crédits destinés à l'aide au développement et à l'accompagnement des entreprises, notamment vers la transition énergétique, soit fléché vers ces entreprises artisanales et commerciales.

Après tout, ne dit-on pas que l'artisanat est la « première entreprise de France » ? C'est une réalité qu'il faut entretenir, d'autant qu'encourager l'artisanat contribue à un réel aménagement du territoire.

Le présent amendement a donc pour objet de créer un fonds national de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité doté de 100 millions d'euros de crédits, l'objectif étant d'aider au maintien des commerces de proximité dans nos territoires.

Mme la présidente. La parole est à M. Masset, pour présenter l'amendement n° II-630 rectifié *bis*.

M. Michel Masset. Dans la même veine, je propose de créer un fonds national de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité, qui serait doté de 100 millions d'euros de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Comme vient de le dire mon collègue Michel Canévet, l'artisanat et ses 1,8 million d'artisans sont vitaux pour l'économie des territoires. La diversité des activités artisanales fait vivre les territoires, notamment les territoires ruraux, contribue à la création d'emplois et fournit des services essentiels à nos habitants.

Ce fonds de soutien permettrait que soit octroyée une subvention d'amorçage à un certain nombre de projets, ce qui aurait un effet de levier permettant de mobiliser d'autres

sources de financement. Il contribuerait au financement de projets d'entreprise, mais aussi de ceux des collectivités et, ainsi, assurerait la revitalisation de nos territoires.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Quelle que soit la position défendue par les uns et les autres, nous nous retrouvons tous sur la nécessité de dresser un état des lieux des aides existantes et des besoins – qui, de mon point de vue, ne sont pas tous assouvis –, avant de créer un nouveau fonds. Nous avons déjà eu un débat similaire à propos du Fisac – nous y reviendrons tout à l'heure.

À titre personnel, je suis favorable à la création d'un tel fonds, après que cet état des lieux a été réalisé. La commission, elle, demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis que la commission.

Mme la présidente. Monsieur Canévet, l'amendement n° II-561 rectifié *ter* est-il maintenu ?

M. Michel Canévet. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Monsieur Masset, l'amendement n° II-630 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Michel Masset. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-561 rectifié *ter* et II-630 rectifié *bis*.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-71 rectifié est présenté par M. Fagnen, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-154 rectifié *bis* est présenté par M. Mohamed Soilihi, Mmes Havet, Duranton et Schillinger, MM. Omar Oili, Lemoine, Buis, Buval et Patient et Mme Cazebonne.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		50 500 000		50 500 000
Plan France Très haut débit	50 500 000		50 500 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 500 000	50 500 000	50 500 000	50 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Saïd Omar Oili, pour présenter l'amendement n° II-71 rectifié.

M. Saïd Omar Oili, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il est défendu.

Mme la présidente. La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi, pour présenter l'amendement n° II-154 rectifié *bis*.

M. Thani Mohamed Soilihi. Je tiens tout d'abord à remercier les auteurs de ces amendements en discussion commune. Ils ont exprimé leur préoccupation et leur soutien en faveur du développement de Mayotte, en proposant d'accélérer la couverture en très haut débit du département. Monsieur le ministre, je vous remercie également des propos que vous avez tenus ici même.

Le conseil départemental de Mayotte a fait du déploiement de la fibre optique une priorité de sa mandature. Je soutiens évidemment cette initiative, car, comme l'a rappelé Patrick Chaize, cela fait maintenant plusieurs années que lui et moi cherchons à faire avancer le sujet.

En effet, à Mayotte, département le plus pauvre de France, disposer d'un outil informatique et d'une connexion fixe de haut débit reste un privilège. Il s'agit aujourd'hui du département disposant de la plus faible couverture fixe en très haut débit de France. Mayotte ne peut pas continuer à être le département de tous les records...

Aussi, nous demandons que Mayotte bénéficie d'un soutien similaire à celui dont ont bénéficié les territoires, soit 55 millions d'euros – contre 4,5 millions d'euros aujourd'hui. Compte tenu de la situation économique et financière des collectivités locales mahoraises, il est évident que, sans soutien financier supplémentaire significatif de l'État, la fibre ne sera pas déployée à Mayotte.

Or il y va du développement de ce territoire. Doter l'île de Mayotte de la fibre, c'est l'armer à surmonter les défis multiples et majeurs qui se présentent à elle, que ce soit en matière d'éducation, de santé, de sécurité – avec la vidéoprotection –, ou de transport.

Aussi, je vous invite, mes chers collègues, à voter cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-155 rectifié *bis*, présenté par MM. Chaize, Somon, Mandelli et Bouchet, Mmes Gosselin et Berthet, M. Michallet, Mmes Demas et

Lassarade, MM. Klinger, D. Laurent, Belin, Gremillet, C. Vial et Panunzi, Mme M. Mercier et MM. Chatillon, Tabarot, Genet et Pernot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		50 500 000		10 000 000
Plan France Très haut débit	50 500 000		10 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 500 000	50 500 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize.

M. Patrick Chaize. Cet amendement s'inscrit dans la ligne des précédents, à la différence près que j'en ai rectifié le dispositif juste avant le début de la séance.

En effet, dans la mesure où le ministre m'avait informé qu'il en demanderait le retrait, je l'ai modifié et ai cherché le juste équilibre entre l'ensemble des amendements proposés.

D'un côté, il y a les amendements identiques n°s II-71 rectifié et II-154 rectifié *bis*, que nos collègues viennent de défendre, et qui tendent à accroître les moyens destinés à Mayotte de 50,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ; de l'autre, il y avait mon amendement, avant que je ne le rectifie, et l'amendement n°

II-132 déposé par Mme Loiser, au nom de la commission des affaires économiques, qui visent le même objectif, mais en ne prévoyant que 25,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et 10 millions d'euros en crédits de paiement.

En vue d'aboutir à un compromis et de convaincre la commission et le Gouvernement, je propose désormais un transfert de 50,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 10 millions d'euros en crédits de paiement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-132, présenté par Mme Loiser, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		25 500 000		10 000 000
Plan France Très haut débit	25 500 000		10 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	25 500 000	25 500 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Anne-Catherine Loisiert, *rapporteure pour avis*. Avec cet amendement, nous demandons 25 millions d'euros en autorisations d'engagement et 10 millions d'euros en crédits de paiement.

Si vous êtes prêt à accepter une hausse de 50,5 millions d'euros en autorisations d'engagement, monsieur le ministre, je demanderai évidemment que l'amendement de la commission des affaires économiques soit rectifié pour le rendre identique à l'amendement n° II-155 rectifié *bis* de mon collègue Patrick Chaize.

Cela étant, j'y insiste, nous souhaitons bel et bien l'inscription de 10 millions d'euros en crédits de paiement pour Mayotte.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, *rapporteur spécial*. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, le développement de la fibre optique à Mayotte, je sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, *ministre délégué*. Pour être très précis, le Gouvernement est prêt à accepter une augmentation de 50,5 millions d'euros en autorisations d'engagement, mais il refuse toute hausse en crédits de paiement ; il demande par conséquent que l'ensemble des amendements en discussion commune soient rectifiés en ce sens.

En 2023, 4,5 millions d'euros n'ont pas été consommés en crédits de paiement, tout simplement parce que les marchés prévus n'ont pas encore été lancés. Ces 4,5 millions d'euros restent bien entendu disponibles pour l'exercice 2024.

En somme, le Gouvernement est favorable à l'ensemble de ces amendements, à la condition qu'ils soient rectifiés et ne prévoient plus aucune augmentation en crédits de paiement. À défaut, il y sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Anne-Catherine Loisiert, *rapporteure pour avis*. Monsieur le ministre, je vous confirme que nous souhaitons maintenir cette hausse de 10 millions d'euros en crédits de paiement. Chacun le sait, les 4,5 millions d'euros que vous avez mentionnés ne suffiront pas – et de loin ! – au vu de l'urgence à investir à Mayotte.

Autrement dit, nous vous remercions de l'effort que vous venez de faire en vous disant favorable à une hausse de 50,5 millions d'euros en autorisations d'engagement, mais nous ne répondrons pas favorablement à votre demande.

Mme la présidente. La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi, pour explication de vote.

M. Thani Mohamed Soilihi. Je souhaite rendre mon amendement identique à celui de Patrick Chaize. Je suggère également à mes collègues de rectifier leurs amendements n°s II-71 rectifié et II-132 en ce sens, car c'est le meilleur moyen de voir nos amendements adoptés.

Mme la présidente. Monsieur Omar Oili, souhaitez-vous rectifier l'amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable pour le rendre identique à l'amendement n° II-155 rectifié *bis*, ainsi que vous y invite notre collègue Thani Mohamed Soilihi ?

M. Saïd Omar Oili, *au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Tout à fait, je me range à l'avis de Thani Mohamed Soilihi.

Mme la présidente. Madame la rapporteure pour avis, acceptez-vous également de rectifier l'amendement de la commission des affaires économiques dans le même sens ?

Mme Anne-Catherine Loisiert, *rapporteure pour avis*. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Il s'agit donc des amendements n° II-71 rectifié *bis*, II-154 rectifié *ter* et II-132 rectifié *bis*, dont le libellé est identique à l'amendement n° II-155 rectifié *bis*.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Roland Lescure, *ministre délégué*. Aujourd'hui, compte tenu de l'avancement du plan France Très Haut Débit à Mayotte, la hausse des crédits de paiement que vous proposez n'aura d'autre conséquence que de renflouer les caisses de l'ANCT, car ceux-ci ne seront pas consommés.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement préférerait, dans un premier temps, que les 4,5 millions d'euros déjà engagés soient consommés en 2024 et que l'on se contente d'une hausse de 50,5 millions d'euros en autorisations d'engagement. Sinon, il y a de l'argent qui va dormir !

M. Christian Bilhac. Tout à fait !

Mme la présidente. Quel est désormais l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, *rapporteur spécial*. Avis favorable sur ces quatre amendements identiques.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-71 rectifié *bis*, II-154 rectifié *ter*, II-155 rectifié *bis* et II-132 rectifié *bis*.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. Je constate qu'il y a unanimité !

L'amendement n° II-585, présenté par MM. Gay, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000

Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	40 000 000		40 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marianne Margaté.

Mme Marianne Margaté. La quatrième mission de service public confiée à La Poste, celle de l'accessibilité bancaire, qui permet notamment aux personnes précaires d'ouvrir un livret A auprès de La Banque postale et de l'utiliser comme un quasi-compte courant, a démontré son utilité sociale, puisque l'on compte aujourd'hui près de 1,4 million de bénéficiaires.

Sans compter que le groupe La Poste compte également 1,6 million de clients fragiles qui bénéficient de l'offre spécifique dédiée aux personnes fragiles financièrement.

Or, depuis 2020, on observe une baisse sensible des crédits alloués à La Poste pour exercer cette mission pourtant essentielle. En 2021, La Banque postale a supporté, au titre de cette mission d'accessibilité bancaire, une charge de 41 millions d'euros, qui n'a pas été compensée.

En 2024, cette dotation sera encore réduite de 16 millions d'euros, et ce alors même qu'il faudrait au contraire étendre cette mission pour favoriser l'accès aux espèces, en particulier dans les zones peu denses, rurales et touristiques.

Pour nous, il est impératif de renforcer ces missions de service public, à rebours de la trajectoire dégressive de compensation prévue par la convention passée entre l'État et La Banque postale, afin de répondre à l'incitation à l'efficacité prévue par la réglementation européenne.

Pour notre part, nous voulons freiner le transfert d'une part de la population concernée par la mission d'accessibilité bancaire vers les offres commerciales de la Banque digitale 100 % mobile, d'autant que, comme l'ont souligné de nombreux rapports, ce transfert semble parfois se faire à marche forcée et au détriment des clients.

C'est pourquoi notre amendement vise à abonder de 40 millions d'euros l'action n° 01 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » du programme 305 « Stratégies économiques ».

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. La baisse de 16 millions d'euros de crédits prévue en 2024 est conforme à la trajectoire convenue entre le groupe La Poste et la Commission européenne au titre de cette aide d'État. Par conséquent, nous demandons le retrait de cet amendement.

Permettez-moi en outre de vous rappeler, mes chers collègues, qu'il faut aller vite si nous voulons achever l'examen de cette mission budgétaire dans les temps.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Margaté, l'amendement n° II-585 est-il maintenu ?

Mme Marianne Margaté. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-585.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-510 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				

TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Cet amendement vise à rétablir le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce et à le doter de 30 millions d'euros.

Nous savons que ce fonds a toujours joué un rôle majeur pour lutter contre la désertification économique et commerciale en zone rurale et la dévitalisation des centres-villes.

Mme la présidente. L'amendement n° II-576, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo, Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Notre amendement est presque identique au précédent, puisque nous souhaitons, comme nos collègues du groupe écologiste, rétablir le Fisac.

Actuellement, nos commerçants et artisans font face à de nombreuses difficultés, notamment à cause de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.

Il faut soutenir le commerce de proximité, particulièrement en zone rurale. L'an dernier, notre assemblée s'est honorée à rétablir le Fisac. Nous espérons que nous ferons de même cette année.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Je précise que j'ai moi-même défendu cette disposition en commission, mais que je n'ai, hélas ! pas été suivie. *(Sourires.)* C'est une bataille personnelle que je mène depuis 2011, notamment au côté de Roger Karoutchi. Et nous rétablissons le Fisac chaque année, depuis cette date.

En tant que porte-parole de la commission des finances, je demande cependant le retrait de ces amendements ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. De mémoire, notre ancien collègue Serge Babary était aussi de ce combat.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis que la commission.

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-510 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-510 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, l'amendement n° II-576 n'a plus d'objet.

L'amendement n° II-628, présenté par MM. P. Joly et Mérillou, Mme Artigalas et MM. Bouad, Cardon, Michau, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione et Tissot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	25 000 000		25 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		25 000 000		25 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Serge Mérillou.

M. Serge Mérillou. Avec cet amendement, nous nous opposons à toute nouvelle baisse des crédits dédiés aux chambres de commerce et d'industrie.

Certes, nous avons adopté, mercredi dernier, en première partie du présent projet de loi de finances, des amendements tendant à réduire de 40 à 25 millions d'euros le prélèvement décidé par le Gouvernement, mais nous considérons que c'est encore trop.

La trajectoire budgétaire imposée par l'exécutif se fait avant tout au détriment des CCI en zone rurale, dont l'existence même se trouve menacée à très court terme, alors que nous avons plus que jamais besoin d'apporter des réponses locales, au plus près des territoires, en termes de formation, d'accompagnement des entreprises et d'emploi.

Les financements publics des CCI ont déjà été réduits de plus de 60 % en dix ans, ce qui a impliqué une réduction de 40 % de leurs effectifs. Toute nouvelle baisse de leurs ressources les obligerait à se séparer d'une partie de leurs plus de 1 500 collaborateurs, ce qui aura de lourdes conséquences en termes d'aides aux entreprises et de soutien au tissu économique local.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Pour ma part, je souscris à l'avis de M. Mérillou.

En effet, lorsque le ministre Cazenave s'est rendu dans les Pyrénées-Atlantiques, la question des CCI territoriales a été évoquée.

Comme l'a souligné M. Mérillou, ces CCI connaissent d'importantes difficultés. Toutefois, une ponction sur leur fonds de roulement, comme cela a été négocié par les CCI parisiennes, n'est pas forcément la solution la plus adéquate aujourd'hui au regard des besoins des CCI locales.

Malheureusement, la commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Le Gouvernement émet un avis défavorable.

À mon sens, un bon compromis a été trouvé à l'Assemblée nationale. Aussi, je suggère au Sénat, dans sa grande sagesse, de suivre, sur ce point, la chambre basse et, par conséquent, de rejeter cet amendement.

Mme la présidente. Je ne suis pas sûre que ce soit un bon argument, monsieur le ministre. *(Rires.)*

Monsieur Mérillou, l'amendement n° II-628 est-il maintenu ?

M. Serge Mérillou. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-628.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-577, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo, Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Chaque année, je dépose un amendement similaire à celui-ci, dont l'objet est d'augmenter le nombre d'ETPT de la DGCCRF.

L'an dernier, j'avais posé des questions au ministre Attal, qui devait me répondre par courrier ; mais le courrier n'est pas arrivé, aussi je les pose de nouveau.

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Il s'est perdu ! C'est La Poste ! (*Sourires.*)

M. Fabien Gay. Certainement ! Nous aurions dû donner plus de crédits à La Poste.

Certes, vous avez raison, monsieur le ministre, 50 ETPT supplémentaires seront accordés après dix ou quinze ans de suppressions de postes. C'est vrai !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Cinquante-trois !

M. Fabien Gay. Toutefois, au moins 42 de ces 50 postes seront affectés aux jeux Olympiques et Paralympiques.

Aussi, je repose ma question : ces postes seront-ils pérennisés une fois les Jeux terminés ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Oui !

M. Fabien Gay. Vous me répondez oui, tant mieux.

Toutefois, au-delà, de nouvelles missions ont été confiées à la DGCCRF. Il s'agit, tout d'abord, de la surveillance des influenceurs, qui a fait l'objet d'une loi. Néanmoins, seuls 10 à 12 ETPT sont prévus, ce qui ne sera pas suffisant au regard de l'ampleur du problème, vous en conviendrez.

Il s'agit, ensuite, du commerce numérique, qui est en pleine explosion cette année. Là encore, nous avons besoin de gens qualifiés.

En matière de contrôle des opérations de rénovation énergétique, il est aussi nécessaire de disposer d'effectifs, car des escrocs prennent l'argent sans pour autant achever les travaux de rénovation.

Il s'agit, enfin, des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire et des jeux Olympiques et Paralympiques.

Aussi proposons-nous non pas de faire la révolution, mais d'accorder au moins 100 à 200 ETPT supplémentaires à la DGCCRF. Toutefois, cela ne suffira pas à compenser les suppressions déjà effectuées, y compris sous le précédent quinquennat d'Emmanuel Macron.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Ma collègue Frédérique Espagnac et moi-même connaissons bien le sujet, puisque nous avons rédigé un rapport sur la DGCCRF l'an dernier.

Depuis un certain nombre d'années, les effectifs de cette direction avaient énormément baissé. Aussi une des recommandations de ce rapport, réalisé au titre du contrôle budgétaire, avait-elle trait à la création de 49 postes.

Force est de constater que cette demande est satisfaite aujourd'hui, puisque ces 49 postes – exactement – sont prévus.

La commission demande donc le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Les effectifs recrutés à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques seront pérennisés, je le confirme. Ils seront affectés, notamment à l'activité de contrôle dans les outre-mer, qui manquent cruellement d'effectifs.

Enfin, 15 ETPT consacrés à la surveillance des influenceurs, une mission qui n'existait pas et qui est en cours de création, c'est tout de même déjà pas mal !

Le Gouvernement demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Monsieur Gay, si vous me renvoyez votre courrier, j'y répondrai.

M. Fabien Gay. Je ne le renverrai pas !

Mme la présidente. Monsieur Gay, retirez-vous l'amendement n° II-577 ?

M. Fabien Gay. Jamais ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-577.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-516 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Il s'agit de nouveau du financement de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, votre amendement vise à créer une prime pour favoriser l'innovation sociale. Si cette dernière est certes souhaitable, nous ne sommes pas certains qu'une prime soit la meilleure façon de soutenir l'ESS.

En outre, cet abondement de 20 millions d'euros équivaut quasiment aux crédits de soutien à l'ESS portés par le programme 305 « Stratégies économiques ».

La commission demande donc le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-516 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-516 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-514 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Cet amendement tend à créer un fonds de conversion de 20 millions d'euros pour encourager et accompagner la transformation d'entreprises en coopératives ou, à tout le moins, en entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ce fonds de conversion peut constituer une piste intéressante pour faciliter la reprise d'entreprises. En effet, il permet de lever les principaux freins à cette transformation : le trans-

fert de propriété et le financement, notamment grâce à une participation en quasi-fonds propres, qui est nécessaire à ce type de conversion.

Mme la présidente. L'amendement n° II-608, présenté par Mme Blatrix Contat, M. Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Cardon, Redon-Sarrazy, Montaugé, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. Cet amendement a le même objet, mais le fonds créé serait ici doté de 2 millions d'euros.

Le rôle de l'ESS est important et son développement est essentiel, car il concerne, au-delà des secteurs de l'action sociale et de la transition écologique, l'ensemble de l'économie.

Ainsi, il est possible d'imaginer que des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) lucratifs, au sein desquels de réelles dérives ont été constatées, puissent se transformer en Ehpad non lucratifs ou au caractère lucratif limité.

De même, certains propriétaires de petits commerces se posent la question de la transition vers l'ESS. Les interrogations peuvent porter sur la forme juridique. Or tant l'accompagnement que les financements de cette transition sont insuffisants.

Accompagner cette transition permettrait véritablement de développer cette économie sociale et solidaire qui est particulièrement vertueuse.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Madame Blatrix Contat, si je note l'effort que vous avez consenti en demandant la création d'un fonds doté de 2 millions d'euros et non pas de 20 millions d'euros comme Mme Guhl, l'avis de la commission sera toutefois le même pour les deux amendements : retrait ou, à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-514 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-514 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Madame Blatrix Contat, l'amendement n° II-608 est-il maintenu ?

Mme Florence Blatrix Contat. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-608.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-512 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Cet amendement vise à prolonger le financement des projets de manufactures de proximité, qui contribuent à la réindustrialisation verte, circulaire et coopérative.

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en décembre 2021, cent manufactures de proximité avaient été labellisées. Ce projet était doté de 30 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. La réindustrialisation verte, circulaire et coopérative que vous défendez *via* les manufactures de proximité est effectivement souhaitable.

Comme vous le savez, dans la version du texte transmis par l'Assemblée nationale, il a été inclus une augmentation de crédits du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de 7 millions d'euros en faveur de ces manufactures.

S'il s'agit d'une somme certes inférieure à celle que vous proposez, elle constitue déjà une avancée qui va dans le bon sens.

Aussi la commission demande-t-elle le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-512 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-512 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-511 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				

TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Cet amendement a pour objet, de nouveau, de renforcer le financement de l'économie sociale et solidaire en développant des fonds de garantie de Bpifrance.

Pour ce faire, nous demandons un financement de 20 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-511 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-511 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-158 rectifié, présenté par MM. Chasseing, Chevalier, A. Marc et Brault, Mme L. Darcos, M. Wattedled, Mme Lermytte, M. Menonville, Mme de La Provôté, MM. Houpert et Canévet, Mmes Gacquerre et N. Delattre et MM. H. Leroy et Chatillon, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	6 000 000		6 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laure Darcos.

Mme Laure Darcos. Cet amendement, dont notre collègue Daniel Chasseing est le premier signataire, vise à augmenter l'enveloppe dédiée au dispositif local d'accompagnement (DLA) de 6 millions d'euros supplémentaires.

Le DLA constitue un acteur de l'accompagnement essentiel pour les structures de l'ESS, petites et moyennes employeuses. Ce dispositif s'est notamment saisi, dès 2021, des enjeux de transition par le biais d'une enveloppe complémentaire.

Pourtant, aujourd'hui, le DLA fait face à différents problèmes. Tout d'abord, les accompagnements, d'une durée moyenne de quatre jours, sont parfois trop courts, compte tenu de la complexité croissante des difficultés à résoudre. Ensuite, les structures sont de plus en plus demandeuses, malgré des enveloppes inchangées. Enfin, les montants alloués aux prestataires n'ont quasiment pas évolué en vingt ans - environ 1 000 euros par jour -, ce qui restreint le catalogue de prestataires mobilisés.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Darcos, l'amendement n° II-158 rectifié est-il maintenu ?

Mme Laure Darcos. Oui, je le maintiens, madame la présidente. M. Chasseing ne souhaite pas le retirer.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-158 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-367 rectifié, présenté par MM. Chaize, J.B. Blanc, Somon, Mandelli et Bouchet, Mmes P. Martin et Gosselin, M. Pernot, Mmes Imbert et Berthet, M. Michallet, Mmes Demas et

Lassarade, MM. Klinger, D. Laurent, Meignen, Belin, Gremillet, C. Vial et Panunzi, Mme M. Mercier et MM. Chatillon, Tabarot et Genet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	5 000 000		5 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Patrick Chaize.

M. Patrick Chaize. Cet amendement a trait au déploiement du très haut débit, qui est très avancé, puisque 36 millions de foyers étaient raccordables au deuxième trimestre 2023, d'après l'Arcep.

Toutefois, certains locaux, pourtant déclarés éligibles à une offre *Fiber to the Home* (FttH), ne peuvent pas être raccordés, faute d'infrastructures de génie civil disponibles sur la partie terminale du raccordement, c'est-à-dire en domaine privé.

Ces raccordements complexes nécessitent des travaux dans des parties privatives et touchent 5 % des locaux raccordables, soit 1,8 million de locaux officiellement éligibles, mais qui, dans les faits, ne le sont pas.

Pour résoudre ce problème et atteindre l'objectif gouvernemental, il est proposé de lancer, à titre expérimental, un guichet doté de 5 millions d'euros permettant l'octroi de subventions pour que les particuliers ou les entreprises qui doivent effectuer des travaux sur leurs propriétés afin d'être raccordés à la fibre optique puissent s'en acquitter.

Cette somme devrait être suffisante pour un premier essai, au regard de l'étude menée par la Caisse des dépôts et consignations, qui évalue à 1,6 million le nombre de foyers restant à raccorder, avec des coûts de travaux supérieurs à 500 euros pour seulement 2 % d'entre eux.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Le sujet des raccordements finaux et complexes est un enjeu fort pour le déploiement de la fibre.

En effet, il ne suffit pas que les locaux soient raccordables ; encore faut-il qu'ils puissent être raccordés. Or des travaux de génie civil sont parfois nécessaires pour y parvenir. Ces travaux doivent être réalisés, selon les cas, soit sur le domaine public, soit sur le domaine privé.

Votre amendement a pour objet le financement uniquement des travaux réalisés sur le domaine privé. Ce ciblage exclusif n'est pas forcément très propice à la consommation des deniers publics, mais nous écouterons attentivement le Gouvernement sur ce sujet.

La commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Il s'agit d'un sujet intéressant qu'il est nécessaire de creuser. D'ailleurs, j'ai demandé au Conseil général de l'économie de réaliser une étude approfondie afin d'évaluer les moyens et les besoins dans ce domaine.

Les résultats de cette étude ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, je suggère d'attendre d'en avoir connaissance avant de calibrer les besoins.

C'est pourquoi le Gouvernement demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Chaize, l'amendement n° II-367 rectifié est-il maintenu ?

M. Patrick Chaize. Oui, je le maintiens, madame la présidente. En effet, dans le cadre de cette étude, cette expérimentation serait justement bienvenue.

M. Roland Lescure, ministre délégué. C'est 5 millions d'euros !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-367 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-374, présenté par Mme Florennes, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		2 500 000		2 500 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	2 500 000		2 500 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Isabelle Florennes.

Mme Isabelle Florennes. Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, apparues dans les années 1990 et institutionnalisées en 2014, représentent les acteurs du secteur et assurent le développement de ce dernier.

Depuis 2000, je le rappelle, l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire a progressé de 24 % contre 4,5 % hors de ce domaine dans le secteur privé. Aujourd'hui, l'ESS représente 10 % du nombre d'emplois en France et 14 % des emplois du secteur privé.

Sa capacité en matière de création d'emplois reste potentiellement encore très importante.

Toutefois, ces créations sont possibles si les porteurs de projets et les personnes qui sont en recherche d'emploi sont informés de l'existence de ces structures.

Pour ce faire, cet amendement vise à renforcer la fonction d'accueil, d'information et d'orientation des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Il est donc proposé de majorer de 2,5 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action n° 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme 305 « Stratégies économiques ».

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Madame la sénatrice Florennes, vous proposez une augmentation du financement de l'économie sociale et solidaire de 2,5 millions d'euros au titre des chambres régionales de l'ESS.

Il est vrai que nous aurons traité le champ de l'ESS, ce soir, sous différents angles.

Certes, les chambres régionales sont aujourd'hui également très importantes dans l'organisation de l'économie sociale et solidaire. Néanmoins, la commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Florennes, l'amendement n° II-374 est-il maintenu ?

Mme Isabelle Florennes. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-374.

(L'amendement est adopté.)

M. Roland Lescure, ministre délégué. C'est dur de représenter le Gouvernement au Sénat... *(Sourires.)*

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-203, présenté par M. Gontard, Mmes de Marco et Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Politique d'Accompagnement et développement des monnaies locales

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		2 160 000		2 160 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Politique d'Accompagnement et développement des monnaies locales	2 160 000		2 160 000	
TOTAL	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Depuis 2010, quatre-vingts monnaies locales se sont développées en France. Elles rassemblent plus de 10 000 entreprises et associations.

De nombreuses collectivités territoriales ont compris tous les avantages de ces monnaies locales : fidélisation de la clientèle, hausse de 9 % à 12 % du chiffre d'affaires et 25 % à 55 % de revenus supplémentaires pour le territoire.

Les monnaies locales sont également créatrices de cohésion sociale, dont nous avons réellement besoin.

Les auteurs de cet amendement demandent une enveloppe de 2,16 millions d'euros afin de favoriser le changement d'échelle de ces monnaies. Elles constituent un formidable levier pour relocaliser notre économie et un outil - il faut le

dire - exceptionnel pour améliorer la compréhension du lien entre le consommateur et l'entreprise, qui vous est chère, monsieur le ministre.

Mme la présidente. L'amendement n° II-611, présenté par Mme Blatrix Contat, M. Michau, Mmes Canalès et Artigalas, MM. Bouad, Méryllou, Cardon, Redon-Sarrazy, Montaugé, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Politique d'accompagnement et développement des monnaies locales

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		2 160 000		2 160 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Politique d'accompagnement et développement des monnaies locales	2 160 000		2 160 000	
TOTAL	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. Il est défendu !

Mme la présidente. L'amendement n° II-612, présenté par Mme Blatrix Contat, M. Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Méryllou, Cardon, Redon-Sarrazy, Montaugé, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Accélérer la transition numérique des TPE et PME locales grâce aux monnaies locales complémentaires

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		600 000		600 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Accélérer la transition numérique des TPE et PME locales grâce aux monnaies locales complémentaires	600 000		600 000	
TOTAL	600 000	600 000	600 000	600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. L'enjeu du développement des monnaies locales pour nos territoires a été très bien expliqué, à l'instant, par mon collègue. Or, je le rappelle, le Sénat est la chambre des territoires.

Il s'agit ici d'un amendement de repli, qui vise à apporter un soutien modeste – somme toute – de 600 000 euros à l'accompagnement au numérique pour toutes les associations qui portent les monnaies locales.

C'est essentiel, car ces associations doivent également réaliser leur transition vers le numérique, alors qu'elles fonctionnent souvent uniquement avec du bénévolat. Aussi ont-elles réellement besoin de soutien en la matière.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait de ces trois amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Tout d'abord, je le rappelle, l'euro est la monnaie de la République.

Si cela ne doit en aucun cas obérer des expérimentations locales, le soutien officiel de l'État, qui plus est financier, à des monnaies de substitution pourrait sembler quelque peu paradoxal.

Ensuite, je rappelle que cela relève tout simplement des compétences des régions. Par conséquent, c'est à vous d'en parler au sein de vos conseils régionaux afin qu'ils s'y attèlent.

Le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Salmon, l'amendement n° II-203 est-il maintenu ?

M. Daniel Salmon. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-203.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Madame Blatrix Contat, les amendements n°s II-611 et II-612 sont-ils maintenus ?

Mme Florence Blatrix Contat. Oui, je les maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-611.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-612.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-251 n'est pas soutenu.

M. Roland Lescure, ministre délégué. C'est dommage pour une fois que j'étais favorable à un amendement ! *(Sourires.)*

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-131 est présenté par Mme Loisier, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-177 rectifié est présenté par MM. Chaize, J.B. Blanc, Mandelli et Bouchet, Mmes P. Martin, Gosselin, Imbert et Berthet, M. Michallet, Mmes Demas et Lassarade, MM. Klinger, D. Laurent, Meignen, Belin, Gremillet, C. Vial et Panunzi, Mme M. Mercier et MM. Chatillon, Tabarot et Genet.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	1 200 000		1 200 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		1 200 000		1 200 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-131.

Mme Anne-Catherine Loisiert, *rapporteure pour avis*. Cet amendement vise à abonder de 1,2 million d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, le budget de fonctionnement de l'Arcep, notamment pour lui permettre de mener à bien les nouvelles missions, qui ont vocation à lui être confiées par le projet de loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, en matière de régulation des marchés et des opérateurs en *cloud* et en matière de services d'intermédiation de données.

En outre, les autres autorités indépendantes qui sont chargées d'appliquer les règlements européens sur les services numériques, dans le cadre du *Digital Markets Act* ou du *Digital Services Act*, bénéficient d'un renforcement de leurs moyens budgétaires et humains.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-177 rectifié.

M. Patrick Chaize. Cet amendement a été très bien défendu à l'instant par ma collègue et je l'avais évoqué lors de mon intervention dans le cadre de la discussion générale.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, *rapporteure spéciale*. Les nouvelles missions de l'Arcep doivent être financées. La commission émet donc un avis favorable sur ces amendements identiques.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, *ministre délégué*. Tout d'abord, ces missions existaient déjà, même si elles sont potentiellement renforcées dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes. Ensuite, de mon point de vue, elles sont surtout insuffisamment documentées.

Si d'éventuelles augmentations de charges devaient être constatées, celles-ci seront alors documentées et pourront donner lieu à des ajustements dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025.

Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-131 et II-177 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-609, présenté par Mme Blatrix Contat, M. Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Cardon, Redon-Sarrazy, Montaugé, Pla, Stanzone, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	

Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. Cet amendement vise à renforcer le financement des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress) dont les missions ont été définies par la loi de 2014. Parmi ces missions figure notamment le rôle essentiel d'observatoire des Cress, qui recouvre la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition, notamment auprès d'ESS France, des données économiques et sociales relatives aux Cress, ainsi que la consolidation de la liste des entreprises de l'ESS à l'échelle régionale et nationale.

Actuellement, les Cress sont responsables de la tenue de cette liste qui compte, tout de même, 1,2 million d'entreprises. Or elles ne disposent pas aujourd'hui des moyens pour le faire.

Au sein du groupe d'études Économie sociale et solidaire du Sénat, nous avons réalisé, pendant plus d'un an, les auditions de toutes les Cress nationales, aussi bien métropolitaines qu'ultramarines. Ces auditions ont confirmé leur manque de moyens, puisque chacune ne dispose souvent que de 70 000 euros, ce qui est réellement insuffisant.

Accorder davantage de financement aux Cress serait véritablement utile afin de leur permettre de remplir leur rôle d'observatoire. Ces moyens constituent une réponse stratégique.

En outre, je le précise, l'année dernière, un amendement que j'avais déposé a été retenu dans la loi de finances initiale. Il visait à demander un rapport au Gouvernement sur le financement de l'économie sociale et solidaire, qui devait être remis le 30 juin. Or, à ce jour, il ne l'est toujours pas.

À mon sens, pour avancer sérieusement sur le sujet du financement de l'ESS, ce rapport est absolument nécessaire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Ce sujet a déjà été évoqué, même si, en l'espèce, il s'agit d'augmenter le financement de l'une des missions des Cress.

Aussi la commission demande-t-elle le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Blatrix Contat, l'amendement n° II-609 est-il maintenu ?

Mme Florence Blatrix Contat. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-609.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-156 rectifié, présenté par MM. Chasseing, Chevalier, A. Marc et Brault, Mme L. Darcos, M. Wattebled, Mme Lermytte, MM. Menonville, Houpert et Canévet, Mme N. Delattre et MM. H. Leroy et Chatillon, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Laure Darcos.

Mme Laure Darcos. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. La commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, *ministre délégué*. Même avis.

Mme la présidente. Madame Darcos, l'amendement n° II-156 rectifié est-il maintenu ?

Mme Laure Darcos. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-156 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-568, présenté par Mmes Artigalas et Blatrix Contat, MM. Mérillou, Montaugé, Bouad, Cardon, Redon-Sarrazy, Michau, Pla, Stanzone, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	600 000		600 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		600 000		600 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	600 000	600 000	600 000	600 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Viviane Artigalas.

Mme Viviane Artigalas. Alors que les informations n'ont jamais été aussi nombreuses, impliquant davantage de contrôle de leur fiabilité, les fonds alloués aux associations de protection de consommateurs ont fortement baissé ces dernières années.

La Cour des comptes, dans son rapport rendu en 2021, évoque une diminution globale des subventions aux associations agréées de 40 %, alors que leur rôle de vigie n'est plus à démontrer.

Le rapport de la commission des affaires économiques du Sénat sur l'information du consommateur présenté le 29 juin 2022 soulignait combien cette situation incompréhensible n'est pas tenable et ne peut que conduire à une moindre protection du consommateur.

En cette période incertaine et pesante pour le pouvoir d'achat, le rôle d'information et d'alerte du mouvement consommériste est plus que jamais essentiel. Qu'il s'agisse de santé, d'environnement, de pratiques anticoncurrentielles ou encore de protection de données privées, les citoyens sont souvent démunis, en recherche de nouveaux repères.

Il est également indispensable que les associations puissent peser dans le débat et disposent de capacités financières suffisantes pour mener des actions d'envergure, y compris judiciaires. En 2023, une seizième association de consommateurs, Foodwatch France, a obtenu l'agrément pour exercer les droits reconnus aux associations agréées de consommateurs. C'est bien le signe d'un besoin renforcé de l'accompagnement des Français, particulièrement concernant leur alimentation.

Le Gouvernement avait annoncé une réflexion approfondie sur la structure du mouvement consommériste. La défense de cet amendement est l'occasion, pour notre

groupe, de demander à celui-ci comment il compte faire vivre la politique de protection des consommateurs et quels moyens il entend allouer à l'ensemble des acteurs qui l'animent.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, *rapporteur spécial*. Madame la sénatrice Artigalas, en 2024, les crédits en faveur de l'Institut national de la consommation (INC) et des associations de consommateurs sont stables et s'élèvent à un peu moins de 6 millions d'euros.

Nous souscrivons à votre point de vue. En effet, le mouvement consommériste est utile. Néanmoins, la solution pour assurer son efficacité n'est pas forcément d'augmenter les crédits qui sont alloués aux associations de consommateurs.

La commission demande donc le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, *ministre délégué*. Même avis.

Mme la présidente. Madame Artigalas, l'amendement n° II-568 est-il maintenu ?

Mme Viviane Artigalas. Oui, je le maintiens, madame la présidente. Monsieur le ministre, comment faire pour que ce sujet réellement important soit pris en compte à sa juste valeur ? Vous pouvez tout à fait me répondre ultérieurement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-568.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-157 rectifié est présenté par MM. Chasseing, Chevalier, A. Marc et Brault, Mme L. Darcos, M. Wattedled, Mme Lermytte, MM. Menonville, Houpert et Canévet, Mmes Gacquerre et N. Delattre et MM. H. Leroy et Chatillon.

L'amendement n° II-610 est présenté par Mme Blatrix Contat, M. Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Cardon, Redon-Sarrazy, Montaугé, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	300 000		300 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laure Darcos, pour présenter l'amendement n° II-157 rectifié.

Mme Laure Darcos. Il s'agit de nouveau d'un amendement dont notre collègue Chasseing est le premier signataire.

Sur les 1 800 projets financés au titre du plan France 2030 à la fin de la première année, une faible part d'entre eux semble être issue d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ce différentiel de proportions entre le poids de l'ESS dans l'économie et le nombre de lauréats sélectionnés dans le cadre du plan France 2030 plaide pour un non-recours non négligeable des entreprises de ce domaine, malgré l'éligibilité de l'ESS.

L'ESS est pourtant largement présente dans les secteurs ciblés par le plan France 2030 : la santé, l'alimentation, la transition écologique, la culture. Il est ainsi paradoxal qu'aussi peu de projets soient retenus et même déposés.

Cet état de fait légitime la création d'un programme d'accompagnement national centré sur l'écosystème ESS et animé par les écosystèmes représentatifs de l'ESS. Ce programme d'accompagnement viserait à l'émergence de consortiums d'entreprises et d'organisations de l'ESS, répondant conjointement aux appels à projets, ainsi qu'à l'échange et à la capitalisation des bonnes pratiques.

Mme la présidente. La parole est à Mme Florence Blatrix Contat, pour présenter l'amendement n° II-610.

Mme Florence Blatrix Contat. Défendu !

Mme la présidente. L'amendement n° II-515 rectifié, présenté par Mme Guhl, MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	300 000		300 000	

Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

Mme Antoinette Guhl. Je ne dirai pas mieux. Il est défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Même si je comprends l'objectif, je ne suis pas certaine que la mission « Économie » soit forcément le bon véhicule budgétaire en la matière.

La commission demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Madame Darcos, l'amendement n° II-157 rectifié est-il maintenu ?

Mme Laure Darcos. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Madame Blatrix Contat, l'amendement n° II-610 est-il maintenu ?

Mme Florence Blatrix Contat. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-157 rectifié et II-610.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Madame Guhl, l'amendement n° II-515 rectifié est-il maintenu ?

Mme Antoinette Guhl. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-515 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Économie », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Économie

Mme la présidente. J'appelle en discussion les amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 52 *sexies*, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Économie ».

Après l'article 52 *sexies*

Mme la présidente. L'amendement n° II-130 rectifié *bis*, présenté par M. Montaugé, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Après l'article 52 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le I de l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre de finances rectificative pour 2005 est ainsi modifié :

1° Après le 21°, il est inséré un ...° ainsi rédigé :

« ...° Politique industrielle. » ;

2° À la fin, sont ajoutés quatre alinéas ainsi rédigés :

« Le document relatif à la politique mentionnée au ...° du présent I :

« - présente les choix stratégiques et les objectifs des politiques nationales en faveur de l'industrie ;

« - recense les contributions respectivement apportées à ces politiques par l'État, les autres administrations publiques et les autres acteurs institutionnels, en mentionnant aussi les contributions non spécifiquement dédiées au développement de l'industrie, mais dont cette dernière est bénéficiaire, et fait apparaître spécifiquement la part des contributions en faveur de l'industrie qui concourent à la transition écologique et à la décarbonation de l'industrie. Il fait apparaître également l'articulation des financements nationaux avec les éventuels financements européens ;

« - évalue l'efficacité des politiques nationales en faveur de l'industrie, au regard du montant de ces contributions. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis. Cet amendement, présenté au nom de la commission des affaires économiques, vise à prévoir la production chaque année d'un document budgétaire et financier nous permettant, en tant que parlementaires, d'évaluer l'efficacité des politiques menées par l'État en direction de l'ensemble des entreprises françaises.

Aujourd'hui, les crédits sont répartis dans différentes missions, ce qui est illisible ou, à tout le moins, très peu lisible, et empêche de travailler correctement.

Monsieur le ministre, le document demandé au travers de cet amendement diffère de celui qui est attendu dans le cadre de loi Industrie verte et qui a trait à ce périmètre.

Un tel document budgétaire et financier n'existe pas à ce jour. Or il nous serait fort utile, chaque année, lors de l'examen du projet de loi de finances.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une demande de la commission des affaires économiques. Ce rapport nous permettrait d'y voir plus clair et, dès lors, de porter des jugements circonstanciés sur l'efficacité de la politique gouvernementale en direction de l'ensemble des entreprises.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Il s'agirait en effet d'un outil intéressant : la commission émet un avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Monsieur le rapporteur pour avis, au risque d'être défait une fois de plus, je vous prie de bien vouloir retirer votre amendement. À défaut, j'émettraï un avis défavorable.

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont déjà voté la remise d'un rapport gouvernemental portant sur l'ensemble de la stratégie industrielle. Ce travail sera présenté aux commissions compétentes et, le cas échéant, débattu en séance; il permettra de répondre à toutes les demandes que vous formulez.

S'y ajoutent les rapports annexés existants – le jaune budgétaire dédié au plan France 2030, le rapport trimestriel au Parlement détaillant les moyens déployés par ce plan, ou encore le jaune budgétaire relatif à la Banque publique d'investissement, dont nous parlerons dans quelques instants: il ne me semble pas judicieux d'y ajouter un énième document.

Nous souhaitons au contraire limiter les annexes et nous concentrer sur le rapport déjà demandé par les deux chambres, que nous leur remettrons d'ici au printemps prochain.

Mme la présidente. Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-130 rectifié *bis* est-il maintenu?

M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous le relevez vous-même, les informations dont il s'agit sont éclatées en de nombreux rapports: c'est bien pourquoi nous avons besoin d'un document budgétaire et financier unique pour disposer d'une vue d'ensemble.

À l'évidence, nous ne sommes pas d'accord sur ce point, mais je vous assure qu'un tel rapport nous aidera dans notre travail.

Je maintiens mon amendement, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-130 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 52 *sexies*.

L'amendement n° II-39, présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé:

Après l'article 52 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé:

Après le b du 30° du I de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il est inséré un b *bis* ainsi rédigé:

« b *bis*) Une synthèse consolidée de l'ensemble des flux financiers provenant de l'État et alimentant spécifiquement les fonds de garantie, ainsi qu'une justification des évolutions générales des coefficients multiplicateurs utilisés; les flux financiers, provenant de l'État et alimentant les fonds de garantie, prévus pour l'année en cours et envisagés pour l'année suivante font également l'objet d'une présentation provisoire, à titre indicatif; ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Il convient de compléter le jaune budgétaire relatif à Bpifrance pour ce qui concerne le financement des fonds de garantie.

Nous proposons en particulier d'ajouter dans ce document créé en 2022 une synthèse consolidée de l'ensemble des flux financiers provenant de l'État et alimentant spécifiquement les fonds de garantie.

Mes chers collègues, je vous rappelle que nous parlons de plusieurs centaines de millions d'euros de financements de l'État. Or, en la matière, le Parlement ne dispose que d'une visibilité réduite.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Pour finir en beauté, j'é mets un avis favorable! *(Sourires.)*

M. Roger Karoutchi. Ah! Voilà un homme de goût! *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-39.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Il y a unanimité!

En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 52 *sexies*.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS: PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	375 050 000	453 250 000
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000	50 000
Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	75 000 000
Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0	0
Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0	11 000 000
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	300 000 000	367 200 000

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0	0
--	---	---

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle en discussion l'article 70, qui est rattaché pour son examen aux crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

Prêts et avances à des particuliers
ou à des organismes privés

Article 70 (nouveau)

À la première phrase du premier alinéa du I de l'article 277 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, les mots : « de la deuxième section » sont remplacés par les mots : « des deuxième et quatrième sections ».

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 70.

(L'article 70 est adopté.)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Économie » et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

Mes chers collègues, je tiens à vous remercier de votre concision.

Nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures quarante.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Plan de relance

Investir pour la France de 2030

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits des missions « Plan de relance » et « Investir pour la France de 2030 » (et article 54 bis).

La parole est à M. le rapporteur spécial. *(MM. Laurent Somon, rapporteur spécial, et Vincent Capo-Canellas applaudissent.)*

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission a proposé le rejet des crédits de la mission « Plan de relance » ; je vais vous expliquer pourquoi.

Au titre du projet de loi de finances pour 2021, nous avons approuvé le lancement d'un plan de relance de 100 milliards d'euros, dont plus d'un tiers relevait de cette mission budgétaire. Nous sortions alors de la phase la plus intense de la crise sanitaire, qui avait mis un coup d'arrêt à l'activité dans notre pays ; il fallait donc assurer le redémarrage de l'économie.

Nous avons toutefois regretté le caractère disparate des mesures incluses dans le plan de relance, dont de nombreux volets relevaient en fait de missions de droit commun. Ce constat a d'ailleurs été confirmé et les mesures en question ont été rattachées à d'autres missions.

Dès 2021, nous avons constaté des mouvements de crédits peu conformes à l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances. Ainsi, plusieurs milliards d'euros ouverts pour le régime d'activité partielle prévu par le programme 364 de la mission « Plan de relance » ont été réalloués au régime de soutien d'urgence à l'activité partielle prévu par la mission « Plan d'urgence ».

La mission « Plan d'urgence » n'existe plus aujourd'hui. La mission « Plan de relance » devrait elle aussi être en extinction, puisque le niveau d'activité antérieur à la crise sanitaire a été atteint dès le second semestre 2021, c'est-à-dire il y a deux ans.

Les chiffres inscrits dans les documents budgétaires semblent indiquer que cette mission n'assure plus que des paiements résiduels sur les engagements déjà pris. Elle n'ouvre plus d'autorisations d'engagement et les crédits de paiement prévus pour 2024 s'élèvent à 1,4 milliard d'euros seulement, dont 1,2 milliard d'euros pour le programme 362 « Écologie », 66 millions d'euros pour le programme 36, « Compétitivité », et 179 millions d'euros pour le programme 364 « Cohésion ».

Les principales dépenses du programme 362 devraient porter sur la rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et des opérateurs, d'une part, à hauteur de 374 millions d'euros, et, de l'autre, sur celle du parc immobilier des collectivités territoriales, pour près de 300 millions d'euros, ainsi que sur le soutien aux transports en commun et au vélo, pour près de 250 millions d'euros.

Quant au programme 364, il financera pour près de 180 millions d'euros des actions pluriannuelles s'inscrivant dans plusieurs programmes d'aménagement du territoire.

Voilà les chiffres qui figurent dans le projet de loi de finances, ceux qui sont soumis à l'autorisation parlementaire.

Malheureusement, monsieur le ministre, la réalité est tout autre. Les sommes déployées proviendront en grande part de crédits non consommés au cours des années précédentes et reportés. Or elles ne sont jamais précisément décrites dans les documents budgétaires ; c'est bien sûr tout à fait regrettable.

En 2023, de nouveaux engagements sont encore pris à ce titre, alors que depuis deux ans les lois de finances n'ouvrent plus d'autorisations d'engagement nouvelles. Quant aux crédits de paiement ouverts par la loi de finances initiale pour 2023, d'un montant de 4,4 milliards d'euros – excusez du peu ! –, ils ont été complétés par 6 milliards d'euros de reports de crédits ouverts les années précédentes et non encore consommés.

Nous avons maintes fois regretté l'utilisation massive de cette procédure. Il serait bien préférable d'annuler les crédits non nécessaires en loi de finances de fin de gestion, voire tard en loi de règlement, et d'ouvrir en loi de finances initiale les crédits nécessaires, aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement. Voilà ce qui s'appelle des comptes bien tenus.

J'ai donc considéré dans mon rapport que, au-delà du budget officiel figurant dans ce projet de loi de finances, vous nous présentez aujourd'hui un « budget masqué »...

M. Roland Lescure, ministre délégué. Oh !

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. ... ni plus ni moins, permettant aux gestionnaires de programmes et au Gouvernement d'employer les crédits avec une grande liberté, souvent plusieurs années après l'autorisation parlementaire et avec un suivi notoirement insuffisant.

Monsieur le ministre, le constat est sévère.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Oui, excessivement !

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Contournement massif de l'autorisation parlementaire, défaut de transparence quant à la dépense, évaluation impossible : alors que le budget devait être géré « à l'euro près », des milliards d'euros de dépenses ne sont pas documentés ou ne le sont que de manière tout à fait évasive.

La commission a considéré que le Gouvernement allait trop loin. Elle propose en conséquence le rejet des crédits de la mission « Plan de relance ». D'ailleurs, les montants en caisse sont si considérables que l'administration pourra – et c'est heureux – faire face aux engagements déjà pris. *(Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.)*

M. Roland Lescure, ministre délégué. Quelle sévérité !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.)*

M. Laurent Somon, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour fixer le cadre de nos débats de cet après-midi, je rappelle que le périmètre du plan France 2030 résulte de deux vagues d'investissements, qui se sont suivies très rapidement.

La première correspond au lancement par la loi de finances initiales pour 2021, en parallèle du plan de relance, d'une quatrième génération du programme d'investissements d'avenir, le PIA 4. Elle s'est traduite par le financement de 20 milliards d'euros d'investissements stratégiques, dont 16,5 milliards d'euros ouverts et consommés dès 2021.

À peine un an après la création du PIA 4, dans un contexte électoral, la loi de finances initiale pour 2022 a ré-abondé la mission à hauteur de 34 milliards d'euros.

Ce ré-abondement, qui porte le montant total des investissements à 54 milliards d'euros, est allé de pair avec l'intégration du PIA 4 dans un nouveau cadre, que le Gouvernement a choisi de mettre en avant de manière exclusive dans sa communication : le plan France 2030.

Dévoilé en octobre 2021 par le Président de la République, ce plan prolonge les générations successives du PIA. Il conserve notamment l'objectif de transformation de l'appareil productif par l'innovation et la volonté d'accélérer la transition écologique, en adoptant explicitement comme contrainte le fléchage de 50 % des investissements vers des projets de décarbonation et l'absence de financement de préjudices importants à l'environnement.

Ce plan s'articule en dix objectifs sectoriels concrets, comme la production en France, d'ici à 2030, de deux millions de véhicules électriques et hybrides, la production en France du premier avion bas-carbone ou encore la production en France de vingt biomédicaments.

Il regroupe en outre sept leviers structurels permettant d'atteindre les objectifs fixés, comme la sécurisation de l'accès aux matières premières, la souveraineté numérique ou encore les formations aux métiers de demain.

La mission budgétaire « Investir pour la France de 2030 », dont nous examinons les crédits cet après-midi, est le support budgétaire de ce plan.

L'année 2024 correspondra à une montée en charge du plan France 2030, notamment au titre des demandes de décaissement adressées aux opérateurs qui ont contractualisé avec les porteurs du projet depuis le lancement du plan.

En conséquence, les crédits demandés progressent de 28 % sur un an pour atteindre 7,3 milliards d'euros. D'après les informations que nous a communiquées le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), ce niveau élevé de crédits de paiement devrait être maintenu au cours des deux prochaines années.

Les ouvertures de crédits de paiement pour 2024 représentent 15 % de l'enveloppe budgétaire globale.

L'importance des montants en jeu et les règles de gestion extrabudgétaire nous imposent d'être particulièrement attentifs à la manière dont les projets sont sélectionnés par l'exécutif et dont les enveloppes d'investissements sont gérées.

En premier lieu, nous soulignons le risque, inhérent à ce type d'exercice, de ne pas suffisamment cibler les bénéficiaires des aides. Comme je l'ai rappelé, le plan couvre dix-sept secteurs différents et donc un large pan du spectre de l'économie nationale.

À ce risque de dispersion thématique s'ajoute un risque de dispersion opérationnelle, lorsque le nombre de projets aidés est trop élevé pour que les aides permettent réellement à leurs bénéficiaires de les utiliser utilement. Or les enveloppes d'un montant inférieur à 1 million d'euros représentent plus de la moitié des lauréats pour seulement 8 % des montants accordés : nous sommes bien face à un risque de saupoudrage de l'aide publique.

Monsieur le ministre, de quels instruments le Gouvernement dispose-t-il pour s'assurer que le ciblage des aides versées par le plan France 2030 est suffisant ?

En second lieu, alors qu'à la fin de l'année 2024 plus de 40 % des aides du plan France 2030 auront été décaissées, le comité de surveillance du plan a évoqué, dans son rapport de juin dernier, l'hypothèse d'une nouvelle génération d'investissements stratégiques. Le Gouvernement envisage-t-il à moyen terme de « recharger » le plan France 2030, pour quels montants et à quelles fins ?

Quoi qu'il advienne, nous veillerons à ce que la représentation nationale soit étroitement associée à cette démarche, qui a pour conséquence de limiter, pour certaines dépenses, le pouvoir qu'exerce le Parlement grâce au vote annuel des lois de finances.

Mes chers collègues, au regard de la poursuite du plan lancé en octobre 2021 par le Président de la République, la commission vous propose d'adopter les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – MM. Vincent Capo-Canellas et Raphaël Daubet applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Investir pour la

France de 2030 » représentent 7,7 milliards d'euros en 2024, soit un peu plus de 2 % des crédits budgétaires inscrits dans le projet de loi de finances.

En préambule, je rappelle que ces montants font l'objet d'une gestion particulière, laquelle déroge au cadre de droit commun du budget général et réduit la marge de manœuvre dont nous disposons.

En effet, le plan France 2030 est l'héritier du programme d'investissements d'avenir lancé à la suite du rapport Juppé-Rocard de 2010. (*M. le ministre délégué le confirme.*) Il s'agissait alors de sanctuariser une partie des crédits budgétaires, afin de s'assurer qu'ils soient dirigés vers des investissements pluriannuels de long terme ayant pour double objectif de redresser la croissance potentielle de l'économie française et d'accélérer sa transition vers des modes de production plus durables.

Aussi, les crédits de cette mission n'ont pas vocation à être directement versés aux porteurs de projet soutenus par les programmes d'investissements. Ils doivent alimenter le compte des opérateurs publics qui sont les interlocuteurs directs des porteurs de projet et qui sont gestionnaires du décaissement progressif des aides financées par les programmes d'investissements.

Le choix de ce circuit budgétaire particulier emporte des conséquences multiples. Il a notamment pour effet de réduire la marge de manœuvre dont dispose le Parlement, étant donné que les crédits versés correspondent au financement de projets en faveur desquels l'État s'est déjà engagé depuis longtemps, parfois depuis plusieurs années.

J'aurai l'occasion d'y revenir : ce schéma de financement rend inopérants la plupart des amendements de crédits déposés sur les programmes de la mission. En effet, il est nécessaire que les opérateurs honorent les engagements pris auprès des bénéficiaires finaux.

Ce cadre budgétaire particulier se justifie par la volonté de préserver les investissements publics face au risque, bien documenté, de préférence pour le court terme. En revanche, il suppose une vigilance particulière de notre part : nous devons nous assurer que le plan finance bien des dépenses de long terme, exigeant l'intervention de cet instrument extrabudgétaire.

Mes chers collègues, pour ce qui est du projet de loi de finances pour 2024, l'examen de la mission « Investir pour la France de 2030 » nous donnera également l'occasion de débattre d'un dispositif de conditionnalité écologique pour les bénéficiaires du plan.

Dans le texte qu'il nous a transmis après activation de l'article 49.3 de la Constitution, le Gouvernement a fait le choix de retenir un article 54 *bis*, adopté, malgré son avis défavorable, par l'Assemblée nationale.

Fruit d'un amendement de notre collègue députée Eva Sas, cet article subordonne l'octroi des aides du plan France 2030 au respect de l'obligation de publication d'un bilan carbone pour certaines entreprises, bilan créé par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

Saisie de ce dispositif de conditionnalité, la commission des finances s'est prononcée favorablement quant à son principe. Pour autant, nous vous présenterons deux amendements visant à aménager la rédaction proposée pour s'assurer qu'elle n'entraînera pas un alourdissement de la charge administrative pesant sur les entreprises.

Le plan France 2030 doit bien sûr rester fidèle à ses buts initiaux, à savoir la contribution à la croissance potentielle et l'accélération de la décarbonation de notre économie.

Cela étant, le financement de la transition écologique est aussi l'un des principaux objectifs du plan et l'adoption de nos amendements permettrait de faire coïncider le dispositif de conditionnalité avec une obligation existante pour les entreprises de plus de 500 employés. La rédaction que nous proposons préserve, partant, la finalité du plan France 2030 tout en contribuant au renforcement de l'effectivité de l'obligation de publication d'un bilan carbone pour les entreprises concernées.

Au bénéfice de ces aménagements, la commission des finances vous propose d'adopter l'article 54 *bis* et donc le dispositif de conditionnalité retenu par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Raphaël Daubet. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. Raphaël Daubet. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les plans France relance et France 2030 correspondent à deux missions budgétaires d'envergure. Le premier a permis la protection de notre économie face à une crise historique, puis son rebond ; l'autre accompagne la transformation de notre pays, pour l'adapter à un monde qui n'est plus celui que nous avons connu.

Je tiens à remercier MM. les rapporteurs spéciaux du travail qu'ils ont consacré à ces deux missions.

Le plan de relance a indéniablement joué un rôle décisif. Bien sûr, il présente un certain nombre d'imperfections : manque de lisibilité, financement de mesures parfois sans lien avec la crise, articulation difficile avec les financements européens, etc. Mais, sans ce plan, où en serions-nous aujourd'hui ?

Un véritable travail d'urgentiste a été accompli. Les fonctions vitales du pays ont été préservées...

M. Roland Lescure, ministre délégué. Exactement !

M. Raphaël Daubet. ... et notre économie a été maintenue en vie.

Au titre de l'année 2024, qui clôture cette intervention hors cadre et hors norme, les élus du RDSE voteront bien entendu l'ouverture des crédits restants.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Merci !

M. Raphaël Daubet. Pour ce qui concerne le plan France 2030, nous saluons l'effort accompli et la volonté d'agir vite et fort.

Il ne se passe pas une semaine sans que, dans cet hémicycle, nous soulignons d'un commun accord l'urgence à transformer notre économie en profondeur et à décarboner le pays, qu'il s'agisse de son industrie, de son agriculture ou de ses énergies. C'est là un véritable défi.

Si tous les observateurs s'accordent à reconnaître qu'il y a aujourd'hui une ébullition, que la réindustrialisation de la France est à l'œuvre, des doutes subsistent quant à la portée et au résultat de cet élan transformateur.

La vérité, c'est que l'argent mis sur la table ne résout pas tout.

Les porteurs de projet pâtissent de la complexité des procédures administratives, de la lourdeur de l'instruction des dossiers, des difficultés à aménager du foncier ou à trouver de l'immobilier adapté.

Combien d'entreprises sont empêtrées pendant des années pour aménager un bassin d'orage, créer une voie d'accès à un entrepôt ou construire une extension de leurs bâtiments ! Ici ou là, elles sont paralysées, que ce soit par un interminable dossier d'autorisation d'urbanisme, par une étude quatre saisons ayant accompli l'exploit d'oublier une espèce protégée ou par la refonte du zonage d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Quant à la réhabilitation des friches industrielles, elle prend un temps fou.

Ce plan de 54 milliards d'euros garde bien sûr son intérêt, mais les freins sont là : le manque d'agilité et la lourdeur des procédures, parfois même leur ineptie, font obstacle à la mutation industrielle de notre pays.

En parallèle, nous avons cruellement besoin de revoir les partenariats avec les régions et l'ensemble des territoires pour faire converger les objectifs et les dispositifs de soutien qui les accompagnent.

Aujourd'hui, on multiplie les dossiers de subvention et les délais d'instruction. En maints endroits, le soutien des régions est très en deçà des ambitions, qu'il s'agisse de l'immobilier d'entreprise ou de l'investissement productif. Les intercommunalités ne sont pas dotées partout, tant s'en faut, d'outils opérationnels adaptés pour trouver des terrains ou des locaux clés en main aux porteurs de projet.

La réussite du plan France 2030 dépendra des capacités d'interaction entre l'État et les collectivités territoriales. Or la gestion du plan ne repose pas sur ces dernières, mais sur quatre opérateurs : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement et la Caisse des dépôts et consignations. À l'évidence, cette gestion alourdit les procédures, multiplie les intervenants et implique des systèmes complexes d'appels à projets. Elle est coûteuse et manque de lisibilité.

MM. les rapporteurs spéciaux pointent à juste titre un risque d'éparpillement. Mais, à l'inverse, le spectre des sujets traités pourrait s'en trouver réduit à l'excès : le ciblage des investissements dépend en effet des opérateurs. Ainsi, le risque de passer à côté de certains domaines est bien réel - l'agriculture en est la parfaite illustration.

Monsieur le ministre, vous nous donnez rendez-vous en 2030 dans un pays transformé. La France a de nombreux talents, des entrepreneurs créatifs et des chercheurs de qualité, mais elle souffre de handicaps majeurs.

Il faudrait repenser en profondeur la responsabilité qui s'attache la dépense publique.

Mme la présidente. Il faut conclure, cher collègue.

M. Raphaël Daubet. Tout d'abord, acceptons que l'État et les collectivités territoriales puissent prendre des risques mesurés et simplifions les procédures en conséquence.

Ensuite, cessons de multiplier les acteurs chargés de déployer les crédits.

Enfin, inventons de nouveaux moyens de faire collaborer les pouvoirs publics autour de cette responsabilité.

Les élus du RDSE voteront les crédits de ces missions. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Victorin Lurel. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Victorin Lurel. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas sur l'évolution des crédits de cette mission, je vous ferai simplement part, au regard des sommes considérables en jeu, de cet amer constat : l'exécutif poursuit sa politique de dessaisissement du Parlement des affaires qu'il est en droit de connaître et d'apprécier.

S'il n'est pas question pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain de remettre en cause l'intérêt stratégique à long terme d'une telle mission, nous considérons que, malgré une gestion des crédits en amélioration, l'information apportée au Parlement sur ces dépenses reste bien lacunaire.

En additionnant les crédits du programme d'investissements d'avenir n° 4 (PIA 4) et ceux de France 2030, nous atteignons en effet la coquette somme de 54 milliards d'euros, dont pas moins de 34 milliards d'euros ont été votés à la hussarde, à la faveur d'un amendement gouvernemental au projet de loi de finances pour 2022 !

Au-delà de cet amendement à 34 milliards d'euros, la Cour des comptes note, dans son analyse de l'exécution budgétaire d'avril 2023, qu'« aucun des documents proposés (projet annuel de performance, «jaune», rapport trimestriel) ne présente cependant une analyse consolidée et transversale des investissements effectivement réalisés et en cours ni de leurs conséquences sur l'économie ».

Au vu des retards pris dans la mise en œuvre des précédents PIA, le Gouvernement avait certes fait le choix de ne pas identifier précisément, dans les programmes 424 et 425, les secteurs appuyés en matière d'investissement et de transition.

Pour autant, l'efficacité des décaissements et des investissements ne doit pas se faire au détriment d'une dilution de la portée de l'autorisation parlementaire et d'une sous-information chronique du Parlement sur le choix des investissements et de l'affectation des crédits.

Je ne prendrai qu'un exemple de l'opacité entretenue, qui, hélas ! a des effets de bord importants dans nos territoires. En Guadeloupe, l'accord-cadre, signé en mars 2023, tendant à mettre en œuvre la mesure « renouvellement forestier » incluse dans le programme 424 « Financement des investissements stratégiques » de la mission « Investir pour la France de 2030 » du projet de loi de finances pour 2023 a tout bonnement exclu les forêts d'outre-mer. Ainsi les services outre-mer de l'Office national des forêts ont été privés de quelque 150 millions d'euros consacrés par l'État au renouvellement forestier !

Heureusement, depuis lors, les courriers d'alerte adressés aux ministres concernés ont permis d'envisager la réintégration des outre-mer ! Mais tout cela révèle combien le pilotage et les choix d'investissements opérés manquent encore de clarté.

Comme l'ont rappelé nos rapporteurs spéciaux en commission, les règles de gestion extrabudgétaire – et je dirais exceptionnelle – doivent nous amener à être particulièrement attentifs aux critères de sélection des projets utilisés par l'exécutif et aux modalités de gestion des enveloppes d'investissement.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain restera extrêmement vigilant quant au ciblage des bénéficiaires des aides et au risque de saupoudrage de l'aide publique.

Cela étant, comme chaque année, notre groupe votera ces crédits, tout en continuant de plaider pour plus de transparence et de lisibilité sur les investissements réalisés et programmés et sur leurs conséquences. (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Lavarde. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Christine Lavarde. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous entamons l'examen de deux missions que tout oppose *a priori*.

La mission « Plan de relance » est celle du court terme et de l'urgence, tandis que la mission « Investir pour la France de 2030 » est celle du long terme, de la préparation de l'avenir et de la transformation de l'économie.

Mais ces deux missions ont un point commun : l'évaluation de leurs dispositifs est très perfectible, alors même que les montants engagés sont très élevés.

J'évoquerai d'abord la mission « Plan de relance ». Alors Premier ministre, Jean Castex a déclaré le 3 juillet 2020, en pleine crise sanitaire : « Je ne suis pas ici pour chercher la lumière, mais pour rechercher les résultats, des résultats de l'action publique énergétique dans le cadre du plan de relance vigoureux que nous préparons pour reconstruire notre pays. »

Ainsi, trois ans et demi plus tard, il est temps de faire le bilan de cette « action publique énergétique », autrement dit coûteuse. D'ailleurs, M. le rapporteur spécial a qualifié la mission « Plan de relance » de « budget masqué », qui s'affranchit des contraintes d'annualité ».

En effet, à force de reporter d'année en année les crédits non consommés, ceux qui restent disponibles sont très supérieurs aux crédits de paiement soumis au vote du Parlement.

Si on pouvait considérer, au moment de la création de la mission, qu'il était nécessaire de se doter d'un outil flexible, autorisant les transferts de crédits entre les dispositifs, voire entre les programmes de ministères distincts, afin de faire face à l'urgence, il n'est désormais plus acceptable de continuer à déroger au principe de spécialité budgétaire. L'intitulé même de la mission – il s'agit d'un plan de « relance » – suggère une durée limitée, provisoire et à effet rapide. En fait, cette mission est un véhicule budgétaire commode pour financer des mesures sans lien avec la relance de l'économie, qui, dès l'origine, auraient dû être inscrites dans le budget ordinaire des ministères concernés.

Monsieur le ministre, comment justifiez-vous l'inscription dans cette mission de crédits finançant la rénovation énergétique des bâtiments ? Il ne s'agit pas d'un enjeu temporaire, malheureusement d'ailleurs. Cela entre en totale contradiction avec l'augmentation des crédits de cette politique sur les programmes 135 et 174 du budget général pour l'année 2024.

Sans transition, j'en viens à présent à la mission « Investir pour la France de 2030 ». Annoncé par le Président de la République en octobre 2021, ce plan d'investissement devait traduire une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie, d'une part ; positionner la France non seulement en tant qu'acteur, mais également en leader de l'économie de demain, d'autre part. Beaucoup

d'argent a été mis sur la table, en peu de temps, la promesse ayant été faite d'une forte croissance à moyen terme et d'un fort effet levier sur l'emploi.

Mes chers collègues, cela ne vous étonnera guère, je concentrerai mon propos sur les initiatives visant à construire une France décarbonée et résiliente.

Le plan France 2030 vise notamment à faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et assurant une meilleure gestion des déchets, que l'on appelle communément SMR, pour petits réacteurs modulaires.

Je souscris pleinement à cette orientation. Les SMR sont un outil puissant de décarbonation de la production d'énergie, que l'usage soit industriel ou résidentiel.

Plusieurs porteurs de projets de SMR français, soutenus par l'État dans le cadre de l'appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants », annoncent vouloir exploiter directement cette chaleur pour décarboner l'industrie, les réseaux de chaleur ou encore la production d'électricité.

Monsieur le ministre, j'avoue ne pas avoir bien compris pourquoi votre collègue chargé des comptes publics a estimé, au cours du débat sur la première partie du projet de loi de finances dans notre hémicycle, qu'il était trop tôt pour définir une fiscalité adaptée à ce secteur.

On sait pourtant qu'un investisseur responsable et raisonnable définit son plan d'affaires avant d'investir. Or, aujourd'hui, sans modification de la loi, la fiscalité applicable aux SMR peut représenter jusqu'à l'intégralité du chiffre d'affaires ; le Sénat, dans sa sagesse, a donc modifié la loi, et j'espère que vous persuaderez M. le ministre de l'économie d'aller dans ce sens !

L'enjeu est de taille puisque quelque 3 300 tranches à charbon devront être remplacées d'ici à 2050 par des solutions décarbonées ! Cela représente un marché important dans les pays ouverts au nucléaire civil.

Ainsi, au-delà du soutien à la recherche, garanti par les crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 », il est important de définir dès à présent le cadre fiscal applicable à cette technologie, pour qu'elle puisse être déployée dès lors qu'elle sera considérée comme mature.

Par ailleurs, la décarbonation de l'aviation, soutenue à hauteur de 435 millions d'euros, rend nécessaire la coordination des différents leviers de l'action publique. Les biocarburants de première génération sont produits à partir de la valorisation de cultures végétales spécifiques, mais cette catégorie pose un certain nombre de problèmes, car sa production implique un changement d'utilisation des sols. En outre, la production des biocarburants de première génération entre en concurrence avec les cultures alimentaires.

Aussi, seuls les biocarburants de deuxième et de troisième génération, ainsi que les électrocarburants, peuvent être considérés comme des carburants durables d'aviation. Malgré la volonté du secteur aéronautique d'alimenter les moteurs des avions au moyen de carburants d'aviation durables, il n'existe pas actuellement en France de filière de production structurée, allant de la collecte de la biomasse jusqu'à la production finale de biocarburants.

Or vous souhaitez également, monsieur le ministre, que les crédits du plan France 2030 soutiennent l'agriculture durable.

Ce sont là deux orientations contradictoires ! Il sera donc nécessaire de les coordonner, et c'est d'ailleurs ce qui aurait dû être fait dans la mission « Investir pour la France de 2030 ».

Au-delà de l'intérêt des projets soutenus par les crédits de cette mission, au regard des montants engagés, soit 54 milliards d'euros, il est indispensable que le Parlement puisse effectuer son travail de contrôle et vérifier l'efficacité de la dépense.

À cet égard, je ne puis que souligner la pertinence de la fusion du PIA 4 et du fonds pour l'innovation et l'industrie. Alors rapporteur spécial des crédits de la mission « Investissements d'avenir », je m'étais interrogée sur l'articulation entre ces deux dispositifs, lors de la présentation des crédits pour 2020.

Le plan France 2030 doit poursuivre la simplification et les améliorations déjà engagées dans le PIA 4 quant aux modalités de gouvernance et aux procédures de sélection.

Alors que des budgets considérables ont été mis sur la table, il serait de bonne politique de procéder à un retour d'expérience, de présenter une évaluation cohérente et de s'assurer de l'efficacité de la recherche tout au long du processus. Il est indispensable de savoir arrêter des programmes inopérants et de donner plus de moyens à des projets prometteurs. En une phrase, il s'agit de s'ancrer dans une culture de la performance !

Malheureusement, et c'est là que le bât blesse, monsieur le ministre, le plan France 2030 rencontre au bout de trois ans et demi de grandes difficultés, auxquelles il faut ajouter une absence criante d'évaluation, compte tenu de la multiplicité des programmes, ou tout simplement de l'absence de grilles et de méthodes d'évaluation.

S'il appartient au politique de fixer un cap, de fédérer la créativité, d'encourager à la réalisation des projets et de participer à leur coordination, il lui appartient tout autant de procéder au contrôle du bon usage des fonds publics et d'imposer une évaluation systématique, allant jusqu'à la correction efficace des points considérés comme défectueux.

En l'espèce, la lecture des documents publiés par le comité de surveillance des investissements d'avenir s'est révélée fort instructive, puisqu'ils montrent combien la multiplication des plans rend leur évaluation particulièrement difficile.

Ainsi, le comité dénonce, notamment, un nombre trop important de lauréats. De plus, à cause de la multiplicité de petits projets, il est difficile, pour ne pas dire impossible, pour les administrations publiques et pour leurs partenaires d'apporter un accompagnement sur mesure, qu'il soit financier ou extrafinancier, afin de maximiser les bénéfices attendus des investissements.

On peut s'interroger, monsieur le ministre, sur la capacité des porteurs de projets de petite taille à affronter la compétition internationale. L'appel à projets « La grande fabrique de l'image » a conduit à identifier onze studios de tournage, douze studios d'animation et six studios de jeux vidéo. À force de ne pas sélectionner, on risque de ne voir émerger aucun leader mondial.

Je rejoins aussi les constats du comité de surveillance suggérant un changement de méthode dans l'intervention du plan France 2030. La mobilisation interministérielle doit davantage répondre à une logique de transformation profonde des écosystèmes et conduire à une intervention plus complète sur la chaîne de valeur, de l'aval des filières jusqu'à leur amont.

L'allocation de crédits budgétaires doit aussi s'accompagner de mesures protégeant notre industrie naissante, ou renaissante, pour assurer la viabilité de la filière.

Monsieur le ministre, on ne peut pas soutenir les véhicules du futur *via* le plan France 2030 tout en finançant l'industrie automobile chinoise, à hauteur de 1,9 milliard d'euros, au travers du bonus et de la prime à la conversion ! (*M. le ministre délégué le conteste.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Eh oui, un peu de cohérence !

Mme Christine Lavarde. Je l'ai déjà dit à cette tribune, mais je préfère le répéter...

Enfin, il est véritablement inquiétant de constater que depuis trois ans et demi des milliards d'euros sont déversés sans qu'une doctrine précise détermine les critères à prendre en compte pour opter pour tel ou tel instrument financier.

Malgré toutes ces critiques – et j'aurais pu en faire d'autres, notamment sur l'évaluation de l'efficacité écologique de France 2030 –, le groupe Les Républicains votera les crédits de ces deux missions, notamment les crédits du plan de relance, « sincérisés » par le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Claude Nougein. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de vous parler de France 2030, je vous parlerai de Verneuil 2030. (*Sourires.*)

La Laiterie de Verneuil, située dans le sud de la Touraine, a investi dans un projet ambitieux de plus de 7 millions d'euros en réhabilitant une friche industrielle située au cœur de l'usine. Ce plan d'investissement vise à optimiser les processus, à baisser les coûts et à augmenter les capacités de production, pour proposer un lait de qualité à un prix compétitif, tout en préservant la rémunération des agriculteurs coopérateurs.

Le projet Verneuil 2030 est assez éloigné de la *start-up nation*, mais il nous rappelle que l'innovation n'est pas l'apanage de *geeks* en sweat, massés dans des *open spaces* parisiens, les yeux rivés toute la journée sur les écrans de leurs ordinateurs. (*Sourires.*) Ce projet nous rappelle que l'innovation, c'est bien plus que cela !

Modernisation de notre appareil industriel, investissements dans les territoires, création d'emplois non délocalisables, renforcement de notre agriculture, réhabilitation de friches, sobriété foncière, impact positif sur l'environnement, partage de la valeur : telles sont les innovations dont la France a le plus besoin !

Tel doit être l'objet de la mission « Investir pour la France de 2030 ». Bien sûr, contraindre l'innovation, en cherchant à la faire entrer dans des cases trop précises, serait un contresens, car elle recèle toujours une part de hasard.

Si notre pays veut se doter d'une stratégie ambitieuse en matière d'innovation, il n'est pas inutile d'avoir plusieurs modèles de référence.

Le plan repose essentiellement sur le financement d'entreprises, suivant une stratégie d'intégration verticale. Nous nous réjouissons que le renforcement de notre production agricole et la relance du nucléaire y figurent en bonne position.

La France a trop longtemps eu le nucléaire honteux, les agriculteurs souffrent trop de l'*agribashing*. Il est temps de relever la tête et de savoir raison garder. C'est l'évidence, mais certains ont tendance à l'oublier : faute de souveraineté agricole et énergétique, la souveraineté nationale serait un mirage.

Pour l'examen des crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 », il est moins question de l'architecture globale que de la granularité. Notre rôle est en effet de vérifier que les grandes annonces se concrétisent sur le terrain.

Au reste, avec un budget total de 54 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de plus de 7 milliards d'euros en crédits de paiement pour la seule année 2024, la qualité de l'exécution fait figure d'impératif catégorique.

Notre responsabilité, c'est de légiférer pour que ce plan soit à la fois le plus efficace et le plus efficient possible.

Nous aurons notamment à trancher la délicate question de la conditionnalité des financements. Si le groupe Les Indépendants – République et Territoires partage bien évidemment la nécessité de les mettre au service de la transition écologique, nous croyons toutefois que cet objectif est déjà rempli par la détermination de la stratégie d'intégration verticale, qui compte dix axes.

Alors que dans tous les territoires, les acteurs nous alertent sur la lenteur et la complexité des procédures, la fixation de critères trop stricts pourrait se révéler contre-productive. À vouloir toujours tout faire parfaitement, on risque souvent de ne rien faire du tout.

En revanche, nous ne sommes pas hostiles à l'attribution prioritaire des aides aux start-up, aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il faut être lucide : les financements risquent d'être captés par les grands groupes, qui disposent de l'ingénierie juridique et financière leur permettant de remplir de gros dossiers et de cocher toutes les petites cases.

Comme je l'ai dit en préambule, telle n'est pas ma conception de l'innovation.

En tout cas, notre groupe votera les crédits de cette mission stratégique. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Capo-Canellas.

M. Vincent Capo-Canellas. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le plan France 2030, vise à construire une France plus compétitive à l'échelle internationale, plus décarbonée et plus souveraine d'ici à la fin de la décennie.

Pendant trop longtemps, la France a sans doute négligé l'effort d'investissement à long terme au profit d'une stratégie court-termiste.

Cette absence de vision à long terme a montré ses limites durant la crise sanitaire, ou encore, plus récemment, à la suite de l'invasion de l'Ukraine, lorsqu'il a fallu faire face à des difficultés d'approvisionnement, comme c'est le cas à chaque bouleversement géopolitique.

Les crédits de la mission « Plan de relance » ont certes été utiles au cours de la crise du covid-19, puisqu'ils ont sans doute permis de défendre l'emploi, les entreprises et la consommation, le tout en apportant une aide aux territoires. L'objectif était de permettre à la France de retrouver avant le

second semestre de 2022 le niveau d'activité économique qu'elle avait avant la crise, en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie.

Avec le recul, le constat est certes concluant, mais le rapporteur spécial a expliqué les motifs qui ont décidé la commission des finances à rejeter ces crédits pour 2024 : non-respect du principe d'annualité, report de nombreux crédits d'année en année, contournement du principe de spécialité budgétaire. Trois programmes sont particulièrement concernés : le programme 362 « Écologie », le programme 363 « Compétitivité » et le programme 364 « Cohésion ».

Par ailleurs, les évaluations, notamment du dispositif MaPrimeRénov', sont difficiles. Enfin, des incertitudes pèsent sur la mise en place des financements européens.

Toutefois, ces mesures devaient être prolongées par un plan de relance, avec une vision stratégique, ce que portent les crédits de la mission « Plan de relance », soit 54 milliards d'euros, que nous approuvons.

Compte tenu du contexte budgétaire, on mesure l'enjeu que représentent ces crédits. Il s'agit d'un effort important, mais nécessaire. Ils permettent de donner la priorité à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à la transition écologique, à la préservation de notre souveraineté industrielle, énergétique et sanitaire, ainsi qu'au renforcement de la cohésion des territoires.

Nous approuvons le fait que les crédits pour 2024 soient majoritairement consacrés, à hauteur de 255 millions d'euros de crédits de paiement, aux dispositifs de soutien à l'évolution du système d'enseignement supérieur et de la recherche.

De même, nous accueillons favorablement le montant des crédits consacrés à la transition de l'économie et de la société, soit 5,7 milliards d'euros, ainsi qu'aux actions de développement local.

Ces défis doivent être conjugués à la maîtrise de nos finances publiques, trajectoire que nous avons plus ou moins de mal à respecter ces dernières années.

Mais de tels investissements sont essentiels. Il suffit pour s'en convaincre de considérer l'effort financier réalisé par les États-Unis. Or je constate avec une certaine gravité le décrochage en matière de compétitivité et d'innovation que nous connaissons. C'est un problème à un moment où nos finances publiques sont dans une situation difficile. Cela étant, on voit bien que les États-Unis investissent beaucoup dans l'innovation, ce qui renforce leur compétitivité. Et derrière l'innovation et la compétitivité, c'est la productivité qui est en jeu ; or en France la tendance est, là encore, au décrochage !

Arrêtons-nous sur ce point : avec 7,7 milliards d'euros de crédits de paiement budgétés dans le PLF, nous semblons un petit peu en décalage avec certains de nos partenaires européens ; outre-Atlantique, le constat est similaire, je viens de le rappeler.

Christine Lavarde l'a évoqué : nous devons faire des efforts dans le secteur des biocarburants.

Le groupe Union Centriste votera les crédits de la mission « Plan de relance ».

Mme la présidente. La parole est à M. Grégory Blanc. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. Grégory Blanc. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires s’abstiendra de voter les crédits de cette mission.

Nous soulignons tout d’abord la pertinence des programmes d’investissements d’avenir. Il s’agit d’outils puissants et de véritables leviers pour qui veut replacer l’État stratège au centre des politiques industrielles. Mais le caractère hors norme de ce processus extrabudgétaire pose la question du contrôle démocratique. La complexité des programmes est telle qu’il est impossible d’en rendre compte correctement devant les parlementaires.

C’est d’ailleurs ce qu’a relevé, en avril 2023, la Cour des comptes, qui estime, en substance, qu’aucun des documents proposés sur les PIA ne présente une analyse consolidée et transversale des investissements effectivement réalisés ou en cours, pas plus qu’une évaluation de leurs conséquences pour l’économie nationale. En démocratie, ce n’est pas normal !

C’est pourquoi nous soutenons la proposition faite en commission des finances d’adopter une démarche annuelle de revue de portefeuille afin de décider des réallocations en fonction du résultat des évaluations. Évaluer, ce n’est pas un gros mot ! Au contraire, c’est un impératif au fondement de tout contrôle démocratique.

Je soulèverai également la question de la pertinence de l’orientation des crédits. Les investissements retenus sont-ils susceptibles de permettre à la France de relever les défis auxquels elle est confrontée ? Je pense en particulier aux enjeux de politique industrielle et de transition écologique.

On constate d’abord un phénomène de saupoudrage, plusieurs de mes collègues l’ont dit avant moi.

Ensuite, le plan France 2030 n’apparaît pas comme un réel outil de planification écologique, voire industrielle. Il élude en effet la question de la sobriété énergétique ; il ne questionne pas directement nos modes de consommation ; il n’alimente aucune réflexion stratégique sur les filières industrielles. Autrement dit, le plan France 2030 est un guichet à subventions.

Ce programme soutient l’innovation – le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires est pour l’innovation –, encore faut-il se mettre d’accord sur les innovations dont on parle !

Je dis cela parce que l’histoire démontre qu’une innovation technologique vertueuse peut aussi porter en elle des effets pervers, notamment en matière environnementale. Comment mieux intégrer les enjeux liés à l’eau, à la terre, au vivant dans les programmes ?

Ainsi, les crédits des programmes visent principalement à atteindre la décarbonation. Malheureusement, ce n’est pas si simple. Par exemple, investir dans le nucléaire permet de décarboner la production d’électricité, mais cela pollue également pour plusieurs siècles. Or l’eau, la terre, le vivant doivent également être au cœur de la réflexion sur l’avenir.

En définitive, le Gouvernement prévoit avec ces programmes de continuer à aider massivement des entreprises dont certaines ont largement les moyens de financer leurs projets. Le rôle de l’État est-il de concentrer les crédits sur les grands groupes qui versent parfois des dividendes astronomiques, alors même qu’ils sont déjà les premiers bénéficiaires du crédit d’impôt recherche (CIR) ? Je pense à Engie, à TotalEnergies ou encore à ArcelorMittal, qui

perçoit 850 millions d’euros de subventions ; or ces crédits n’ont fait l’objet d’aucun contrôle ni d’aucune évaluation écologique !

En un mot, ces groupes émergent massivement et en subventions et en crédit d’impôt recherche, alors même qu’ils seront moins taxés en 2024, à l’image de TotalEnergies, à la suite de la suppression de la taxe sur les raffineries.

Selon nous, distribuer des subventions pour préparer l’avenir et diffuser le progrès est utile. Mais pour qu’il y ait progrès, encore faut-il définir un sens ! Nous ne remettons pas en cause la pertinence des outils ni même celle de certains projets soutenus, mais nous soulignons avec force que la seule politique financière de soutien à l’innovation ne fait pas une politique économique.

Nous avons besoin de lignes directrices et d’objectifs discutés et partagés démocratiquement. Dans ce texte, il n’y a pas d’objectifs clairs ; il ne peut donc pas y avoir d’évaluation solide.

Oui, à l’outil que sont les PIA, oui à l’innovation,...

Mme la présidente. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Grégory Blanc. ... mais oui, surtout, à une redéfinition des objectifs de ces programmes, monsieur le ministre ! *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.)*

M. Fabien Gay. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, l’objectif du plan de relance était très bon : construire la France de demain, décarboner notre industrie, réindustrialiser le pays après la crise du covid-19, relancer l’activité économique et même bâtir la France de 2030.

Mais, vous me le concéderez, le réel résiste toujours, monsieur le ministre.

D’abord, ces crédits recyclent beaucoup d’investissements innovants déjà prévus. *(M. le rapporteur spécial le confirme.)* Ensuite, ce sont les grandes entreprises qui en bénéficient. Vous leur offrez un chèque en blanc : vous ne fixez aucune limite, vous ne leur demandez d’atteindre aucun objectif, que ce soit en termes d’emplois, de réindustrialisation ou en matière environnementale.

Enfin, c’est la French Tech qui bénéficie de ces crédits. Je n’ai pas le temps de développer à la tribune ce que cela implique, mais nous aurons le temps d’en débattre lors de la discussion des amendements.

J’en viens à un autre point important, monsieur le ministre : 12 milliards d’euros sur les 41 milliards d’euros sont fléchés, mais non dépensés. Pour quelles raisons ?

Monsieur le ministre, nous connaissons beaucoup d’entreprises qui ont besoin de tels crédits. Nous pouvons vous indiquer leurs noms. Dans les six prochains mois, les 12 milliards d’euros non consommés seraient dépensés, j’en suis sûr.

En réalité, les crédits du plan de relance sont pour le Gouvernement la variable d’ajustement de son budget.

Monsieur le ministre, vous avez surtout oublié de dire aux salariés du pays que la Commission européenne exerce un chantage à l’octroi des crédits, lesquels ne sont accordés qu’en contrepartie de réformes dites structurelles !

Or sur ce point, nous avons deux visions totalement opposées.

Nous, nous faisons de la politique pour répondre non pas aux exigences des agences de notation de la Commission européenne, mais aux besoins de la population, à ceux des travailleurs de ce pays!

M. Mickaël Vallet. Très bien!

M. Fabien Gay. Ainsi, la réforme des retraites est l'une des réformes structurelles imposées par la Commission européenne. Vous avez rehaussé l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans.

Plus récemment encore, votre loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a institué un rétrécissement des dépenses de l'État en points de PIB.

Demain, vous durcirez les droits des personnes de plus de 55 ans privées d'emploi, réforme qu'a annoncée récemment le ministre de l'économie Bruno Le Maire.

Aussi, entre août 2021 et mars 2022, la France a reçu 12,5 milliards d'euros de la Commission européenne. Mais depuis, plus rien!

Vous nous avez même dit qu'il fallait adopter la loi de programmation – je viens de l'évoquer – au risque, sinon, de perdre 18 milliards d'euros d'aides européennes. On sait qu'il n'en est rien aujourd'hui!

Or l'on attend encore 7,5 milliards d'euros de la Commission européenne: quand seront-ils versés? Vous avez pourtant mis en œuvre lesdites réformes structurelles, comme le recul de l'âge de départ à la retraite...

J'aborderai enfin la question de la réindustrialisation. Vous dites que vous créez de l'emploi, et c'est vrai! Après avoir perdu 1 million d'emplois en vingt ans, entre 2017 et 2023, près de 100 000 emplois industriels ont été recréés.

M. Roland Lescure, ministre délégué. 120 000!

M. Fabien Gay. Non, c'est 100 000!

Mais il faut mettre ces chiffres en regard de la baisse de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 10 milliards d'euros, et de celle des impôts de production, de 15 milliards d'euros.

Je rappelle que vous avez également baissé la CVAE, alors que 75 % des entreprises ne sont pas exportatrices! Vous avez prétendu qu'elle se justifiait par la recherche de compétitivité; ce n'est malheureusement pas le cas.

L'État a soutenu 782 projets de relocalisation, moyennant 1,6 milliard d'euros de subventions. À titre d'exemples, le lunetier Morel a bénéficié de 189 000 euros pour cinq emplois créés; le laboratoire Benta de 1,7 million d'euros pour la relocalisation de six médicaments génériques et la création de cinquante emplois. Vous le voyez, nous sommes loin de la grande politique industrielle annoncée!

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Fabien Gay. Tout cela coûte très cher!

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Fouassin.

M. Stéphane Fouassin. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, créée en réponse aux répercussions économiques de la crise sanitaire par la loi de finances initiale pour 2021, la mission « Plan de relance » a été dotée de 36,2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 21,8 milliards d'euros en crédits de paiement.

Elle rassemble les moyens déployés par l'État, qui auront au total atteint les 100 milliards d'euros, répartis dans trois programmes essentiels: « Écologie », « Compétitivité » et « Cohésion ».

Toutes les autorisations d'engagement ont été ouvertes en 2021, et une petite fraction d'entre elles a été étendue à 2022. En conséquence, le projet de loi de finances pour 2024, tout comme celui de 2023, ne contient que des crédits de paiement.

Cette mission est dotée dans ce PLF de 1,4 milliard d'euros, soit une baisse de 67 % en proportion et de 3 milliards d'euros en valeur absolue par rapport à 2023. Son objectif initial étant lié à la relance en 2020, elle est destinée à disparaître.

En somme, cette initiative aura mobilisé 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros provenant de fonds européens, pour soutenir les trois axes d'investissement majeurs repris dans ses programmes. Chacun d'entre eux vise des objectifs distincts: promouvoir une croissance durable, renforcer la compétitivité des entreprises et garantir la cohésion sociale et territoriale.

Le déploiement du plan de relance à La Réunion a été marqué par des avancées significatives: pas moins de 5 800 entreprises ont bénéficié de réductions d'impôts sur la production, tandis que plus de 41 millions d'euros ont été engagés pour soutenir des projets industriels locaux.

À cela s'ajoute le soutien essentiel apporté à quinze communes à travers un programme spécifique visant à améliorer les cantines scolaires.

Par ailleurs, plus de 290 logements sociaux ont reçu des subventions pour des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation, démontrant ainsi l'impact concret et diversifié de ce plan sur le territoire réunionnais.

Depuis plus d'une décennie, quatre programmes d'investissements d'avenir se sont succédé et sont aujourd'hui retracés dans la mission « Investir pour la France de 2030 ».

Ces programmes ont joué un rôle fondamental en permettant de soutenir des initiatives novatrices, contribuant ainsi à la métamorphose du pays, à l'essor d'une croissance économique pérenne et à la création d'emplois axés sur l'avenir. Ils ont également permis à la France de se montrer conquérante dans des secteurs d'avenir.

À travers eux, l'État a déployé un effort d'investissement considérable, appuyé sur des projets à la fois structurants et porteurs d'avenir, dépassant les actions ministérielles habituellement inscrites dans le cadre budgétaire conventionnel.

Annoncé par le Président de la République le 12 octobre 2021, le plan France 2030 a été conçu en étroite collaboration avec les acteurs économiques et académiques, locaux et européens, dans le but d'offrir dès à présent des moyens renforcés pour relever les défis écologiques, démographiques, économiques, industriels et sociaux d'un monde en constante évolution.

Ce projet reflète une ambition double: d'une part, insuffler une transformation durable dans des secteurs clés de l'économie française, tels que l'automobile, l'aéronautique, le numérique ou encore l'espace, par le biais de l'innovation et de l'investissement industriel; d'autre part, positionner la France non seulement comme acteur, mais aussi comme leader de l'économie de demain.

France 2030 accompagne le cycle complet de l'innovation, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la concrétisation et la production de nouveaux biens ou services, des étapes traditionnellement négligées dans le cadre des investissements d'avenir.

La mission « Investir pour la France de 2030 » s'inscrit ainsi dans une dynamique où l'innovation se dresse comme l'une des pierres angulaires des politiques publiques d'investissement.

Cet instrument essentiel continuera d'irriguer les entreprises, les collectivités territoriales, les universités, ainsi que les laboratoires de recherche, afin de permettre à la France d'exploiter pleinement son potentiel en matière d'innovation ambitieuse et durable et de retrouver les premiers rangs des classements internationaux.

Le plan fixe dix objectifs articulés autour de trois axes fondamentaux : une production améliorée, une vie meilleure et une compréhension accrue de notre monde.

Ces objectifs clés se matérialisent par des ambitions audacieuses, telles que l'émergence, d'ici à 2030, de réacteurs nucléaires novateurs de petite taille, accompagnés d'une gestion plus efficiente des déchets ; l'ascension vers le *leadership* mondial dans le domaine de l'hydrogène vert ; ou encore la décarbonation de l'industrie.

Ces axes sont liés à la production envisagée de près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides et du premier avion bas-carbone.

Mme la présidente. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Stéphane Fouassin. Notre groupe votera donc ces crédits.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie. Madame la présidente, messieurs les rapporteurs spéciaux, mesdames, messieurs les sénateurs, deux millions d'emplois créés, dont 120 000 emplois industriels, monsieur le sénateur Gay, tel est le bilan de ce Gouvernement et de sa majorité depuis six ans, après une vingtaine d'années durant lesquelles deux millions d'emplois avaient été détruits dans le seul secteur industriel.

Le nombre d'usines qui ont été ouvertes ces six dernières années est supérieur de trois cents unités au nombre de celles qui ont été fermées. C'est inédit depuis vingt ans.

Des résultats pareils, mesdames, messieurs les sénateurs, ne s'obtiennent pas par hasard. Ils s'expliquent par des réformes structurelles, qui ont été critiquées par certains d'entre vous sur différentes travées : réforme du marché du travail, baisse des impôts de production, baisse de l'impôt sur les sociétés, forte politique d'attractivité. Ainsi, pour la quatrième année consécutive, la France est le pays le plus attractif d'Europe.

Ces résultats ont en outre été obtenus malgré une récession majeure liée à une crise sanitaire historique, grâce au plan de relance et à ses 100 milliards d'euros votés et dépensés avec une efficacité jamais vue en France, selon la Cour des comptes elle-même.

Le choc était inédit, mais la situation des entreprises a été en grande partie préservée, grâce à la mise en place d'aides nombreuses et protectrices, à la différence de ce qui s'était produit durant la crise de 2008.

Ces dispositifs ont donc été efficaces, ils ont permis d'accélérer un certain nombre de mesures de transition écologique, parmi lesquelles, madame la sénatrice Lavarde, la rénovation thermique des bâtiments.

L'engagement de ces crédits a été autorisé à presque 100 % en deux ans, c'est exceptionnel.

Certes, monsieur le rapporteur spécial, il en reste encore un peu à dépenser : 12 milliards d'euros précisément, qui relèvent pour l'essentiel des collectivités locales. On le sait, ces dernières rencontrent plus de difficultés avec ce type de projets pluriannuels. De même, la rénovation des bâtiments de l'État exige plus de temps.

Globalement, l'efficacité de ce plan de relance a été remarquable : il a été livré très rapidement, et l'économie française y a trouvé la capacité de rebondir de manière historique, face à une récession qui ne l'était pas moins.

Je vous le dis comme je le pense : je regrette qu'un certain nombre de sénateurs, voire la majorité de cette auguste assemblée, envisage de voter contre ces crédits.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. C'est une question de sincérité budgétaire.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Je suis toujours convaincu que la majorité et le Gouvernement ont fait le bon choix face à une crise d'une telle ampleur, en étant plus efficaces que jamais. Si c'était à refaire, je le referais !

M. Pascal Savoldelli. C'est de l'autosatisfaction !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Non, monsieur le sénateur, ce n'est pas cela ! (*Murmures.*)

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Un peu, tout de même !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Les organisations internationales, la Cour des comptes, les statistiques indiquent que la France est sortie de l'ornière plus vite que ses principaux partenaires...

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Dans cette ornière, il y a la dette...

M. Roland Lescure, ministre délégué. ... et qu'elle n'avait jamais été aussi efficace pour sortir le pays d'une récession exceptionnelle. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Parlons à présent de la mission « Investir pour la France de 2030 ».

Il s'agit d'un programme exceptionnel, dans la lignée des plans d'investissements d'avenir lancés par le président Sarkozy, sur la base du rapport de deux Premiers ministres, Alain Juppé et Michel Rocard. Ceux-ci avaient proposé que la France prenne la route de l'innovation en adoptant une logique d'investissements à long terme, grâce à des crédits préservés susceptibles de s'inscrire dans la durée.

France 2030 a deux ans, presque jour pour jour. Il me semble que ce plan a été lancé le 11 décembre. Deux ans après, près de la moitié de ses crédits ont été engagés – c'est très bien ! – sur la base d'un processus rigoureux, mais parfois un peu lourd, certes, qui vise à financer non seulement de grands projets, mais aussi des petits. Cette diversité explique certaines des critiques que j'ai entendues ici ou là à propos d'une dispersion de l'effort.

Nous souhaitons – à l'époque, vous partagiez ce souhait, me semble-t-il – qu'au moins la moitié des budgets de France 2030 soit consacrée à de petits programmes, à des

petites et moyennes entreprises, à des entreprises de taille intermédiaire, à des projets d'innovation de rupture, qui financent des laboratoires dans des universités.

Oui, avec quelques dizaines de milliers d'euros, on peut financer des chercheurs qui nous aident à nous projeter vers l'avenir.

Il est vrai que ce plan rassemble beaucoup de projets et qu'il est difficile à suivre. C'est pourquoi nous avons mis en place un comité d'évaluation, dans lequel, je vous le rappelle, siègent huit parlementaires, dont trois sénateurs, un siège restant à pourvoir.

J'imagine que vous échangez régulièrement avec vos collègues concernés : Sonia de La Provôté, Claude Nougein et Alain Chatillon.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Il n'y a pas beaucoup de réunions !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Ce comité a remis un premier rapport – Mme Lavarde l'a mentionné – contenant nombre de préconisations, que nous prenons évidemment en compte.

Pour la première fois cette année, un jaune budgétaire consolidé permet d'avoir une vision claire des crédits de France 2030. Il me semble que cela répond à certaines critiques.

Pourquoi est-ce que je vous raconte tout cela ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Parfois, nous nous le demandons !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Parce que je suis convaincu, monsieur le rapporteur spécial, que la France prend la route de l'innovation, de la transition écologique à long terme, en associant les laboratoires de recherche, les

entreprises, les administrations publiques, les collectivités locales, comme elle ne l'avait jamais fait. Voyez-y de l'auto-satisfaction si vous le souhaitez !

Ce programme est-il perfectible ? Évidemment. Pouvons-nous continuer à l'améliorer ? Bien entendu.

Je forme le vœu que les prochains rapports du comité d'évaluation, dont le nouveau président devrait être connu sous peu, nous permettent de faire encore évoluer le dispositif, mais je préfère retenir, comme souvent d'ailleurs, que le verre est à moitié plein.

Nous disposons aujourd'hui d'un programme exceptionnel, qui permet de mobiliser les troupes et de réindustrialiser le pays. Dans les territoires, je rencontre des chefs d'entreprise heureux d'être accompagnés vers la France de demain.

J'entends évidemment les critiques, nous allons en tenir compte et nous améliorer, mais je reste extrêmement fier que nous ayons mis en place ce nouveau programme. *(MM. Stéphane Fouassin et Vincent Louault applaudissent.)*

Mme la présidente. Je vous rappelle que, pour les missions « Plan de relance » et « Investir pour la France de 2030 », la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à une heure quarante-cinq.

En conséquence, nous devons terminer leur examen à dix-huit heures vingt-cinq au plus tard.

PLAN DE RELANCE

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Plan de relance », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Plan de relance	0	1 413 961 042
Écologie	0	1 169 075 442
Compétitivité	0	65 985 600
Cohésion	0	178 900 000

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits ne sont pas adoptés.)

INVESTIR POUR LA FRANCE DE 2030

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Investir pour la France de 2030	0	7 701 710 000
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	255 000 000
Valorisation de la recherche	0	88 200 000
Accélération de la modernisation des entreprises	0	14 260 000

Financement des investissements stratégiques	0	5 691 750 000
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	1 652 500 000

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-201 rectifié *bis*, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien aux comités stratégiques de filières

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche				
Valorisation de la recherche				
Accélération de la modernisation des entreprises				
Financement des investissements stratégiques				
Financement structurel des écosystèmes d'innovation				100 000 000
Soutien aux comités stratégiques de filières			100 000 000	
TOTAL			100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Grégory Blanc.

M. Grégory Blanc. Cet amendement a été déposé par Guillaume Gontard ; il vise à renforcer les comités stratégiques de filière.

Ces comités, placés sous la tutelle du Conseil national de l'industrie (CNI), permettent aux représentants du patronat, aux salariés de l'État, mais aussi aux usagers d'une filière, de réfléchir ensemble à la façon de perfectionner les processus.

Cet amendement vise à dégager des crédits à hauteur de 100 millions d'euros pour améliorer le fonctionnement de ces comités stratégiques, lesquels sont utiles : ils promeuvent une vision plus collégiale et collaborative et permettent de repérer des dysfonctionnements pour améliorer l'efficacité des filières.

Nous demandons 100 millions d'euros, car les personnes qui interviennent dans ce cadre le font sur leurs ressources propres ; ceux qui en ont le plus représentent le patronat, c'est utile, mais il importe aussi que les autres acteurs puissent se faire entendre.

Il convient donc de financer leurs déplacements ou les études qu'ils sont amenés à lancer afin qu'ils contribuent plus efficacement au comité et que les échanges entre les différents représentants se fassent de manière plus équitable.

Mme la présidente. L'amendement n° II-579 rectifié, présenté par MM. Gay, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche				
Valorisation de la recherche				
Accélération de la modernisation des entreprises				
Financement des investissements stratégiques			100 000 000	
Financement structurel des écosystèmes d'innovation				100 000 000

TOTAL			100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. L'action que nous proposons de renflouer vise à favoriser l'émergence et la structuration du marché des fonds de capital-risque à vocation industrielle, c'est-à-dire des prises de participation en fonds propres et en quasi-fonds propres des entreprises françaises dans leurs projets industriels.

Ces crédits budgétaires baissent de 53 %, passant de 450 millions d'euros à 210 millions d'euros, sans que nous en connaissions les raisons, alors que les lignes dédiées aux prêts et aux subventions gagnent, quant à elles, 37 %.

Nous y voyons un effet ciseau : l'argent facile, la subvention, plutôt que l'investissement pérenne qui infléchit la politique de l'entreprise.

Une étude de mai 2022 commandée par Bpifrance, l'un des opérateurs du programme, fait état des besoins des TPE et des PME pour parvenir à la croissance.

Leur première difficulté est le recrutement. Elle est liée à l'apprentissage, certes, mais aussi aux négociations salariales.

Pour quatre entreprises sur dix, le deuxième problème est le prix trop élevé de l'énergie.

Le troisième concerne les donneurs d'ordres, qui accumulent les profits en début de chaîne, sous-traitent à des entreprises qui compressent leurs marges et précarisent l'ensemble des travailleurs.

À cet égard, un sujet est absent de nos débats : la situation des travailleurs, alors que les salaires ont décroché en réel de 2,8 % en moyenne selon l'Insee entre l'été 2022 et l'été 2023.

Enfin, j'en arrive au problème des fonds propres, qui sont insuffisants pour 14 % des entreprises interrogées. C'était déjà le cas en mai 2022, alors que le principal taux directeur de la Banque centrale européenne n'avait pas atteint 4 %. La hausse est maintenant brutale et bat des records, c'est pourquoi nous vous proposons de voter ces crédits.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-201 rectifié *bis* ?

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Mon cher collègue, vous entendez créer un nouveau programme abondé à hauteur de 100 millions d'euros pour financer des dépenses de fonctionnement.

Je vous rappelle toutefois que les crédits de cette mission ont vocation à être non pas orientés vers des dépenses de fonctionnement, mais intégralement versés par des opérateurs aux bénéficiaires finaux.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-579 rectifié ?

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial. Cet amendement, comme beaucoup d'autres, vise à redéployer des crédits.

Le financement du plan France 2030 correspond à un circuit d'engagement particulier et à une gestion extrabudgétaire qui limite les marges de manœuvre ; les crédits de paiement du projet de loi de finances pour 2024 serviront à financer des décaissements au bénéfice de porteurs de projets identifiés par les opérateurs, parfois depuis plusieurs années.

Les redéploiements proposés par des amendements de crédits ne sont donc pas opérants.

Ensuite, le soutien à l'innovation par la prise de participation est déjà compris dans le plan France 2030, une enveloppe globale de 3,5 milliards d'euros en fonds propres étant déjà prévue pour accélérer la croissance des entreprises innovantes.

Par conséquent, je demande moi aussi le retrait de cet amendement de crédits.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis sur les deux amendements.

Mme la présidente. Monsieur Blanc, l'amendement n° II-201 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Grégory Blanc. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Monsieur Gay, l'amendement n° II-579 rectifié est-il maintenu ?

M. Fabien Gay. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-580 rectifié, présenté par MM. Gay, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche				
Valorisation de la recherche				
Accélération de la modernisation des entreprises				
Financement des investissements stratégiques				100 000 000

Financement structurel des écosystèmes d'innovation			100 000 000	
TOTAL			100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Monsieur le ministre, je vous ai interpellé lors de votre intervention en discussion générale en évoquant votre autosatisfaction. Il me vient à l'esprit cette citation : « Le récit est un chemin qu'il faut suivre pour se perdre ».

J'en viens à l'amendement.

L'État et la Caisse des dépôts et consignations ont conclu le 21 avril dernier une convention sur un fonds d'investissement dédié aux minerais et métaux critiques, avec pour « objectif stratégique le renforcement de la souveraineté et de la résilience des approvisionnements en minerais et métaux stratégiques » sur « l'ensemble de la chaîne de valeur, [...] de l'extraction au recyclage, en vue de sécuriser les approvisionnements ».

Nous saluons cette ambition, mais, monsieur le ministre, cette convention prévoit 505 millions d'euros sur six ans, un montant notoirement insuffisant alors que plus de 70 % des métaux critiques consommés en Europe sont importés.

Selon divers prévisionnistes, la demande de ces métaux pour les batteries est appelée à être multipliée d'ici à 2030 par sept pour le nickel, par six pour le cobalt et le lithium et par trois à dix pour les terres rares.

La transformation européenne et mondiale du parc automobile vers l'électrique nous oblige à investir massivement dès aujourd'hui pour sécuriser des filières d'approvisionnement qui seront à peine prêtes en 2035, année d'interdiction de commercialisation des véhicules thermiques ou hybrides neufs.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) considère qu'il faut dix à quinze ans en moyenne pour récupérer les investissements de mise en service d'une mine.

Or il est étonnant de constater que, sur le site de Bpifrance, un appel à projets a été lancé du 10 janvier 2022 au 30 janvier 2024, dans le même champ des métaux critiques, mais en subventions et en avances remboursables.

Les interventions de l'État au travers de ses opérateurs se superposent-elles ? Avez-vous connaissance de doublons, monsieur le ministre ?

Par ailleurs, en matière de perspective de rentabilité, la convention prévoit que l'on applique au fonds la pratique de « l'investisseur avisé », comme une entreprise privée dans une situation analogue.

En somme, s'il est bien évident qu'il faut se rémunérer, pourquoi laisser les investisseurs privés ramasser la mise grâce aux orientations stratégiques de l'État, alors que le contribuable constate que la Nation n'est pas rémunérée pour ses investissements ?

Mme la présidente. L'amendement n° II-604 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-629 rectifié, présenté par M. Gremillet, Mme Jacques, MM. Milon et Bouchet, Mme Muller-Bronn, MM. Belin et Chaize, Mme Lassarade, MM. Chevrollier et Klinger, Mme Grunty, MM. Panunzi, Cadec, Sautarel et Pointereau, Mme Gosselin, M. Saury, Mme Ventalon, M. Darnaud, Mme Drexler, M. H. Leroy, Mme M. Mercier, M. Chatillon, Mmes Aeschlimann et Bellurot, M. Tabarot, Mme Malet, MM. Rietmann, Meignen et D. Laurent, Mme Dumont et MM. Brisson, Khalifé et Mouiller, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche				
Valorisation de la recherche				
Accélération de la modernisation des entreprises				
Financement des investissements stratégiques				10 000 000
Financement structurel des écosystèmes d'innovation			10 000 000	
TOTAL			10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Micheline Jacques.

Mme Micheline Jacques. Cet amendement vise à introduire un changement de logique dans le déploiement du volet « renouvellement forestier » du plan France 2030, en prévoyant une ligne spécifique à l'entretien des parcelles forestières ayant fait l'objet de travaux sylvicoles.

Il est proposé d'y consacrer 10 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial. Je demande le retrait de ces deux amendements, pour les raisons que j'ai invoquées précédemment : le circuit particulier de France 2030 rend non opérants les redéploiements proposés par amendements de crédits.

Par ailleurs, le soutien à la filière des métaux critiques est assuré dans le cadre du plan France 2030 par le fonds d'investissement dédié aux métaux critiques et aux minerais, déjà doté de 505 millions d'euros.

Le même argumentaire vaut pour l'amendement n° II-629 rectifié : le soutien au renforcement de la résilience des forêts est déjà prévu par la mesure « renouvellement forestier » du plan France 2030, financée à hauteur de 150 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescuré, ministre délégué. Je partage l'avis du rapporteur spécial sur ces deux amendements.

Je voudrais préciser à M. le sénateur Savoldelli la différence entre les subventions et le fonds métaux critiques.

Les subventions accordées dans le cadre de France 2030 visent à financer l'innovation ; le fonds métaux critiques est destiné à mener des investissements en fonds propres dans les mines.

Ces 500 millions d'euros ont vocation à être complétés par 1,5 milliard d'euros de capitaux privés, notamment de la part de grands clients des matériaux critiques : les constructeurs automobiles et de batteries, qui en auront besoin.

Je demande donc le retrait de ces deux amendements.

Mme la présidente. Monsieur Savoldelli, l'amendement n° II-580 rectifié est-il maintenu ?

M. Pascal Savoldelli. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Madame Jacques, l'amendement n° II-629 rectifié est-il maintenu ?

Mme Micheline Jacques. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-629 rectifié est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle en discussion l'article 54 bis, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés, pour leur examen, aux crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 ».

Investir pour la France de 2030

Article 54 bis (nouveau)

① I. – Tout octroi des crédits budgétaires de la mission « Investir pour la France de 2030 » prévus à l'article 35 et à l'état B de la présente loi à une entreprise bénéficiaire finale fiscalement domiciliée en France et soumise à l'obligation de déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L.225-102-1 du code de commerce est subordonné à la publication, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, à partir du 1^{er} juillet 2024, d'un bilan des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de l'entreprise, en amont et en aval de ses activités.

② II. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-582, présenté par MM. Gay, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Rédiger ainsi cet article :

I. – Pour toutes les entreprises, sauf les microentreprises en application de l'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le concours des crédits de la mission : « Investir pour la France de 2030 » est soumis à la souscription et au respect des engagements suivants :

1° Le maintien de leurs activités sur le territoire national pour une période minimale de cinq années à compter de la date de perception dudit financement ;

2° Le maintien de ses effectifs de salariés, au moins à son niveau de l'année de perception des crédits issus de la mission « Investir pour la France de 2030 » ;

3° La définition d'une stratégie industrielle conjointe entre l'opérateur et l'entreprise bénéficiaire de crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 » en prenant en compte le maillage territorial et les compétences existant dans les anciens bassins désindustrialisés pour l'installation de sites de production. La stratégie industrielle conjointe comprend des critères de production au service d'objectifs sociaux et environnementaux.

II. – Le non-respect par les entreprises mentionnées au premier alinéa du I, des obligations mentionnées aux 1° à 3° du même I est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'au remboursement intégral des montants initialement perçus.

III. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Monsieur le ministre, il existe actuellement environ 2 000 dispositifs d'aide publique aux entreprises : subventions, avances remboursables, prêts bonifiés, crédits d'impôt, exonérations, abattements fiscaux... Même nous, nous avons du mal à nous y retrouver !

Une question se pose : beaucoup d'argent public est donné aux entreprises – 160 milliards d'euros chaque année –, mais sans contrepartie réelle. Je me souviens que lors de la présentation du plan France Relance, il nous avait été annoncé un suivi rigoureux de l'utilisation de l'argent public.

Je vous interroge donc aujourd'hui : quels outils ont été mis en place pour assurer un tel suivi ? Dans le même temps, vous vous félicitez de la création de 100 000 emplois industriels, certes, mais on constate aussi beaucoup de pertes : des entreprises ferment dans des secteurs stratégiques, comme la métallurgie, la papeterie et bien d'autres.

Vous vous félicitez également des investissements en recherche et développement ; or un grand groupe pharmaceutique français, qui a été l'un des leaders mondiaux, Sanofi, continue de licencier, notamment dans la recherche.

Quand des aides sont accordées aux travailleurs, vous ne manquez pas d'imagination pour créer les conditions d'un suivi rigoureux – je pense par exemple à l'allocation chômage. Dans ce domaine, il n'y a pas de problème pour vérifier ! En revanche, quand il s'agit d'instaurer un suivi des aides octroyées aux entreprises, vous nous rétorquez que c'est impossible.

Nous vous proposons donc un amendement visant à conditionner l'aide publique à deux engagements, qui nous semblent relever du bon sens : le maintien de l'activité de l'entreprise aidée sur le territoire national pendant au minimum cinq ans et le maintien des effectifs salariés au niveau atteint lors de l'octroi des aides au titre du plan France Relance.

Enfin, il nous paraît essentiel d'instituer un dialogue régulier entre l'État et les entreprises aidées sur la définition d'une stratégie industrielle. Cela nous semble être le minimum requis.

L'amendement suivant est un amendement de repli.

Mme la présidente. L'amendement n° II-578, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo et Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Rédiger ainsi cet article

I. – Pour les grandes entreprises, telles que définies en application de l'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le concours des crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 » est soumis à la souscription et au respect des engagements suivants :

1° Le maintien de leurs activités sur le territoire national pour une période minimale de cinq années à compter de la date de perception dudit financement ;

2° Le maintien de ses effectifs de salariés, au moins à son niveau de l'année de perception des crédits issus de la mission « Investir pour la France de 2030 » ;

3° La définition d'une stratégie industrielle conjointe entre l'opérateur et l'entreprise bénéficiaire de crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 » en prenant en compte le maillage territorial et les compétences existant dans les anciens bassins désindustrialisés pour l'installation de sites de production. La stratégie industrielle conjointe comprend des critères de production au service d'objectifs sociaux et environnementaux.

II. – Le non-respect par les entreprises mentionnées au premier alinéa du I des obligations mentionnées aux 1° à 3° du même I est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'au remboursement intégral des montants initialement perçus.

III. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.

Cet amendement a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Nous pouvons partager les objectifs de cet amendement : conserver les entreprises en France, développer et maintenir l'emploi, mais les critères proposés dépassent largement le cadre du plan France 2030.

En particulier, ils paraissent extrêmement restrictifs et risquent de paralyser les entreprises bénéficiaires des crédits, en leur interdisant toute évolution. Or les entreprises sont des organismes vivants, qui connaissent des évolutions, et elles peuvent être amenées à délocaliser ou à déplacer certaines activités. Ce premier point ne nous permet donc pas d'être pleinement en accord avec vous.

Deuxièmement, vous appelez de vos vœux une conduite stratégique des entreprises par l'État ; nous ne sommes pas favorables à cette suradministration et cela constitue un élément de divergence fondamentale entre nous.

L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Monsieur le ministre, le fait que vous ne répondiez pas sur le sujet de la conditionnalité des aides publiques me conduit à m'interroger.

Nous décidons ici d'octroyer de l'argent public à des entreprises que, si j'ai bien écouté le rapporteur spécial, l'on considère comme des organismes vivants pouvant délocaliser l'emploi à tout moment. Et nous partagerions des objectifs sociaux et environnementaux ?

On accorde donc des crédits à des entreprises sans se soucier de la destination réelle de ces fonds, qui équivalent à la moitié des crédits du CICE, le fameux crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Nous l'avons supprimé !

M. Fabien Gay. Le suivi de ce dispositif a mis en évidence que ces milliards d'euros avaient non pas servi l'investissement industriel et productif, mais alimenté les dividendes des actionnaires. C'est inadmissible !

Ici, nous attribuons des crédits importants sans nous soucier de l'usage qui en sera fait et sans imposer de critères visant à maintenir l'emploi industriel et les savoir-faire en France. Cela nous semble véritablement insupportable !

J'aurais aimé obtenir au moins une réponse du ministre sur ce point. On nous avait promis un suivi rigoureux, je vous pose donc la question de nouveau, monsieur le ministre : quels outils ont été mis en place à cette fin ?

Mes chers collègues de la droite sénatoriale, vous réclamez un tel suivi à l'euro près quand on accorde des droits aux travailleurs ; mais quand on verse chaque année 162 milliards d'euros d'argent public aux entreprises, vous vous en lavez les mains.

C'est inadmissible !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Nous avons déjà débattu un certain nombre de fois de la conditionnalité des aides publiques, monsieur le sénateur Gay. Nous pouvons tout à fait continuer à en débattre, mais je crois aussi qu'il faut nous accorder sur un certain nombre de désaccords.

J'estime, par exemple, que les allègements de charges qui ont remplacé le CICE sont une mesure générale de compétitivité qui doit concerner toutes les entreprises, car il faut reconnaître – les chiffres le montrent – qu'elle favorise l'emploi en France, objectif auquel vous souscrivez comme moi, monsieur Gay.

M. Fabien Gay. Ça ne marche pas !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Certaines aides, notamment celles que nous consentons dans le cadre de France 2030, sont effectivement soumises à conditions. Vous m'interpellez sur le suivi de ces aides. Comme je l'ai indiqué précédemment, un comité d'évaluation est chargé d'effectuer ce suivi en prenant en compte différents critères d'évaluation, tels que l'innovation, la transition écologique ou l'emploi. Ce comité se réunit et il a produit un rapport.

En tout état de cause, je ne peux pas vous laisser dire que le Gouvernement se moque complètement de l'avenir des travailleurs.

Vous avez évoqué les entreprises en difficulté, monsieur le sénateur. Je passe une bonne partie de mes semaines à essayer de trouver des solutions de reprise pour des entreprises telles que Valdunes ou Carlyle, que vous connaissez bien, monsieur Gay, et dont les difficultés sont du reste souvent de nature sociale.

M. Mickaël Vallet. C'est votre boulot !

M. Roland Lescure, ministre délégué. La politique macro-économique du Gouvernement, qui ne vous agréée certes pas, monsieur Gay, vise à favoriser l'entreprise et l'innovation en intervenant le moins possible au capital des entreprises.

M. Fabien Gay. Je demande un contrôle de l'argent public !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Si je peux comprendre que vous ne souscriviez pas à cette politique, je ne peux pas vous laisser dire que le Gouvernement n'est pas sensible à la situation sociale des entreprises. Au contraire, nous les aidons régulièrement. (*M. Fabien Gay s'exclame.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-582.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-578.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-22, présenté par MM. Dossus et Somon, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 1

Rédiger ainsi le début du paragraphe :

L'attribution d'un financement par les fonds mentionnés au A du I de l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 d'un projet d'une entreprise bénéficiaire finale soumise à l'obligation de publication d'un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre prévue à l'article L. 229-25 du code de l'environnement est subordonnée à la publication (le reste sans changement)

II. - Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

– Le I entre en vigueur le 1^{er} avril 2024.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial. Madame la présidente, je souhaite modifier l'amendement n° II-22, afin de fusionner son dispositif avec celui de l'amendement n° II-23, amendement que je retire.

Mme la présidente. Je suis donc saisie d'un amendement n° II-22 rectifié, présenté par MM. Dossus et Somon, au nom de la commission des finances, et ainsi libellé :

I. – Alinéa 1

Rédiger ainsi cet alinéa :

L'attribution d'un financement par les fonds mentionnés au A du I de l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 d'un projet d'une entreprise bénéficiaire finale soumise à l'obligation de publication d'un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre prévue à l'article L. 229-25 du code de l'environnement est subordonnée au respect de cette obligation.

II. - Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

– Le I entre en vigueur le 1^{er} avril 2024.

L'amendement n° II-23 est retiré.

Veillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial. L'article rattaché 54 *bis* conditionne les aides allouées dans le cadre du plan France 2030 au respect, par les entreprises bénéficiaires, de l'obligation de publication d'un bilan carbone, les opérateurs étant chargés de s'assurer du respect de cette obligation.

L'Ademe estime que, à l'heure actuelle, moins de 50 % des entreprises concernées respectent cette obligation.

Le dispositif prévu par cet article me paraît pertinent, car il vise à améliorer l'application des règles existantes sans créer aucune règle nouvelle pour les entreprises concernées.

Le présent amendement tend à faire coïncider le périmètre et les obligations des entreprises bénéficiaires avec celui des entreprises déjà soumises, par la législation actuelle, à l'obligation de publication d'un bilan carbone. Il tend également à rendre le dispositif applicable à compter du 1^{er} avril 2024.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1092, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 1

1° Après les mots :

présente loi

insérer les mots :

, qui soutiennent la transition écologique,

2° Remplacer les mots :

et soumise à l'obligation de déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L. 225-102-1 du code de commerce est subordonné à la publication, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, à partir du 1^{er} juillet 2024, d'un bilan des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de l'entreprise, en amont et en aval de ses activités

par les mots :

est subordonné à la satisfaction de l'obligation d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, prévue par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, lorsque l'entreprise est soumise à cette obligation

II. – Alinéa 2

1° Après le mot :

précise

insérer les mots :

les crédits budgétaires mentionnés au I ainsi que

III. – Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

III. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} juin 2024.

La parole est à M. le ministre délégué, pour présenter cet amendement et donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-22 rectifié.

M. Roland Lescure, ministre délégué. Cet amendement vise également à conditionner les aides consenties dans le cadre de France 2030 à la publication du bilan d'émissions de gaz à effet de serre, le fameux Beges, pour les entreprises d'une certaine taille.

La différence entre nos deux amendements, monsieur le rapporteur spécial, tient à la date d'entrée en vigueur – nous proposons le 1^{er} juin, vous le 1^{er} avril – et au périmètre des aides concernées, puisque nous ciblons uniquement les aides à la transition écologique quand vous visez l'ensemble des aides France 2030.

Au fond, je propose d'appliquer à l'ensemble des aides de France 2030 en faveur de la transition écologique les dispositions adoptées dans le cadre de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

Nous partageons toutefois la même philosophie et le même objectif, à savoir la publication du Beges par les entreprises concernées tous les quatre ans, comme le prévoit l'article L. 229-25 du code de l'environnement.

Vous comprendrez toutefois que j'aie une préférence pour mon amendement, monsieur le rapporteur spécial. Je demande donc le retrait de votre amendement n° II-22 rectifié sur lequel, à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1092 ?

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Cet amendement vise à réécrire le dispositif de conditionnalité dans le but de substituer la référence à l'article L. 229-25 du code de l'environnement à la référence à l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Avant de rendre un avis sur cet amendement, je souhaite soulever une difficulté de méthode, monsieur le ministre.

La commission s'est étonnée que cet article additionnel, adopté par l'Assemblée nationale en dépit de l'avis défavorable du Gouvernement, figure parmi les articles retenus par celui-ci après le recours à l'article 49, alinéa 3.

Le Gouvernement souhaite de plus amender son propre texte, mais il a attendu hier soir, vingt-deux heures, pour déposer le présent amendement, ne laissant à la commission qu'un délai particulièrement bref pour l'examiner.

M. Bruno Belin. Ce n'est pas la première fois !

M. Roland Lescure, ministre délégué. Je le regrette.

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Un tel dépôt tardif contribue à dégrader les conditions d'examen de la loi au Parlement, puisque l'avis que j'émettrai sera, en conséquence, non pas celui de la commission des finances, qui n'a pas pu se réunir après le dépôt de cet amendement, mais mon avis personnel.

Sur le fond, j'estime que l'amendement n° II-1092 est satisfait par l'amendement n° II-22 rectifié de la commission.

Alors que vous proposez de fixer à juin 2024 la date d'entrée en vigueur, monsieur le ministre, nous estimons que la date retenue par la commission, le 1^{er} avril 2024, laisse aux opérateurs suffisamment de temps – trois mois – pour préparer la mise en œuvre du dispositif de conditionnalité.

Dès lors que les entreprises se sont enregistrées sur le site de l'Ademe, elles peuvent en effet publier leur bilan depuis la plateforme Bilan GES, en se conformant à la méthode réglementaire V4. Les opérateurs peuvent ainsi vérifier, en consultant cette plateforme, que les entreprises bénéficiant de fonds dans le cadre de France 2030 ont bien publié leur Beges.

Cet amendement tend par ailleurs à restreindre le périmètre de la conditionnalité aux crédits budgétaires qui soutiennent la transition écologique. La rédaction que vous proposez échoue toutefois à définir précisément les crédits visés, ce qui risque de compliquer l'application du dispositif par les opérateurs.

Enfin – et c'est le plus surprenant –, en ne supprimant pas la référence à la loi de finances pour 2024 par le renvoi à l'état B, vous limitez la conditionnalité à 2024, monsieur le ministre, quand il serait logique que celle-ci s'applique pour l'ensemble des lois de finances.

La rédaction de votre amendement étant moins précise que celle de l'amendement n° II-22 rectifié, je vous demande de bien vouloir le retirer, monsieur le ministre. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-22 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, l'amendement n° II-1092 n'a plus d'objet.

L'amendement n° II-581, présenté par MM. Gay, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Le bilan des émissions mentionné au I fait l'objet d'un contrôle préalable et périodique de l'administration sur la trajectoire qui doit être de nature à réduire les émissions directes et indirectes et opposable à l'entreprise bénéficiaire.

La parole est à Marianne Margaté.

Mme Marianne Margaté. Les entreprises de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer auront l'obligation de publier un bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Rien de moins qu'un bilan, mais surtout, rien de plus.

Nous proposons, dans une logique minimaliste, que cette obligation de publication soit subordonnée à une trajectoire de réduction d'émissions par unité de production et qu'elle soit opposable à l'entreprise.

On ne peut pas se contenter de moins, mes chers collègues, car s'il faut que les entreprises définissent et prennent des engagements, il faut surtout qu'elles soient tenues de les respecter, au moins quand elles perçoivent de l'argent public.

En l'absence de sanctions significatives, nous estimons que ce bilan est en fait facultatif.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet de prévoir un contrôle administratif périodique du bilan des émissions de gaz à effet de serre des entreprises soumises à une obligation de publication, c'est-à-dire les entreprises de plus de 500 salariés.

Ce faisant, il tend à alourdir la charge administrative qui pèse sur les entreprises et à détourner le plan France 2030 de son objet initial.

L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-581.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-488 rectifié, présenté par M. G. Blanc, Mme Senée, MM. Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1

Insérer un paragraphe ainsi rédigé :

– Tout octroi des crédits budgétaires prévus à l'article 35 et état B de la présente loi pour la mission : « Investir pour la France de 2030 » à une entreprise bénéficiaire finale, fiscalement domiciliée en France et soumise à l'obligation de déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L. 225-102-1 du code de commerce est subordonné à l'obligation, pour ladite entreprise, de ne pas délocaliser et de ne pas transférer volontairement à l'étranger une partie ou la totalité des activités de l'entreprise s'accompagnant d'une diminution du nombre d'emplois en France, que ce soit au travers de filiales appartenant à la même entreprise ou par l'intermédiaire de sous-traitants auprès d'entreprises non affiliées.

La parole est à M. Grégory Blanc.

M. Grégory Blanc. Il nous paraît important que l'attribution de subventions publiques aux entreprises dans le cadre de la présente mission soit conditionnée à l'obligation, pour ces entreprises, de ne pas délocaliser et de ne pas transférer à l'étranger, volontairement ou involontairement, une partie ou la totalité de leurs activités.

Il s'agit d'une mesure de bon sens, mes chers collègues. Je rappelle du reste que la moitié des délocalisations ont lieu au sein de l'Union européenne.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Les arguments seront sensiblement les mêmes que ceux que j'ai opposés à plusieurs amendements de M. Gay précédemment, mon cher collègue.

Tout en souscrivant à l'objectif de maintenir les entreprises sur le sol national, voire d'en attirer de nouvelles afin de réindustrialiser notre pays, j'estime que le critère que vous reprenez est par trop restrictif, mon cher collègue, au risque de paralyser les entreprises bénéficiaires du plan France 2030 en leur interdisant toute restructuration et toute modification de l'organisation de l'entreprise.

Or comme je l'indiquais précédemment, les entreprises sont des organismes vivants dont il peut se révéler nécessaire de modifier l'organisation.

L'avis est défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-488 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 54 bis, modifié.

(L'article 54 bis est adopté.)

Après l'article 54 bis

Mme la présidente. L'amendement n° II-487 rectifié, présenté par M. G. Blanc, Mme Senée, MM. Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 54 bis

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Sont exclus des crédits de la mission : « Investir pour la France de 2030 » les sociétés et groupes de sociétés redevables de l'impôt sur les sociétés prévu à l'article 205 du code général des impôts qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 000 euros dont le résultat imposable pour l'exercice 2023 considéré au titre de l'impôt sur les sociétés précité est supérieur ou égal à 1,20 fois la moyenne de son résultat imposable des exercices 2018, 2019 et 2022.

II. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.

La parole est à M. Grégory Blanc.

M. Grégory Blanc. Nous vous avons précédemment interrogé, monsieur le ministre, sur les grands groupes qui émergent et au crédit d'impôt recherche et aux crédits des présentes missions, dont elles sont massivement bénéficiaires.

Il nous paraît évident que l'objectif de France 2030 est de consolider, non pas les entreprises qui réalisent de superprofits, mais le tissu de nos PME.

Dans le domaine pharmaceutique, par exemple, les Big Pharma contractualisent avec de petites entreprises qui continuent de porter le risque. Mais lorsque, au sein d'une de ces petites entreprises, un chercheur fait une découverte, la Big Pharma qui a contractualisé avec cette entreprise réalise une offre publique d'achat (OPA). J'estime à ce titre que les Big Pharma, qui se comportent en quelque sorte comme des financières tout en émergeant aux crédits des présentes missions et au crédit d'impôts recherche, doivent être exclues du dispositif.

Le présent amendement vise plus largement à exclure du bénéfice des aides publiques issues de la mission « Investir pour la France de 2030 » les entreprises qui réalisent de superprofits.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet de créer un dispositif de conditionnalité subordonnant l'octroi des aides au titre du plan France 2030 à l'absence de résultats exceptionnels.

Une jeune entreprise prometteuse peut connaître une croissance très rapide de ses bénéficiaires. Comment ne pas pénaliser une telle entreprise avec cette nouvelle conditionnalité, mon cher collègue ?

Par cet amendement, vous détournez de plus le plan France 2030 de ses objectifs initiaux, à savoir la décarbonation de notre appareil productif et l'augmentation de notre croissance potentielle.

Pour toutes ces raisons, l'avis est défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-487 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-99 rectifié *ter*, présenté par Mme Paoli-Gagin, MM. Capus et V. Louault, Mmes Bourcier et Lermytte, M. Chasseing, Mme L. Darcos et MM. Brault et Chevalier, est ainsi libellé :

Après l'article 54 *bis*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le A du I de l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 est ainsi modifié :

1° Après les mots : « établissements publics de l'État », sont insérés les mots : « , à des groupements d'intérêt public » ;

2° Après les mots : « ces autres établissements », sont insérés les mots : « , de ces groupements » ;

3° Après les mots : « ou des établissements », sont insérés les mots : « , groupements ».

La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin.

Mme Vanina Paoli-Gagin. Cet amendement vise à tirer les conséquences du travail législatif que nous avons mené sur l'innovation et la recherche, mes chers collègues.

Créés par la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, les groupements d'intérêt public (GIP) ne peuvent, à ce jour, gérer des fonds versés à partir des programmes qui sont créés par la loi de finances tels que ceux dont nous discutons présentement.

Le présent amendement vise à permettre aux GIP de conventionner avec l'État dans le cadre du présent article, en vue de mettre en place des programmes de diffusion d'offres innovantes, par exemple de *Deep Tech*, auprès notamment des établissements de santé.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thomas Dossus, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet d'inclure les GIP dans la liste des catégories de personnes susceptibles de gérer les fonds du plan 2030. Or France 2030 est déjà à un stade avancé de sa phase de déploiement.

De plus, l'accroissement du nombre d'opérateurs risquerait de nuire à la lisibilité du plan pour les bénéficiaires finaux et pour les citoyens. Le resserrement du plan autour de quatre opérateurs est à ce titre un choix délibéré du secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Le SGPI, que nous avons interrogé, nous a par ailleurs confirmé que, à ce stade, aucune action en particulier ne nécessite de désigner un groupement d'intérêt public comme opérateur du plan.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre délégué. J'entends votre souci d'accroître l'efficacité du plan, madame la sénatrice, mais les bénéficiaires actuels paraissent satisfaits qu'il y ait peu de portes auxquelles frapper. Celles-ci sont au nombre de quatre, Bpifrance étant l'opérateur principal.

Plusieurs orateurs ont déploré la complexité du dispositif, pointant que celui-ci serait difficile à suivre.

M. Laurent Somon, rapporteur spécial. C'est du saupoudrage !

M. Roland Lescure, ministre délégué. C'est une raison supplémentaire de limiter le nombre d'opérateurs à quatre.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Madame Paoli-Gagin, l'amendement n° II-99 rectifié *ter* est-il maintenu ?

Mme Vanina Paoli-Gagin. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-99 rectifié *ter* est retiré.

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits des missions « Plan de relance » et « Investir pour la France de 2030 ».

Pouvoirs publics

Conseil et contrôle de l'État

Direction de l'action du Gouvernement

Budget annexe : Publications officielles et information administrative

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits des missions « Pouvoirs publics », « Conseil et contrôle de l'État » (et article 50 F), « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Grégory Blanc, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, en vertu du principe d'autonomie financière, la mission « Pouvoirs publics » regroupe les crédits dédiés aux différents pouvoirs publics constitutionnels que sont la présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat, les chaînes parlementaires, le Conseil constitutionnel et la Cour de justice de la République.

Cela a souvent été rappelé, mais mérite d'être de nouveau souligné, la dotation a progressé ces dernières années d'un montant bien inférieur à celui de l'inflation constatée.

La démocratie a un coût qu'il est essentiel d'afficher en toute transparence. Le coût de ces différentes institutions, confondues, s'élève à 16,50 euros par Français, à raison de 9 euros pour l'Assemblée nationale, de 5 euros pour le Sénat et d'un peu moins de 2 euros pour la présidence de la République.

Pour l'année 2024, les dotations s'établissent à 1,14 milliard d'euros, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2023.

Pour la présidence de la République, la dotation augmente de près de 11 %, soit 12 millions d'euros de plus que l'année précédente, afin de faire face à des dépenses légèrement supérieures à 125 millions d'euros.

Cette hausse s'explique par le coût des déplacements internationaux – 21 millions d'euros sont inscrits au budget 2024 à ce titre –, par l'inflation internationale, par la hausse du coût des assurances, ainsi que par le montant élevé des dépenses d'investissement – plus de 9 millions d'euros – à la fois pour sécuriser la présidence face aux drones et face aux risques de cybersécurité et pour engager des travaux d'isolation thermique.

Ces dépenses sont désormais presque exclusivement financées par la dotation.

Je souhaite attirer l'attention du Sénat sur le fait que lors des précédents exercices, la présidence de la République a puisé dans sa trésorerie disponible. J'estime pour ma part qu'il est indispensable de mener une politique d'investissement de manière continue et d'ajuster les dotations à la réalité des dépenses afin d'éviter des effets de rattrapage, une telle démarche ayant aussi pour avantage de préserver les réserves de l'institution élyséenne, qui, une fois la comptabilité retraitée, s'élèvent à environ 2 millions d'euros.

Concernant les dotations des assemblées parlementaires, rappelons qu'elles étaient gelées entre 2012 et 2021, ce qui a représenté un effort significatif d'économie et de rationalisation des moyens.

La hausse est cette année de 6,42 % pour l'Assemblée nationale et de 2,07 % pour le Sénat, portant les dotations respectives de ces institutions à 607,45 millions d'euros et à 353,47 millions d'euros.

Le budget du Sénat est en hausse de seulement 1,7 % grâce à une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement. D'un montant de 356,33 millions d'euros, celles-ci n'augmentent en effet que de 2,51 % en 2024, soit moins que le taux d'inflation retenu dans ce projet de loi de finances initiale.

Le budget du Conseil constitutionnel, enfin, s'établit à 17,93 millions d'euros. La hausse de sa dotation, relativement importante puisqu'elle s'établit à 34,86 %, s'explique notamment par les travaux de rénovation des locaux de la rue Montpensier, mais également par l'organisation de rencontres des chambres constitutionnelles francophones.

Je terminerai mon intervention par trois remarques, mes chers collègues.

Il est tout d'abord primordial d'avoir une vision transparente et responsable de la gestion des pouvoirs publics, tout en respectant l'autonomie de gestion de chaque institution, les contraintes de chacune d'entre elles n'étant pas comparables.

S'ils interviennent dans des moments certes très différents, les phénomènes de rattrapage par à-coups ne permettent pas la tenue d'un débat démocratique de qualité.

Nous devons ensuite absolument disposer d'une connaissance globale des budgets et être en mesure d'engager une comparaison avec les institutions équivalentes à l'échelon européen afin de fournir au Parlement, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens, une meilleure information sur la qualité de nos institutions.

Un grand nombre d'actions écoresponsables sont enfin engagées par chacune des institutions. C'est tout particulièrement le cas du Sénat, qui développe de nombreuses actions et mène par exemple un travail de consolidation de la méthodologie de son bilan carbone afin de s'orienter vers un budget vert.

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Grégory Blanc. Si le Sénat s'est engagé dans une telle démarche, les actions des autres institutions en la matière sont à parfaire. De fait, comment pourrait-on encourager les collectivités territoriales à s'engager dans cette voie si les plus hautes institutions de la République ne le font pas ou tardent à le faire ?

En tout état de cause, la commission des finances vous propose d'adopter les crédits de la mission « Pouvoirs publics », mes chers collègues.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Conseil et contrôle de l'État » est une petite mission en termes de masse budgétaire.

Les crédits demandés pour 2024 s'élèvent en effet à 883,5 millions d'euros, en progression de 8 % par rapport à l'an passé, soit une hausse moindre. Ils n'en demeurent pas moins intrinsèquement liés à la vivacité de notre État de droit, dès lors qu'ils sont composés essentiellement des crédits des juridictions administratives et financières.

Le rattachement de la commission du contentieux du stationnement payant au programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » explique tout d'abord presque 20 % de la progression des crédits de la mission.

À partir du 1^{er} janvier 2024, les agents de greffe et les dépenses de fonctionnement de la commission du contentieux du stationnement payant, qui relevaient du budget de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », seront désormais rattachés à ce programme, au même titre que les magistrats administratifs.

J'estime que ce rattachement, effectué par souci de simplification, est bienvenu. Ce transfert à effectifs et moyens constants achoppera toutefois à la réalité de cette juridiction, assaillie sous le poids des entrées contentieuses et des stocks déjà existants.

Des postes supplémentaires de magistrats et des agents de greffe devront inévitablement être ouverts lors des prochains exercices afin de maintenir des délais de jugement raisonnables.

La hausse des crédits s'explique par ailleurs par le choix qui a été fait de rémunérer correctement nos magistrats, qu'il s'agisse des magistrats administratifs ou des magistrats financiers, afin de leur assurer un traitement qui tend vers celui des administrateurs de l'État.

Un alignement indiciaire a été effectué pour les magistrats administratifs et financiers, en complément des revalorisations indemnitaires instaurées en 2022, pour un coût global de 4 millions d'euros en année pleine.

Les crédits alloués au Conseil économique, social et environnemental (Cese) me préoccupent enfin particulièrement.

La documentation budgétaire ne mentionne en effet aucune enveloppe consacrée à la participation citoyenne, la justification au premier euro étant muette sur ce sujet. Selon les informations transmises par le Cese, l'enveloppe dédiée sera *a priori* maintenue à 4,2 millions d'euros, en dépit de la demande du Conseil de porter celle-ci à 6 millions d'euros.

Le coût des États généraux de l'information, organisés à la demande de l'État, n'est estimé pourtant par la direction du budget qu'à 0,35 million d'euros, montant que le Cese conteste. Vous conviendrez, mes chers collègues, qu'entre 0,35 million d'euros et 4,2 millions d'euros, il y a tout de même un petit écart !

Le Président de la République n'ayant pas, pour l'heure, annoncé l'organisation d'une convention citoyenne en 2024 – peut-être disposez-vous d'informations à ce sujet, monsieur le ministre ? –, le Cese ne justifie pas de besoins à la hauteur de l'enveloppe qui lui est allouée. Pour ma part, je n'en sais pas davantage.

Je tiens toutefois à souligner les efforts engagés par le Conseil économique, social et environnemental en matière d'internalisation des compétences de participation citoyenne depuis mon rapport de contrôle sur le sujet en juin dernier.

Pour conclure, vous l'aurez compris, mes chers collègues, derrière la hausse des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État » se cachent essentiellement des magistrats qui pourront exercer au mieux leur mission de service public.

Comme le grand professeur Jean Rivero l'appelait de ses vœux, ils pourront ainsi rendre la justice « faite pour le justiciable », dont « [la] valeur se mesure en termes de vie quotidienne », dans le souci d'assurer « la protection efficace qu'en tire le particulier ».

Au bénéfice de ces observations, la commission des finances vous proposera d'adopter les crédits pour 2024 de la mission « Conseil et contrôle de l'État », mes chers collègues.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Direction de l'action du Gouvernement » connaît une augmentation de ses moyens de 8,1 % en autorisations d'engagement et de 12,9 % en crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 2023, portant le budget de la mission à 17 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 1,49 milliard d'euros en crédits de paiement.

Une partie importante de cette progression s'explique par les transferts de base, principalement le rattachement au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut national du service public (INSP).

Corrigés de ces mesures de périmètre, les crédits de la mission connaissent une hausse notable, de 3,7 % en autorisations d'engagement et de 8,5 % en crédits de paiement.

La majeure partie de ces hausses concernent les dépenses du programme 129, correspondant aux administrations placées auprès de la Première ministre, dont le schéma d'emploi progresse également fortement, avec 127 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires.

À cet égard, il convient de noter qu'une part significative et croissante des effectifs de la mission est constituée d'agents contractuels. Représentant aujourd'hui 60 % de la masse salariale globale de la mission, ces agents ont notamment bénéficié de la priorité donnée aux services informatiques, dont les recrutements s'effectuent essentiellement par la voie contractuelle.

Si la progression des crédits reflète les priorités établies par les services de la Première ministre pour 2024, qu'il s'agisse de la défense et de la sécurité nationale ou de la planification écologique, l'analyse de cette évolution appelle deux observations principales.

Premièrement, le numérique et sa régulation gagnent en importance, notamment dans ses usages en matière de cybersécurité. Un nombre croissant de cyberattaques touche directement non seulement les intérêts de l'État, mais également ceux des collectivités territoriales – nous avons tous en mémoire la cyberattaque de la mairie de Lille en début d'année –, des entreprises, des établissements publics ou de certains opérateurs d'intérêt vital.

Dans ce contexte, le présent projet de loi prévoit un nouveau renforcement des moyens alloués à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et à l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (Osiic), qui bénéficieront respectivement de 40 ETP et de 10 ETP supplémentaires.

Deuxièmement, il ressort de l'analyse des crédits de la mission qu'il est nécessaire de rationaliser les organes de planification et de réflexion prospective. Le présent projet de loi prévoit en effet un renforcement des moyens alloués à la planification, en particulier le quasi-doublement des effectifs du secrétariat général à la planification écologique (SGPE) pour former une équipe de 25 ETP.

Certes, l'existence de tels services peut favoriser l'impulsion, la coordination et les arbitrages sur ces sujets, mais il importe de ne pas créer de doublons avec les ministères

concernés. De la même manière, l'exécution de la dotation du Haut-Commissariat au plan, dont la mission a été étendue depuis septembre 2022 au secrétariat général du Conseil national de la refondation (CNR), devra être suivie avec vigilance.

Je conclurai mon propos par quelques mots sur le budget annexe « Publications officielles et information administrative », dont 98 % des ressources proviennent des recettes d'annonces légales, dépendant fortement de l'activité économique.

En 2024, le présent projet de loi prévoit une hypothèse de recettes prudente de 167 millions d'euros, globalement stable par rapport à 2023. Dans ce contexte, le budget annexe devrait dégager un nouvel excédent de près de 16 millions d'euros, qui traduit la continuation des efforts consentis en matière de maîtrise des dépenses de personnel et de fonctionnement.

À la lumière de ces différentes observations, la commission vous propose donc d'adopter les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », ainsi que les crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Mickaël Vallet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du programme 129, que mon collègue Olivier Cadic et moi vous présentons chaque année, portent sur un champ bien délimité : l'action relative à la coordination de la sécurité et de la défense, plus précisément à la cybersécurité et à la lutte contre les manipulations de l'information.

S'il n'est nul besoin de rappeler que la cybermenace est devenue un enjeu qui n'a rien de virtuel et qui concerne tous les secteurs de la société, il n'est pas inutile de rappeler quelques chiffres.

Selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, le nombre d'incidents qui ont nécessité son appui auprès des administrations et des opérateurs d'importance vitale était en hausse de 23 % au premier semestre 2023 par rapport à 2022 et la part des extorsions de fonds sous forme de rançongiciel a augmenté de 50 %.

En ce qui concerne les particuliers, entreprises et collectivités territoriales, la plateforme cybermalveillance.gouv.fr a vu sa fréquentation augmenter de plus de 50 % en 2022. Elle totalise ainsi 3,8 millions de visiteurs et, surtout, 280 000 demandes d'assistance, contre 170 000 en 2021. Cela tient sans doute aussi à la notoriété croissante de la plateforme.

Ces chiffres sont considérables. La cybercriminalité est devenue une industrie lucrative et vous avez certainement tous observé ou subi, dans vos circonscriptions, des attaques sur les collectivités territoriales, les hôpitaux et le tissu des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises. C'est tout un écosystème de cybersécurité public et privé qui est menacé et qu'il faut protéger.

L'année 2024 constituera donc le rendez-vous de tous les dangers, car l'action de l'État devra s'adapter à ce qu'il faut nommer un changement d'échelle : il s'agira de passer d'une politique autocentrée sur les services publics et les opérateurs d'importance vitale – il fallait bien commencer par ceux-là – à une cybersécurité de masse.

Les personnalités de la sphère publique comme du secteur privé nous ont alertés sur trois principaux défis.

Le premier concerne le niveau inédit du risque d'attaques cyber de tous ordres à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Pour y répondre, l'Anssi a été chargée de piloter la cybersécurité de 350 entités – entreprises de transport, stades ou prestataires –, auxquelles s'ajoute toute la chaîne des sous-traitants, soit plus de 200 établissements de santé, ainsi que les services d'incendie et de secours.

Le deuxième défi porte sur l'obligation pour l'Anssi de transposer avant octobre 2024 la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, dite NIS 2 pour *Network and Information Security 2*. Celle-ci prévoit un accroissement du périmètre de compétence de l'agence de quelque 500 opérateurs d'importance vitale à environ 15 000 entreprises. C'est un changement d'échelle et même un changement de métier pour l'Agence. Elle doit se rapprocher d'acteurs qu'elle connaît peu ou mal, les collectivités territoriales et les PME, et leur proposer une offre de services adaptée et surtout compréhensible.

Le troisième défi est celui de la coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'écosystème cyber. Il faut actualiser la stratégie nationale de cybersécurité qui date de 2018. Nous insistons pour que l'Anssi associe étroitement les élus locaux et le Parlement à un travail qui ne peut se limiter au cercle des services régaliens – il me semble que tout le monde comprend cela. Si la cybersécurité est l'affaire de tous, elle ne peut être décidée que par quelques-uns.

Je vais à présent lire l'intervention de mon collègue Olivier Cadic.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis, en remplacement de M. Olivier Cadic, rapporteur pour avis.

M. Mickaël Vallet, en remplacement de M. Olivier Cadic, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Mon collègue Olivier Cadic n'ayant pas pu être présent aujourd'hui – chacun sait que sa circonscription s'étend à l'échelle du monde –, il m'a demandé de vous faire la communication suivante.

Aux trois défis que je viens d'évoquer, M. Cadic souhaite en ajouter un quatrième, que nous avons abordé dans notre rapport préparatoire à la loi de programmation militaire (LPM) et qui concerne l'organisation, ou plutôt la réorganisation, du dispositif de coordination pour répondre au changement d'échelle en matière de cybersécurité.

Cette nécessité de refondre notre stratégie est apparue à la suite des nombreux points d'attention que les services et les entreprises que nous avons auditionnés pour préparer notre rapport ont soulevés.

Ceux-ci ont notamment dénoncé une sorte de brouillard autour de l'organisation de la réponse aux incidents cyber, répartie entre l'Anssi, qui est responsable des systèmes de l'État et des opérateurs d'importance vitale, la plateforme cybermalveillance.gouv.fr, qui se charge du reste, mais sans bénéficier des moyens nécessaires, et les centres régionaux de réponse aux incidents cyber, les fameux CSIRT (*Computer Security Incident Response Team*), que l'Anssi a commencé à développer, sans que l'efficacité de leurs services et la pérennité de leur financement soient à ce jour garanties. Ils dépendent, en effet, pour beaucoup des conseils régionaux.

En réalité, chaque ministère et chaque entité se sont dotés d'un coordinateur. C'est le cas de l'Anssi, qui est à la fois un régulateur et un acteur de la cybersécurité. Le secrétariat

général pour l'investissement, qui dépend de Bercy, a également son coordinateur. Quant à la plateforme cybermalveillance.gouv.fr, elle est à la croisée de tous les chemins.

Dernièrement, le ministère de l'intérieur a pris la charge financière de la création de la future plateforme de signalement, dite 17 cyber. Il s'agit du fameux numéro unique que nous appelions de nos vœux depuis cinq ans déjà. Le Président de la République en avait annoncé la réalisation en janvier 2022 dans son discours de Nice sur la sécurité. Aussi M. Cadic se réjouit-il de cette perspective.

Le fait que la menace cyber soit largement prise en compte va en soi dans le bon sens. Mais, comme nous l'avons vu, quand tout le monde coordonne, qui pilote ? Pour citer Napoléon : « Un mauvais général vaut mieux que deux bons. » Il est indispensable qu'une chaîne claire de traitement et d'escalade des incidents soit définie pour le lancement du 17 cyber, prévu en mars 2024.

Mais, à quelques mois de ce rendez-vous important, il reste encore à définir les services que cette plateforme numérique apportera à la population. Il reste surtout à déterminer la manière dont on informera la population de la mise en service de la plateforme : selon quelle communication et avec quels crédits ? Là encore, l'enjeu est de toucher le grand public.

Pour reprendre la métaphore du jardin à la française, il nous semble urgent de définir une organisation et un suivi de qualité, bref, de dessiner les allées du jardin au risque de voir se développer une jungle.

Pour conclure et compléter les recommandations formulées précédemment, M. Cadic propose que nous nous inspirions de la grande cause nationale de la sécurité routière, qui a permis de réduire drastiquement le nombre de morts sur les routes en confiant à un coordinateur unique la responsabilité de piloter tous les moyens disponibles. Est-ce là le rôle de l'Anssi ou bien celui d'un délégué interministériel clairement identifié ? C'est à l'exécutif d'en décider, mais il nous revient de lui signaler que l'année 2024 est le bon moment pour le faire.

Au bénéfice de ces observations, nous vous proposons conjointement l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Éric Kerrouche, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Pouvoirs publics » comporte les crédits de la présidence de la République, des deux chambres du Parlement, du Conseil constitutionnel et de la Cour de justice de la République (CJR).

Le budget total de la mission s'élève à 1 137,8 millions d'euros pour 2024, en hausse de près de 6 % par rapport à l'année dernière. L'augmentation concerne l'ensemble des institutions de la mission, dans des proportions variables, à l'exception de la CJR dont la dotation reste stable.

Je souhaite revenir sur la proposition formulée par notre collègue Grégory Blanc visant à comparer le coût de nos institutions avec celui d'autres organismes équivalents en Europe. Cette idée me paraît intéressante, dans la mesure où une telle comparaison, rapportée au nombre d'habitants, permettrait d'établir des indicateurs plus objectifs sur le sujet.

J'émetts cependant deux réserves.

D'une part, le périmètre de l'étude comparative devrait être élargi aux institutions de l'ensemble des démocraties occidentales, et non pas être limité à celles des démocraties européennes, notamment en raison de la meilleure accessibilité des données dans les systèmes anglo-saxons.

D'autre part, les spécificités de chaque système institutionnel peuvent engendrer des biais, qui limitent parfois l'intérêt de la comparaison. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le coût du Conseil constitutionnel et celui de la Cour de Karlsruhe sont difficilement comparables, tant leurs missions et leur poids dans le système institutionnel diffèrent.

J'en viens maintenant à la présentation des crédits de la mission. L'analyse de l'évolution des dotations octroyées aux différentes institutions permet de dégager deux tendances communes.

Tout d'abord, les institutions tardent à demander une revalorisation de leurs crédits à un niveau adéquat, ce qui conduit, *in fine*, à une hausse plus substantielle des dotations demandées, par un effet de rattrapage, qui se manifeste en particulier cette année. Par exemple, la présidence de la République, qui a fait le choix de maintenir sa dotation constante entre 2020 et 2022, sollicite cette année une hausse de ses crédits de 10,96 %, soit 12,10 millions d'euros de plus que l'année dernière.

Ensuite, les institutions de la mission « Pouvoirs publics » compensent leurs déficits budgétaires – pour partie liés à de lourds investissements immobiliers destinés à la rénovation et à l'entretien du patrimoine historique – en ayant recours à des prélèvements récurrents sur leurs réserves, ce qui n'est pas soutenable à moyen terme. Ainsi, les dépenses d'investissement du Sénat seront, cette année encore, financées en grande partie par un prélèvement sur les disponibilités.

Si les efforts budgétaires consentis jusqu'à présent par les différents pouvoirs publics et la dynamique inflationniste actuelle justifient une revalorisation des crédits octroyés, j'invite toutefois les institutions de la mission à privilégier, pour l'avenir, une progression plus linéaire de leur dotation.

Au vu de ces éléments, la commission des lois vous propose d'adopter les crédits de la mission « Pouvoirs publics ». (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis, en remplacement de M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis.

Mme Nathalie Delattre, en remplacement de M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter l'avis de la commission des lois sur les programmes 165 et 164 de la mission « Conseil et contrôle de l'État », en lieu et place de notre collègue Guy Benarroche, qui a malheureusement été retenu dans son département.

Ces deux programmes présentent des crédits en augmentation de 8,6 % et un schéma d'emploi également en hausse, en particulier pour le programme 165, avec un renforcement des équipes de magistrats et d'agents de greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Cet accroissement des effectifs est conforme à la programmation pluriannuelle pour les années 2023 à 2027. Il est également nécessaire, car les juridictions administratives demeurent soumises à une forte progression des entrées contentieuses.

Dans ce contexte, qui nécessite une mobilisation soutenue, l'alignement de la grille indiciaire des magistrats sur celle des administrateurs de l'État constitue une première avancée importante, de même que le rapport sur la charge de travail des magistrats, qui confirme par ses constats le ressenti des équipes juridictionnelles – notamment sur les effets indésirables de la dématérialisation – et qui ouvre d'intéressantes pistes d'amélioration.

Deux juridictions administratives spécialisées mériteront une attention particulière en 2024.

La Cour nationale du droit d'asile, tout d'abord, est susceptible d'être profondément transformée par le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, qui est en discussion à l'Assemblée nationale après avoir été adopté par le Sénat.

En effet, la création de chambres territoriales ne manquerait pas d'avoir un impact sur son organisation et sur le projet immobilier de relogement en cours. Seul un quart des dossiers serait concerné par la territorialisation, ce qui représenterait tout de même cinq chambres sur les vingt-trois que compte la cour.

Si la réforme était votée, il conviendrait de réfléchir très rapidement à un autre usage pour une partie de ces nouveaux locaux, qui représentent un coût réactualisé de l'ordre de 130 millions d'euros.

La commission du contentieux du stationnement payant basculera, quant à elle, entièrement sous la responsabilité du Conseil d'État. Elle est confrontée depuis le début de l'année 2021 à une augmentation considérable du nombre de recours et son stock d'affaires restant à juger a augmenté de 40 % en 2022.

La commission est cependant transférée sur le programme 165 à effectifs constants. Pour faire face à l'afflux de dossiers et aux retards accumulés, l'ouverture de 20 à 30 postes d'agents de greffe paraît nécessaire. Préalablement, il semble indispensable de pourvoir l'ensemble des 15 postes de magistrats ouverts depuis 2022 pour assurer une supervision satisfaisante de ces personnels, qui ont essentiellement un rôle d'aide à la décision.

Enfin, nous espérons que l'année prochaine, une action spécifique sera consacrée à cette commission dans la maquette du programme pour mieux suivre ses crédits et sa performance, comme cela est le cas pour la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

En ce qui concerne le programme 164 et les juridictions financières, le plan « Juridictions financières 2025 » est à mi-parcours et il est trop tôt pour en faire le bilan. On peut cependant noter que les nouvelles orientations sont mises en œuvre à moyens humains constants. Dans ces conditions, une inquiétude demeure quant à la manière dont les chambres régionales et territoriales des comptes pourront continuer à assumer leur rôle en matière de contrôle de régularité et de lutte contre les atteintes à la probité à l'échelon local.

En conclusion, la commission des lois est favorable à l'adoption des crédits des programmes 165 et 164, sous réserve de l'adoption de son amendement sur les indicateurs de performance du programme 164.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Madame

la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de m'étonner tout d'abord de l'absence de réelles mesures de programmation des dépenses au sein de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », alors que le budget annexe de la direction de l'information légale et administrative (Dila) fait preuve de rigueur.

Je souhaite, ici, ouvrir une parenthèse en rappelant que, après la mise en garde de la Commission européenne sur les dépenses publiques de la France, le 21 novembre dernier, le ministre chargé des comptes publics a fait part de son intention de rationaliser le parc immobilier de l'État et d'évaluer le coût de sa complexe organisation administrative.

À son échelle, la présente mission budgétaire constitue précisément un cas d'école en matière d'émiettement immobilier et d'organisation fragmentée.

En premier lieu, en ce qui concerne l'immobilier, toute ambition de mutualisation semble s'être émoussée avec l'achèvement du site Ségur-Fontenoy. Ce qui subsiste, en dehors de ce site, est une agrégation d'opérations immobilières sans ligne directrice claire.

La situation du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) est particulièrement préoccupante. Avec la croissance importante des effectifs, l'hôtel national des Invalides est aujourd'hui saturé et d'importants baux locatifs ont été conclus dans l'urgence.

Il est crucial de repenser la stratégie immobilière de la mission, en remettant en question l'opportunité de recourir à des locations pour héberger des autorités dont les missions sont appelées à perdurer. S'ajoute à ce constat la concentration, souvent injustifiée, des autorités dans la région parisienne.

En second lieu, en ce qui concerne l'organisation de la mission elle-même, je m'interroge sur la dispersion des services de la Première ministre, au gré des priorités politiques, et sur les risques de doublons que cela peut susciter. Je pense notamment à l'articulation entre la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese) et la direction générale de la fonction publique.

Cette dispersion entrave également l'efficacité d'un contrôle interne budgétaire. Nous ne pouvons qu'être perplexes, en constatant que les différents services du programme « Coordination du travail gouvernemental » souffrent, paradoxalement, d'un déficit de coordination.

Cela étant dit, je relève la pertinence des principaux axes retenus par la mission budgétaire pour l'exercice 2024, concernant la cybersécurité et la régulation du numérique. Ces lignes directrices bénéficient d'un budget en hausse constante depuis plusieurs exercices, ce qui renforce sans nul doute leur cohérence.

Sans que l'on puisse y distinguer une véritable ligne directrice, je note, enfin, un effort en faveur des autorités de protection des droits et libertés, qui voient leurs dépenses de personnel alignées à la hauteur de la hausse de leurs saisines, 10 ETP supplémentaires étant par exemple attribués au Défenseur des droits.

En dépit des faiblesses que nous avons évoquées, nous estimons donc que les priorités de la mission pour l'exercice 2024 sont fondées. En conséquence, la commission des lois émet un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les trois missions que nous examinons voient leurs crédits augmenter. Pourtant, certaines des dépenses prévues peuvent susciter un certain nombre de réserves.

J'aborderai en premier lieu la mission « Pouvoirs publics », qui regroupe les crédits de la présidence de la République, des deux assemblées, des chaînes parlementaires, du Conseil constitutionnel et de la Cour de justice de la République, dont Emmanuel Macron avait d'ailleurs demandé la suppression en 2017.

À l'exception de la Cour de justice de la République, dont les moyens sont constants par rapport au PLF 2023, toutes les dotations de cette mission sont en augmentation.

Certaines hausses sont marginales, dont celle pour le Sénat à 2,1 %, celle pour les chaînes parlementaires à 2,2 % ou encore celle pour l'Assemblée nationale à 4,2 % – nous n'y verrons aucun favoritisme. (*Sourires.*) Elles correspondent peu ou prou au niveau de l'inflation. En revanche, d'autres dépenses sont de nature à soulever quelques interrogations de notre part.

C'est notamment le cas du budget de la présidence de la République, qui voit sa dotation augmenter de 11 %, soit 12,1 millions d'euros supplémentaires.

Si une part de cette hausse peut être imputée à l'inflation et aux dépenses de personnels, positivement impactées par la hausse du point d'indice dans la fonction publique, il n'en va pas de même pour les augmentations des dépenses de fonctionnement ayant trait à l'action présidentielle et aux déplacements du chef de l'État, respectivement en hausse de 5,9 % et de 31,9 %.

L'Élysée justifie la croissance de ces projections de dépenses par le contexte diplomatique et géopolitique, argument qui aurait pu être légitime s'il n'était pas utilisé chaque année.

Le budget du Conseil constitutionnel est pour sa part en hausse de 34,6 %. Cette augmentation est notamment justifiée par le financement d'importants travaux de rénovation et de sécurisation. Nous regrettons cependant, comme chaque année, le caractère succinct et parcellaire des documents budgétaires en fonctionnement transmis par l'institution.

Ces réserves énoncées, le groupe socialiste votera en faveur des crédits de la mission « Pouvoirs publics », tout en restant attentif à leur exécution.

La mission « Conseil et contrôle de l'État » rassemble les crédits des juridictions administratives et financières, ainsi que ceux du Conseil économique, social et environnemental. Dans le cadre de ce projet de loi de finances pour 2024, elle voit ses moyens augmenter de 8,07 %.

Cette progression des crédits est notamment due à la revalorisation indiciaire des magistrats administratifs et financiers – décision que nous saluons –, ainsi qu'au renforcement des effectifs des juridictions administratives, bienvenu dans un contexte d'engorgement des tribunaux.

Si nous jugeons ces évolutions positives, il semble toutefois que ces moyens supplémentaires ne soient, pour l'heure, pas suffisants pour endiguer un stock toujours plus important d'affaires à juger au sein des juridictions administratives.

Cette croissance du nombre de contentieux va, hélas ! de pair avec des délais de traitement des dossiers bien trop longs : en 2022, le stock des affaires datant d'il y a plus de vingt-quatre mois représentait 4,7 % des cas traités dans les cours administratives et 10,3 % des contentieux des tribunaux administratifs.

De même, la situation de la Cour nationale du droit d'asile nous semble préoccupante. Alors que l'institution se donne pour objectif de rendre une décision en l'espace de quelques semaines, le stock d'affaires à traiter est tel que les délais moyens des procédures sont de cinq mois environ.

Ces délais sont difficilement acceptables et nuisent grandement à la qualité du recours administratif offert aux justiciables.

Ces éléments constituent, vous l'avez compris, des points de vigilance pour les membres de notre groupe. Nous voterons cependant en faveur des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », en raison de l'augmentation des crédits et des effectifs, qui, même si elle est encore insuffisante, est bienvenue.

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » bénéficie d'un effort budgétaire incontestable. Cette augmentation des crédits permet une hausse du nombre d'emplois, notamment dans les domaines de la sécurité et du numérique, qui concentrent des enjeux importants. C'est donc une bonne nouvelle.

Nous nous interrogeons néanmoins sur la signification politique de l'écart entre l'augmentation de 14,1 % des crédits alloués au travail gouvernemental et celle de 5,6 % de ceux qui sont dédiés à la protection des droits et libertés.

Si nous accueillons favorablement l'augmentation de 40 équivalents temps plein pour l'Anssi, nous la relativisons cependant en la comparant à la création de 80 équivalents temps plein dans les cabinets ministériels.

Par ailleurs se pose la question de notre capacité à pourvoir ces postes. Parviendrons-nous à former les futures recrues dans le numérique, en particulier dans la cybersécurité ?

Au regard des enjeux de cette année, notamment les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi qu'une situation internationale conflictuelle, nous devons nous assurer de recruter au bon niveau.

Nous nous réjouissons également de l'internalisation de certaines fonctions, notamment celles qui sont liées à l'évaluation, avec la création de 8 équivalents temps plein pour la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État. Faut-il y voir la fin, bienvenue, du recours aux cabinets de conseil ?

De même, nous nous félicitons que la grande majorité des dix autorités administratives indépendantes concernées par le programme « Protection des droits et libertés » bénéficient de moyens supplémentaires, particulièrement le Défenseur des droits, qui se voit accorder 10 équivalents temps plein supplémentaires.

Toutefois, la réduction des crédits alloués à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est difficile à comprendre puisqu'il s'agit d'une baisse des dépenses de personnel alors que, dans le même temps, un

recrutement supplémentaire est prévu. Compte tenu de la situation des droits humains dans le monde, le symbole est malvenu.

Nous proposerons donc un amendement visant à abonder la CNCDH, à hauteur de 500 000 euros, pour rétablir son budget au niveau de celui de la loi de finances initiale de 2023, rehaussé du niveau de l'inflation, et pour ainsi lui permettre d'assurer son développement.

En espérant que cet amendement visant à renforcer une autorité au rôle essentiel reconnu de tous sera adopté, le groupe socialiste votera en faveur des crédits alloués à la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Lavarde. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Christine Lavarde. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 27 septembre dernier, lors de la présentation du projet de loi de finances, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué chargé des comptes publics ont souligné le « contexte inflationniste qui brouille tous les repères et impose de faire preuve de clarté ».

Selon eux, trois défis doivent être relevés : il convient de dégager des marges de manœuvre pour investir dans le régalien, dans l'éducation et dans la transition écologique.

Les trois missions dont nous débattons, ce soir, devraient avoir valeur d'exemples, puisqu'elles portent les crédits des plus hautes institutions de notre démocratie.

Les pouvoirs publics sont soumis à un traitement budgétaire particulier, justifié par l'exigence d'autonomie financière liée à ces institutions : ils déterminent eux-mêmes le montant des crédits dont ils ont besoin, selon une procédure encadrée. La transparence, la baisse des dépenses publiques et l'exemplarité n'en sont pas moins indispensables dans une période où les efforts imposés à nos concitoyens sont considérables.

C'est ce qu'ont compris et appliqué l'Assemblée nationale et le Sénat, leurs dotations étant reconduites à l'identique de 2012 à 2020, puis en légère hausse, celle-ci restant néanmoins inférieure à l'inflation, de 6,4 % pour l'Assemblée nationale et de 2,07 % pour le Sénat. Le Parlement témoigne ainsi de sa volonté forte de participer pleinement à l'effort de redressement des comptes publics.

Si l'on retire le coût de la rénovation du rez-de-chaussée du 2 rue de Montpensier, la croissance de la dotation du Conseil constitutionnel est du même ordre.

Eu égard à leur composition, l'évolution des budgets des pouvoirs publics est, par ailleurs, particulièrement sensible à la hausse des charges de personnel.

On aurait pu espérer que l'Élysée adopte la même rigueur et la même sagesse. En effet, monsieur le ministre, comme l'écrit François de La Rochefoucauld dans ses célèbres *Maximes* : « Rien n'est si contagieux que l'exemple. »

Or, comme vient de le souligner Marie-Pierre de La Gontrie, le budget de la présidence de la République a augmenté de plus de 20 % entre 2017 et 2024 et de 11 % entre 2023 et 2024. J'ai bien noté que des engagements avaient été pris pour faire preuve de plus de responsabilité à l'avenir.

La présidence justifie notamment cette hausse par l'augmentation du volume et du coût des déplacements.

Nous pourrions collectivement nous interroger sur la pertinence de l'ensemble des déplacements et sur la taille des délégations. J'ai bien conscience que certains sujets ne peuvent être abordés que de vive voix et que les échanges en face-à-face sont plus empreints de vérité.

Cependant, les déplacements réalisés par les équipes de la présidence, par les ministres ou bien par les parlementaires sont-ils tous bien utiles ? C'est une réflexion que j'ouvre à l'aune de la recommandation de Jean-Marc Jancovici, qui invite chacun à se limiter à quatre trajets en avion durant sa vie pour lutter contre le réchauffement climatique et pour anticiper l'épuisement des ressources.

Monsieur le ministre, à titre personnel, j'ai déjà refusé de participer à des déplacements dont j'estimais le coût carbone déraisonnable au regard de la durée des travaux. (*M. le ministre fait mine d'applaudir.*)

Monsieur le ministre, la mission « Conseil et contrôle de l'État » n'appelle pas de commentaires particuliers. Hors effet de périmètre, ses crédits sont en très légère hausse. Les dépenses de personnel, dont nous connaissons tous le caractère très dynamique du fait de la revalorisation du point d'indice, constituent près de 80 % des crédits de cette mission.

Nous regrettons cependant que le montant des crédits consacrés à la participation citoyenne par le Conseil économique, social et environnemental ne figure pas dans les documents budgétaires.

En ce qui concerne la Cour des comptes, il est encore trop tôt pour dresser un bilan de la centralisation des missions juridictionnelles.

Au sein de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », 90 % de la hausse des crédits concerne les dépenses du programme 129, qui porte les dépenses des administrations placées auprès de la Première ministre. Ce programme voit ses autorisations d'engagement croître de 5,6 % et ses crédits de paiement de 10,6 %.

Nous ne contestons pas les priorités financées par ces moyens supplémentaires – la cybersécurité et la protection des données personnelles – et ne remettons pas en cause le renforcement des moyens de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et de la direction interministérielle du numérique (Dinum). Nous regrettons simplement que vous ne soyez pas parvenu à compenser ces dépenses supplémentaires par des économies ailleurs : quand tous les budgets augmentent, il n'y a plus de priorité !

Je ne peux manquer d'évoquer plus en détail le SGPE, dont les effectifs vont fortement augmenter, passant de sept à vingt-six. Certes, en 2024, le SGPE devra veiller au déploiement des mesures annoncées par le Président de la République le 25 septembre 2023 à l'issue du Conseil de planification écologique. Parmi ces mesures figurent la sortie du charbon d'ici au 1^{er} janvier 2027, un engagement réitéré hier par le Président de la République dans son intervention à la COP28, mais aussi le déploiement des énergies renouvelables, la relance du nucléaire, la décarbonation des sites industriels, l'inventaire des ressources minières...

Sur tous ces sujets se pose avant tout la question de l'acceptabilité locale. Le SGPE semble donc avoir retenu le principe de la décentralisation. De fait, les COP territoriales doivent rompre avec la froideur technocratique de décisions prises en

haut sans entendre la base. La Première ministre a déclaré le 28 septembre dernier : « Les actions venues d'en haut, imposées depuis Paris, nous savons que cela ne marche pas. »

Bien que les régions se soient déjà dotées de plans climat, le SGPE a jugé utile de compléter ces plans par un outil de planification en ligne qui permet à chaque collectivité de visualiser les actions à réaliser pour atteindre les objectifs assignés par le haut. Les résultats de cette simulation sont traduits dans des tableaux d'une trentaine de cases bariolées, surnommés les Mondrian – c'est la parenthèse culturelle de cette soirée ! Si j'en crois les dernières réactions des présidents de région, le SGPE ne va pas naviguer en eaux tranquilles au cours des prochains mois...

Puisque nous parlons du contrôle de l'action du Gouvernement, je tiens à vous rappeler, monsieur le ministre, comme le fait régulièrement le président Larcher, que moins de 20 % des questions écrites posées par les sénateurs reçoivent une réponse dans le délai imparti de deux mois. Je sais que vous faites partie des bons élèves, monsieur le ministre, aussi je vous charge d'être notre porte-parole auprès de vos collègues. Nous ne posons pas ces questions pour le plaisir, les réponses sont utiles pour l'application de la loi et pour le contrôle de l'action du Gouvernement.

Et comme nous parlons depuis plusieurs jours du projet de loi de finances pour 2024, j'évoquerai aussi les questionnaires budgétaires. La qualité des réponses est très inégale selon les ministères. Comment un rapporteur spécial peut-il accomplir correctement sa mission quand il ne reçoit de réponse qu'à 30 % de ses questions dans les délais ?

Malgré toutes ces réserves, le groupe Les Républicains votera l'ensemble des crédits des trois missions, en appelant les uns et les autres à poursuivre les efforts pour devenir des exemples.

Mme la présidente. La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Vanina Paoli-Gagin. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette discussion budgétaire porte sur trois missions, qui revêtent chacune une importance particulière : « Pouvoirs publics », « Conseil et contrôle de l'État », « Direction de l'action du Gouvernement ».

L'ensemble de ces crédits visent à garantir aux pouvoirs publics, aux organes chargés de leur contrôle, ainsi qu'aux autorités administratives indépendantes (AAI) qui s'assurent du respect d'un certain nombre de nos libertés individuelles, les moyens nécessaires à leur action. Je n'aurai pas la possibilité de m'exprimer dans le détail sur chacune de ces missions. Aussi, je m'en tiendrai à quelques remarques.

Je me félicite que la mission « Conseil et contrôle de l'État » bénéficie d'une hausse de 8,1 % des crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 2023. Cette augmentation va profiter principalement au programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives ».

Ces moyens visent à répondre à la pression contentieuse et à raccourcir les délais de jugement. En effet, le nombre de recours contentieux portés devant les juridictions administratives connaît une évolution très dynamique en 2023, après une baisse conjoncturelle liée à la crise sanitaire. Ils vont également financer le rattachement au programme de l'ensemble des effectifs de la commission du contentieux du stationnement payant.

Je me réjouis que les juridictions administratives restent une priorité dans le projet de loi de finances pour 2024.

En ce qui concerne la mission « Direction de l'action du Gouvernement », je salue le renforcement important des moyens destinés à la cybersécurité, qui traduit la priorité donnée par le Gouvernement à la protection des données et à la lutte contre la cybercriminalité, face à une menace qui ne cesse de croître. Cela permettra à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et à la Commission nationale de l'informatique et des libertés d'accroître leurs effectifs.

En ma qualité d'auditeur de la majeure « Souveraineté numérique et cybersécurité » de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), je mesure combien ces moyens supplémentaires sont indispensables et précieux dans le contexte actuel. L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) verra également ces moyens s'accroître.

Au sein de la mission « Pouvoirs publics », une hausse de 5,69 % s'applique à l'ensemble des institutions, à l'exception de la Cour de justice de la République. Cette augmentation s'explique non seulement par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et par des investissements immobiliers de rénovation et de modernisation, mais également par l'évolution de l'inflation.

Avant de conclure, je souhaitais saluer l'ensemble des magistrats et des agents de greffe, qui œuvrent chaque jour pour rendre un service public de proximité et juger les litiges entre les citoyens et l'administration. Les graves incidents, les intimidations, les actes de vandalisme dont ils ont été victimes cette année, à Bastia mais aussi à Nantes, sont tout simplement inacceptables.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de ces trois missions sont tous essentiels au bon fonctionnement de notre État de droit. En conséquence, le groupe Les Indépendants – République et Territoires les votera.

Mme la présidente. La parole est à Mme Olivia Richard.

Mme Olivia Richard. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette discussion budgétaire porte sur trois missions qui revêtent une importance singulière. D'une grande diversité, ces crédits sont tous indispensables au bon fonctionnement de notre État de droit. Ils visent notamment à garantir aux pouvoirs publics, aux organes chargés de leur contrôle, ainsi qu'aux autorités administratives indépendantes qui s'assurent du respect des libertés individuelles, les moyens nécessaires à leur action.

Au sein du budget des juridictions administratives, retracé dans la mission « Conseil et contrôle de l'État », les crédits de personnel sont en hausse pour les juridictions de premier ressort, d'appel et de cassation. Cela mérite d'être souligné, car les indicateurs des délais de traitement des affaires ordinaires se sont notablement détériorés, tout comme la proportion de celles qui sont en attente.

Les juridictions administratives ont entre trois et quatre fois plus de dossiers en stock que ce qu'elles sont capables de traiter dans le courant de l'année. C'est dire le retard pris et l'effort qui reste à réaliser pour que la justice soit rendue dans des délais plus raisonnables.

La Cour des comptes et les juridictions financières ne gagneront que 5 ETP, ce qui pourrait se révéler insuffisant compte tenu de leur montée en compétences. Le rôle de la Cour des comptes en matière d'évaluation des politiques publiques nous paraît pourtant fondamental, à l'heure où les ajustements budgétaires doivent être calibrés au trébuchet. Une politique résolue de recherche de la productivité et de la performance est nécessaire.

Mes chers collègues, à la lecture des excellents travaux des rapporteurs de notre assemblée sur les trois missions que nous examinons, je me suis prise à rêver d'y trouver les lignes budgétaires qui se rapportent à la vie démocratique française à l'étranger.

Certains souhaiteraient voir les crédits relatifs à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) et aux conseillers des Français de l'étranger rattachés à la mission « Conseil et Contrôle de l'État », au même titre que le Conseil économique, social et environnemental.

Pour ma part, je suis de ceux qui regrettent fermement le caractère purement consultatif des compétences des élus des Français de l'étranger. C'est donc bien dans la mission « Pouvoirs publics », aux côtés des chambres parlementaires, que je rêverais de trouver les moyens affectés à l'engagement des élus des Français à l'étranger. Cela serait synonyme d'indépendance. Mais, bien entendu, cela reste du domaine de la rêverie, eu égard à la modestie des crédits qui leur sont alloués.

Pour 2024, 2,5 millions d'euros figurent au programme 151 de la mission « Action extérieure de l'État » afin de soutenir l'action des conseillers des Français de l'étranger et les travaux de l'Assemblée des Français de l'étranger. Ce budget est en hausse de 100 000 euros à la suite de la première revalorisation des indemnités des conseillers depuis la loi de 2013, du fait de la hausse du point d'indice.

Il convient de saluer l'effort consenti par Olivier Becht, ministre notamment chargé des Français de l'étranger, ainsi que l'engagement de la nouvelle responsable de la direction des Français à l'étranger, Mme Pauline Carmona.

Néanmoins, si l'on met le budget pour 2024 en regard de celui qui a été attribué avant la réforme de la représentation des Français de l'étranger votée en 2013, nous constatons un recul d'un million d'euros. L'absence de revalorisation des indemnités depuis dix ans en fonction de l'inflation en France – je ne me risquerai pas à prendre en compte l'inflation internationale – induit une baisse supplémentaire des moyens d'au moins 15 % depuis la réforme, voire de 20 %.

Si l'on ajoute à cela le fait que les indemnités des élus des Français de l'étranger ont été initialement calculées en fonction de l'indice Mercer de 2012, on voit à quel point l'engagement bénévole des conseillers des Français de l'étranger est peu valorisé.

« La démocratie a un coût », ai-je entendu ici. C'est également vrai à l'étranger. En écho aux travaux de la commission des finances de l'Assemblée des Français de l'étranger, il me paraît donc indispensable de remettre à plat le régime indemnitaire des élus des Français de l'étranger.

La démocratie a un coût, mais quelle valeur lui accorde-t-on si on ne la protège pas ? C'est tout le sens du nouveau renforcement des crédits alloués à l'Anssi au sein de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Comme l'an dernier, cette agence bénéficiera en 2024 d'un schéma d'emplois comportant 40 ETP supplémentaires. La constance des efforts du Gouvernement en faveur de l'Anssi, pour faire face à l'industrialisation de la cybercriminalité et des manipulations de l'information, place la France parmi les pays les plus avancés en matière de cybersécurité et de cyberdéfense.

Toutefois, comme l'a souligné notre collègue Olivier Cadic dans son rapport, l'Anssi va devoir changer d'échelle pour passer à une cybersécurité de masse. Notre groupe souhaite, à cet égard, que soit clarifié l'avenir des centres régionaux, dont ni les services ni le financement ne sont à ce jour garantis.

Nous souhaitons également que le budget du groupement d'intérêt public (GIP) Acyma, pour action contre la cybermalveillance, responsable de la plateforme cybermalveillance.gouv.fr et dont l'efficacité est avérée, soit renforcé. Grâce à ce GIP, la plateforme numérique 17 cyber sera ouverte en mars 2024, afin que chaque citoyen puisse signaler en direct une cyberattaque et être mis en relation avec un opérateur spécialisé.

La délocalisation à Rennes d'une partie des effectifs de l'Anssi, grâce à l'acquisition d'un local offrant 200 postes de travail, mérite également d'être saluée.

Telles sont les quelques observations, nécessairement parcellaires, que je souhaitais vous livrer. Les membres du groupe Union Centriste voteront les crédits de ces trois missions.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons cet après-midi trois missions qui revêtent chacune un intérêt particulier : « Pouvoirs publics », « Conseil et contrôle de l'État » et « Direction de l'action du Gouvernement ».

Je profite tout d'abord de l'examen de ces crédits pour rappeler l'excellente proposition de loi encadrant l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques, déposée par le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky à la suite du rapport de la commission d'enquête sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques.

Cette commission avait révélé l'influence croissante de ces consultants, qui interviennent sur des pans entiers des politiques publiques, en lieu et place des fonctionnaires, qui se sont sentis dépossédés de leurs missions : gestion de la crise sanitaire, stratégie nationale de santé, avenir du métier d'enseignant, mise en œuvre de la réforme des aides personnalisées au logement (APL)... Il est donc nécessaire de limiter les périmètres et de rendre plus transparents ces recours.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires appelle de ses vœux la fin de ces pratiques d'externalisation, afin de redonner pleine confiance aux fonctionnaires et aux agents publics qui œuvrent au quotidien à l'élaboration et au pilotage des politiques publiques.

Cette parenthèse fermée, je m'attarderai sur les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », qui connaissent cette année une hausse de 3,7 % en autorisations d'engagement et de 8,5 % en crédits de paiement par rapport à l'année 2022.

Nous saluons la nette augmentation des crédits consacrés au Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen), qui permettra de faire face à l'augmentation des demandes. Ces crédits affectés, qui augmentent de 16 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, prennent en charge les indemnisations versées sous forme de capital aux victimes, ainsi que les frais d'expertise médicale y afférents. Compte tenu des pathologies graves qui ont été recensées chez les populations locales, nous saluons les efforts de l'exécutif pour accélérer le traitement des indemnisations.

Toujours sur les enjeux de santé publique, nous nous étonnons de la très faible hausse des crédits accordés à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), alors même que la compréhension des mécanismes et la prévention constituent un des axes majeurs pour enrayer les conduites à risque. Seule une mobilisation des pouvoirs publics, moins axée sur la répression, permettrait de répondre réellement aux difficultés persistantes posées par les phénomènes d'addiction aux drogues, mais force est de constater que le budget n'est pas à la hauteur des enjeux.

Ce budget est également caractérisé par un manque de moyens consacrés aux autorités administratives indépendantes alors que celles-ci sont devenues essentielles pour la préservation des libertés fondamentales. Je pense notamment au Défenseur des droits et au Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Le nombre de saisines du Défenseur des droits a augmenté de 9 % en 2022. Plus de 82 000 de ces réclamations portaient sur des problèmes d'accès aux services publics. Et les indicateurs témoignent, pour 2023, d'un nombre de sollicitations déjà supérieur à 80 000. La prévision pour l'année entière 2023 laisse entrevoir une nouvelle augmentation, de l'ordre de 12 %, des réclamations traitées par l'institution.

Les réclamations en matière de défense des droits des enfants ont augmenté de 20 % et celles qui concernent l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte de 50 %. Les moyens proposés sont en deçà du travail réalisé. Des efforts budgétaires à destination des autorités administratives indépendantes sont nécessaires pour renforcer leurs moyens dans l'exercice des indispensables missions qui leur sont attribuées.

Enfin, le budget alloué au Haut Conseil pour le climat (HCC) et au Secrétariat général à la planification écologique est nettement insuffisant au regard des enjeux de la planification écologique et de la crise climatique que nous subissons de plein fouet.

Le Gouvernement doit agir dans l'urgence pour améliorer la planification écologique. Nous appelons donc de nos vœux la création d'un ministère consacré aux risques : nous avons connu, ces dernières années, un enchevêtrement de crises écologique, sanitaire, sociale et désormais géopolitique, économique et énergétique.

En ce qui concerne la santé, nous constatons l'augmentation du nombre d'affections de longue durée due à notre mode de vie sédentaire, à notre alimentation inadaptée et à l'absence de prévention globale. Ces crises, nombreuses, affectent notre économie, la cohésion sociale, le pouvoir d'achat et le quotidien de nos concitoyens.

De tels risques pourraient être pris en compte et anticipés par ce nouveau ministère. Il s'agirait de considérer les impacts différenciés des crises en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, de l'âge ou encore de la répartition géographique des personnes, afin de les prévenir ou d'y répondre plus efficacement.

Je conclurai en rappelant que ce budget, dans son ensemble, demeure insuffisant pour faire face aux enjeux majeurs de la société, tant sur le plan de la santé publique, de la planification écologique que de la préservation des libertés. Il trahit un manque de vision globale et à long terme de la part du Gouvernement.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je commencerai par rendre hommage au travail d'Éliane Assassi et d'Arnaud Bazin, respectivement rapporteure et président de la commission d'enquête sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques. J'espère que la proposition de loi que nous avons adoptée sur ce sujet fera l'objet d'un vote conforme à l'Assemblée nationale.

La mission « Pouvoirs publics », qui couvre les dotations allouées à la Présidence de la République, aux assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, ainsi qu'à la Cour de justice de la République, comporte en 2024 une augmentation de 12 millions d'euros pour le budget de la Présidence de la République. Cela représente une hausse de 11 %, bien supérieure au taux de l'inflation. Le trou de 12 millions d'euros dans l'exécution du budget 2023, qui justifie cette hausse, serait lié à la « très forte activité présidentielle », sans qu'on nous donne davantage de précisions.

Cette hausse est peu acceptable, alors que nos collectivités territoriales et nos services publics sont mis à rude épreuve du fait d'un manque de moyens structurel qui affecte considérablement l'exercice de leurs missions. Elle reflète une pratique de plus en plus verticale du pouvoir présidentiel, qui se traduit non seulement par une augmentation des contournements du Parlement, au sein duquel la majorité présidentielle est en minorité, mais également par une multiplication des effets d'annonces, qui ne sont suivis d'aucun acte concret. Le grand débat national ou, plus récemment, les rencontres de Saint-Denis en ont été des illustrations.

Nous souhaitons surtout attirer votre attention sur les mesures de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », qui regroupe les crédits d'une dizaine d'autorités administratives indépendantes, dont la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et le Défenseur des droits.

Auditionné au Sénat en juillet dernier, le président de la HATVP faisait état du budget modeste de l'institution, alors que ses compétences ont été élargies, puisqu'elle doit désormais contrôler les mobilités, réguler le lobbying et le pantouflage.

Après avoir envisagé une dotation en baisse par rapport à l'année dernière, en deçà des besoins exprimés par la HATVP, le Gouvernement a finalement concédé la création de quatre nouveaux postes. Il en faudrait pourtant bien davantage pour permettre à la HATVP d'absorber ses missions renforcées de contrôle de l'éthique en politique. Finalement, sa dotation globale n'atteint même pas 10 millions d'euros, soit un montant inférieur à la hausse des crédits alloués à l'activité présidentielle.

La situation du Défenseur des droits doit également nous alerter. Si les crédits qui lui sont alloués sont en hausse, avec la création de dix postes, cette augmentation est trois fois moins importante que les besoins répertoriés pour gérer la progression constante des saisines. Alors que le Gouvernement rechigne à lui accorder les moyens nécessaires, nous tenons pour notre part à lui assurer notre soutien dans la réalisation de ses missions essentielles à la protection des droits de toutes et tous.

Enfin, au sein de la mission « Conseil et contrôle de l'État », ce sont les effectifs des tribunaux administratifs et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui nous interpellent. Les premiers ne se voient accorder que 25 postes supplémentaires quand le stock des affaires enregis-

trées augmente d'environ 5 % chaque année. Pis, aucun crédit supplémentaire n'est accordé à la CNDA, comme c'est le cas depuis 2021.

À l'heure où les réformes successives du Gouvernement ont pour seul objectif la réduction des délais ou la simplification des procédures afin de réduire la masse contentieuse, nous considérons qu'il faut stopper ces logiques de rationalisation, qui se déploient au détriment de la garantie des droits de toutes et tous, et augmenter le nombre de fonctionnaires chargés de la politique d'accueil des personnes étrangères.

En somme, mes chers collègues, vous l'aurez compris, nous ne pourrions pas soutenir ces crédits, parce qu'ils n'accordent pas les moyens nécessaires au bon fonctionnement de plusieurs institutions cruciales dans notre société.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je prends la parole pour l'examen commun des trois missions relatives aux crédits accordés à différentes institutions publiques et républicaines.

Dans la mission « Pouvoirs publics », les équilibres financiers sont cohérents avec l'augmentation des charges, due au contexte général d'inflation et à certains investissements ambitieux, nécessaires à l'exercice des prérogatives de nos institutions.

Nous observons nous aussi que l'Élysée bénéficierait d'une large augmentation pour des dépenses de déplacement, alors même que la Présidence de la République achève l'exercice 2023 avec un large dépassement. Évidemment, nous sommes favorables à ce que le Président de la République puisse convenablement représenter la France à l'étranger, autant de fois que cela est nécessaire, mais nous rappelons l'exigence commune de rationalisation des dépenses à l'heure où les Français subissent de plein fouet une inflation galopante.

Globalement, le budget de cette mission a été relativement constant au cours des années précédentes, obligeant toutes les institutions concernées – dont la nôtre – à puiser dans leurs fonds disponibles. Je crains que la hausse des crédits proposée ne comble pas la perte nette que nous avons connue. Malgré ce dernier point, nous voterons ces crédits.

J'en viens à la mission « Conseil et contrôle de l'État ». L'activité des juridictions administratives est en hausse, ce qui induit un délai de jugement moyen d'un an et quatre mois pour les affaires ordinaires. Aussi l'augmentation des ressources allouées aux juridictions est-elle un impératif démocratique, pour garantir aux citoyens leur droit à un recours effectif, et ce dans des conditions convenables.

Sur les crédits demandés par le Cese, je rejoins les propos du rapporteur spécial Christian Billhac, qui a relevé le manque de transparence dans l'utilisation de ses moyens, notamment des 4,2 millions d'euros consacrés à la participation et à la consultation des citoyens. À part cette demande de précision, nous sommes satisfaits par les crédits de la mission.

Enfin, dans la mission « Direction de l'action du Gouvernement », nous saluons le renforcement des ressources allouées à la cybersécurité et à la régulation de la communication audiovisuelle et numérique. À l'heure où les cyberattaques donnent lieu à des chantages ou à des ingérences étrangères et où certains canaux deviennent le théâtre de discours haineux et malveillants, ces augmentations sont adaptées aux enjeux contemporains.

Nous sommes également convaincus par l'augmentation de 10 ETP des effectifs du Défenseur des droits. Cette hausse s'inscrit dans la dynamique de médiation entre les citoyens et l'administration, et de contrôle de l'État.

Nous soulignons toutefois l'alerte émise par la rapporteure de notre groupe, Nathalie Delattre, sur la gestion immobilière de l'État.

Comme pour les précédentes missions, nous voterons les crédits demandés.

Mme la présidente. La parole est à Mme Solanges Nadille.

Mme Solanges Nadille. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu du temps qui m'est imparti, je concentrerai mon propos sur quelques sujets.

Permettez-moi tout d'abord de saluer les efforts budgétaires consentis au cours des dernières années par les institutions relevant de la mission « Pouvoirs publics ».

La situation géopolitique exceptionnelle en Ukraine et dans la bande de Gaza et la poussée inflationniste actuelle expliquent la hausse des crédits pour 2024. Ainsi, l'augmentation des crédits de fonctionnement, soit des frais et moyens humains supplémentaires pour garantir la sécurité du chef de l'État et des personnels de l'Élysée, paraît légitime.

En ce qui concerne la mission « Conseil et contrôle de l'État », le groupe RDPI se réjouit de l'augmentation des moyens budgétaires et humains alloués aux juridictions administratives. Ces crédits permettront aussi à la CNDA de continuer à absorber la réforme de l'asile, en réduisant les délais des procédures ordinaires et accélérées.

Notre groupe est satisfait que le Gouvernement ait inscrit dans le projet de loi Immigration des dispositions permettant d'améliorer effectivement l'intégration, ce qui contribuera à la réduction des délais de jugement. La mise en place de la convention citoyenne sur l'immigration me paraît un dispositif efficace pour dépassionner les débats sur les sujets migratoires.

En ce qui concerne le programme « Conseil économique, social et environnemental », je salue la mise en œuvre de la réforme économique et environnementale, notamment le succès rencontré par la convention citoyenne sur la fin de vie.

À titre personnel, je suivrai avec intérêt les travaux du Cese relatifs au financement de la perte d'autonomie.

En 2023, la création d'une direction des systèmes d'information et des usages numériques s'est accompagnée de la définition d'une stratégie numérique pluriannuelle.

L'an prochain, le Cese bénéficiera d'un ETP supplémentaire, en lien avec la participation citoyenne. Comme en 2023, il projette d'exécuter complètement son plafond d'emplois, c'est-à-dire 154 ETP.

L'exercice 2024 sera marqué par la poursuite de la mise en œuvre de deux plans pluriannuels d'investissement, dont le coût est estimé à 16,5 millions d'euros.

Le Cese estime être confronté en 2024 à un besoin de financement de 2,9 millions d'euros.

Dans son rapport fait au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le député Daniel Labaronne considère que ce besoin de financement « peut être satisfait au moyen, d'une part, d'un prélèvement sur les excédents de gestion accumulés par le Cese et, d'autre part, par le développement attendu de ses ressources propres ».

Il estime en outre que « la réduction du nombre de conseillers et la suppression des personnalités associées [...] offrent des possibilités d'économie et de redéploiement des ressources internes, même si cette réforme a imposé de nouvelles tâches au Cese ».

Pour ce qui est du programme « Cour des comptes et autres juridictions financières », l'augmentation des crédits budgétaires et humains est liée, d'une part, aux mesures décidées lors du rendez-vous salarial de juin 2023 et, d'autre part, au reclassement des magistrats financiers dans une nouvelle grille indiciaire depuis le 1^{er} juillet 2023, dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique d'État.

L'absence de financement de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement est un motif d'inquiétude pour le groupe RDPI. Créée par la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, cette commission n'a toujours pas vu le jour.

Selon Jean-Louis Bourlanges, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, cette situation serait due à « certaines contradictions » entre l'article 12 de la loi du 4 août 2021 et son décret d'application.

La « volonté clairement exprimée lors des débats parlementaires était de faire de cette commission un outil de spécialistes et de praticiens de l'aide au développement ». Or le décret d'application prévoit que « sur les dix postes de personnalités qualifiées, deux doivent être réservés d'office à des magistrats de la Cour des comptes, dont son premier président, alors que le législateur avait prévu que seules les modalités de fonctionnement de la commission et non sa composition soient renvoyées à un texte réglementaire ».

Monsieur le ministre, pouvez-vous modifier le décret d'application afin que puisse être respectée la volonté du législateur ?

J'en viens maintenant aux crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Mme la présidente. Il faut conclure !

Mme Solanges Nadille. Je salue l'augmentation des crédits alloués en 2024 à la coordination de la sécurité et de la défense nationale.

Pour toutes ces raisons, le groupe RDPI votera les crédits de ces trois missions.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Franck Riester, *ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des relations avec le Parlement.* Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des orateurs de leurs interventions et de saluer le travail d'analyse des crédits effectué par les rapporteurs spéciaux et par les rapporteurs pour avis.

Comme l'an passé, les missions et le budget annexe que vous examinez fixent les dotations de nombreuses institutions, qui ont toutefois pour dénominateur commun de contribuer de manière déterminante à la vitalité et à la résilience de notre démocratie.

J'évoquerai pour commencer la mission « Pouvoirs publics », dont l'enveloppe globale s'élève cette année à 1,13 milliard d'euros, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2023.

Dans l'ensemble, cette hausse résulte d'une actualisation des dotations par rapport aux besoins des différentes institutions, après les prélèvements importants qui avaient été effectués sur leur trésorerie les années précédentes.

MM. Blanc et Kerrouche ont décrit avec précision les facteurs d'évolution de ces dotations dans leurs travaux respectifs.

Conformément à l'usage, je m'abstiendrai de toute observation sur les budgets du Sénat et de l'Assemblée nationale, qui sont fixés par les commissions compétentes en la matière, sous l'autorité des questeurs.

La dotation du Conseil constitutionnel est rehaussée à 17,9 millions d'euros en raison de dépenses exceptionnelles liées à des opérations immobilières, ainsi qu'à l'organisation d'une conférence des chefs de cours constitutionnelles francophones. Pour le reste, ses ressources lui permettront d'exercer dans de bonnes conditions ses missions de contrôle de la constitutionnalité des normes.

La Cour de justice de la République voit son budget reconduit à 980 000 euros en 2024 pour assurer le traitement des requêtes visant les membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, la Présidence de la République disposera d'une dotation de 122 millions d'euros. Cette enveloppe permettra d'accompagner l'activité internationale soutenue du Président, dans un contexte de crises multiples, et de poursuivre les investissements indispensables à la modernisation des emprises, tout en intégrant un objectif de réduction de 5 % des dépenses de fonctionnement.

J'en viens à la mission « Conseil et contrôle de l'État », en augmentation de 8 % par rapport à 2023, à 883 millions d'euros.

Cette trajectoire permet de poursuivre les efforts en faveur des différentes juridictions, afin qu'elles puissent exercer leurs responsabilités avec des moyens suffisants, dans un contexte de diversification des missions et d'augmentation du nombre de dossiers à traiter.

En ce qui concerne le Conseil d'État et les autres juridictions administratives, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit, comme l'an passé, la création de 41 emplois supplémentaires destinés au renforcement des juridictions face à l'augmentation du nombre de recours.

Cet effort se poursuivra jusqu'en 2027. Il apparaît indispensable pour maîtriser les délais de jugement au sein des différents niveaux de juridiction, comme MM. Bilhac et Benarroche l'ont mis en évidence dans leur rapport.

Le budget évolue également par le transfert de la commission du contentieux du stationnement payant, elle aussi confrontée à un contentieux croissant. Une proposition de loi déposée par le député Daniel Labaronne est en cours d'examen à l'Assemblée nationale pour tenter d'endiguer cette augmentation.

La Cour des comptes et les juridictions financières verront également leurs crédits progresser sous l'effet de l'inflation, de revalorisations liées à la réforme de la haute fonction publique et de mesures salariales pour l'ensemble des agents.

Plusieurs réformes concernant la responsabilité des gestionnaires publics et la nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques locales se prolongeront en 2024.

La Cour des comptes poursuivra par ailleurs sa stratégie « JF 2025 », afin de dynamiser et d'ouvrir davantage ses travaux aux citoyens.

Enfin, la dotation budgétaire du Conseil économique, social et environnemental est stable, à 45 millions d'euros. Après l'exercice réussi de la convention sur la fin de vie, qui a remis ses conclusions en avril dernier, le Cese poursuivra en 2024 ses travaux de modernisation et de renforcement de la participation citoyenne.

Pour répondre à M. Bilhac, les frais de la participation citoyenne ont vocation à être lissés sur plusieurs années, le coût d'une convention étant supérieur à l'enveloppe annuelle de 4,2 millions d'euros. Par ailleurs, la participation citoyenne au Cese ne se limite pas aux conventions citoyennes.

J'évoquerai enfin la mission « Direction de l'action du Gouvernement », dont les crédits augmentent de 13 %, pour une enveloppe totale de 1,05 milliard d'euros.

Au sein du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », cinq priorités peuvent être identifiées.

Les crédits de la défense et de la sécurité nationale – première priorité – représentent 48 % du programme et progressent de 38 millions d'euros. Ainsi, 56 postes seront accordés à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, à l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés et au groupement interministériel de contrôle (GIC).

Comme l'ont rappelé Mme Delattre et MM. Szcurek, Cadic et Vallet, il est crucial de renforcer les moyens pour faire face à ces menaces croissantes et accompagner l'ensemble des acteurs publics, notamment les collectivités territoriales, qui sont exposées à des attaques régulières.

La deuxième priorité est la planification écologique. Le SGPE se voit renforcé de 10 emplois supplémentaires. Il s'agit de poursuivre l'effort engagé l'an passé en faveur du Haut Conseil pour le climat.

La troisième priorité, la transformation numérique de l'État, conduit à la création de 30 postes à la direction interministérielle du numérique et à l'octroi de crédits d'investissement supplémentaires pour améliorer la résilience du réseau interministériel de l'État.

Pour mettre en œuvre la quatrième priorité, à savoir la modernisation de l'encadrement supérieur de l'État, et poursuivre la réforme de la haute fonction publique engagée en 2021, des crédits sont accordés à la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État.

J'ajoute que cette délégation assure également la tutelle de l'Institut national du service public, dont les crédits sont transférés au programme.

Enfin, la cinquième priorité est la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+. Un effort significatif est consenti en faveur de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). L'Assemblée nationale a renforcé les crédits destinés au Mémorial de la Shoah et adopté un amendement de Marc Ferracci tendant à permettre à la Dilcrah d'effectuer des campagnes de *testing*.

Pour répondre aux préoccupations exprimées par Mme Delattre sur la gestion des emprises immobilières, je précise que la programmation des dépenses associées est un point d'attention permanent des services de la Première ministre.

La livraison du bâtiment Ségur-Fontenoy a ainsi permis de regrouper des acteurs autrefois dispersés et de mutualiser de nombreuses fonctions support, comme les fonctions financières, les ressources humaines, les fonctions immobilières ou encore l'informatique.

Par ailleurs, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale s'engage dans un schéma directeur immobilier dès 2024 pour rationaliser ses implantations, les locations étant indispensables pour faire face à l'évolution des effectifs, qui ont doublé en quelques années.

Le programme « Protection des droits et libertés » bénéficie également d'emplois supplémentaires, pour permettre aux autorités indépendantes qui lui sont rattachées d'exercer au mieux leur mission.

Ainsi, l'Arcom verra ses effectifs renforcés par 10 emplois supplémentaires, en vue d'accompagner la montée en charge de ses missions et la mise en œuvre du règlement européen *Digital Services Act* (DSA), dont vous avez examiné voilà quelques semaines la transposition en droit interne au travers du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) bénéficiera également d'un nouveau renforcement de ses effectifs – 10 emplois supplémentaires – pour faire face à l'accroissement du nombre de saisines.

Par ailleurs, la HATVP disposera de 4 nouveaux emplois et le Défenseur des droits verra également ses effectifs progresser de 10 ETP.

Enfin, j'évoquerai les crédits de la direction de l'information légale et administrative, dont le budget devrait être de nouveau excédentaire pour l'année 2024, et qui poursuit la transformation de son fonctionnement, ainsi que l'actualisation de ses différents outils d'information sur l'action publique.

Je conclus, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous demandant de bien vouloir adopter les crédits de ces trois missions et du budget annexe.

Mme la présidente. Chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures. Nous devrions donc achever nos travaux au plus tard à vingt heures quinze.

POUVOIRS PUBLICS

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Pouvoirs publics », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Pouvoirs publics	1 137 842 143	1 137 842 143
Présidence de la République	122 563 852	122 563 852

Assemblée nationale	607 647 569	607 647 569
Sénat	353 470 900	353 470 900
La Chaîne parlementaire	35 245 822	35 245 822
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	17 930 000	17 930 000
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	984 000	984 000

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Conseil et contrôle de l'État	818 520 324	883 557 109
Conseil d'État et autres juridictions administratives	519 133 207	583 402 714
<i>Dont titre 2</i>	<i>436 743 672</i>	<i>436 743 672</i>
Conseil économique, social et environnemental	44 907 172	44 907 172
<i>Dont titre 2</i>	<i>35 829 665</i>	<i>35 829 665</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières	254 479 945	255 247 223
<i>Dont titre 2</i>	<i>227 855 284</i>	<i>227 855 284</i>

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Conseil et contrôle de l'État », figurant à l'état G.

ÉTAT G

351	Conseil et contrôle de l'État
352	Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques (164)
353	Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (164)
354	Réduire les délais de jugement (165)
355	Délai moyen constaté de jugement des affaires devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs et la Cour nationale du droit d'asile et délai prévisible moyen de jugement devant la commission du contentieux du stationnement payant (165)
356	126 - Conseil économique, social et environnemental
357	Conseiller les pouvoirs publics
358	Participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques
359	Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités
360	Interagir avec les territoires
361	Participer à la transition sociale, écologique et éducative

362	Gestion environnementale du CESE
363	164 - Cour des comptes et autres juridictions financières
364	Assister les pouvoirs publics
365	Avis rendus par le Haut Conseil des finances publiques
366	Nombre d'auditions au Parlement
367	Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques [Stratégique]
368	Délais des travaux d'examen de la gestion
369	Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes [Stratégique]
370	Informers les citoyens
371	Publication des rapports
372	Sanctionner les irrégularités et les fautes de gestion
373	Suites données aux irrégularités
374	165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives
375	Améliorer l'efficacité des juridictions
376	Nombre d'affaires réglées par agent de greffe au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel, dans les tribunaux administratifs, à la Cour nationale du droit d'asile et à la commission du contentieux du stationnement payant
377	Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile
378	Assurer l'efficacité du travail consultatif
379	Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État
380	Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles
381	Taux d'annulation des décisions juridictionnelles (décisions des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel, de la Cour nationale du droit d'asile et de la commission du contentieux du stationnement payant)
382	Réduire les délais de jugement [Stratégique]
383	Délai moyen constaté de jugement des affaires devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs et la Cour nationale du droit d'asile et délai prévisible moyen de jugement devant la commission du contentieux du stationnement payant [Stratégique]
384	Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de deux ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile et à la commission du contentieux du stationnement payant

Mme la présidente. L'amendement n° II-77, présenté par M. Benarroche, au nom de la commission des lois, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 366

Rédiger ainsi cet alinéa :

Nombre de rapports établis par les chambres régionales des comptes sur le fondement des articles L. 235-1 et L. 235-2 du code des juridictions financières

II. – Alinéa 367

Remplacer les mots :

et des politiques publiques

par les mots :

, des politiques publiques et de la qualité des comptes publics

III. – Après l'alinéa 368

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Nombre de contrôles des comptes et de la gestion menés dans des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 50 000 habitants

III. – Après l'alinéa 369

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Nombre de recommandations en matière de fiabilité et de qualité des comptes

La parole est à Mme Nathalie Delattre.

Mme Nathalie Delattre, au nom de la commission des lois. Comme l'année dernière, le projet de loi de finances pour 2024 fait évoluer les indicateurs de performance du programme 164.

La commission des lois a donné un satisfecit sur l'évolution d'indicateurs consacrés à l'objectif « Sanctionner les irrégularités et les fautes de gestion » : il a été nettement amélioré par rapport à l'année dernière.

Elle considère toutefois que les indicateurs ne sont pas encore suffisamment représentatifs du rôle des juridictions financières en matière de contrôle des comptes et de la gestion, ni de leurs nouvelles missions résultant du plan « JF 2025 ».

Sur l'initiative de Guy Benarroche, la commission des lois vous propose donc d'adopter trois indicateurs.

Le premier serait relatif au nombre de rapports établis par les chambres régionales des comptes en matière d'évaluation des politiques publiques territoriales ou d'avis sur les conséquences d'un projet d'investissement exceptionnel.

Le deuxième indicateur documenterait le nombre de contrôles des comptes et de la gestion menés auprès des collectivités territoriales de moins de 50 000 habitants. On connaît en effet l'importance de ces contrôles pour les communes ne disposant pas des moyens d'ingénierie des grandes collectivités.

Enfin, le troisième indicateur recenserait le nombre de recommandations qui sont faites en matière de fiabilité et de qualité des comptes.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. Nous sommes opposés sur le fond à l'amendement de M. Benarroche.

Je suis en effet peu enclin à modifier les indicateurs à tout va, en raison des risques d'instabilité de la maquette budgétaire que cela peut entraîner.

L'évolution proposée ne me semble pas nécessaire, à la différence, par exemple, de l'évolution de la maquette induite par le rattachement de la commission du contentieux stationnement payant au programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives ».

Je n'y vois pas, d'ailleurs, d'enjeu budgétaire *stricto sensu*. Cela étant dit, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Franck Riester, ministre délégué. Les indicateurs de performance de la Cour des comptes pour 2024 ont déjà été modifiés par rapport à 2023, afin de tenir compte de la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics et du projet stratégique « Juridictions financières 2025 ».

Un indicateur relatif aux sanctions des irrégularités a ainsi été intégré dans le cadre de la refonte de la maquette de performance. Il figurait parmi les propositions que M. Benarroche avait formulées l'an passé, dans le cadre du PLF 2023.

Les autres indicateurs proposés dans le présent amendement ont également été étudiés lors de ces travaux, mais n'ont pas été retenus au regard de la difficulté de production d'une cible ou de leurs conséquences négatives éventuelles sur l'activité.

Dans le détail, il est complexe de définir une cible pour l'indicateur sur le nombre de rapports établis par les chambres régionales des comptes dans le cadre des évaluations de politique publique dès lors que cette démarche dépend largement de l'initiative des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le nombre d'évaluations sera néanmoins bien communiqué dans les documents d'exécution budgétaire.

En ce qui concerne l'indicateur sur le nombre de contrôles des comptes et de la gestion des collectivités territoriales et des EPCI de moins de 50 000 habitants, le nombre d'habitants ne constitue pas un critère suffisant pour une programmation robuste des contrôles.

Par ailleurs, le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics n'exclut pas les entités ayant de plus faibles budgets.

Enfin, la mise en place d'un indicateur sur le nombre de recommandations en matière de fiabilité et de qualité des comptes paraît prématurée, au regard des conclusions sur l'expérimentation de la certification des comptes locaux et de la généralisation attendue du compte financier unique. Il résumerait donc imparfaitement ces deux instruments.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement suggère un retrait de cet amendement ; à défaut, il y sera défavorable.

Mme la présidente. Madame Delattre, l'amendement n° II-77 est-il maintenu ?

Mme Nathalie Delattre. Puisque je l'ai présenté au nom de la commission des lois, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. J'appelle en discussion l'article 50 F, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État ».

Conseil et contrôle de l'État

Article 50 F (nouveau)

À la fin du premier alinéa de l'article L. 112-5 du code des juridictions financières, le mot : « six » est remplacé par le mot : « douze ».

Mme la présidente. L'amendement n° II-18, présenté par M. Bilhac, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. Deux raisons m'ont conduit à déposer cet amendement de suppression de l'article 50 F, qui relève le plafond d'emplois des conseillers maîtres en service extraordinaire, experts nommés sur le fondement de l'article L. 112-5 du code des juridictions financières.

D'une part, la Cour des comptes ne démontre pas que le recrutement de six conseillers maîtres est absorbable sous plafond d'emplois, dans la mesure où ces conseillers sont souvent recrutés par contrat et où leur rémunération est entièrement prise en charge par la Cour.

D'autre part, ce recrutement se fait non pas selon une procédure normalisée, mais sur simple entretien mené par le Premier président, ce qui semble contraire à l'esprit des recrutements dans la fonction publique.

Je rappelle que, selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'accès des citoyens aux emplois publics doit se faire « sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

Il s'agit d'un amendement d'appel et l'appel a été entendu. Pour ma part, j'ai entendu l'appel de ceux qui ont entendu l'appel. *(Sourires.)* Je vais donc retirer mon amendement,

mais je demande tout de même que la Cour des comptes mette en place une procédure de sélection des candidats faisant intervenir la commission d'intégration, laquelle se prononce déjà pour le recrutement des conseillers maîtres en service extraordinaire.

Je ne voudrais pas que la prestigieuse Cour des comptes devienne une piste d'atterrissage pour hommes politiques victimes du suffrage universel ou pour fonctionnaires gênants. *(Sourires.)*

Je retire donc mon amendement en espérant, monsieur le ministre, que vous aurez entendu le message. Nous serons vigilants.

Mme la présidente. L'amendement n° II-18 est retiré.

Je mets aux voix l'article 50 F.

(L'article 50 F est adopté.)

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Direction de l'action du Gouvernement	1 020 887 983	1 052 579 187
Coordination du travail gouvernemental	881 693 809	917 433 848
<i>Dont titre 2</i>	<i>293 331 006</i>	<i>293 331 006</i>
Protection des droits et libertés	139 194 174	135 145 339
<i>Dont titre 2</i>	<i>63 729 867</i>	<i>63 729 867</i>

Mme la présidente. L'amendement n° II-204, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot,

Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Cet amendement de mon collègue Guillaume Gontard vise à préserver l'indépendance et la diversité des fondations politiques françaises.

Dans une récente tribune publiée dans le journal *Le Monde*, trente-trois personnalités du monde des idées, dont de nombreux directeurs et directrices de laboratoires d'idées, ont appelé à augmenter les moyens alloués à ces structures afin de leur permettre de mieux travailler.

Elles pointent notamment le retard en la matière de la France par rapport à des pays européens comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Royaume-Uni, ou par rapport aux États-Unis. En effet, chaque année, le Bundestag vote une dotation pour ses fondations politiques d'un montant quarante fois supérieur à celui que la France peine à aligner.

Cette réalité pose la question de la cohérence des ambitions de la France dans le domaine de la pensée stratégique en tant qu'actrice majeure de la construction européenne.

Au travers de cet amendement, nous proposons d'augmenter d'un million d'euros l'enveloppe de subventions allouée par la Première ministre aux fondations politiques et, ainsi, de limiter les financements privés.

Cette hausse permettra de préserver l'indépendance et la pluralité des opinions politiques dans notre pays, indépendance particulièrement nécessaire dans le contexte actuel de fragmentation du paysage politique français.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. Le principe même du financement des fondations politiques n'est pas contestable.

Cela étant, les arguments qui nous poussent à rejeter cet amendement figurent dans l'exposé des motifs. Vous évoquez les risques d'influence étrangère ou d'ingérence idéologique qui pourraient cheminer au sein d'entités particulièrement fragiles.

Vous citez également Didier Migaud, qui propose d'inscrire les *think tanks* au registre des lobbies, au regard du poids parfois très important des financements privés, en vertu du principe « qui paie commande ».

Augmenter le financement des *think tanks* d'un million d'euros ne changera pas vraiment la donne.

En ces temps de disette et d'austérité, je vous propose donc de rejeter l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Franck Riester, ministre délégué. Avis défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Salmon, l'amendement n° II-204 est-il maintenu ?

M. Daniel Salmon. Oui, madame la présidente.

Il suffit de se comparer pour se désoler : nos voisins allemands consacrent un budget considérable à ces fondations, qui ont une influence très forte dans le monde. Nous ne sommes pas du tout à la hauteur.

Un abondement d'un million d'euros n'est sans doute pas suffisant, mais il s'agirait déjà d'une première pierre.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-204.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-491, présenté par Mme Linkenheld, M. Durain, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. Cet amendement vise à rehausser de 500 000 euros les crédits de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH).

Cette institution est la seule des institutions concernées par ces crédits à voir sa dotation baisser. De plus, cette baisse de crédits de 330 000 euros est très importante, puisqu'elle représente 17 % du budget de la commission.

Il faut savoir que la CNCDDH est systématiquement consultée lorsqu'un projet de loi entre dans son champ de compétences. Par conséquent, son activité ne diminue pas. J'en déduis qu'il existe une forme de volonté, assez inquiétante, de l'empêcher de travailler correctement.

Nous souhaitons donc que les crédits de la CNCDDH soient rétablis à un niveau suffisant, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. La commission émet un avis de sagesse sur cet amendement.

Encore une fois, il s'agit de contester ni l'objet ni le financement de la CNCDDH.

À titre personnel, il me semble toutefois que la commission est parfois sortie de son rôle purement consultatif ces derniers mois par ses prises de position publiques.

La commission émet donc un avis de sagesse. À titre personnel, je m'abstiendrai.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Franck Riester, ministre délégué. La dotation de la CNCDDH diminue en effet en 2024 par rapport à l'année précédente, mais cette baisse reflète un retour à une gestion normale après un exercice 2023 marqué par l'octroi d'une dotation exceptionnelle de 330 000 euros pour que la Commission règle ses arriérés de paiement.

Pour assurer ses missions, la CNCDDH bénéficie de la mise à disposition de la part de différents ministères d'agents, dont elle doit rembourser les salaires à l'employeur d'origine. Or la Commission n'avait pas pu procéder en 2022 au remboursement de certaines rémunérations, car un ministère ne lui avait pas transmis les factures afférentes. La dotation exceptionnelle qui lui a été versée en 2023 lui a permis de régler tous ses arriérés. Il n'y a donc pas lieu de la reconduire en 2024.

Pour autant, le Gouvernement reste particulièrement attentif à cette institution et est attaché à mettre à sa disposition les moyens nécessaires au bon accomplissement de ses missions. Ces derniers seront ainsi consolidés en 2024.

La CNCDDH bénéficiera du renfort d'un ETP pour recruter un rapporteur national indépendant sur les droits des personnes LGBT+. Sa dotation pour 2024 comprend, en outre, 55 000 euros pour procéder au remboursement d'une mise à disposition supplémentaire, ce qui portera ses effectifs de douze à quatorze.

J'ajoute enfin que les échanges que nous avons avec la CNCDDH sont particulièrement constructifs et positifs.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Madame Marie-Pierre de La Gontrie, l'amendement n° II-491 est-il maintenu ?

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. Je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-491.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Républicains.

Je rappelle que la commission s'en remet à la sagesse du Sénat et que l'avis du Gouvernement est défavorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

Mme la présidente. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

Mme la présidente. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 86 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	324
Pour l'adoption	115
Contre	209

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle maintenant en discussion l'amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 50 F, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Après l'article 50 F

Mme la présidente. L'amendement n° II-631 rectifié *bis*, présenté par M. Kerrouche, Mme Linkenheld, MM. Durain et Chaillou, Mmes Harribey et Narassiguin, M. Redon-Sarrazy, Mme Poumirol, M. Chantrel, Mme Le Houerou, M. Uzenat, Mme Canalès, M. Marie, Mme G. Jourda et M. Jacquin, est ainsi libellé :

Après l'article 50 F

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le troisième alinéa de l'article 19 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des

affaires économiques pour l'exercice 1955 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle n'est pas applicable aux Présidents de la République élus après le 1^{er} avril 2022 ».

La parole est à M. Éric Kerrouche.

M. Éric Kerrouche. À la fin de l'année 2019, le président Emmanuel Macron a indiqué qu'il voulait renoncer par avance à sa future retraite d'ancien Président de la République. Il deviendrait ainsi le premier président à renoncer au bénéfice des dispositions de la loi du 3 avril 1955.

Cette annonce avait été suivie d'un projet de décret élaboré par le secrétariat général du Gouvernement, mais qui n'a jamais été signé.

En vertu de la loi de 1955, qui est toujours en vigueur même si elle a été adoptée non pas sous la V^e République, mais sous la IV^e République, les anciens chefs d'État se voient verser à vie, dès leur départ de l'Élysée, une pension équivalente au salaire d'un conseiller d'État, dont le montant n'est soumis à aucune condition d'âge, ni de durée de mandat, ni de revenus. L'actuel chef de l'État indiquait également que la loi de 1955 ne s'appliquerait plus à aucun président à l'avenir.

Cet amendement vise à honorer la promesse de l'actuel Président de la République, et donc à supprimer cette pension pour appliquer au président le régime de droit commun. Nous reprenons une proposition de la députée Christine Pires Beaune formulée lors de l'examen de la réforme des retraites, puis lors de celui du projet de loi de finances pour 2024. Cet amendement a été adopté par l'Assemblée nationale, mais le Gouvernement n'a pas souhaité le conserver dans le texte qu'il a retenu après le recours à l'article 49.3.

Bien entendu, il conviendra, si cet amendement était adopté, de procéder, par décret, à l'affiliation du Président de la République au régime général de la sécurité sociale, au titre de l'assurance vieillesse, dont dépendent déjà les membres du Gouvernement.

Il s'agit, vous l'avez compris, d'aligner la situation du Président de la République retraité sur celle des autres responsables politiques.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat, pour la raison, finalement, qui vient d'être évoquée : s'agissant d'un engagement de campagne, il doit être tenu par celui qui l'a pris.

Par ailleurs, je ne suis pas convaincu non plus que cette question relève de la loi.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. Ah, les retraites !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Franck Riester, ministre délégué. L'article 19 de la loi du 3 avril 1955 établit une dotation annuelle au profit des anciens Présidents de la République. L'amendement que vous proposez vise à supprimer cette dotation, qui est assimilée, à tort d'ailleurs, à une pension de retraite pour les présidents élus après le 1^{er} avril 2022.

Or les Présidents de la République française ne bénéficient pendant la période d'exercice de leur fonction d'aucun régime de retraite. Ainsi, le Président de la République ne cotise à aucun régime et n'acquiert à aucun droit à retraite depuis 2017.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Président a pris des engagements clairs dans un souci d'exemplarité – chère à la sénatrice Lavarde –, qui se sont traduits par sa démission de la fonction publique dès l'annonce de sa candidature le 1^{er} décembre 2016, puis par sa décision de ne pas siéger à l'avenir au Conseil constitutionnel, dont les fonctions, exercées de droit par les anciens présidents, sont indemnisées.

Des efforts ont également été accomplis en termes de transparence de la présidence de la République : les comptes de l'Élysée sont ainsi soumis à un audit de la Cour des comptes. Enfin, la dotation annuelle créée par la loi de 1955, adoptée avant l'entrée en vigueur de la Constitution du 4 octobre 1958, est une disposition qui est considérée aujourd'hui comme relevant du domaine réglementaire, en application de l'article 37 de la Constitution – vous avez d'ailleurs fait référence à un décret. La modification de ce dispositif relève donc d'un décret en Conseil d'État.

Pour ces différentes raisons, le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Kerrouche, pour explication de vote.

M. Éric Kerrouche. La perspective était simple : il s'agissait d'appliquer au Président de la République le régime de droit commun, dont relèvent déjà les membres du Gouvernement.

Plus fondamentalement, monsieur le ministre, nous voulions faire en sorte que le Président de la République tienne la promesse qu'il a lui-même faite lors de son entrée en fonction. C'est aussi simple que cela !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-631 rectifié *bis*.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Républicains.

Je rappelle que la commission s'en remet à la sagesse du Sénat et que l'avis du Gouvernement est défavorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

Mme la présidente. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

Mme la présidente. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 87 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	325
Pour l'adoption	99
Contre	226

Le Sénat n'a pas adopté.

BUDGET ANNEXE : PUBLICATIONS OFFICIELLES
ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative », figurant à l'état C.

ÉTAT C

<i>(En euros)</i>		
Mission/Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Publications officielles et information administrative	159 167 436	151 629 490
Édition et diffusion	47 882 590	44 171 044
Pilotage et ressources humaines	111 284 846	107 458 446
<i>Dont titre 2</i>	<i>66 271 937</i>	<i>66 271 937</i>

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits des missions « Pouvoirs publics », « Conseil et contrôle de l'État », « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

3

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 4 décembre 2023 :

À dix heures, quatorze heures trente et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (texte n° 127, 2023-2024) ;

Mission « Immigration, asile et intégration » ;

Mission « Écologie, développement et mobilités durables » ;
articles 50, 50 *bis*, 50 *ter*, 51, 52, 52 *bis*, 52 *ter*, 52 *quater*, 52
quinquies et 52 *sexies* ;

Budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » ;

Compte spécial « Financement des aides aux collectivités
pour l'électrification rurale ».

Personne ne demande la parole?... |

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du samedi 2 décembre 2023

SCRUTIN N° 85

sur les amendements identiques n° II-540 rectifié, présenté par Mme Ghislaine Senée et les membres du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, n° II-572 rectifié, présenté par M. Fabien Gay et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky, et n° II-614 rectifié, présenté par M. Franck Montaugé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, sur les crédits du compte spécial « Participations financières de l'État » figurant à l'état D du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	344
Suffrages exprimés	340
Pour	113
Contre	227

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GROUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Contre: 132

N'a pas pris part au vote: 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour: 63

N'a pas pris part au vote: 1 Mme Sylvie Robert, Présidente de séance

GROUPE UNION CENTRISTE (56) :

Contre: 56

GROUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre: 22

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour: 18

GROUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre: 17

N'a pas pris part au vote: 1 M. Joël Guerriau

GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour: 17

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Pour: 12

Abstentions: 4 Mme Nathalie Delattre, M. Bernard Fialaire, Mmes Annick Girardin, Véronique Guillotin

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

Pour: 3

N'a pas pris part au vote: 1 M. Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly	Aymeric Durox	Akli Mellouli
Viviane Artigalas	Vincent Éblé	Serge Méryllou
Jérémy Bacchi	Frédérique Espagnac	Jean-Jacques Michau
Pierre Barros	Sébastien Fagnen	Marie-Pierre Monier
Audrey Bélim	Rémi Féraud	Franck Montaugé
Guy Benarroche	Corinne Féret	Corinne Narassiguin
Christian Bilhac	Jacques Fernique	Mathilde Ollivier
Grégory Blanc	Jean-Luc Fichet	Alexandre Ouizille
Florence Blatrix	Fabien Gay	Pierre Ouzoulias
Contat	Hervé Gillé	Guyène Pantel
Éric Bocquet	Éric Gold	Paul Toussaint Parigi
Nicole Bonnefoy	Guillaume Gontard	Sebastien Pla
Denis Bouad	Michelle Gréaume	Raymonde Poncet
Hussein Bourgi	Philippe Grosvalet	Monge
Isabelle Briquet	Jean-Noël Guérini	Émilienne Poumirol
Ian Brossat	Antoinette Guhl	Claude Raynal
Colombe Brossel	André Guiol	Christian Redon-
Céline Brulin	Laurence Harribey	Sarrazy
Henri Cabanel	Joshua Hochart	Pierre-Alain Roiron
Marion Canalès	Olivier Jacquin	David Ros
Rémi Cardon	Yannick Jadot	Laurence Rossignol
Marie-Arlette Carlotti	Éric Jeansannetas	Jean-Yves Roux
Maryse Carrère	Patrice Joly	Daniel Salmon
Christophe Chaillou	Bernard Jomier	Pascal Savoldelli
Yan Chantrel	Gisèle Jourda	Ghislaine Senée
Catherine Conconne	Patrick Kanner	Silvana Silvani
Hélène Conway-	Éric Kerrouche	Anne Souyris
Mouret	Marie-Pierre de La	Lucien Stanzione
Evelyne Corbière	Gontrie	Christopher Szcurek
Naminzo	Gérard Lahellec	Rachid Temal
Jean-Pierre Corbisez	Ahmed Laouedj	Jean-Claude Tissot
Thierry Cozic	Annie Le Houerou	Simon Uzenat
Cécile Cukierman	Audrey Linkenheld	Mickaël Vallet
Karine Daniel	Jean-Jacques Lozach	Marie-Claude Varailles
Ronan Dantec	Monique Lubin	Jean-Marc Vaysouze-
Jérôme Darras	Victorin Lurel	Faure
Raphaël Daubet	Monique de Marco	Mélanie Vogel
Gilbert-Luc Devinaz	Marianne Margaté	Michaël Weber
Thomas Dossus	Didier Marie	Robert Wienie Xowie
Jérôme Durain	Michel Masset	Adel Ziane

Ont voté contre :

Marie-Do	Pascal Allizard	Jocelyne Antoine
Aeschlimann	Jean-Claude Anglars	Jean-Michel Arnaud

Jean Bacci
Jean-Pierre Bansard
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belrhiti
Martine Berthet
Annick Billon
Olivier Bitz
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Yves Bleunven
Christine Bonfanti-Dossat
François Bonhomme
François Bonneau
Philippe Bonnacarrère
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux
Corinne Bourcier
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Jean-Luc Brault
Max Brisson
Christian Bruyen
François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa
Frédéric Buval
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Agnès Canayer
Michel Canévet
Vincent Capocanellas
Emmanuel Capus
Marie-Claire Carrère-Gée
Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Daniel Chasseing
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Cédric Chevalier
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe Daubresse
Vincent Delahaye
Bernard Delcros
Patricia Demas
Stéphane Demilly
Chantal Deseyne
Brigitte Devésa
Franck Dhersin
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb
Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone

Jacqueline Eustache-Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot
Gilbert Favreau
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André Frassa
Amel Gacquerre
Laurence Garnier
Françoise Gatel
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Gresperrin
Pascale Gruny
Daniel Gueret
Jocelyne Guidez
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern
Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Mikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provôté
Laurent Lafon
Marc Laménie
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste Lemoyne
Marie-Claude Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignen
Franck Menonville

Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed Soilih
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaj
Sylviane Noël
Claude Nougain
Saïd Omar Oili
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-Horth
Stéphane Piednoir
Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Frédérique Puissat
Didier Rambaud
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-Garabedian
Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Olivia Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie Romagny
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Jean-Marie Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel

Dany Wattebled

Abstentions :

Nathalie Delattre, Bernard Fialaire, Annick Girardin, Véronique Guillotin.

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat, Sylvie Robert, Présidente de séance, Joël Guerriau, Stéphane Ravier.

SCRUTIN N° 86

sur l'amendement n° II-491, présenté par Mme Audrey Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, sur les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	344
Suffrages exprimés	324
Pour	115
Contre	209

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Contre : 131

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Sophie Primas, Présidente de séance

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

Contre : 56

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 18

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Abstentions : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour : 17

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Pour : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

Abstentions : 3

N'a pas pris part au vote : 1 M. Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigal
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Christian Bilhac
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Éric Bocquet
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Henri Cabanel
Marion Canales
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Maryse Carrère
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Catherine Conconne
Hélène Conway-
Mouret
Évelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel
Ronan Dantec
Jérôme Darras
Raphaël Daubert
Nathalie Delattre
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus
Jérôme Durain

Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Bernard Fialaire
Jean-Luc Fichet
Fabien Gay
Hervé Gillé
Annick Girardin
Éric Gold
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Philippe Grosvalet
Jean-Noël Guérini
Antoinette Guhl
Véronique Guillotin
André Guiol
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Éric Kerrouche
Marie-Pierre de La
Gontrie
Gérard Lahellec
Ahmed Laouedj
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Michel Masset

Akli Mellouli
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaugé
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Pierre Ouzoulias
Guylène Pantel
Paul Toussaint Parigi
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Jean-Yves Roux
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Ghislaine Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varailles
Jean-Marc Vayssouze-
Faure
Mélanie Vogel
Michaël Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Pascale Gruny
Daniel Gueret
Jocelyne Guidez
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond
Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Miikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provôté
Laurent Lafon
Marc Laménie
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste
Lemoyne
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine
Loisier

Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Viviane Malet
Didier Mandelli
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Hervé Maurey
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed
Soilihi
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-
Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-
Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolay
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oïli
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth
Stéphane Piednoir

Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Frédérique Puissat
Didier Rambaud
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian
Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Olivia Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie
Romagny
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillingier
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Jean-Marie
Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel

Ont voté contre :

Marie-Do
Aeschlimann
Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jocelyne Antoine
Jean-Michel Arnaud
Jean Bacci
Jean-Pierre Bansard
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belhiti
Martine Berthet
Annick Billon
Olivier Bitz
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Yves Bleunven
Christine Bonfanti-
Dossat
François Bonhomme
François Bonneau
Philippe Bonnecarrère
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Max Brisson
Christian Bruyen

François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa
Frédéric Buval
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Agnès Canayer
Michel Canévet
Vincent Capo-
Canellas
Marie-Claire Carrère-
Gée
Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuyper
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe
Daubresse
Vincent Delahaye
Bernard Delcros
Patricia Demas
Stéphane Demilly

Chantal Deseyne
Brigitte Devésa
Franck Dherain
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb
Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone
Jacqueline Eustache-
Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot
Gilbert Favreau
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André
Frassa
Amel Gacquerre
Laurence Garnier
Françoise Gatel
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin

Corinne Bourcier
Jean-Luc Brault
Emmanuel Capus
Daniel Chasseing
Cédric Chevalier
Laure Darcos
Aymeric Durox

Abstentions :

Jean-Pierre Grand
Joshua Hochart
Marie-Claude
Lermytte
Vincent Louault
Claude Malhuret
Alain Marc

Pierre Médevielle
Vanina Paoli-Gagin
Pierre Jean Rochette
Christopher Szcurek
Pierre-Jean Verzelen
Louis Vogel
Dany Wattebled

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat, Sophie Primas, Présidente de séance, Joël Guerriau, Stéphane Ravier.

SCRUTIN N° 87

sur l'amendement n° II-631 rectifié bis, présenté par M. Éric Kerrouche et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer un article additionnel après l'article 50 F, rattaché à la mission « Direction de l'action du Gouvernement », du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants 344
Suffrages exprimés 325
Pour 99
Contre 226

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GROUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Contre : 131

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Sophie Primas, Présidente de séance

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GROUPE UNION CENTRISTE (56) :

Contre : 56

GROUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 18

GROUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour : 17

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Abstentions : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

Abstentions : 3

N'a pas pris part au vote : 1 M. Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigalas
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Éric Bocquet
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Marion Canalès
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Catherine Conconne
Hélène Conway-
Mouret
Evelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel

Ronan Dantec
Jérôme Darras
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus
Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Jean-Luc Fichet
Fabien Gay
Hervé Gillé
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Antoinette Guhl
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
David Ros
Marie-Pierre de La
Gontrie
Gérard Lahellec
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld

Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Akli Mellouli
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaugé
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Pierre Ouzoulias
Paul Toussaint Parigi
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Patricia Senée
Silvana Silvani

Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat

Marie-Do
Aeschlimann
Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jocelyne Antoine
Jean-Michel Arnaud
Jean Bacci
Jean-Pierre Bansard
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belhiti
Martine Berthet
Annick Billon
Olivier Bitz
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Yves Bleunven
Christine Bonfanti-
Dossat
François Bonhomme
François Bonneau
Philippe Bonnacarrère
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux
Corinne Bourcier
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Jean-Luc Brault
Max Brisson
Christian Bruyen
François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa
Frédéric Buval
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Agnès Canayer
Michel Canévet
Vincent Capo-
Canellas
Emmanuel Capus
Marie-Claire Carrère-
Gée

Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Daniel Chasseing
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Cédric Chevalier
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe
Daubresse
Vincent Delahaye
Bernard Delcros
Patricia Demas
Stéphane Demilly

Mickaël Vallet
Marie-Claude
Varaillas
Jean-Marc Vayssouze-
Faure

Ont voté contre :

Chantal Deseyne
Brigitte Devésa
Franck Dhersin
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb
Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone
Jacqueline Eustache-
Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot
Gilbert Favreau
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André
Frassa
Amel Gacquerre
Laurence Garnier
Françoise Gatel
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Pascale Gruny
Daniel Gueret
Jocelyne Guidez
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond
Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern
Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Mikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provôté
Laurent Lafon
Marc Laménie
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste Lemoyne

Mélanie Vogel
Michaël Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Marie-Claude
Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine
Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed
Soilhi
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-
Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-
Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaÿ
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oïli
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth
Stéphane Piednoir
Claude Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Frédérique Puissat
Sonia de La Provôté
Didier Rambaud
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian
Bruno Retaillieu
Hervé Reynaud
Olivia Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette

Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie
Romagny
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck

Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir

Jean-Marie
Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel
Dany Wattebled

Raphaël Daubet
Nathalie Delattre
Aymeric Durox
Bernard Fialaire
Annick Girardin
Éric Gold

Philippe Grosvalet
Jean-Noël Guérini
Véronique Guillotin
André Guiol
Joshua Hochart
Ahmed Laouedj

Michel Masset
Guylène Pantel
Jean-Yves Roux
Christopher Szczurek

Abstentions :

Christian Bilhac

Henri Cabanel

Maryse Carrère

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat, Sophie Primas, Présidente de séance, Joël Guerriau, Stéphane Ravier.